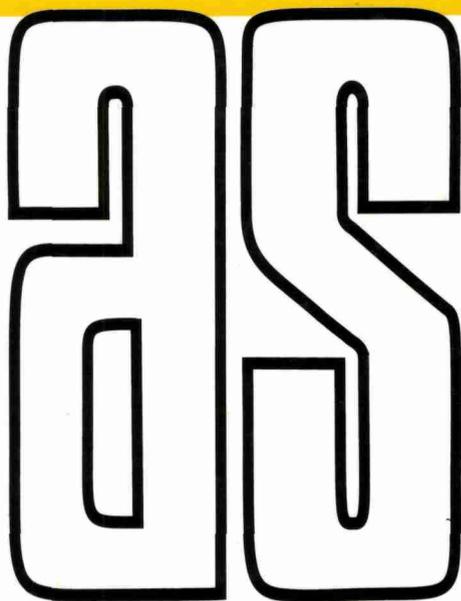


Sous la direction
de Jean-Michel SERVET

**ÉPARGNE
ET LIENS SOCIAUX
ÉTUDES COMPARÉES
D'INFORMALITÉS
FINANCIÈRES**



actualité scientifique

FINANCE
ÉTHIQUE
CONFIANCE
CAHIERS



Épargne et liens sociaux

Études comparées
d'informalités financières

FINANCE
ÉTHIQUE
CONFIANCE

Épargne et liens sociaux

Études comparées

d'informalités financières

par

Maxime AKPACA, Eveline BAUMANN,
Eddy BLOY, Abdelsalam CHERIF,
Demba DIA, Michel DROMAIN,
Nour-Eddine HADDAB, Michel LELART,
Marguerite MENDELL, Christian RIETSCH,
Josette RIVALLAIN, Omar Saïp SY,
Pierre TRAIMOND,
Joseph TUBIANA et Marie-José TUBIANA

Sous la direction de
Jean-Michel SERVET

1995

Cette recherche a reçu le soutien du Réseau thématique **Entrepreneuriat : financement et mobilisation de l'épargne** de l'université des réseaux d'expression française, du **Musée de l'Imprimerie et de la Banque**, du **programme pluri-annuel en sciences humaines** de la région Rhône-Alpes et de l'**université Lumière Lyon 2**
Son édition a été réalisée dans le cadre du programme international de recherche **Finance, éthique, confiance** organisé par la Caisse des dépôts et consignations et mis en œuvre par l'Association d'économie financière

PRÉSENTATION

Hélène PLOIX,

Présidente de l'Association d'économie financière

À côté des ouvrages plus précisément consacrés aux aspects juridiques et réglementaires des activités financières, notre collection des «Cahiers Finance, Éthique, Confiance» s'enrichit aussi de l'apport d'autres disciplines pour éclairer d'autres domaines, conformément à l'approche internationale et pluridisciplinaire de notre programme de recherche «Finance, Éthique, Confiance».

En effet, l'entreprise lancée par la Caisse des dépôts et consignations, en 1992, porte sur quatre grands axes de réflexion:

- l'éthique financière et la charte de confiance;
- la déontologie dans les métiers financiers;
- les ressorts de la confiance et les cultures de l'argent;
- la morale politique et la finance internationale.

En 1994, deux nouveaux domaines d'investigation ont été ouverts:

- les marchés financiers: problèmes induits en matière de confiance, d'éthique et de déontologie;
- la responsabilité financière et la responsabilité sociale.

Les travaux qui sont présentés ici ont été conduits à l'initiative des équipes de recherche que coordonne, en France et à l'étranger, Jean-Michel Servet, directeur de recherches au CNRS et professeur d'économie à l'Université Lyon II. Ils trouvent leur place dans la réflexion que nous avons engagée ensemble, depuis deux ans, sur les modalités de la construction de la confiance en finance. Ils s'inscrivent plus directement dans le cadre des réflexions sur « les ressorts de la confiance et les cultures de l'argent» mais ils posent aussi la question fondamentale de la responsabilité de la communauté financière à l'égard des sociétés.

Un code de confiance organise les relations financières, quelle que soit la société en cause, depuis des temps immémoriaux et dans toutes les civilisations. L'altération de ce rapport de confiance est un facteur de risque très important pour l'équilibre du système financier et, partant, pour l'harmonie des sociétés. Ainsi, depuis plusieurs années, différents acteurs de la communauté financière internationale

en appellent-ils à un « nouveau contrat social entre finance et société ».

Or, au cours de la dernière décennie, la puissante métamorphose de l'univers financier a remodelé l'environnement des institutions et des autorités, en provoquant souvent la méfiance du public, dans les pays industrialisés comme plus encore dans le monde en voie de développement. Cette attitude de défiance se manifeste souvent dans les pays en développement, en Afrique, en Asie, en Amérique du Sud, dans les populations défavorisées d'Amérique du Nord ou d'Europe, entre les désordres, les crises voire la corruption au niveau domestique et les contraintes imposées par l'économie internationale, au point de générer des modalités informelles d'épargne et de financement pour pallier les défaillances des organisations institutionnelles.

Au travers d'une présentation comparée des informalités financières dans les pays ou les zones pauvres, il s'agit bien, en effet, de s'interroger sur le problème de l'exclusion sociale et les solutions que peuvent engendrer de nouvelles solidarités. Car, cette exclusion dont chacun regrette aujourd'hui l'ampleur croissante, dans les sociétés les plus développées comme partout à travers le monde, cette exclusion naît d'abord d'une exclusion du circuit monétaire: un emploi perdu, un crédit non remboursé, un prêt refusé et l'on voit s'emballer les mécanismes de l'exclusion et leur cortège de misères.

N'est-ce-pas pourquoi, dans chaque région du monde, dans chaque pays, au gré des cultures et des comportements nés de la coutume, des alternatives ont ainsi été recherchées, depuis près d'une vingtaine d'années, pour prévenir l'exclusion des échanges financiers.

Malgré ou à cause des niveaux inédits de sophistication que chacun observe dans les modes de gestion des institutions financières, notre fin de millénaire constate simultanément une inadéquation de plus en plus grande de ces mêmes structures pour répondre aux attentes des petits emprunteurs et des petits épargnants. Le coût de traitement des petites clientèles paraît de plus en plus prohibitif, les risques semblent difficiles à appréhender.

Le microbanking, par exemple, qui s'organise, selon des modèles variables, en Afrique, en Asie, en Amérique du Nord et du Sud, peut-il servir d'exemple ? À première vue, ces systèmes informels d'épargne et de crédit se confrontent, non sans quelque fascination, à nos institutions modernes qui peuvent y retrouver l'image de leur histoire ou de leur préhistoire. Les liens d'amitié qui tissent les liens de confiance, l'appartenance à une ethnie, une caste constituant la garantie d'un remboursement, la caution du groupe dans les associations rotatives de crédit, le motif de la prévoyance plus que l'appât du gain comme critère d'organisation des groupes de prêt, voilà bien autant de caractéristiques qui ont disparu dans les pays industrialisés.

L'une des questions que soulève la recherche présentée ici par l'équipe de Jean-Michel Servet est celle de savoir si ces systèmes informels sont autant de réponses

empiriques aux dysfonctionnements des circuits formels dans les pays en voie de développement ou si cette réponse traduit l'inefficacité structurelle des circuits formels pour traiter des problèmes individuels. Dans cette dernière hypothèse, les informalités financières constitueraient alors la base de refondation des circuits financiers, au Sud comme peut-être aussi au Nord.

En fait, au-delà des innovations techniques, parfois adaptées de formules héritées de la tradition, au-delà des effets micro-économiques le plus souvent positifs, ces solutions contribuent aussi à une reconstitution ou une consolidation des tissus sociaux. Quoique très éloignées des méthodes qui prévalent dans le système financier global des pays industrialisés, ces pratiques diversifiées et marginales n'en attestent pas moins du rôle de lien social partout dévolu à la finance et à la monnaie. Car il s'agit bien, au travers de ces «informalités financières» d'une démarche collective pour retrouver, à l'échelon d'un groupe local ou régional, ce climat de confiance entre les individus, entre les prêteurs et les emprunteurs, sans lequel aucun échange n'est possible.

Si aucune autorité publique n'intervient, à ce stade, dans une quelconque réglementation, il n'en reste pas moins évident que des normes, des règles sont produites et respectées par les créateurs et les acteurs de ces systèmes informels, au risque, sinon, de leur effondrement.

Les observations valent aussi bien pour la banque que pour l'assurance ou la retraite, dans des populations qui, précisément, échappent de plus en plus aux règles et aux lois et pour qui les solutions informelles représentent une ultime issue de secours. Les points de passage entre formel et informel ont toujours existé, les bourses de valeur africaines en témoignent, mais comment analyser cette dynamique inversée qui va du formel vers l'informel ? Ou ne faut-il pas réfléchir davantage à une gestion d'un semi-formel qui pourrait être, moins qu'une transition entre informel et formel, cette phase nécessaire d'adaptation des circuits formels aux nouveaux besoins nés de l'exclusion en marche.

AVANT PROPOS

LORSQU'AU début des années quatre-vingt, avant que la crise des banques commerciales et de développement en Afrique ne rende ce champ de réflexion presque banal, s'intéresser aux pratiques financières dites informelles passait aux yeux de l'immense majorité des économistes pour une diversion ethnologique inutile. Depuis une dizaine d'années, en particulier après la publication, sous la direction de D. Kessler et de P.-A. Ullmo d'*Épargne et développement*, actes d'un colloque organisé en 1984, les études de terrain et analyses de ces pratiques financières se sont multipliées. Ces nombreux travaux, qu'il s'agisse de synthèses générales ou d'études de cas, sont de nature extrêmement diverse se situant dans le cadre d'approches socio-économique, ethnologique, financière, plus récemment comme des tentatives de modélisation, etc. Cette abondante littérature a donné une image très diversifiée de certains de ces phénomènes. Compte tenu de la multiplicité des pratiques (celles-ci sont loin de se réduire aux seules tontines et prêts familiaux), l'information est parcellaire et le présent ouvrage contribue par certaines monographies à l'extension de la connaissance de cette diversité. Au delà de l'aspect descriptif dominant de la littérature sur les informalités financières*, il est possible de dégager un certain nombre d'hypothèses explicitement ou implicitement mises en œuvre par les auteurs dans les questionnaires d'enquêtes, dans la présentation de celles-ci ou de leur synthèse. Parmi les nombreuses hypothèses communes à un grand nombre de ces travaux, deux d'entre elles sont fondamentales en particulier par leurs conséquences en terme de politiques économiques et financières proposées :

- . l'hypothèse dite de la répression financière et son alternative ou complément (selon les auteurs) le dualisme financier,
- . et celle supposant les agents économiques comme naturellement mus par une

* La récente traduction d'un ouvrage collectif sous la direction de Dale W. ADAMS et Delbert A. FITCHETT *Finance informelle dans les pays en développement* [Presses Universitaires de Lyon, 1994] a donné un panorama très riche de ces pratiques tout en ouvrant des pistes très stimulantes pour leur analyse.

comparaison coût/avantages dans le temps.

La thèse dite de la répression financière est construite sur une double hypothèse : tout d'abord l'hypothèse d'une contrainte étatique sur le système financier entraînant une faible rémunération de l'épargne et d'autre part l'hypothèse d'une segmentation de la population entre une minorité présentant les garanties pour accéder à la finance formelle et la majorité de la population n'ayant pas accès au système financier moderne et subissant les contraintes de prêts informels supposés usuraires dans un grand nombre de cas.

Pour que ces hypothèses soient validées il faudrait que le taux de participation des différentes catégories de la population aux pratiques dites informelles soit inversement proportionnel à leur capacité d'accès aux institutions dites formelles et qu'il y ait une forte étanchéité entre les organisations dites formelles et celles dites informelles. Il faudrait aussi que les pays qui connaissent des systèmes financiers dits formels, réglementés, connaissent un développement des pratiques financières dites informelles plus importants que les pays aux systèmes formels plus libres. Dans la mesure où ces trois conditions ne sont pas remplies en Afrique subsaharienne par exemple, l'hypothèse dite de répression sous-jacente à un grand nombre de travaux n'a aucune vocation à l'universalité.

Les systèmes financiers sont-ils dualistes ? Une large fraction de la population se trouve par l'irrégularité et surtout la faiblesse de ses revenus exclue des institutions financières formelles. Mais la minorité de la population qui peut avoir sans difficulté accès à celles-ci (les salariés des banques par exemple) ne sont pas ceux qui participent le moins aux activités financières informelles. Un même individu dans une même période réalise des dépôts chez un boutiquier ou un garde-monnaie, participe à une tontine, cotise à une association villageoise et peut même régulièrement déposer certains fonds dans une banque, non généralement dans une logique de rémunération de l'épargne mais de diversification des risques. Le fait qu'il existe des organisations aux modes de fonctionnement très différents et des circuits financiers plus ou moins autonomes ne signifie pas que les agents puissent être distingués par leurs comportements financiers. À l'encontre des hypothèses de répression financière et de dualisme, ceux qui participent le plus aux tontines sont en Afrique des individus et des groupes qui par leur niveau de revenu et leur "capital culturel" ont l'accès le plus large aux institutions dites formelles.

Rejeter les hypothèses dites de répression financière et du dualisme financier, comme nous le faisons, oblige à appréhender les pratiques financières comme un ensemble continu de degrés d'informalité et de formalité et surtout ceci nécessite de repenser en termes nouveaux les stratégies des individus participants aux tontines et autres pratiques informelles d'épargne et de prêt. L'individu épargnant, prêtant ou

empruntant est supposé, dans un grand nombre de travaux publiés jusque là, effectuer un calcul rationnel coût/avantage inscrit dans un temps mécanique. Ceci est particulièrement évident dans les analyses qui, rejetant ou non l'hypothèse de la répression financière, comparent les taux d'intérêt dans les organisations formelles et dans les organisations informelles (ou au sein de celles-ci) et concluent à la rationalité du choix du prêteur et de l'emprunteur en incluant coûts de transaction, prime de risque, disponibilité des fonds, etc.

Ces hypothèses qui peuvent donner des modèles intellectuellement satisfaisants d'un point de vue formel sont utopiques et conduisent à des impasses que la crise manifeste des systèmes financiers n'a fait que réaliser. Il convient d'abord de repenser les pratiques financières informelles, semi-formelles et formelles à travers le cadre culturel qui les supporte, de découvrir des solidarités et des réseaux humains là où la plupart des économistes voudraient ne voir que la confrontation d'offres et de demandes. Alors que l'acte d'épargne-endettement est généralement défini par les économistes dans un rapport individuel au temps, un grand nombre d'opérations financières sont en Afrique subsaharienne par exemple comprises par les populations comme un rapport de groupe. La connaissance de rapports, toujours spécifiques selon les sociétés, des individus au groupe implique l'absence d'explications unificatrices. Chaque type de pratiques financières informelles ou semi-formelles répond à un ensemble de contraintes différentes.

La rencontre entre des chercheurs de disciplines diverses et travaillant sur des terrains différents avec des perspectives particulières favorise dans ce nouvel ouvrage sur les pratiques financières dites informelles l'émergence d'une grille de lecture ayant ainsi pour objectifs de proposer :

- . non seulement une vision synthétique des hypothèses habituelles de la littérature consacrée aux modes informels d'épargne et de financement, mais surtout, de développer des hypothèses nouvelles de recherche intégrant les spécificités culturelles,
- . et de définir les conditions de réussite des expériences de "formalisation de l'informel" ou "d'informalisation du formel" s'appuyant sur ces spécificités et permettant de contribuer à la nécessaire reconstruction de relations de confiance.

L'ouvrage possède une autre spécificité. Il fait un autre choix que nous voudrions expliciter. Certains chercheurs (du Nord mais aussi du Sud) centrent leurs travaux sur la finance formelle destinée (y compris pour les pays du tiers-monde) aux fractions de la population à hauts revenus et ils proposent ce que nous pouvons qualifier de solutions de mimétisme financier en arguant l'absence de rentabilité immédiate de l'épargne et du crédit des/aux pauvres. Non seulement ceci nous paraît

négliger les possibilités de développement à long terme et les investissements sociaux nécessaires, mais de plus une perspective éthique n'oblige-t-elle pas à réfléchir aux conditions dans lesquelles tous les membres d'une communauté humaine d'une part, subissent les effets indirects de certains développements de la finance dite formelle, et d'autre part, peuvent avoir accès à des services financiers, quelle que soit la nature de ceux-ci. La dernière partie de l'ouvrage, consacrée à l'étude de la construction de nouveaux liens financiers de solidarité au Nord, est là pour le rappeler. Les tontines sont actives parmi les populations immigrées tout comme les associations villageoises ; au Canada et aux États-Unis de nouveaux modèles financiers pour le développement local s'appuient sur des mécanismes analogues. L'Europe occidentale, et particulièrement la France, connaissent un retard certain en matière de réflexion sur le *micro-banking* à destination de ses populations défavorisées, préférant construire des systèmes juridiquement efficaces de protection bancaire contre le surendettement, plutôt que d'inventer des réseaux (y compris financiers) de réinsertion et de participation pour ses exclus. En Afrique, depuis le début des années quatre-vingt-dix, quelques expériences nouvelles d'installation d'agences bancaires de proximité dans les quartiers populaires en particulier à destination des micro-entrepreneurs et offrant des formules adaptées d'épargne et de prêt tout comme la création en milieu rural et dans les quartiers péri-urbains de réseaux mutualistes semi-formels d'épargne et de crédit constituent des réponses positives sur le terrain à nos critiques des dysfonctionnements des systèmes financiers. Les travaux des chercheurs sur l'informel financier avaient précédé les faillites bancaires en Afrique de la fin des années quatre-vingt et du début des années quatre-vingt-dix. Puissent ces réflexions anticiper la renaissance de systèmes financiers viables fondés sur la responsabilisation de tous les épargnants et débiteurs potentiels.

La matière première de cet ouvrage est celle d'un projet soutenu par le Programme pluriannuel en sciences humaines de la région Rhône-Alpes *Épargne informelle, Études Comparées*. Nous l'avions proposé dans le cadre de Centre Monnaie-Finance-Banque de l'université Lumière-Lyon 2 en coopération avec le Musée de l'Imprimerie et de la Banque de Lyon. L'objectif était de favoriser les échanges entre chercheurs pour confronter nos expériences et analyses des pratiques informelles d'épargne, et ainsi de faire émerger par comparaison des hypothèses nouvelles de travail pour les uns et les autres. Nous avons conclu cette édition dans le cadre du centre Walras avec le soutien de l'Association d'économie financière.

Outre le problème du délai fort long entre la remise des manuscrits et leur présente publication, ce projet a dû surmonter deux handicaps importants tenant à son mode de fonctionnement (rencontres en mini-groupes et circulation des "papiers" entre chercheurs). Au delà du contenu de la recherche, nous voulions associer des

chercheurs appartenant à des institutions et disciplines diverses pour produire un travail collectif dans lequel le collectif soit plus que la juxtaposition de contributions individuelles. En organisant quelques mois après le début de l'opération, une table-ronde sur le même thème soutenue par l'université Lumière Lyon 2 et le Musée de l'Imprimerie et de la Banque de Lyon et réunissant un grand nombre de chercheurs impliqués dans le projet nous voulions développer une dynamique de relations horizontales entre chercheurs. En fait, hormis lors de rencontres directes des chercheurs dans un même lieu, et notre budget ne nous permettait pas de démultiplier le nombre de ce type de réunions de travail, ce sont les relations verticales (chercheurs-coordonnateur du projet) qui ont prévalu. Nous avons également la volonté d'impliquer le plus grand nombre possible de chercheurs de qualité originaires du tiers monde. Une trentaine de chercheurs ont participé au projet dont une dizaine originaires du tiers monde. Ce souci d'intégrer des chercheurs souvent dispersés a fait peser sur notre calendrier de lourdes contraintes en particulier de délais d'envoi et de correction des textes. Nous espérions développer à travers ce projet plus de relations Nord-Sud et Sud-Sud ; nous n'y sommes que partiellement parvenu. Par contre, au travers de ce projet les liens avec le Québec se sont renforcés.

Le soutien apporté par le PPSH au projet *Épargne informelle*, Études Comparées a fortifié ce domaine de recherche, par les contacts nouveaux qui ont été noués et par le renforcement de ceux existants, tant au plan national qu'international. Un nombre croissant d'étudiants a demandé à intégrer l'école doctorale de sciences économiques de l'université Lumière-Lyon 2 compte tenu de cette spécialisation locale reconnue. Ces recherches institutionnalistes ont notamment conduit le Centre Walras, unité associée au CNRS, à mettre en place un Diplôme d'Études Approfondies de troisième cycle Analyse et histoire des institutions économiques et à développer à la Maison Rhône-Alpes des Sciences de l'Homme un séminaire inter-disciplinaire sur la construction sociale de la confiance, avec le soutien de l'Association d'économie financière/Caisse des dépôts et consignations. Le projet a permis enfin de mieux associer l'Université au Musée de l'Imprimerie et de la Banque de Lyon et de participer au développement du caractère "financier" à ce musée (dont le contenu "imprimerie" est dominant). Au delà même du projet se sont tissés et renforcés des liens d'amitiés.

Outre la quinzaine de contributions qui figurent dans ce volume, la plupart des autres contributions des chercheurs à la réflexion commune ont été publiées dans les *Cahiers Monnaie et Financement* (n° 19, 20 et 21) de l'université Lumière Lyon 2. Ont été retenues ici parmi les contributions au projet initial principalement celles étudiant les pratiques financières informelles ou semi-formelles en Afrique.

Annie Portier et Claudette Girin (Centre M.F.B.) ont assuré le secrétariat du pro-

jet initial ; Nicole Mollon (Centre Walras) a réalisé la mise en forme des manuscrits et de l'ouvrage et David Vallat (Centre Walras) a accompagné ses ultimes péripéties. À tous les quatre, à Marc Hernu pour la fabrication, au nom des chercheurs, nous adressons nos très sincères remerciements. Enfin, que tous ceux qui au Programme Pluri-annuel en Sciences Humaines, au Musée de l'Imprimerie et de la Banque de Lyon, à l'université Lumière Lyon 2 et au Réseau thématique *Entrepreneuriat* de l'UREF/AUPELF (tout spécialement Bruno Ponson) ont soutenu ces rencontres entre chercheurs dont cet ouvrage est né, ainsi que Jean-Marie Thiveaud et Pierre-Antoine Ullmo trouvent ici l'expression de notre sincère gratitude.

Jean-Michel Servet
Université Lumière Lyon 2/CNRS
Coordonnateur du projet

Ont collaboré à la recherche

Maxime Akpaca, docteur ès sciences économiques, boursier UREF-AUPELF

Pierre-Yves Aubert, cadre Société des Bourses françaises de Lyon

Louis Banga N'Tolo, étudiant doctorant Monnaie, Finance, Banque, université Lumière Lyon 2

Eveline Baumann, chercheur ORSTOM, socio-économiste, (Dakar)

Eddy Bloy, maître de conférences de gestion, Centre Monnaie, Finance, Banque, université Lumière Lyon 2

Gabrielle Brenner, professeur de gestion, HEC, Montréal

Abdelsalam Cherif, doctorant, Études africaines, INALCO, Paris

René Chopard, directeur du Centre d'Études Bancaires de Lugano, chargé de cours à l'université de Lausanne

Demba Dia, ATER, Centre Auguste et Léon Walras, université Lumière Lyon 2.

Michel Dromain, maître de conférences de gestion, Centre de Recherches et d'Études en Gestion des Organisations, université de Rouen

Gisèle Ducos, chercheur CNRS linguiste

Philippe Guillaume-Dieumegard, cadre Banque populaire, Nantes

Nour Eddine Haddab, chercheur université d'Aix-Marseille 2

Bernard Husson, professeur d'économie au Centre international d'études pour le développement local, université catholique de Lyon

Félix Iroko, professeur d'histoire, université du Bénin, Cotonou

Gilles Jacoud, maître de conférences de sciences économiques à l'université de Saint-Etienne, CREUSET

Michel Lelart, directeur de recherches CNRS, Institut Orléanais de Finance

Marguerite Mendell, professeur de sciences économiques, université Concordia (Montréal), Institut Karl Polanyi

Ilda Ndzegue Ema-Otu, étudiante doctorante Monnaie, Finance, Banque, université Lumière Lyon 2

Thierry Pairault, directeur de recherches CNRS, Centre de recherches et de documentation sur la Chine contemporaine, EHESS-Paris

Jean-Jacques Pérennes, professeur d'économie au Centre international d'études pour le développement local, université catholique de Lyon

Josette Rivallain, ethno-archéologue, maître de conférences Musée de l'Homme (Paris),

Christian Rietsch, maître de conférences de sciences économiques, université de Nouakchott

François Roubaud, chercheur DIAL - ORSTOM, Paris

Ousmane Sane, docteur ès sciences économiques, université Lumière Lyon 2, trésorier

rier Société Sénégalaise des Eaux

Omar Saïp Sy, ATER, université de Haute Bretagne Rennes II/CERETIM

Jean-Michel Servet, professeur de sciences économiques, université Lumière Lyon 2, directeur de recherche au CNRS, Centre Walras, Maison Rhône-Alpes des Sciences de l'Homme

Shuguang Song, étudiant doctorant, Centre Monnaie, Finance, Banque, université Lumière Lyon 2

Pierre Traimond, maître de conférences, université Paris I

Joseph Tubiana, professeur honoraire INALCO, Paris

Marie-José Tubiana, directeur de recherches CNRS (unité Langage et culture en Afrique INALCO), Paris.

SOMMAIRE

CHAPITRE INTRODUCTIF : FORMES, RAISONS ET DEVENIR DES MODES INFORMELS D'ÉPARGNE

1. LES FONDEMENTS SOCIO-CULTURELS DES PRATIQUES FINANCIERES

2. ANALYSE ÉCONOMIQUE ET ANALYSE FINANCIÈRE

3. PRATIQUES INFORMELLES ET SEMI-FORMELLES, PRATIQUES ALTERNATIVES, CAS CONCRETS

4. RETOUR DE L'INFORMEL AU NORD, DE NOUVELLES SOLIDARITÉS FINANCIÈRES

CONCLUSION

CHAPITRE INTRODUCTIF

FORMES, RAISONS ET DEVENIR DES MODES INFORMELS D'ÉPARGNE

En décembre 1989, la presse occidentale s'est fait l'écho de la condamnation à mort en Chine populaire de deux responsables de tontines. Ce groupe privé d'épargne et de prêt réunissait 50 000 personnes, et les sommes ainsi collectées étaient supérieures aux dépôts réalisés dans la même région au sein des institutions financières publiques. Lorsque une pratique financière revêt dans un pays une telle ampleur, il est difficile de la passer sous silence en raison ici de son illégalité, là du fait qu'elle soit en marge de la légalité¹ ; et ce n'est pas parce que l'enseignement de l'économie s'est, dans de nombreux pays, développé d'abord dans les facultés de droit que les économistes ont pour seule mission de n'étudier que les phénomènes légaux ou considérés comme normaux par la tradition économique. Le champ de notre discipline doit couvrir l'ensemble des rapports sociaux qui donnent accès aux moyens de production et d'échange, qui organisent la production des biens et des services et la répartition de ceux-ci. Or, dans toute société, une fraction plus ou moins étendue de ces rapports opère en dehors ou en marge des institutions légalement reconnues y compris en matière financière. La découverte des informalités financières du Sud permet en retour de jeter un regard neuf sur des réalités elles-mêmes complexes au Nord. Au delà des particularismes locaux, leur étude permet d'enrichir une réflexion sur les mécanismes producteurs du fondement essentiel des liens financiers : la confiance.

Ce chapitre introductif a un triple objet.

Dans un premier temps, nous saisirons les carences et la crise des systèmes légaux nationaux d'épargne qui expliquent non seulement le succès d'une finance informelle mais aussi l'intérêt croissant qui lui est porté par la recherche et par les

1. Sur les fondements culturels des tontines chinoises, voir la contribution de Thierry Pairault, au projet PPSH "Aperçus sur l'histoire et l'organisation des tontines en Chine", *Cahiers Monnaie et financement* n° 20, 1991, pp. 215-233.

organisations internationales². Nous présenterons ensuite les principales modalités des pratiques informelles d'épargne, les divers types de tontines existants. Dans un troisième temps, nous dresserons une synthèse des différentes hypothèses implicites ou explicites de l'analyse des informalités financières et de l'évaluation de leur transformation.

CARENCES ET CRISES DES SYSTÈMES FINANCIERS FORMELS NATIONAUX D'ÉPARGNE EN AFRIQUE SUBSAHARIENNE

Les systèmes financiers formels

Les systèmes financiers dits formels en Afrique sub-saharienne se limitent aux systèmes bancaires. En effet, d'une part les institutions mutualistes sont presque totalement absentes, bien que les potentialités locales soient importantes (dans le domaine agricole, dans des structures régionales, mais aussi en s'appuyant sur les réseaux de socialité existants) ; d'autre part, les programmes de crédit dirigé et la préférence pour l'expatriation des capitaux ont fait très largement obstacle au développement des marchés financiers locaux, en particulier celui des bourses de valeur qui, à l'exception du Zimbabwe et du Nigéria, est extrêmement limité³.

Aussi n'existe-il en Afrique subsaharienne que deux types d'institutions financières formelles importantes :

- les banques de développement, institutions créées après les indépendances afin de financer par des crédits extérieurs les infrastructures nécessaires au développement économique,
- et les banques commerciales dont le fonctionnement et la logique ont été modelés selon les normes des pays capitalistes développés.

2. Voir notamment le *Rapport sur le développement dans le monde 1989, Systèmes financiers et développement*, de la Banque mondiale, Washington, 1989, XII-281 p. D. GERMIDIS, D. KESSLER, R. MEGHIR, *Systèmes financiers et développement. quel rôle pour les secteurs financiers formel et informel ?* [Études du Centre de développement de l'OCDE : Paris, 1991, 278 p. Voir aussi Dale W. ADAMS et Delbert A. FITCHETT *Finance informelle dans les pays en développement*, Presses universitaires de Lyon, les nombreuses études parues dans les revues *Savings and development* et *Épargne sans frontière* et les notes de recherche du réseau thématique *Entrepreneuriat : financement et mobilisation de l'épargne* (Bureau UREF/AUPELF - Paris).

3. *Rapport sur le développement dans le monde 1989* de la Banque mondiale, *op. cit.* p. 131. Voir dans le projet PPSH la contribution de Pierre-Yves AUBERT. "Analyse d'un exemple de circuit de fonctionnement formel en Afrique : la bourse des valeurs d'Abidjan", *Cahiers Monnaie et financement*, n°21, 1992, pp. 31-37.

La raison d'être des banques commerciales est d'abord de financer des actifs circulants. Elles disposent principalement de ressources à court terme et à vue, qui ne peuvent être utilisées pour des prêts à long terme sans mettre en péril ces établissements. La finalité de ces banques est d'être non seulement rentables mais de dégager des profits ; d'où la nécessité et la complémentarité potentielles de banques de développement efficaces car la rentabilité des investissements de développement est faible, et les risques de non remboursement sont en ce domaine élevés.

La crise des institutions financières formelles

Les institutions formelles existantes sont dans une situation très difficile. Cette crise a pour origine tant la crise générale qui affecte les économies subsahariennes que le mode de fonctionnement de ces institutions, mais aussi la représentation que les acteurs économiques ont des institutions financières formelles et l'usage qu'ils en font.

Pour comprendre cette crise des institutions formelles dans ces pays, il convient d'abord de re-situer celle-ci dans la crise globale des économies subsahariennes dans les années quatre-vingt dix. Dans cette région du monde, le PNB réel par habitant y est inférieur à ce qu'il était à la fin des années soixante. Ces pays à forte croissance démographique structurellement exportateurs de produits primaires subissent une chute de leurs recettes d'exportation qui est à l'origine d'une baisse des revenus privés et des ressources publiques, et par conséquent d'un accroissement des déficits des finances publiques. Cette situation est favorable à une méfiance croissante vis-à-vis de la stabilité des régimes en place et à une fuite des capitaux, d'où une diminution de l'épargne privée interne, et par conséquent une forte dépendance des financements extérieurs. La dette publique de ces pays est passée de 7 milliards de dollars US en 1972, à 40 milliards en 1980 et à 137 en 1989, le ratio dette/PNB de 28 % en 1980 à 100 % en 1989 (ratio moyen qui est plus levé pour certains pays) ; le ratio du service de la dette absorbe une part de plus en plus importante des recettes d'exportation : 16,8 % en 1980, 24,5 % en 1989 (40 % pour les quinze pays les plus endettés du continent)⁴.

Faute d'une mobilisation très active de l'épargne intérieure (qui a très largement été négligée en particulier dans la période d'intense recyclage des pétro-dollars) et compte tenu de ce surendettement interne, une telle situation ne peut qu'engendrer un quasi-arrêt des investissements publics et privés, et les institutions financières n'ont pas pu résister à cette "crise" des années soixante-dix et quatre-vingts ; les conditions même de leur fonctionnement ne pouvaient d'ailleurs qu'engendrer un

4. Alain LE NOIR, "La restructuration nécessaire des systèmes bancaires africains", *Épargne sans frontière* 1989, n° 16, p. 4.

non recouvrement massif des créances accordées.

Les banques de développement sont en situation de cessation de paiement ou fermées car les États se sont servis de celles-ci comme d'annexes du Trésor et, souvent par clientélisme ethnique ou politique, ont contraint ces organismes à consentir des prêts à des emprunteurs dont on pouvait douter de leur capacité à les rembourser. La logique a été de fournir du crédit bon marché aux secteurs jugés stratégiquement prioritaires dans les politiques de développement, sans que les unités de production ainsi privilégiées soient capables nécessairement de devenir concurrentielles donc rentables, d'où la fermeture des banques de développement au Bénin, en Guinée et au Tchad et leur restructuration au Mali et au Niger.

La situation des banques commerciales n'est guère plus reluisantes. Historiquement, ces banques sont héritières de la situation coloniale (ce qu'illustre l'implantation de leurs agences). Jusqu'à la fin des années quarante, le Nigéria qui ne comptait alors que 29 succursales de banques pour une population de 30 millions d'habitants a été le seul pays africain à posséder des banques commerciales constituées, détenues et dirigées par des nationaux⁵. Après les indépendances, une partie de ces banques détenues par des intérêts devenus étrangers ont été nationalisées, et les contraintes politiques que nous avons soulignées à propos des banques de développement ont alors agi avec les mêmes conséquences. En l'absence même de toute nationalisation, l'administration du crédit (par la fixation publique des taux d'intérêt et la pré-répartition des crédits par catégories de prêts) ont entraîné des effets similaires. Soulignons aussi que les frais structurels de ces établissements sont trop élevés par rapport à leur volume d'affaires. Les effectifs de ces établissements sont trop importants par rapport au volume des affaires : on estime que dans un pays africain, il faut au moins 2500 comptes pour couvrir le coût annuel d'un seul employé dans un établissement desservant une clientèle individuelle. Enfin, les difficultés des agents privés que nous avons soulignées sont à l'origine d'un non recouvrement des créances très important. Par exemple au Ghana en 1988 le patrimoine net du système bancaire était négatif et en Guinée en 1985 80 % des créances se sont révélées irrécouvrables⁶.

En fait la crise est plus profonde que le révèlent les nombreuses faillites et fermetures d'établissements, car on observe un très large rejet par la population des sys-

5. *Rapport sur le développement dans le monde* 1989 de la Banque mondiale, *op. cit.* p. 58

6. Marie-Françoise RENUIT, "Les systèmes financiers en Afrique subsaharienne", *Épargne sans frontière* 1989, n° 16, p. 6. Cet article rend compte du *Rapport sur le développement dans le monde 1989* de la Banque mondiale, *op. cit.* pp. 86, 126.

tèmes bancaires⁷. Trop de thèses et monographies décrivent les banques et institutions financières d'un point de vue juridique ou comptable sans s'interroger sur leur nature et sur leur impact réel sur les économies et les sociétés locales.

Les banques sont un cas typique d'activités transférées. Les pays occidentaux ont d'abord reproduit leur système bancaire pour financer leurs opérations commerciales locales. Dans la période de décolonisation, en dépit de la création de banques de développement, l'organisation financière n'a pas été fondamentalement restructurée. Ces systèmes financiers sont encore généralement concentrés sur la production de produits agricoles et d'autres biens primaires et sur le commerce extérieur.

Le modèle occidental importé est resté dominant. L'efficacité même de l'institution impose ce mimétisme ; il constitue un facteur essentiel de confiance (en particulier pour la communauté financière internationale). Les banques introduisent ainsi une structure dont la reproduction est pensée comme une nécessité de bon fonctionnement. Toutefois, la contrainte ne se limite pas à des règles de gestion. Elle impose un modèle culturel. Elle diffuse des normes nouvelles d'architecture des bâtiments, de décor intérieur et vestimentaire (même si le boubou n'est plus aujourd'hui absent du costume du cadre africain de banque). Le climatiseur, voire simplement un ventilateur, est un attrait pour le client qui attend au guichet, une fascination pour le pauvre qui quète à ses portes. La banque est un modèle d'acculturation pour les classes dirigeantes et les classes moyennes. Toutefois, cette nécessité de conserver la confiance externe par ce mimétisme entre en contradiction avec la nécessité de gagner la confiance interne en entretenant une relation de proximité avec ses clients potentiels.

La situation est ici différente de celle des sociétés européennes aux époques où la banque était de fait réservée aussi à une élite privilégiée. Aujourd'hui, en Afrique subsaharienne, les institutions financières paraissent, aux populations, trop liées à l'État, alors que celui-ci n'est généralement pas vécu comme intérêt général au dessus des intérêts particuliers, mais plus communément comme intimement lié à une personne ou aux intérêts d'un groupe de personnes. D'où une très large méfiance vis-à-vis des banques et aussi à l'encontre de l'épargne postale qui bénéficie pourtant d'une plus forte implantation locale, mais connaît généralement un piètre fonctionnement. L'informel peut constituer une forme d'insoumission à l'État et aux institutions pensées comme faisant partie de la sphère étatique. De façon générale, comme nous le verrons en étudiant la complémentarité entre finance informelle et finance formelle, on ne recourt aux institutions financières formelles que lorsque l'on ne peut

7. Outre les faillites d'établissements financiers, les difficultés croissantes que les épargnants éprouvent à retirer un mandat à la poste ou un dépôt sur un livret d'épargne, la très large assimilation qui est faite entre institutions étatiques et institutions formelles et l'impression d'une faillite du système tout entier justifient amplement cette crainte des épargnants.

pas faire autrement ou pour régler des opérations qui apparaissent à tort ou à raison elles-mêmes liées à des institutions étatiques ou para-étatiques (règlement de factures d'électricité ou d'eau par exemple). Les chèques servent de dépôts de garantie dans des commerces qui font crédit sans intervenir pour solder des opérations réglées en liquide en fin de mois. Les institutions financières se trouvent ainsi en état d'isolat au sein même des couches sociales aux revenus moyens et élevés. Celles-ci donnent l'exemple à l'ensemble du corps social. Les petits fonctionnaires salariés qui reçoivent leurs traitements ou salaires sous la forme d'un virement bancaire s'empressent de retirer leur avoir en début de mois, quand l'État n'encourage pas lui-même le système du billetage, et les petits épargnants vont rarement déposer leur épargne à la poste. L'échec des expériences de banques ou de postes mobiles est quasi général. L'expérience des difficultés de retraits des avoirs dans les agences postales ne peut qu'accroître cette méfiance, voire cette défiance assez généralisée. D'où un usage très important des billets, y compris pour des montants très élevés. Le poids des règlements en espèces ne tient pas seulement aux règlements informels ou illégaux mais à la fréquence des paiements, y compris légaux, sous forme liquide, donc hors des banques.

À l'exception des prêts bancaires lors de l'achat de véhicules (qui pourront être exploités de façon informelle), prêts rendus possibles par le nantissement que constitue un camion ou un taxi, véhicules administrativement enregistrés, le recours au crédit bancaire par les ménages et les entreprises est inhabituel ou exceptionnel pour une large fraction de la population en raison :

- de la complexité de la constitution d'un dossier de demande de prêt pour des individus souvent analphabètes ;
- de la faible dimension de la plupart de ces opérations qui réduit la rentabilité de celles-ci pour les banques, compte tenu des frais fixes de l'étude de chaque dossier et de l'impossibilité d'accorder automatiquement des prêts sauf à prévoir un rées-compte automatique de ces effets auprès d'un établissement financier public, à mettre les établissements financiers en situation très précaire ou à fixer le taux d'intérêt à un niveau prohibitif ;
- de l'absence des garanties nécessaires généralement exigées par une institution financière formelle, garanties que pourraient constituer un patrimoine et des ressources stables ; la précarité ou l'absence de droits fonciers est d'ailleurs un obstacle aux investissements : une impossible hypothèque réduit les possibilités de prêts, et la menace permanente d'un "*déguerpissage*" pousse à une bidonvillisation et restreint l'accumulation du capital dans les micro-entreprises productives⁸. Pour la plupart, non

8. Les surplus dégagés sont affectés à des consommations ostentatoires ou à l'entretien de liens de dépendance personnelle plus qu'à l'acquisition de moyens de production immobilisés plus performants.

salariés, les revenus sont très aléatoires, et pour les entrepreneurs la faiblesse des revenus déclarés limite la possibilité d'obtenir un prêt personnel.

- et de la méconnaissance ou de la non-reconnaissance par les institutions formelles des pratiques collectives ou associatives populaires qui pourraient constituer la base du développement d'un système mutualiste original.

En fait, la crise bien réelle que nous venons sommairement de définir n'affecte qu'une fraction du système financier global : la fraction mimétique de celui-ci, car dans l'ombre de ce dernier des pratiques financières dites informelles connaissent un dynamisme propre.

LES PRATIQUES INFORMELLES D'ÉPARGNE

L'épargne informelle peut prendre deux formes :

- celle d'une épargne "en nature" ou épargne-investissement,
- et celle d'une épargne monétarisée.

Faut-il le rappeler : l'épargne ne revêt pas nécessairement une forme monétaire⁹. Elle peut se réaliser pour une part sous forme d'une épargne-investissement concrétisée par la construction d'une maison, par l'achat de bétail, de pagnes, de réserves alimentaires¹⁰, etc. Pour une autre part, elle se traduit par une série de dons personnels ou collectifs (notamment lors des transferts dotaux, des cadeaux faits lors de funérailles, de naissances, etc.) qui sont autant de créances¹¹ dans la mesure où ces dons supposent des contre-dons ultérieurs (directement de ceux qui ont reçu ces dons, ou d'individus ou de groupes placés dans une même situation). Ces dons et contredons peuvent être monétarisés, pièces et billets jouant alors ici un rôle de paléomonnaies¹².

Les formes informelles d'épargne monétarisées sont extrêmement diverses.

9. Sur cette définition large de l'épargne et sa justification dans l'espace culturel africain, voir J.-M. SERVET, "Représentations de la monnaie et des supports d'épargne et limites de la mobilisation de l'épargne informelle en Afrique noire". *L'Entrepreneuriat en Afrique francophone* (London/Paris : Libbey Eurotext, 1990, pp 87-96) et dans le présent projet plus particulièrement l'étude d'E. Baumann dans le Delta central du Niger (Mali).

10. L'achat de biens alimentaires en prévision de consommations futures est pour l'individu et le groupe un mode de couverture du risque d'accroissement des prix ou de rupture d'approvisionnement ; l'épargne non monétaire peut également être dans une société utilisant par ailleurs largement les moyens modernes de paiement une forme de spéculation (Dipak GHOSH, "Savings behaviour in the non-monetized sector and its application", *Savings and development*, 1986, n° 2, pp. 173-180).

11. Interprétation déjà proposée par Raymond FIRTH dans *Capital, Saving and Credit in Peasant Society* (London : George Allen, 1964) pp. 26-27, 29.

12. J.-Michel SERVET, "Occidentalisation du monde et rencontre des imaginaires monétaires : une double illusion". Dans ce volume, p. 35 sq.

L'épargne monétarisée connaît tout d'abord divers modes individuels de thésaurisation¹³.

On relève ensuite diverses pratiques de dépôts personnels. Le dépôt est réalisé chez une personne qui inspire une grande confiance, notamment un parent qui possède l'autorité traditionnellement conférée par l'âge, une autorité politique locale ancienne ou religieuse (imam, chef, prêtre, etc.), un ami qui jouit d'une situation économiquement stable, un "banquier mobile" qui de façon périodique ou irrégulière collecte dans les quartiers de petites sommes mises ainsi en sécurité par l'épargnant¹⁴, ou un boutiquier de quartier qui fait simultanément des opérations de prêt¹⁵ et dont le stock de marchandises et la réussite économique relative constituent des garanties réelles¹⁶.

Enfin, à la charnière entre ces formes individuelles et les formes collectives d'épargne, on rencontre des associations villageoises et de multiples formes rotatives d'épargne et de prêt, connues sous le terme général de tontines. Ces formes d'épargne sont dites informelles dans la mesure où ces groupements qui se donnent

13. Dans l'ensemble de l'Afrique de l'Ouest, on trouve l'expression *boite condamnée* pour décrire nos tirelires qui prennent là la forme de petites boîtes en bois munies d'une fente supérieure ou de bouteilles ou canaris enfouis dans le sol. Le retour aux banques centrales de billets en état de presque décomposition est l'indice de certains de ces modes de thésaurisation. Il convient ici de signaler aussi les multiples modes de thésaurisation ayant un rapport direct avec le corps de l'épargnant.

14. Citons aussi l'activité des gardes-monnaie villageois étudiée par Kiari LIMAN TINGUIRI, "Épargne et crédit informels dans les pays en développement : expériences anciennes et nouvelles et la situation en milieu rural nigérien", in : *Les pratiques juridiques, économiques et sociales informelles*, Paris, P.U.F., 1991, p. 107. Colloque Nouakchott, 8-10 décembre 1988, p. 17 sq. Voir *infra* les contributions de M. Lelart et de C. Rietsch.

15. Ces achats dans sa boutique à paiements différés (à la semaine, quinzaine, au mois voire au trimestre) lui assure une clientèle stable (C. DUPUY, J.-M. SERVET, "Pratiques informelles d'épargne et de prêt : exemples sénégalais", *Économie et humanisme*, n° 294, mars-avril 1987 pp. 40-54). Sur les dépôts chez les boutiquiers, voir les résultats de l'enquête réalisée à Ziguinchor (Sénégal) en novembre 1989 et janvier 1990 par Maxime Akpaca et nous-même dans le cadre de l'EPR CNRS 166 dirigée par Gisèle Ducos "Écologie des communautés villageoises" et les résultats de son enquête menée en 1991-92 au Sénégal et présentée dans ce volume. Voir l'interprétation faite de ces prêts et dépôts par Chicot M. EBOUE, "Épargne informelle et développement économique en Afrique", *Mondes en développement*, tome 16, n° 62-63, 1988 p. 40 et dans ce volume la contribution de Michel Lelart.

16. Dans les trois premiers cas, il s'agit généralement d'un dépôt physique, ce sont les mêmes billets ou pièces qui sont déposés et qui sont plus tard rendus, le dépositaire n'utilise pas ces fonds pour des besoins personnels. Par contre, le "banquier mobile" et le boutiquier reçoivent un dépôt d'une certaine valeur (le plus souvent noté sur un cahier qui enregistre les dépôts et retraits successifs). Le "banquier mobile" prélève un faible pourcentage des dépôts lorsqu'il restitue sur demande l'avoir qu'il a lui-même prêté à intérêt ou utilisé pour ses propres affaires (le cas des tontiniers dans les tontines commerciales que nous évoquerons dans la suite de cet article est fondé sur un principe identique) ; le boutiquier peut utiliser les dépôts de ses clients comme fonds de roulement de son commerce et reverse sur demande les sommes ainsi déposées sans acquitter aucun intérêt.

des règles propres auxquelles les membres adhèrent et que les juristes qualifient de "coutumières" n'ont pas de personnalité juridique reconnue et où les opérations internes au groupe s'effectuent sans création de titres de créance servant de supports juridiques à ces opérations.

Nous n'avons envisagé jusqu'ici que des formes d'épargne monétaire qui se traduisent par un dépôt préalable. L'épargne peut aussi (et c'est le cas dans un groupe d'épargnants pour ceux qui reçoivent les premiers les sommes collectées et qui remboursent ensuite à ceux ayant fait l'avance) être le résultat d'un endettement préalable.

Les modalités des prêts sont en Afrique sub-saharienne par exemple tout aussi multiples, diversifiées et complexes que les modes de dépôt. Certaines, nous les avons déjà évoquées, sont une simple avance sans intérêt de commerçants qui fidélisent ainsi leur clientèle, d'autres sont des prêts usuraires qualifiés ici ou là de *prêt maudit* en raison notamment de la prohibition par l'Islam du prêt à intérêt¹⁷. En fait très souvent, l'intérêt est masqué [les catégories linguistiques ne permettent généralement pas de le distinguer du profit (le "bénéfice") ou du déficit (la "perte")] par des opérations d'achat-revente immédiate, de monopole de commercialisation, de liens "traditionnels" de dépendance, etc. Alors que les pratiques d'épargne-dépôt préalable ont fait l'objet au cours des dernières années d'investigations multiples (permettant d'aborder après la phase de définition une phase de quantification de ces phénomènes), les mécanismes de prêt sont encore mal connus. La connaissance des modes d'endettement est difficile ; ceux-ci sont plus secrets que l'épargne proprement dite. De nombreuses langues locales n'ont généralement qu'un seul terme pour désigner la dette et la corde qui attache le bétail ; l'endettement est source de liens et de servitude. Dans l'ensemble bigarré des formes informelles d'épargne, toutes ne sont pas des modes conviviaux de vie sociale que l'étude d'un grand nombre de tontines et associations d'épargne peut évoquer.

Les associations villageoises

Les associations villageoises réunissent les individus se reconnaissant comme originaires d'un même village, quels que soient leurs lieux effectifs de naissance et de

17. Sur l'interdiction par l'Islam du prêt à intérêt, voir notamment : J.-B. HEINRICH, "Les principaux contrats de financement utilisés par les banques islamiques", Banque, n° 478, 1987, pp. 1134-1136 et Gilbert BEAUGE (ed.), *Les Capitaux de l'Islam*, Paris : Presses du CNRS, 1990, 274 p. Interdiction plus ou moins bien respectée selon les sociétés musulmanes alors que des populations non islamisées ont la même répugnance pour la rémunération du prêt d'argent. Voir l'exemple de l'échec des politiques d'octroi de crédits bancaires dans le Delta intérieur du Niger étudié par Bréhima Kassibo et Eveline Baumann, chercheurs de l'ORSTOM-Bamako et en conclusion de ce volume la discussion de la rationalité des épargnants face au taux d'intérêt.

résidence actuelle ; chaque association comporte diverses sections réunissant les immigrés dans chaque point de la diaspora : dans les quartiers du chef lieu de région ou les pôles locaux d'émigration, dans la capitale et dans les diverses métropoles étrangères. Chaque village connaît en fait plusieurs associations distinguant femmes, hommes, cadets et aînés. Ces associations villageoises nées d'initiatives locales ne doivent pas être confondues avec les regroupements locaux imposés par les autorités dans le cadre des politiques de coopération-développement¹⁸.

Ces associations villageoises¹⁹ constituent un mode collectif d'épargne original ; elles collectent auprès de leurs ressortissants périodiquement des cotisations, rarement plus de 10 000 F. CFA²⁰ par membre et par an sous forme de versements fractionnés et dont le montant total tient compte du statut du cotisant (il est en particulier beaucoup plus élevé pour les membres émigrés dans les pays capitalistes développés qui jouissent d'un revenu régulier et plus élevé). La caisse peut aussi être alimentée par la rémunération de travaux agricoles réalisés pour un particulier par les membres de l'association.

Nous pouvons parler d'épargne collective dans la mesure où les rémunérations collectives et cotisations individuelles sont réunies dans une caisse commune. Les fonds sont généralement collectés lors de regroupements ayant une apparence ludique, et le montant de la cotisation acquittée par chaque adhérent est objectivement relativement faible. Toutefois, le nombre d'adhérents permet de réunir dans la caisse de l'association des sommes importantes en rapport avec le revenu moyen des populations (pouvant dépasser le million de francs CFA).

En adhérant à ces organisations et en cotisant, l'individu reçoit un certain nombre de prestations qui vont de la célébration périodique de fêtes manifestant l'existence du groupe en tant que groupe (l'épargne est ici une consommation collective différée) à certains avantages personnels en cas de décès, maladie, accident, etc. (l'épargne prend alors la forme d'une caisse mutuelle d'assurance). Ces associations peuvent également financer des équipements collectifs au village (dispensaire, maternité, lieu de culte, école, puits, petit barrage pour irrigation, etc.)²¹, y compris avec le

18. Sur l'échec de ce type d'activités de regroupements en Afrique de l'Ouest, Jacques BERTHOME, "Les associations villageoises de développement en Afrique de l'Ouest", *Économie et Humanisme*, n° 314, juillet-sept. 1990, pp. 15-19.

19. Voir l'analyse de ces associations faite par Claude DUPUY, *op. cit. Tiers Monde*, tome XXXI, n° 122, avril-juin 1990, pp. 351-375.

20. Jusqu'en 1994, somme équivalant à 200 francs français, soit environ 40 \$ États-Unis. Le franc CFA est une unité monétaire de la zone franc et valait deux centimes français, aujourd'hui un centime.

21. Ces associations d'épargne sont en quelque sorte une concrétisation du principe d'Althusius selon lequel chaque niveau des collectivités (famille, voisinage, corporation, État, etc.) ne doit résoudre que les problèmes que le niveau inférieur est incapable de résoudre (Sur ce principe de *subsidiarité*, voir Michael KRATKE, "Het Subsidiariteitsbeginsel anno 1987", in : Andersom [Amsterdam] 9-10, 1987, pp. 3-37 cité par Philippe van PARIJS, "Quelle réponse cohérente aux néo-libéralismes", *Économie et huma-*

soutien d'ONG²².

Les tontines

Il existe d'innombrables termes locaux pour désigner les multiples regroupements d'épargnants qui, à périodicité convenue, versent chacun une somme fixée à l'avance et qui reçoivent à tour de rôle le produit des versements de l'ensemble des participants. Ces termes peuvent être très répandus, comme le mot tontine, ou être des expressions locales connues d'un nombre très limité de personnes appartenant à un milieu social restreint. Il est impossible de dresser un inventaire exhaustif des formes connues de tontines. Des formes de tontines naissent et se développent en rapport avec une monétarisation et marchandisation des sociétés (ce qui n'exclut pas des tontines "en nature"). Les formes existantes varient tant par les caractéristiques sociologiques de leurs adhérents que par leurs modes de fonctionnement. Comme le souligne Michel Lelart pour expliquer cette très grande diversité²³ : "*Il n'existe pas de cadre préétabli s'imposant comme un modèle [...]. Ce ne sont pas les personnes qui s'adaptent à un schéma, c'est la tontine qui s'adapte aux besoins de ses membres.*" D'où une très grande souplesse de ce type d'organisation.

Nous pouvons relever un certain nombre de grandes variantes²⁴.

L'implantation est urbaine, plus rarement rurale, ou dépasse cette opposition (en particulier du fait des migrations saisonnières).

Une tontine est composée uniquement d'hommes, uniquement de femmes, ou est mixte.

Le nombre de membres est très variable : cinq, sept, douze, vingt, trente, cinq cents voire plus, et les sommes collectées vont de quelques centaines de francs CFA dans les tontines d'écoliers à plusieurs millions de francs CFA dans les tontines de riches commerçants en particulier parmi les Bamiléké du Cameroun.

La mise de chaque adhérent est identique ou dépend des capacités contributives de chacun si le nombre de parts que peut prendre un individu diffère.

Les engagements pris dans une tontine sont oraux ou font l'objet d'un règlement

nisme, n° 306, mars-avril 1989, pp. 41-52, p. 47.

22. Voir J. BERTHOME, op. cit., p. 22-27.

23. "Les informalités financières : le phénomène tontinier", in : *Les pratiques juridiques*, op. cit., 1991, (Paris : PUF) p. 251.

24. Une analyse socio-économique de la tontine est présentée dans J.-M. Servet, "Un système alternatif d'épargne et de prêt : les tontines africaines" in : Catalogue de l'exposition *Banque et société humaine*. Paris : Association Française des Banques, 1986, pp. 163-170.

écrit, et les sanctions en cas de retard, de non remboursement, etc. sont extrêmement variables.

Le tour de rôle est le plus souvent fixé par tirage au sort périodique, pré-déterminé lors de la constitution de la tontine ; il peut être aussi discuté et fixé par accord.

Il est possible de classer les tontines selon plusieurs critères qui ne se recourent pas.

La distinction la plus souvent faite, en particulier à la suite des travaux de Michel Lelart, oppose tontine mutuelle, tontine commerciale et tontine financière :

- dans une tontine mutuelle, chaque participant reçoit autant qu'il verse ;
- dans une tontine commerciale, l'organisateur (le "tontinier", le "garde-monnaie", etc.) est rémunéré²⁵ que ce soit sous la forme de rétention du premier versement fait à chaque cycle de la tontine ou comme pourcentage du lot remis périodiquement à chaque membre bénéficiaire de la tontine ;
- dans une tontine financière, le lot est vendu aux enchères²⁶.

Une deuxième distinction peut opposer les tontines à caractère associatif (pour lesquelles le principe mutualiste d'entraide et la convivialité jouent un rôle essentiel, ou dans le cas d'achats de biens faits en commun) des tontines proprement dites où l'objectif financier domine. Les finalités de l'adhésion des membres et les modalités de fonctionnement du groupe inscriront ainsi une tontine plus près d'une logique mutualiste communautaire ou au contraire d'une logique financière individuelle. L'opposition tontine mutuelle, tontine commerciale et tontine financière ne correspond pas à cette distinction puisque les réunions de certaines tontines financières sont l'occasion d'un repas et d'une fête entre membres alors que de nombreuses tontines dites mutuelles ignorent cet usage²⁷).

25. Voir l'exemple du Bénin étudié par Michel LELART, "L'épargne informelle en Afrique : les tontines béninoises", *Revue Tiers Monde*, n° 118, avril-juin 1989, p. 280 sq. et les travaux en cours au Congo de Jean-Raymond Dirat, Alphonse Makaya et Celestin Mayoukou.

26. Tontines étudiées notamment par Bruno BEKOLO-EBE, "Le système des tontines : liquidité, intermédiation et comportement d'épargne", *Revue d'économie politique*, n°4, 1989, pp. 619-638, par C. RIESCH, "Une tontine à double niveau d'enchères", Notes de Recherche n°5, Réseau thématique "Financement de l'entrepreneuriat et mobilisation de l'épargne", UREF/AUPELF, Paris, 1990, 55 p. et par Alain HENRY, Guy-Honoré TCHENTE, Philippe GUILLERME-DIEUMEGARD, *Tontines et banques au Cameroun : les principes de la société des amis*, Paris : Karthala, 1991, 166 p.

27. Christian Rietsch a analysé le fonctionnement d'une tontine dénommée "Tontine de l'élite camerounaise en République Centrafricaine" où le lot principal s'élève à 1 400 000 CFA [soit alors plus de 5.000 \$] et avec enchères et dont les réunions sont marquées par une réception (Christian RIETSCH, "Une tontine à double niveau d'enchères", Notes de Recherche n° 5, Réseau thématique "Financement de l'entrepreneuriat et mobilisation de l'épargne", UREF/AUPELF, Paris, 1990, 55 p.

Une troisième distinction peut être faite entre

- les tontines relationnelles ou fermées (où tous les adhérents se connaissent)
- des tontines impersonnelles ou ouvertes (où le nombre d'adhérents et/ou le rôle des responsables autorisent cet anonymat des participants). L'autorité du responsable fournit la garantie offerte par les relations personnelles dans le premier type de tontines²⁸.

Une quatrième distinction peut opposer

- les tontines permanentes et durables,
- les tontines durables et saisonnières,
- et les tontines qui ne connaissent qu'un cycle.

Une cinquième distinction peut être établie entre les tontines de quartiers ou de villages qui regroupent des individus entretenant des rapports de voisinage²⁹ et les tontines professionnelles (tontines de salariés d'une même entreprise ou d'un même service, tontine de revendeurs de rue, tontines de place de marché³⁰).

Les tontines constituent pour une large fraction de la population une forme adaptée de prêt à la consommation et un mode particulièrement judicieux de financement du fonds de roulement des petits commerces. Le revendeur, qui confond généralement capital et revenu³¹ et qui tous les jours verse à un tontinier une fraction de sa recette, peut ainsi disposer périodiquement des fonds nécessaires à la reconstitution de son stock. Par contre, les espoirs qui avaient été mis dans les tontines de financer l'accumulation du capital au sein des entreprises productives ou de réunir les capitaux nécessaires au démarrage de celles-ci se sont révélés mal fondés. Sauf pour les tontines auxquelles participent des individus qui ont les moyens d'"investir" dans plusieurs tontines des sommes très importantes, le bon fonctionnement des tontines s'oppose à une prise de risque. Soulignons enfin que le coût effectif du crédit, si

28. Distinction développée par Ibrahim BAH dans *Marché financier informel, Étude en milieu urbain (Bamako) et en milieu rural*, Bamako : Bureau d'Études de conseils et d'interventions au Sahel, 1988, 69 p.). La distinction entre tontines fermées et tontines ouvertes a été faite par C. EBOUE, in : *Épargne sans frontière*, n° 10, février 1988, p. 6 sq.

29. Parfois la notion de voisinage peut être remplacée par celle de parenté.

30. Cette distinction nous paraît essentielle dans les tontines que nous avons étudiées en Casamance (Représentations de la monnaie et des formes d'épargne, enquête réalisée dans le cadre de l'EPR CNRS 166 à Colobane (Sénégal) janvier 1990). Sur les tontines au Sénégal, voir les enquêtes réalisées par Michel Dromain et citées dans sa thèse soutenue à l'université de Nice en 1989.

31. Pour une interprétation originale de ce type de comportement où la liquidité prime sur toute autre considération, voir E. BLOY, CL. DUPUY, "Adaptation des règles de gestion aux contraintes du financement informel", in : *L'entrepreneuriat en Afrique francophone*, London/Paris : Libbey Eurotext, 1990, p. 65 sq.

l'on intègre les difficultés d'obtenir un prêt d'une institution formelle, se trouve grâce aux tontines diminué.

VERS DE NOUVELLES HYPOTHÈSES DE TRAVAIL SUR LES MODES INFORMELS DE FINANCEMENT

Depuis le début des années quatre-vingts, ces pratiques financières dites informelles, principalement les tontines, ont fait l'objet d'un nombre croissant d'études. Cette abondante littérature a donné une image très diversifiée du (ou des) phénomène(s). La rencontre entre des chercheurs travaillant sur des terrains différents et certaines perspectives spécifiques permet de proposer une grille de lecture de ces travaux permettant :

- d'une part, non seulement d'avoir une vision synthétique de la littérature sur les modes informels d'épargne et de financement, mais surtout, de développer des hypothèses nouvelles de recherche intégrant les spécificités culturelles³¹,
- et d'autre part de définir les conditions de réussite des expériences de "formalisation de l'informel" ou "d'informalisation du formel"³².

Les travaux sur les pratiques financières dans les pays du tiers monde, qu'il s'agisse de synthèse générales ou d'études de cas, sont de nature extrêmement diverse (approche ethnologique ou sociologique, financière, tentative de modélisation, etc.). Au delà de l'aspect descriptif qui domine un grand nombre de ces études, il est possible de dégager un certain nombre d'hypothèses explicitement ou implicitement mises en œuvre par leurs auteurs dans leurs questionnaires d'enquêtes, dans la présentation de celles-ci ou de leur synthèse.

Hypothèses pour définir le phénomène et le mesurer

- critère de classification des différents types d'organisation informelle (l'opposition mutuelle/commerciale/financière n'est qu'un mode de classement possible)³³,
- indicateurs significatifs permettant de mesurer ou d'apprécier l'ampleur du phénomène.

Hypothèses relatives à leur apparition et à leur développement

- facteurs déterminant le taux d'épargne et les formes prises par l'épargne et le

31. Voir conclusions de ce volume.

32. Voir Isabelle MAURIES, *Évaluation d'organismes financiers faisant le lien entre les systèmes financiers formel et informel dans les pays en développement*, DEA Monnaie, Finance, Banque, université Lumière Lyon 2, 1992-1993.

33. Voir plus particulièrement ici la contribution de Michel Lelart.

crédit,

- raisons de l'émergence de ces pratiques (caractère nouveau ou dynamisation de pratiques anciennes)³⁴,
- raisons de leur développement (salarial, monétarisation, urbanisation ou au contraire ruralité, etc.)³⁵,
- approche du système financier comme résultant d'un système économique global ou comme condition préalable à toute transformation du système économique global³⁶.

Hypothèses quant à leur mode de fonctionnement et à leurs performances

- facteurs subjectifs déterminant l'adhésion de l'individu,
- éléments pris en compte dans l'évaluation du coût d'intermédiation et du coût d'opportunité,
- type de logique en jeu dans leur fonctionnement³⁷,
- type d'utilisation des fonds drainés,
- caractéristiques significatives des adhérents à l'organisation³⁸,
- caractère transitoire ou spécificité et permanence de ces organisations.

Hypothèses conceptuelles

- type d'"outils" mis en jeu : analyse en terme de marché des capitaux et comparaison des taux d'intérêt, d'information imparfaite des agents, de coûts transactionnels, de conventions, de réputation, etc.

Au delà de cet ensemble d'hypothèses sous-jacentes aux analyses des informalités financières et des choix opérés par les chercheurs, il existe deux hypothèses fondamentales qui doivent être remises en cause :

34. Josette Rivallain a étudié à travers les fonctions de réserve des paléomonnaies africaines certaines de ces racines, Abdelsalam Cherif dans celui des origines des banques de céréales au Tchad et Joseph Tubiana dans les anciennes formes de solidarité en Éthiopie.

35. Voir les caractéristiques des tontiniers dans les contributions de M. Dromain et de C. Rietsch.

36. Voir l'exemple des carences du fonctionnement d'une bourse des valeurs expertisée par Pierre-Yves AUBERT (*Un exemple de circuit de fonctionnement formel en Afrique : la bourse des valeurs d'Abidjan*) *op. cit.* et le faible recours aux services bancaires par les entrepreneurs bamiléké de Douala dans la contribution au projet PPSH de G. Brenner "Les entrepreneurs bamiléké de Douala : une enquête exploratoire", *Cahiers-Monnaie et financement*, n°21, pp. 47-62 ainsi qu'au Mexique (contribution au projet PPSH de F. Roubaud) "Les conditions de l'accumulation dans le secteur informel mexicain", *Monnaie et financement* n°20, 1991, pp 235-260.

37. Voir dans le projet plus particulièrement l'analyse d'E. Bloy.

38. Voir leurs caractéristiques dans les contributions de M. Dromain et de C. Rietsch.

- d'une part celle dite de la répression financière et son alternative ou complément (selon les auteurs) le dualisme financier,
- et d'autre part l'interprétation des opérations financières informelles comme une comparaison coûts/avantages dans le temps³⁹.

Évaluation des tentatives de transition entre formel et informel.

La plupart des travaux consacrés aux pratiques financières informelles évoquent explicitement la question de "l'informalisation du formel" ou de la "formalisation de l'informel". Rares sont les auteurs partisans du laisser-faire. Le fait qu'un grand nombre des études relatives au financement informel soit réalisé sur commande d'organismes liés directement ou indirectement aux institutions formelles explique le parti-pris quasi-général de présenter l'évolution potentielle ou les expériences tentées comme nécessaires, normales et positives. Mais le caractère supposé inéluctable et positif de cette transition n'est généralement ni justifié, ni évalué. D'autre part, une étude systématique de ces diverses expériences permettant de corrélérer la ou les variables opérationnelles adoptées avec leurs performances n'a pas été développée.

Dans la mesure où cette transition n'est pas endogène mais est impulsée de l'extérieur, il est nécessaire pour que ces expériences réussissent de façon tout à la fois durable (en tant que micro-expérience) et généralisable (par leur essaimage) que les objectifs de cette transition soient explicités et justifiés. Ce n'est que si les objectifs recherchés à travers cette transition apparaissent clairement et que si les moyens et techniques en œuvre sont mis en rapport avec ces objectifs que ces expériences peuvent être évaluées.

Un premier niveau de l'étude des formes de transition doit par conséquent expliciter leur justification. Une typologie d'une part des critiques formulées à l'encontre de l'état actuel des systèmes financiers dans leur informalité et formalité) et d'autre part des améliorations attribuées aux formes de transition doit ainsi révéler ce qui est recherché à travers la transition. Les facteurs négatifs dans un cas et positifs dans l'autre doivent de façon logiquement symétrique exprimer le type de transformation recherchée et ses raisons.

Le deuxième niveau d'analyse des tentatives de transition doit caractériser les différentes formes de celle-ci. Les choix quant à la forme de transformation dépendent étroitement du diagnostic du système financier global. Plusieurs types de proposition sont faites (ces actions peuvent être complémentaires) afin d'intégrer à terme

39. Nous avons systématisé cette critique en conclusion de ce volume.

formel et informel.

- La première proposition consiste à assurer la formalisation de l'informel par la répression de l'informel (interdiction de certaines pratiques, obligations pour certaines autres d'être soumises à déclaration et réglementation légales, etc.). Dans cette hypothèse, formel et informel sont pensés comme substituables et l'informel comme négatif. Ce type de proposition est exceptionnel et n'est faite par aucun membre du réseau.

- La deuxième proposition s'appuie aussi sur l'hypothèse de substituabilité. Elle consiste à informaliser le formel pour qu'il attire à lui la clientèle de l'informel en introduisant au sein du formel existant certaines techniques et pratiques qui sont spécifiques du premier et qui sont supposées assurer son succès ou en créant des institutions nouvelles ayant ces caractéristiques. Il s'agit d'une stratégie de mimétisme.

- La troisième proposition consiste à articuler (ou à renforcer l'articulation existante) entre formel et informel. Dans cette hypothèse, formel et informel sont pensés comme complémentaires.

Le troisième niveau de lecture classe les éléments sur lesquels l'intervention porte prioritairement. La priorité peut être accordée soit à la collecte de l'épargne, soit à la distribution de prêts (à la consommation, pour fonds de roulement ou pour investissements)⁴⁰, soit au lien épargne-prêt, soit enfin au lien épargne-assurance. Des techniques différentes sont utilisées pour adopter ce qui apparaît comme justifiant les performances relatives de l'informel afin :

- d'accroître la proximité⁴¹ (proximité géographique - guichets mobiles notamment, utilisation de l'épargne collectée sur place pour financer des projets locaux -, culturelle - information en dialecte langue locale -, sociale - décentralisation et transparence de la gestion, allègement et simplification des procédures -, extension de la gamme des produits financiers proposés, temporelle par raccourcissement des délais entre demande de prêt et réponse, etc.),

- de réduire le coût de collecte de l'épargne ou de distribution des prêts (auto-gestion du groupe, reconnaissance du groupe),

- de mobiliser des ressources inactives,

- de minimiser les risques de non remboursement (nouveaux systèmes de garantie réelle ou personnelle en adoptant les mécanismes qui font la force de l'informel

40. Bernard Husson et Jean-Jacques Perennes de la faculté catholique de Lyon ont étudié l'exemple de l'appui par la Sidi des sociétés locales d'investissement.

41. La question de la proximité a été étudiée pour le présent projet par Ilda Ndzegue EMA-OTU au cours de son mémoire de DEA tant dans une étude des pratiques financières au sein des sociétés bamiléké du Cameroun que dans celles d'entrepreneurs africains en Rhône-Alpes (*Tontines et modes de financement des PME-PMI africaines*, mémoire de DEA 1991-1992, Université Lumière Lyon 2, Département Monnaie, Finance, Banque, 190 p.).

comme technologie financière adaptée),

- pour articuler les opérations financières à des opérations "réelles" (commercialisation production⁴², équipement, paiement main d'œuvre).

Nous avons dans ce chapitre introductif ouvert quelques-une des perspectives de l'ouvrage. Dans un premier temps, les fondements socio-culturels et historiques des pratiques financières seront abordés (à travers des contributions de J.-M. Servet, J. Rivallain, J. Tubiana, N.-E. Haddad et P. Traimond). Puis les modes informels d'épargne et de prêt seront analysés d'un point de vue économique (M. Lelart) et financier (Ed. Bloy). La troisième partie de l'ouvrage présentera différents cas au Sénégal (M. Dromain, M. Akpaca et O. Sy), au Niger (C. Rietsch), au Mali (E. Baumann) et au Tchad (A. Cherif et M.J. Tubiana). Nous montrerons en quatrième lieu comment au Nord s'établissent de nouvelles solidarités financières (à travers les contributions de D. Dia et de M. Mendell). En conclusion, nous soulignerons le rejet de l'hypothèse de la répression et du dualisme financiers, rejet que nos recherches permettent d'affirmer et d'affermir et nous développerons une hypothèse nouvelle commune : la mise en avant du fondement culturel de la rationalité des pratiques financières dites informelles.

Jean-Michel SERVET

42. Voir l'exemple des banques de céréales au Tchad étudiées par Abdelsalam Chérif et par Marie-José Tubiana.

LES FONDEMENTS
SOCIO-CULTURELS
DES PRATIQUES FINANCIÈRES

OCCIDENTALISATION DU MONDE ET
RENCONTRE DES IMAGINAIRES MONÉTAIRES

DES PALÉOMONNAIES AUX TONTINES
AFRICAINES

REGARD SUR LES FORMES TRADITIONNELLES
D'ENTRAIDE EN ÉTHIOPIE

ÉPARGNE INFORMELLE EN ÉGYPTTE ET AU
PROCHE-ORIENT

OCCIDENTALISATION DU MONDE ET RENCONTRES DES IMAGINAIRES MONÉTAIRES : UNE DOUBLE ILLUSION

On raconte¹ que durant la campagne d'Égypte les soldats de Napoléon Bonaparte se virent proposer de régler leurs achats avec les boutons de leurs uniformes. Certaines populations proche-orientales avaient en effet coutume de coudre des pièces de monnaie sur leurs vêtements. Ces boutons pouvaient ainsi passer pour monnaie des occupants européens. La vallée et le delta du Nil connaissaient l'usage de pièces de monnaie, en cette fin du XVIII^e siècle, depuis plus de deux millénaires : souverains lagides de la période hellénistique, puis occupants et souverains ultérieurs, en avaient été des diffuseurs successifs. Aucun partenaire, ni l'occidental, ni l'oriental, de cette étrange transaction n'ignorait la pratique numismatique ; les visages, personnages ou animaux représentés sur les pièces françaises rebutaient peut-être les populations musulmanes habituées à des pièces à motifs géométriques ? d'où la préférence pour les boutons que la position sur les vêtements pouvaient faire passer pour des pièces. L'étranger est généralement compris par référence à soi. Les moyens de paiement n'échappent pas à cette règle. Toutefois, Égypte et Europe occidentale de la fin du XVIII^e siècle, outre une histoire un temps partagée et des contacts très anciens, possédaient certains points culturels communs, des structures politiques et économiques notamment, qui pouvaient être mis en parallèle.

Ainsi lorsque les Britanniques, Allemands, Flamands, Espagnols, Français, Portugais ou Russes colonisèrent les sociétés qui, pour le plus grand nombre, constituent ce que l'on appelle aujourd'hui le tiers monde, ils ne rencontrèrent pas ou n'affrontèrent pas partout des sociétés pouvant être dites « sans monnaie ». Ceci est évident non seulement pour les civilisations d'Afrique du Nord ou du Proche Orient, lointains héritiers des traditions monétaires antiques, ou de l'Inde et de l'Extrême Orient dont les traditions numismatiques sont peut-être plus anciennes que celles de la Grèce ou de l'Asie Mineure, mais aussi de sociétés comme les Empires soudanais où coquillages-cauris étaient des moyens de règlements reconnus. Quelle que soit la variété des traditions de paiement, des usages concomitants de plusieurs moyens de

1. Une première version de cet article a été publiée dans R.-P. DROFF (ed.), *Comment penser l'argent ?* Paris : Le Monde, 1992, pp 44-57.

règlement et de l'articulation des fonctions de compte et de paiement, au delà de cet exotisme des formes et des usages, ces monnaies avaient un point commun avec celles des colonisateurs, celui d'être des instruments de sociétés à État. Leur rôle fiscal en particulier a permis une sorte de dialogue propice à la colonisation, et les Européens surent utiliser avec habileté à leur avantage certaines institutions et structures locales : ils acceptèrent dans un premier temps généralement de percevoir les impôts et de régler certaines de leurs dépenses avec les monnaies «indigènes». Les pièces et les billets se substituèrent ensuite graduellement à celles-ci. Dans un certain nombre de cas, la loi accéléra ce processus en interdisant l'usage des anciennes monnaies dans les relations à l'État² et les populations médusées virent les Européens détruire publiquement des richesses que quelques mois, quelques semaines voire quelques jours auparavant ils avaient durement exigées d'eux comme impôt. Cette mesure ne fut prise que quand le pouvoir colonial se sentit suffisamment assis, et voulut définitivement éliminer certaines forces politiques locales hostiles à son hégémonie. Alors que ces monnaies anciennes disparaissaient dans les relations à l'État et de la plupart des relations marchandes, certains de leurs usages traditionnels se sont souvent longtemps perpétués notamment dans les alliances matrimoniales, les compensations pour meurtre ou les paiements rituels à des fétiches.

La situation a été de prime abord toute autre quand les premiers voyageurs ou explorateurs puis la conquête et l'occupation coloniale ont mis en contact les Européens avec des cultures radicalement différentes, avec ces communautés dites sans classes ni État qui auraient ignoré la monnaie et pratiqué le troc.

Avant d'analyser les interprétations auxquelles ont donné lieu nos propres moyens de paiement dans ces sociétés, nous nous proposons brièvement de caractériser les pratiques locales de paiement, ce faisant nous donnerons *la vision des vaincus*, c'est à dire le cadre mental à travers lequel les colonisés ont compris leurs colonisateurs mais aussi nous révélerons l'ethnocentrisme des Occidentaux eux-mêmes. Il manquait aux partenaires de la rencontre un savoir commun ; mais chacun l'ignorait et croyait que l'autre interprétait identiquement l'acte de réciprocité. L'illusion était des deux côtés³. Illusion et méprise des colonisateurs lorsqu'ils rencon-

2. Voir l'exemple de la *franc-monetarisation* de l'Ouest africain étudiée par M. B. AKPACA, *Banques, commerce extérieur et monnaie, supports d'indépendance économique : l'exemple béninois*, thèse Université Lumière Lyon 2, 1991, pp. 103-131, par O. F. KABORÉ, *Le Système de paiement du Burkina : une analyse des pratiques monétaires*, thèse de troisième cycle, Université Lumière Lyon 2, pp. 34-59, et Christian PEYRE, *Impôt et monnaie en Afrique noire*, Mémoire de DEA Monnaie, Finance, Banque, Université Lumière Lyon 2, 1990, 180 p.

3. Daniel de Coppet, «Premier troc, double illusion», *L'Homme*, janv.-juin 1973, pp. 10-22. J.-M. SERVET «Pièces, billets et monnaies primitives», *Économies et société*, série F n° 30, 1986, pp. 7-18.

traient des «*monnaies primitives*» auxquelles ils attribuaient des fonctions et une nature analogues à nos propres supports monétaires. Illusion et méprise des colonisés qui prenaient nos pièces et billets pour des réalités semblables à leurs propres instruments «*monétaires*». Cette double illusion naît de l'identification d'une pratique ou d'un objet étranger à des pratiques ou des objets connus⁴, en l'occurrence un instrument du marché pour les uns et un moyen d'échange social pour les autres, et de l'attribution d'un rôle déterminé par la catégorie à laquelle cet objet ou cette pratique est supposé appartenir. Avec l'accroissement de la fréquence et de l'intensité des relations, la différence a progressivement été reconnue ; un savoir partagé a permis d'ordonner les rapports⁵. Toutefois, aujourd'hui encore au delà de la modernisation subie et du mimétisme volontaire subsistent, voire se développent, dans le tiers monde au sein de certaines pratiques financières de quasi-rites pouvant passer pour irrationnelles au regard des institutions occidentales⁶ et qui répondent à des normes sociales et mentales héritées et transformées pour répondre aux contraintes de notre temps.

LES PRATIQUES MONÉTAIRES «SAUVAGES»

Il convient d'expliquer ici deux phénomènes *a priori* antithétiques décrits par les voyageurs : la pratique de trocs et l'existence de «*monnaies primitives*».

Il est courant de lire dans les textes du XIX^e siècle que les peuples colonisés ou en voie de l'être ne connaissaient qu'un commerce restreint, et cause ou conséquence, que celui-ci n'impliquait pas d'usage monétaire. Ces populations auraient été les vestiges vivants de ce stade anté-monétaire que serait la phase supposée première du troc.

En fait les pratiques d'échange de ces populations dites «*primitives*» sont infiniment plus complexes que les Occidentaux ne l'imaginaient. Depuis des temps immémoriaux des produits traversaient les continents. Des produits du sud de l'Australie parvenaient sur les côtes septentrionales de la Nouvelle-Guinée. Les communautés

4. Cf. LEVI-STRAUSS, *La Pensée sauvage*, Paris, Plon, 1962, II-397 p.

5. La mise en place d'unité de compte pour les relations entre tribus côtières et marchands européens peut l'illustrer.

6. Ainsi au sein de tontines, groupes rotatifs d'épargne et de prêt au Cameroun : «*Dans certains groupes, la remise des fonds peut faire l'objet d'une cérémonie visiblement plus religieuse : les participants forment une chaîne, la main dans la main, la porte du local restant ouverte pour que Dieu et les défunts puissent entendre. Le bénéficiaire prête le serment de faire fructifier l'argent, puis les officiants lui transmettent la cagnotte après avoir craché dessus en signe de bénédiction*», Kamgaing TADJUGE, *Les Tontines face aux banques à Bafoussam*, mémoire de maîtrise, Faculté des Lettres de Yaoundé, 1982, cité par A. HENRY, G.-H. TCHENTE, Ph. GUILLERME-DIEUMEGARD, *Tontines et Banques au Cameroun*, Paris : Karthala, 1991, pp. 28-29.

dites primitives n'échangeaient pas un hypothétique surplus mais produisaient en vue de l'échange certaines marchandises qui devenaient le moyen de paiement privilégié des marchandises produites par d'autres groupes (qu'il s'agisse de capes d'écorce, de barres de sel, de haches en pierre, etc.). De plus dans ces cultures réputées sans classes ni État, certaines communautés se sont spécialisées dans la fonction d'intermédiaire commercial. Il convient enfin de souligner que ces pratiques commerciales « primitives » doivent être comprises comme une relation sociale, c'est à dire comme un rapport entre des groupes et des individus qui se font ou non la guerre, qui entretiennent ou non des relations matrimoniales, qui ont ou non des cultes et des mythes communs, qui mangent ou non ensemble, etc. d'où un protocole des échanges, des rites, des paroles, des gestes convenus, produits souvent d'une longue histoire ; en particulier le prix des produits échangés est généralement une variable seconde de la transaction par rapport à l'ensemble des obligations réciproques.

Les Occidentaux ignoraient le plus souvent cette diplomatie des échanges, dont les raisons leur échappaient. D'où un certain nombre de refus d'échanger, et un certain nombre d'actes, réciproques ou non, interprétés par l'une ou l'autre des parties comme vol, violence, etc. L'installation de comptoirs permanents, la contrainte aux relations, l'introduction de produits nouveaux (par exemple les haches métalliques) désorganisèrent fondamentalement les réseaux anciens d'échanges, et les firent pour le plus grand nombre disparaître, tout comme les moyens de paiement coutumiers reconnus dans ces relations bilatérales. Ainsi se développa entre colonisés et colonisateurs une économie de *troque* puis de *traite*⁷.

Parallèlement aux relations anté-coloniales de commerce dont les voyageurs occidentaux ont sous-estimé l'importance et n'ont pas compris les raisons, circulaient d'étranges biens précieux : colliers ou bracelets de coquillages, de perles, de dents, de pierres, de métaux natifs, rouleaux de plumes, disques de pierre polie, etc. produits de l'artisanat local ou importés. Pourquoi ces objets ont-ils été désignés par les Occidentaux comme « monnaies primitives » ? Ces objets dont chaque série présentait une assez forte uniformité ne possédaient au premier abord aucune utilité propre (pour l'alimentation, la parure, la production ou la guerre) si ce n'est d'être transmis entre les individus et les groupes, et ils paraissaient ainsi fonder leur valeur d'usage sur leur valeur d'échange. D'où l'appellation de monnaie. Il est certain que la monnaie étant considérée comme un attribut des formes supérieures de civilisation, la reconnaissance de monnaies locales pouvait être aussi une forme de réhabilitation par certains de sauvages colonisés ou en voie de l'être. Toutefois, les voyageurs et marchands occidentaux ont particulièrement insisté sur le fait que ces étranges mon-

7. H. BRUNSCHWIG, « La troque et la traite », *Cahiers d'études africaines* (Paris), 1962, n° 7, pp. 339-346.

naies n'étaient généralement pas des intermédiaires dans les relations commerciales⁸. Pour les Européens du XIX^e et du XX^e siècle, qui rencontrèrent ces sociétés, ces biens étaient en effet très éloignés de l'idéal-type monnaie⁹ caractérisé par sa dimension marchande et par l'universalité de l'usage d'un moyen de paiement unique.

À quoi servaient donc ces biens si précieux aux populations locales et dont la détention pouvait faire l'objet de compétitions fort âpres entre les individus et les groupes¹⁰ ?

Ces biens que nous préférons désigner comme *paléomonnaies*¹¹ plutôt que comme monnaie primitive sont des moyens d'échange social : ils servent à régler des naissances, des mariages, et des deuils, à compenser des injures physiques ou morales, ou la transgression d'interdits, à engager un conflit ou à y mettre un terme et à conclure une alliance. Une vision très partielle du phénomène pouvait laisser penser que ces richesses indigènes servaient à « *acheter* » une femme pour se marier. Ce qui sépare paléomonnaies et monnaies modernes ne peut pas être réduit à un ensemble de conventions d'usage différentes. L'inventaire des biens et services auxquels tel ou tel type de monnaie donnent accès est une première démarche permettant d'appréhender superficiellement une différence. Mais la compréhension de celle-ci nécessite aussi la prise en compte de la représentation mentale différente du fait monétaire. Les paléomonnaies ne sont pas des instruments rudimentaires d'acquisition de marchandises telles que produits de consommation, moyens de travail ou de défense ou forces de travail. Elles sont beaucoup plus que cela car, outre le fait qu'elles sont des moyens d'accès à des rôles et à d'autres biens (sans en être généralement à proprement parler des contreparties) elles sont des éléments vivants : elles sont paroles données et reçues et mémoire de la relation entretenue ou nouée entre les individus et les groupes. Certaines sociétés amérindiennes paraissent plus que d'autres avoir développé cette fonction de mémorisation et de communication non verbale. Elles fonctionnent comme des instruments immédiats de contrôle et de régulation sociale. Aussi le plus souvent, il n'existe pas une série unique de paléomon-

8. J. RIVALLAIN, *Échanges et monnaies en Afrique du XIV^e au XIX^e siècle en Afrique d'après les récits de voyageurs*, Lyon/Paris : Musée de l'Imprimerie et de la Banque/Musée de l'Homme, 1994.

9. B. COURBIS et E. FROMENT, J.-M. SERVET, «A propos du concept de monnaie», *Cahier d'Économie politique* n°18, 1990, pp. 5-29. et «Enrichir l'économie politique de la monnaie par l'histoire», *Revue économique* printemps 1991 pp. 315-338.

10. Voir dans ce volume l'exemple de la fonction de réserve des paléomonnaies africaines étudié par J. Rivallain.

11. J.-M. SERVET, Genèse des formes et pratiques monétaires. Thèse de doctorat d'État. Université Lyon 2, 1990, 495 p. et «La naissance des pratiques monétaires : des paléomonnaies aux monnaies frappées», in : *Encyclopédie Quillet-Actuel* 92, pp. 126-134.

naies avec subdivisions et multiples ; au sein de chaque communauté et dans ses relations extérieures, circulent des séries ordonnées particulières de paléomonnaies et de biens à fonctions paléomonétaires généralement non substituables et plus ou moins hiérarchisées. Chaque type de biens correspond à un type d'obligations et de situations particulières. Ce cloisonnement des usages, les capacités différenciées des groupes d'âge, sexes, clans, castes, et individus d'accès aux paléomonnaies peuvent assurer une perpétuation des rapports de domination et de dépendance.

Quel rapport existe-t-il entre ces biens précieux et nos propres monnaies, en dehors de l'analogie circulatoire? D'une part, il est possible de montrer que des objets analogues à ceux que les voyageurs ont appelé «monnaies primitives» ont existé, en remplissant des fonctions identiques, dans les sociétés occidentales anciennes, que les pièces ou des lingots ont pu y remplir les mêmes rôles et que par conséquent les biens de ce type peuvent être qualifiés d'antécédents logiques et historiques de nos propres monnaies. D'autre part, si l'on saisit conceptuellement le phénomène monétaire comme un mode de normalisation de la société (en particulier en définissant les pratiques monétaires non seulement dans la dimension paiement mais aussi dans celle de compte, et en reconnaissant qu'y compris dans les sociétés occidentales le fait monétaire ne peut être réduit au seul marché), force est d'admettre les paléomonnaies comme participant pleinement au phénomène monétaire en général. C'est d'ailleurs à partir de cette structure paléomonétaire que les «indigènes» ont compris l'usage que les Européens faisaient du numéraire. Ainsi, les paléomonnaies «sauvages» étaient-elles interprétées comme «monnaies primitives» par les voyageurs occidentaux, alors que les pièces et billets devenaient paléomonnaies aux yeux et entre les mains des colonisés, et comme nous allons le voir ces instruments de paiement se trouvaient subvertis par les consciences et les usages «indigènes».

DES PIÈCES ET BILLETS DEVENUS «MONNAIES PRIMITIVES» ET DES PALÉOMONNAIES DEVENUES «MONNAIES»

Les Africains comme les Mélanésien et Amérindiens, virent les colonisateurs utiliser entre eux des morceaux de matières, souvent jusqu'alors inconnues (métal d'abord, puis papier). Or la rareté des paléomonnaies est généralement produite et instituée socialement soit par un travail artisanal important, soit par une origine exotique à laquelle peuvent participer des êtres plus ou moins mythiques. Un parallèle pourrait être d'ailleurs ici établi avec les mythes et contes relatifs aux métaux précieux et au statut des forgerons dans les anciennes sociétés européennes. Cette matière métal (ou papier) pouvait donc aisément être pensée comme une substance de caractère magique qui était imprégnée de la force des nouveaux venus. Les utiliser pouvait permettre de participer à leurs vertus. Ils peuvent alors fonctionner comme des instruments de cultes et de magies ; on les passe de main en main pour s'imprégner de leurs vertus, on les brûle ; on les plonge dans l'eau avec des invocations secrètes, etc. ; on accuse certaines pièces d'être la cause de douleurs et de maladies ou au contraire d'être un médicament permettant de repousser certains esprits et maladies. Dans le sud du Nigéria au début du xx^e siècle, seules les pièces représentant un souverain réputé vivant étaient acceptées par les populations locales¹². Au Congo, les commerçantes disposent des piments avec les billets nouveaux et les piquent d'une aiguille afin de faire disparaître un éventuel mauvais sort avant de les réunir aux autres billets en leur possession. Pour les mêmes raisons, il y a une vingtaine d'année au Gabon, il était courant d'arracher un petit bout du billet. Au Zaïre, un chauffeur de taxi fait encore un signe de croix avec les billets que vient de lui remettre un client en paiement d'une course ou une vendeuse du marché crache sur la monnaie avant de la nouer dans un morceau de son pagne où parfois elle place aussi une amulette¹³. Comme les paléomonnaies, les pièces et billets ont pu être pensés comme des éléments vivants. Les pièces peuvent aussi perdre très largement leur caractère monétaire en devenant parures féminines comme certains thalers Marie-Thérèse en Afrique orientale¹⁴.

Le deuxième trait caractéristique des moyens de paiement occidentaux que l'on doit retenir et qui a pu permettre leur assimilation à des paléomonnaies est que ces

12. W.I. OFONAGORO, «From Traditional to British Currency in Southern Nigeria : Analysis of a Currency Revolution 1880-1948», *The Journal of Economics History* (New York), 1979, vol. 39, n° 3, pp. 623-654.

13. Témoignage de Mimpia AKAN ONUM, secrétaire exécutif des coopératives centrales d'épargne du Zaïre, dans *L'Épargne et sa collecte en Afrique*, Paris : La revue Banque, 1988, p. 139.

14. Marcel-Maurice FISCHER, *Le Thaler de Marie-Thérèse. Étude de sociologie et d'Histoire économique*, Thèse pour le doctorat ès lettres, Dijon : Marchal, 1912, xxi-210 p.

instruments monétaires existent en séries standardisées et hiérarchisées.

Enfin, pièces et billets circulent en sens inverse de biens et d'activités inégalement estimés. D'un point de vue purement formel et pour qui ne saisit qu'un moment de la chaîne des relations, il n'existe pas de différences entre une opération de dons-contre dons et une opération d'achat-vente. Le sens de nos transactions échappaient aux colonisés, ou plutôt ils leur donnaient des interprétations qui eurent fort surpris les acteurs de ces simili-rites. Les descriptions des cultes et mouvements cargoistes en Mélanésie¹⁵ apportent maints exemples de ces représentations, comme interprétations et comme mises en scène, de nos pratiques monétaires.

Ainsi, ceux qui ignoraient tout ou presque des coutumes et de la logique de nos paiements pouvaient penser que les pièces et billets étaient les paléomonnaies des *visages pâles*, autrement dit de ceux dont les premiers contacts firent des dieux, des ancêtres, des envoyés des dieux ou simplement d'autres hommes venus de pays lointains au-delà des monts et des mers.

Cette première identification des moyens de paiement occidentaux à des paléomonnaies a des conséquences très importantes.

Dans leurs relations extérieures, les communautés les incorporèrent au travers des modes de possession et de circulation propres à chacune des sociétés et du cloisonnement habituel des biens. Reçus directement des Européens lorsqu'on devenait leur dépendant (salarié) ou lorsqu'on leur cédait des produits locaux auxquels on ne prêtait jusque là parfois aucune attention (tel que liane pour le caoutchouc) ou de végétaux dont les nouveaux maîtres introduisaient la culture, ces instruments se révélaient les moyens les plus efficaces d'acquisition des produits européens (vêtements, mobiliers, aliments, outils métalliques, etc.), produits qui eux-mêmes entraient dans des classifications particulières. Aujourd'hui encore, l'argent obtenu par la commercialisation de certaines récoltes ou par la migration est souvent affecté à une série limitée de dépenses, le reste de l'économie locale pouvant être réglé «en nature». On doit aussi s'interroger sur le vécu et la compréhension de l'*impôt*, du *salariat* ou de la *commercialisation* de productions locales. Autant de moeurs pouvant impliquer pièces ou billets et qui ne reçoivent pas spontanément la raison que nous leur donnons ; les colonisés pensaient cette nouveauté à travers les normes de leurs propres expériences. Dans les sociétés n'ayant pas connu de prélèvements fiscaux étatiques avant la colonisation, les populations qui avaient accepté de verser l'impôt une première fois, ne comprirent pas pourquoi il convenait de réitérer chaque année une

15. P. WORSLEY, *Elle sonnera la trompette*. Paris, Payot, 1977, 315 p.

opération assimilée soit à un cadeau de bienvenue, soit au tribut acquitté par un vaincu pour faire la paix¹⁶. Au Sénégal, les Diola de Basse-Casamance refusaient l'échange riz contre monnaie, c'est à dire de mettre en rapport direct le riz élément central de leur culture avec les pièces et billets, éléments d'une civilisation étrangère ; ils échangeaient volume pour volume le riz contre de l'arachide (plante américaine dont la culture avait été africanisée) à des commerçants manding, et ils vendaient ensuite les arachides pour payer l'impôt¹⁷. En Afrique centrale, la répercussion sur le prix local d'achat des matières premières (tel le caoutchouc) de la baisse de leur cours sur le marché mondial a été assimilé à un vol dissimulé par des populations pour lesquelles un prix était une relation sociale et non la confrontation d'offres et de demandes¹⁸.

Plus ou moins rapidement, l'utilisation des pièces dépassa les seules relations indigènes-colonisateurs, la force des nouveaux venus pouvant favoriser une diffusion interne. Ainsi, les pièces purent-elles remplacer d'anciennes paléomonnaies ou d'anciens biens à fonctions paléomonétaires comme moyens d'échange social permettant de tenir son rang dans le groupe (compensation matrimoniale, mortuaire, transfert agonistique lors de fêtes, etc.). Parfois, cette substitution n'est pas totale : chez les Pedi du Sekhukhuneland en Afrique australe, pièces et billets composent les dots alors que celles-ci sont impérativement appréciées en têtes de bétail.

La paléomonétarisation des pièces et billets et leur intégration dans des séries plus ou moins hiérarchisées de biens précieux peuvent produire des effets inattendus. Dans certains cas, la hiérarchie locale des catégories diverses dans lesquelles entrent les différentes pièces et billets éloigne leur estimation relative de celle du marché international des changes (inversion du rapport cuivre/argent notamment, le rouge étant pensé comme plus puissant que le blanc) ou modifie la proportion entre les unités d'une même nation (par exemple une livre sterling n'a pas d'abord été reconnue pour vingt shillings mais pour quinze seulement). S'il existe des sphères très cloisonnées d'échange et si les différents types de pièces et de billets entrent dans des catégories différentes, le change entre les différents instruments monétaires devient impossible, ou si ces sphères sont hiérarchisées, la conversion d'une unité en sous-multiples suppose une chaîne de conversions.

16. Christian PEYRE, *Impôt et monnaie en Afrique noire*, op. cit., pp. 71-72.

17. J.-M. SERVET, « Monnaie-riz et échanges à volume égal des Diola de Basse Casamance (Sénégal) », *Cahier Monnaie et financement* (Université Lyon 2) 1978, n° 7, pp. 1-27.

18. W. G. L. RANGLES, « Échanges de marchandises et échanges de dieux, un chassé croisé culturel entre Européens et Bantu », *Annales : E. S. C.*, 30e année n° 4, juillet-août 1975, pp. 635-653, pp. 641-642.

QUE SONT DEVENUES ALORS LES ANCIENNES PALÉOMONNAIES ?

La diffusion des espèces occidentales ne fut pas immédiate. Loin des métropoles, les colons manquaient généralement de numéraire et ils en vinrent même à utiliser des ersatz tels que les cartes à jouer en Amérique du Nord à la fin du XVIII^e et au XVIII^e siècle, ou se servaient de produits de traite (peaux, fourrures, épices, etc.) comme monnaies. Les colonisateurs acceptèrent donc souvent en règlement des articles manufacturés ou celui des impôts des paléomonnaies traditionnelles qu'ils redistribuaient ensuite comme salaires ou prix de produits locaux. Les colonisateurs ne se contentèrent pas pour favoriser l'essor de leurs transactions d'utiliser les paléomonnaies existantes. Ils en fabriquèrent industriellement des imitations ; ainsi en Afrique on retrouve les *manilles*¹⁹ paléomonnaies métalliques fabriquées en Europe. Les colonisateurs importèrent massivement des cauris de l'Océan indien en Afrique de l'Ouest, provoquant localement une inflation de coquillages et une dépréciation importante de leur valeur²⁰. Les contrefaçons n'eurent souvent qu'un succès éphémère, sans doute là aussi en raison d'une diffusion trop importante et d'une vulgarisation hors des canaux légitimant les hiérarchies et statuts traditionnels de ces sociétés.

Les colonisés prirent en effet conscience au rythme des contacts avec les hommes blancs que ceux-ci n'utilisaient généralement pas entre eux les paléomonnaies traditionnelles et qu'ils ne leur accordaient qu'une très faible estime en dehors des lieux indigènes. Aussi le numéraire occidental fut donc compris comme un véritable bien précieux à l'origine de la puissance des colonisateurs. Toutefois, indépendamment de problèmes de quantité de monnaies européennes disponibles, celles-ci n'évincèrent pas systématiquement les anciennes paléomonnaies en les réduisant à un rôle de monnaie d'appoint dans les achats induits par la décomposition des relations communautaires. Lorsque les dominants ne se trouvent pas à même de contrôler les sources nouvelles de revenus, les relations de dépendance pourraient s'amoindrir ou disparaître ; l'argent là aussi peut rendre libres les cadets qui s'expatrient dans les plantations ou sur les chantiers. Les pièces et billets sont alors hermétiquement exclus des obligations sociales pensées comme essentielles à la reproduction du groupe (notamment dans la composition des biens dotaux). Les techniques nouvelles de production (en particulier l'usage du métal et d'outil nouveau) change parfois radicalement les conditions de production de ces paléomonnaies et leur forme. La détention des paléomonnaies vénérables et indispensables

19. J. RIVALLAIN, *Étude comparée des phénomènes pré-monétaires en proto-histoire européenne et en ethnoarchéologie africaine*, thèse Université Paris I, 1988.

20. A. F. IROKO, *Les Cauris en Afrique occidentale du Xe au XXe siècle*, Thèse Paris I, 1987, 2 tomes, 980 p.

pour tenir son rang dans la communauté permet aux dominants traditionnels d'accaparer une partie plus ou moins importante des gains salariés des dominés et de les transformer en produits importés tels qu'alcool, vêtements, parapluie, etc. Les mêmes raisons expliquent les fonctions résiduelles des monnaies traditionnelles dans les anciennes sociétés à État où l'on retrouve leur usage dans certains cultes et rites matrimoniaux ou de passage alors que les fonctions étatiques et marchandes de la monnaie sont accomplies par les espèces nouvelles. La disparition des paléomonnaies dépend alors du rythme de la décomposition ou de la modernisation des anciens rapports de domination²¹.

Nous avons ici esquissé les effets de la rencontre de cultures qui pensent l'argent de façon radicalement différente. Ainsi dans une sorte d'accélération de l'histoire, des paléomonnaies ont pu devenir monnaies, et celles-ci renouant avec leurs lointaines origines ont pu devenir paléomonnaies. Toutefois, chaque culture ne voyait qu'une fraction de l'autre : elle rationalisait des pratiques étrangères et elle butait aussi parfois sur des comportements qui lui paraissaient intraduisibles et qu'elle disait alors irrationnelles.

Jean-Michel SERVET

21. Voir l'exemple de l'évolution de l'usage de certaines paléomonnaies en Afrique équatoriale par Jane I. GUYER, «Indigenous Currencies and the History of Marriage Payments, A Case Study from Cameroon», *Cahiers d'Études africaines*, 104-XXVI-4, 1986, pp. 577-610.

DES PALÉOMONNAIES AUX TONTINES

AFRICAINES

L'expression *paléomonnaie africaine* désigne les monnaies en usage avant l'utilisation des pièces et billets. Les pratiques monétaires anciennes en Afrique restent mal connues tant le numéraire et ses fonctionnements ont occulté, en apparence, les usages antérieurs. Pas de banques, pas de banquiers, surtout pas de monnaie unique et, non plus, pas d'État centralisateur.

La colonisation a également provoqué des regroupements de populations. Depuis le début du xx^e siècle, de nombreuses villes sont apparues ; les plus anciennes se sont agrandies, mais les nouveaux venus cherchent à se regrouper par villages d'origine et par familles en quartiers distincts. Les formes d'entraide et de survie du groupe de même origine s'adaptent aux nouvelles situations, bien sûr, en fonction de traditions communes.

La notion de richesse continue de s'exprimer à travers l'ostentatoire dans la tenue vestimentaire, la qualité de la boisson, éventuellement la voiture et la maison aux vastes salons. Les cérémonies accompagnant les décès, plus particulièrement, restent l'occasion privilégiée de dépenses en boissons, en nourriture offertes pendant plusieurs jours et à différentes reprises ; y sont conviées de très nombreuses personnes. Très rarement les proches du défunt peuvent faire face à eux seuls à ces dépenses et ils s'endettent lourdement. Les autres participants cotisent également pour partager les frais. Malgré ce fardeau et les interdits lancés régulièrement par les différents gouvernements, ces fêtes se poursuivent.

Comment autrefois, les sociétés étaient-elles organisées pour faire face aux dépenses de prestige, élément indispensable à leur cohésion ?

ASPECTS DES PALÉOMONNAIES

Bien différentes du numéraire, elles ne répondent ni aux critères de commodité, ni à celui de la rareté. Elles sont dans des matériaux très divers avec des formes et des dimensions variables : coquilles de mollusques, métaux ferreux ou non, sel, éléments végétaux, tissus, etc. Certaines monnaies métalliques, reprenant l'aspect d'un fer de lance, mesurent plus d'un mètre de longueur ; ou bien, toujours dans la partie centrale de l'Afrique, elles pèsent plusieurs kilogrammes, notamment celles en cuivre en forme de torque, ou les enclumes en fer. D'autres, au contraire, parmi les paléomonnaies métalliques, ne dépassent pas quelques centimètres de long et quelques millimètres d'épaisseur. Leur évaluation s'établit plus sur l'aspect général de l'objet,

ou d'un détail particulier, qui sert à authentifier la monnaie, telle la partie supérieure allongée de la tige métallique *guinzé* des Toma du sud de la Guinée¹.

Le critère de conservation n'est pas non plus obligatoirement retenu, certaines régions adoptant des éléments végétaux : ensemble de tiges, graines enfilées ou même du miel, fréquemment des têtes de bétail².

Face à ces constatations, une partie des conceptions de la monnaie comme instrument de paiement est à remettre en cause. Toutefois ce sont ces objets qui entraient dans les échanges et souvent le nom qui leur était attribué est devenu celui du numéraire ayant actuellement cours dans les pays correspondants.

Ces monnaies n'avaient pas besoin d'Hôtels des Monnaies pour être frappées, même si leur fabrication apparaît fréquemment réservée à des groupes ou à des individus particuliers alors que, bien souvent, elles ne nécessitent pas un savoir-faire spécialisé. Pour faire respecter ces règles, les éventuels contrevenants se voyaient menacés de sanctions applicables par les forces de l'au-delà. Dans le cadre de sociétés comptant un nombre limité de personnes, la confiance jouait pleinement car il était aisé de se connaître.

CONSERVATION, GESTION DES PALÉOMONNAIES

Les paléomonnaies métalliques sont bien souvent conservées dans le sol. Celles en coquillages ont pu être préalablement déposées dans des jarres. Celles en métal ont souvent été placées sous terre dans une fosse parfois tapissée d'herbes, enveloppées dans des étoffes avec du charbon de bois pour absorber l'humidité. Par contre les paléomonnaies de sel, particulièrement celles découpées en barres variables, sont glissées dans la toiture au-dessus du foyer pour leur éviter de fondre.

La cache des paléomonnaies métalliques était tenue secrète : seul le responsable et parfois un de ses parents de confiance, en détenait le secret. Ces instruments monétaires y restaient la plupart du temps, car ils circulaient peu. Il est arrivé également qu'on les ait enfouies en cas de danger comme les guerres et quand le groupe était décimé pendant les combats, personne ne venait les reprendre. Le Père Ballon en trouva ainsi abandonnées, *lolofo* des Topoke Eso et *ifeli* des Ekuta de Bokela au Zaïre³.

Ceci est une preuve que ces instruments monétaires entraient dans des transactions bien localisées sans guère de possibilités d'équivalence avec les paléomonnaies de leurs voisins. En fait, les gestionnaires des paléomonnaies étaient les responsables de famille et le chef du groupe. Les autres membres de la société en disposaient d'un

1. PORTERES, 1960.

2. Sieur TIBIERGE, *in* P. Roussier, 1935, pp. 51-72.

3. Dossier Musée Royal de l'Afrique Centrale, n° 37 995-37 996.

faible nombre, et parmi eux, presque uniquement les hommes. La quasi-totalité des transactions s'effectuaient dans la concession du chef. Dans les cérémonies rituelles, peu d'exemplaires étaient requis.

FONCTIONS DES PALÉOMONNAIES

La relation membres d'une société/argent est avant tout basée sur la confiance. Nombre de paléomonnaies apparaissent en priorité comme des insignes léguées par l'ancêtre fondateur au même titre que celles garantissant le pouvoir des différents descendants. Ainsi les instruments de paiement s'identifient à l'histoire de la fondation du groupe. Nous n'avons pas à en être surpris, si quand différents groupes s'associent, plusieurs paléomonnaies coexistent. Dans ce cas celles du groupe dominant sont garantes de la richesse de tous. La monnaie est liée au pouvoir reconnu.

Les fonctionnements présentent bien des nuances d'une société à l'autre, mais, partout, elles entrent en priorité dans les règlements sociaux qui scellent les grandes étapes de la vie : mariages, décès, alliances. Ces paiements ont toujours pour objectif de renforcer la cohésion et la survie du groupe. Tous les membres d'une même société n'étaient pas obligatoirement autorisés à détenir et utiliser ces monnaies. Bien souvent les femmes en étaient exclues, sauf cas très exceptionnels. Dans les sociétés où fonctionnaient plusieurs monnaies, certaines restaient réservées à certaines catégories précises et ne permettaient que des paiements bien déterminés.

Souvent ces derniers s'effectuaient en plusieurs étapes : les compensations matrimoniales en sont un bon exemple, leur paiement pouvant s'étaler sur plusieurs années ; le mariage n'était considéré réel qu'une fois la totalité des versements assurée, même si plusieurs enfants étaient nés dans l'intervalle. C'est la famille du fiancé qui assure le paiement auprès de celle de la jeune fille. Et dans bien des familles, on attendait ces versements pour qu'à leur tour, les fils puissent se marier. Dans ce cas, à l'intérieur des familles, on touche à la faiblesse de l'épargne dans notre acceptation du terme.

En cas d'interruption du mariage, les sommes doivent être remboursées : en cas de divorce, si les torts sont imputables à la femme, la somme versée doit être remboursée au mari. En cas de décès de l'épouse, le mari doit une compensation en paléomonnaies à sa belle-famille, c'est l'argent de la mort. De même lors d'une guerre, quand il y a mort d'hommes, le groupe coupable doit dédommager en paléomonnaies ceux qui ont perdu les leurs. Lors des décès, des paléomonnaies reviennent à tous ou à certains participants à la cérémonie : cauris dans le centre du Nigéria⁴, paléomonnaies métalliques en forme de croissant chez les habitants du Bahr Salamat au sud du Tchad⁵, tiges métalliques ou guinzé chez les Toma de

4. OFONOGARO, 1976.

5. S. DE GANAY et M. GRIAULE, 1943.

Guinée⁶. Voici ce qui se pratiquait encore à l'est du pays sara, dans le sud du Tchad, en 1972, où, autrefois la monnaie était le *kul*, sorte de couteau de jet miniaturisé. En cas de décès de l'épouse, «le mari, avant le lever du soleil, fait venir le Ngôbang (assesseur des maîtres de terres importants), lui remet un cabri, une peau avec deux couteaux de jet à l'intérieur. Le Ngôbang entre dans la maison et demande à connaître l'oncle maternel de la défunte, puis va chercher de l'herbe à balai, des feuilles de néré, de la semence de mil hâtif, les place dans les mains de la morte avec l'un des couteaux de jet, remet le deuxième à l'oncle maternel. Ce dernier se lève, frappe celui de la morte, le tient quelques instants au-dessus d'elle, arrache brusquement les objets des mains de la morte. Le Ngôbang ramasse le couteau de jet, le joint au sien. Puis il revient dire aux parents qu'ils peuvent ensevelir le cadavre et le sortir de la maison⁷. Autrefois, les parents de la défunte apportaient chacun un *kul* qui était remis aux parents de la femme, comme garantie de la cohésion familiale et participation aux frais des cérémonies.

Les paiements d'ordre plus rituels semblent ne faire appel que symboliquement à la monnaie : en pays sara, un seul *kul* était remis au prêtre par la famille du jeune garçon, et en cas de stérilité, la femme en offrait deux ou trois pour que les esprits intercèdent en sa faveur et la délivre de ce sort⁸.

Parmi les fonctions rituelles jouées par les paléomonnaies dans le but de préserver l'intégrité de la communauté, citons l'exemple, en pays Toma, en Guinée, du rôle des *guinzé* : autrefois, quand l'un des fils de la famille quittait son village, il emportait quelques-unes de ces longues tiges torsadées aux extrémités aplaties prélevées sur la tombe paternelle, les plaçait dans unealebasse et leur rendait un culte. Une fois de retour, il allait replacer les paléomonnaies à leur emplacement initial. En effet, dans toutes ces sociétés traditionnelles, l'éloignement est perçu comme source de danger⁹.

Par contre ces paléomonnaies peuvent très bien ne pas apparaître dans les règlements des marchandises venues du monde extérieur. En effet, bien souvent, l'univers du marché est récent et extérieur à ce type de structures de sociétés. Les achats sont alors réglés sur d'autres bases par les responsables du groupe. Là également, les biens achetés correspondaient souvent à des biens de prestige : vêtements, coiffures, chevaux, parures¹⁰.

6. PORTERES.

7. M. FOURNIER, 1972.

8. J. RIVALLAIN, 1981, 1988, pp. 578-580.

9. HOUIS, 1953, p. 35.

10. J. RIVALLAIN, 1981.

RÔLE DE RÉSERVE DES PALÉOMONNAIES

La mise à l'abri des paléomonnaies est capitale pour la bonne santé du groupe. Tant leur fabrication que leurs usages, sont placés sous le contrôle constant de la société qui en confie la responsabilité aux Anciens, particulièrement à son chef. Cette épargne repose sur la confiance que l'on a vis-à-vis de cet homme et sur l'ensemble de l'histoire et de la structure d'une société, où l'individu en tant que tel ne compte guère, chacun étant considéré comme membre d'un groupe avec une place codifiée. Les plus grosses dépenses restent réservées aux paiements des compensations matrimoniales qui peuvent réclamer plusieurs centaines d'exemplaires de paléomonnaies et lors des décès.

Dans les sociétés moins restreintes, les opérations monétaires durent se diversifier plus aisément, toujours établies sur la confiance et sur le fait que l'argent doit respecter des règles précises. Ainsi l'emprunt semble inconnu comme tel dans les sociétés dites sans État, mais existe dans celles aux structures plus étatisées. Une étude linguistique systématique reste à mener sur ce thème ainsi que sur celui des termes techniques de comptage.

Généralement et plus particulièrement en Afrique occidentale, emprunter est humiliant. Aussi cette opération se pratique en des lieux et à des heures précis. La monnaie étant garante de la bonne santé de la société et de ses membres, l'emprunt risque de remettre en question le bon ordre des choses. Particulièrement dans les sociétés akans, cette opération s'effectue dans le plus grand secret, de nuit, n'engageant que la parole du débiteur et du créancier. Le débiteur risque, s'il n'honore pas le remboursement, de graves malédictions car l'or, métal sacré et monnaie, est chargé de pouvoirs maléfiques. Pour sa part le créancier, s'il ne respecte pas la parole donnée au moment du prêt, encourt de graves dangers. On estime que l'emprunt est en soi un acte religieux, que le prêteur ne connaît pas vraiment l'identité de l'emprunteur, un génie pouvant se déguiser sous un aspect humain¹¹. Lors de cette opération la poudre d'or, toujours évaluée au poids, est pesée par un même poids, celui du prêteur étant un plus lourd que celui de l'emprunteur, la différence représentant le bénéfice.

Dans les royaumes akans, où la poudre d'or était la monnaie, on exposait l'or des familles afin d'affirmer sa bonne santé et attirer la considération sur soi. Les familles qui en détenaient le plus avaient le privilège du port de certains attributs. La sortie de l'or et du *dja*, trésor, s'effectuait lors des cérémonies de l'année nouvelle garantissant la purification, la fécondité des terres et des plantes ; à cette occasion, le *dja* était censé devenir de plus en plus lourd à chaque tour de la cérémonie de même que chaque souverain se doit d'accroître le trésor au cours de son règne¹¹.

11 et 12. G. NIANGORAN-BOUAH, 1987.

Il existait également des sociétés de riches : *Angbandji* des Adioukrou¹³. L'introduction d'un nouveau membre au cours de la fête de l'or durait un mois. L'oncle maternel du candidat réunissait le conseil de famille, fixait le montant des sommes à engager dans les cérémonies et en informait les membres de la société. Le doyen précisait la date à laquelle le versement de la somme nécessaire pour devenir Angbandji serait effectué. À plusieurs reprises le candidat offrait des boissons et des repas, subissait deux retraites. Au cours de la première, son épouse, vêtue de blanc et couverte de bijoux en argent, se livrait à des distributions d'argent. À la fin de la retraite, le nouveau riche sortait somptueusement paré. Les Angbandji portaient des couvre-chefs, des cannes, des chasse-mouches en queue de buffle et avaient effectivement la parole dans les réunions publiques.

Dans les royaumes akans, on exposait l'or des familles afin d'affirmer sa bonne santé et attirer la considération sur soi.

Hormis les circuits commerciaux qui connurent des modes de paiement un peu en marge de ceux pratiqués à l'intérieur des sociétés, les membres des différents groupes réagirent toujours avec un esprit communautaire, en fonction de la hiérarchie de la société. Le plus influent est le plus riche et les biens qu'il détient ne sont pas réellement son bien propre ; il se doit de le redistribuer aux siens. Cela est illustré par de nombreux dictons et également est reproduit par le truchement des dessins des pagens en coton imprimé.

Les grandes occasions de se regrouper et donc de renforcer les liens entre tous étaient les cérémonies marquant les principales étapes de la vie où l'on se devait de faire preuve de largesses et où l'argent servait à authentifier les actes que l'on célébrait.

Depuis quelques dizaines d'années, le numéraire a pratiquement remplacé l'usage des paléomonnaies, mais les dépenses lors des mariages et des décès continuent de peser lourd dans toutes les sociétés africaines, avec souvent un aspect ostentatoire ; peu à peu, les règlements ne s'effectuent plus qu'en moyens modernes de paiement.

L'arrivée de structures héritées du monde occidental, allant de pair avec celle des pièces et billets, fit entrer la notion d'État, de centralisation, de structuration des rouages de la société. Avec l'évolution rapide de la société, l'urbanisation accrue, l'évolution des pratiques monétaires, l'argent n'est plus détenu par les mêmes catégories de personnes. Sa plus large répartition a entraîné de nouveaux comportements et le regroupement de ceux qui en détiennent. Au cours des dernières années, face à la faillite au moins partielle de ce modèle, en fonction de la situation du moment, les habitants mettent au point d'autres circuits de survie à travers lesquels on peut retrouver trace des anciennes pratiques monétaires et de l'épargne orientée vers des

13. M. DUPIRE, 1958.

types de dépenses précises, sans intention d'investissement autre. Comme autrefois, l'actuelle épargne informelle repose sur la confiance que les épargnants accordent au responsable choisi pour conserver les mises communes et s'est constitués en tout premier lieu pour faire face aux frais entraînés par les rituels sociaux, particulièrement au moment des cérémonies funéraires.

Josette RIVALLAIN

REGARD SUR LES FORMES TRADITIONNELLES D'ENTRAIDE EN ÉTHIOPIE

1. Les sociétés observées sont des sociétés paysannes pratiquant l'agriculture de montagne, au-dessus de 1.200 m d'altitude. La religion dominante est le christianisme orthodoxe, monophysite, dit le plus souvent «copte», ce qui est un peu déformant. Il y avait aussi, à l'époque des observations, des juifs et des païens, en petit nombre. Il ne sera pas question ici de sociétés avec lesquelles l'auteur n'a pas eu un contact personnel. Mais si l'on voulait poursuivre l'étude au-delà de cette limite, le mieux serait de regrouper les observations terroir par terroir, en prenant garde de traiter les agglomérations urbaines comme des champs d'études distincts. En effet les formes de l'entraide varient avec l'environnement. Pour cela on trouvera les éléments d'une étude diachronique dans les récits de voyageurs et les monographies, qui peuvent contenir des informations fiables. Il faut savoir les trouver et les déchiffrer. Certaines études systématiques seront aussi d'un apport précieux.

Le développement des villes en Éthiopie aux xix^e et xx^e siècles s'est fait selon le processus bien connu du déplacement des populations rurales vers un centre urbain: bourg agricole, ville proprement dite. Ce développement remonte au xviii^e siècle pour la ville de Gondar, aux tout premiers siècles de l'ère chrétienne (iii^e, iv^e siècles ?) pour la ville d'*Aksum*, mais seulement aux débuts du xx^e siècle pour des villes comme *Addis Abäba*, *Däsyé* etc. Les villes de l'Érythrée (*Asmära*, *Asäb*, *Kärän*, *Massaoua*, etc.) doivent beaucoup de leur développement à la colonisation italienne. Mais ce que toutes ces villes ont en commun, c'est que les populations rurales venues se fixer en ville y ont transporté avec elles les institutions villageoises, qu'elles n'ont cessé d'adapter à l'environnement nouveau. C'est ce que j'appelle la plasticité des institutions.

2. Les formes d'entraide ou d'épargne qui vont être sommairement décrites ont toutes été observées avant la révolution de 1974. Les décisions contradictoires inspirées par différentes interprétations du socialisme scientifique par le pouvoir révolutionnaire (idéologues marxistes-léninistes puis militaires nationalistes sans réelle pensée politique ou économique malgré leur usage du jargon des pays de l'est européen) n'ont pas été jusqu'ici analysées pour ce qui est de leurs intentions et des

conséquences produites dans le domaine de l'entraide et de l'épargne.

3. Les agriculteurs de montagne éthiopiens produisent essentiellement des céréales et en moindre quantité des légumineuses (pois, pois chiches, lentilles, fèves), pour la consommation familiale. Le seul arbre fruitier est le pêcher. Il est rare. Le surplus, lorsqu'il en existe un, est commercialisé sur le marché local contre des espèces qui serviront à : payer l'impôt, pourvoir au vêtement, acheter sel, café, piments, oignons, ail, gingembre et aussi coton brut qu'on filera, pétrole et allumettes... À partir des années soixante on s'est mis à consommer du sucre produit localement; enfin le paysan éthiopien doit acquérir et entretenir le matériel agricole métallique dont il se sert, et il a toujours tenu à disposer d'un fusil ou d'un pistolet et de cartouches.

Les labours se font au moyen d'un araire de bois muni d'un soc d'acier, tiré par une paire de bœufs dressés, attelés en couple sous le même joug. Tout paysan construit lui-même son araire, dont il achète les pièces métalliques au forgeron, et possède en propre une paire de bœufs qu'il a dressés. Cette paire de bœufs se nomme *t'emd bäre*, et le verbe *t'ämmädä*, qui signifie «mettre sous le joug (des bœufs)» a pris le sens de «être propriétaire d'une paire de bœufs» - puisqu'on est capable de mettre une paire de bœufs sous le joug. Le joug proprement dit, fabriqué également par le paysan, se nomme *qämbär*.

Si par malheur un de ses bœufs est volé ou malade ou vient à mourir, le cultivateur va solliciter le prêt d'un bœuf pour compléter sa paire et pouvoir faire ses labours. Le bœuf de complément ainsi détaché de la paire de bœufs de son maître pour être prêté à un autre villageois se nomme *qänja bäre* ou *qänja* tout court. Sur ce substantif ont été formés les verbes *aqqänajjä*, qui veut dire «mettre sous le même joug un bœuf prêté et un bœuf qui vous appartient», et *täqänajjä*, qui est le passif correspondant : «être unis sous le même joug (deux bœufs de propriétaires différents)». Il y a une distinction très nette qui est faite puisque mettre sous le joug une paire de bœufs dont on est le propriétaire se dit *t'ämmädä*.

Cette distinction entre «paire de bœufs» et «bœufs dépareillés attelés en couple» n'a pas qu'un aspect économique. Elle a également une valeur technique, qui risque d'échapper à l'observateur étranger au monde paysan. Les bœufs d'une même paire ont l'habitude de travailler ensemble. Chacun connaît son compagnon et n'accepte de travailler qu'avec lui. Il est donc plus difficile de faire travailler ensemble deux bœufs dépareillés.

Comment le service rendu est-il reconnu ? Le principe même de l'entraide implique égalité et réciprocité, sans bénéfice. Lorsque le cultivateur qui a prêté un bœuf est lui aussi dans la détresse et ne possède qu'un animal, le règlement est simple. Le bénéficiaire du service prêter son bœuf unique à son tour: chacun aura bénéficié d'une paire de bœufs.

Le propriétaire d'une paire qui a prêté un bœuf recevra une compensation appropriée. Le cas le plus simple est celui où il a prêté chacun de ses bœufs à un cultivateur différent; lorsqu'ils lui prêteront chacun leur bœuf unique, ils le feront bénéficier d'une deuxième paire de bœufs.

Un paysan extrêmement pauvre, ou ruiné, ou affligé d'autres misères peut ne plus avoir d'animaux ; il lui faudra emprunter une paire de bœufs, parfois dépareillés. Pour rendre, il lui restera la force de ses bras à offrir à chacun de ceux qui l'ont aidé. C'est là un cas extrême qui constitue le *wämfäl* proprement dit.

De fait, les villageois disposent de plusieurs expressions pour distinguer ces opérations d'entraide en vue des labours. L'action elle-même se dit *wämfäl* ou *wänfäl*. Le terme désigne toute forme d'entraide mutuelle procurant une force de travail en vue de travaux agricoles. On dira «fournir le *wämfäl* (*wämfäl awärt'a*) : prêter ses bœufs (ou son bœuf) à un voisin à charge de revanche ; et «restituer le *wämfäl* (*wämfäl käffälä*) : prêter à son tour à celui qui vous a prêté un bœuf (ou des bœufs) pour le même laps de temps, ou la force de ses bras pour une durée équivalente.

- Le propriétaire d'une paire en bon état pourra emprunter une deuxième paire, soit pour atteler deux jougs de bœufs à un même araire (par exemple si le terrain l'exige), soit pour faire labourer avec deux araires simultanément, s'il a beaucoup de terres. Mais d'une manière générale *wämfäl* désigne toute entraide dans les travaux des champs, l'idée centrale étant que tout ce qui a été reçu doit être restitué à l'identique. Le verbe dérivé *täwänaffälä* signifie «s'entraider mutuellement, travailler l'un pour l'autre tour à tour». La personne qui fournit ainsi son labeur, à charge de réciprocité, se nomme *wänfälänña*. La forme la plus sollicitée de cette entraide étant le prêt d'un ou plusieurs bœufs de labour, on comprend le glissement de sens dans l'usage.

On voit qu'on peut aussi, disposant d'une paire de bœufs, en emprunter une seconde (il s'agit alors de *wänfäl* et non plus de *qänja*) toujours à charge de réciprocité.

Baeteman, dans son *Dictionnaire Ambarique-Français* (Diré-Daoua, 1929) col. 273 relève une expression - pour moi énigmatique - qu'il traduit par «prêter ses bœufs pour le labour» ; il s'agit de *eshät abälla*, qui signifie littéralement «nourrir avec des épis verts». Le paysan éthiopien consomme, avec regret, des céréales en vert, avant maturité, lorsque la période de soudure ne peut être franchie autrement. Certains cultivent des maïs uniquement en prévision de la pénurie plus ou moins prolongée qui caractérise la période de soudure. Ce serait donc peut-être permettre de franchir cette période difficile, grâce au prêt d'un animal (ou de deux). Le paysan éthiopien, pas plus qu'un autre, ne mangera de gaité de coeur son blé en herbe.

4. Lorsqu'un paysan a perdu un de ses bœufs blessé ou accidenté, la bête est

rituellement égorgée et consommée. Ici intervient une forme d'entraide institutionnalisée : très normalement les proches et voisins informés vont acheter un quartier de viande, qu'ils paieront en argent, de manière que la somme recueillie, s'ajoutant au prix de la peau et éventuellement aux économies du paysan qui a subi la perte, et à l'argent qu'il aura pu emprunter, lui permette de racheter à bref délai le bœuf qui manque à son exploitation. Cette forme de secours (toujours à charge de réciprocité) se nomme *qerc'a* (ou *qerc'an*) au Choa, et on dit «entrer au *qerc'a*», c'est-à-dire se cotiser avec d'autres, non pas pour consommer la chair d'un bœuf, ce qui est prendre l'effet pour la cause, mais pour aider à compenser la perte d'un bœuf. Cela ne se fait évidemment jamais pour un mouton ou une chèvre.

Dans l'amharique de Gondar on utilise le terme de *qärämät*, attesté depuis le milieu du XIX^e siècle. Selon Guidi c'est une souscription destinée à acheter une bête pour la manger. Plus précisément, lorsqu'un bœuf ou autre tête de gros bétail qu'il est licite de manger meurt (ou doit être abattu) à la suite d'une chute ou autre accident, ou d'une maladie qui ne rend pas sa chair impropre à la consommation (et qu'il a été dûment égorgé) le propriétaire, qui ne peut à lui seul manger toute la viande, cherche des gens qui s'associent à lui.

Cette explication, comme je l'ai dit, prend l'effet pour la cause: il s'agit d'un geste de solidarité et non pas vraiment de l'occasion de faire quelques bons repas de viande. Un homme riche trouvera toujours assez de gens dans sa famille et hors de sa famille pour l'aider à manger un bœuf.

La souscription et l'animal qui en est l'objet, se nomment *qärämät* (les gens du Choa ont tendance à géminer l'avant-dernière consonne : *qärämmät* ; ils utilisent aussi le terme *qeremmet'* ou *qer(e)met'*).

De *qärämät* dérivent les verbes *täqärammätä* : se réunir pour une souscription pour le rachat d'un bœuf et *aqqärammätä* : recruter des cotisants pour une telle association. Le cotisant se nomme à Gondar *rät'abi*, terme qui implique, semble-t-il, l'idée de «compensation».

Quant au fait de s'associer pour acheter un bœuf sain et le manger (on n'a pas besoin de se mettre à plusieurs pour acheter une chèvre ou un mouton) il s'exprime au Choa par *qerc'a* et à Gondar par *qärämät* (mais, comme on l'a vu, ce dernier terme n'est pas inconnu au Choa). Dans ce dernier cas, on peut parler aussi d'entraide, mais cela se situe sur un autre plan. L'action de solidarité ne se prolongera pas puisque chacun en aura eu, si l'on peut dire, pour son argent, immédiatement. Mais l'action pourra se répéter, pas forcément avec tous les partenaires précédents.

L'ambiguïté ainsi créée explique l'erreur des lexicographes qui n'ont pas pu observer de près les faits. La forme *qerc'a* est expliquée par le lexicographe éthiopien Täsämma Habtä-Mikaél comme désignant le fait de se cotiser pour acheter de la viande et se la partager. On achète une bête à cornes, on l'égorge, on partage la

viande en parties égales ; chaque partie de la bête est ainsi divisée et les lots, constitués d'un morceau de chaque partie, sont répartis par tirage au sort. Le lexicographe donne comme synonymes le nom d'action du verbe *qarrät'ä* et celui du verbe *täqä-rammätä*.

Le lexicographe Täfärra Wärq Armädé donne pour *qerc'a* la traduction *qeremmet* ou *qer(e)met* (sa notation n'est pas claire).

Guidi et moi-même avons noté la forme *qerc'a*. Mais Baeteman a noté *qerc'an*, confirmé par le collaborateur de Griaule, Taffäsä.

Faut-il souligner qu'une fois leur objet rempli de telles associations cessent d'exister *ipso facto* ?

Signalons que pour le *qerc'a* comme pour le *qärämät'* ne peuvent s'associer que des gens appartenant à la même religion. En effet l'égorgement d'un animal, s'il ne s'accompagne pas d'une cérémonie, doit néanmoins être accompli au moyen de gestes et de paroles rituels qui diffèrent pour les chrétiens, les musulmans et les juifs. La viande de l'animal ainsi consacré et égorgé par un chrétien ne pourra être consommée que par des chrétiens, et ainsi de suite. Un chrétien qui consommerait la viande d'une bête égorgée par un musulman signifierait par là qu'il se fait musulman, etc.

5. Il existe dans les campagnes une autre institution qui vise à s'entraider par le prêt de la force de travail de l'homme. Il s'agit pratiquement de faire en commun, avec l'aide de voisins et amis, des travaux agricoles importants et urgents, en particulier la moisson. L'équipe de travailleurs ainsi réunie se nomme *däbo* ou *däbyat* ou encore *däbäyat* ; elle peut compter une dizaine ou plus de travailleurs.

Pour le lexicographe éthiopien Täsämma Habtä-Mikaél le *däbo* doit être considéré comme une forme de *wämfäl*. On dit *däbo awalä* «passer la journée (à travailler) au *däbo*».

Le cultivateur qui demande de l'aide prévient à l'avance les gens qu'il sollicite, en précisant de quel travail il s'agit, quel jour et à quel endroit. Ceux qui acceptent seront en droit de demander le même service à celui qu'ils auront aidé. Les travailleurs seront nourris et abreuvés au cours de la journée de travail: les femmes de la maison prépareront abondance de bière et de nourriture, y compris des plats de viande; tout cela sera apporté par les femmes dans le champ. Le travail, commencé par une brève prière, en général, doit être achevé avant la nuit. Le maître du champ stimule les travailleurs, plaisante avec eux et veille à ce qu'ils n'aient pas à se plaindre du repas.

L'opération du sarclage, qui doit être répétée deux ou trois fois, est confiée aux femmes, aux enfants et aux vieillards, mais les hommes peuvent y prendre part. Elle s'effectue accroupi, comme la moisson. Je ne sais si elle donne lieu à entraide.

Les prêts d'animaux de labour, à titre de réciprocité ou en échange de main

d'œuvre, de même que les aides mutuelles en main d'œuvre, du point de vue strictement économique - qui n'est pas celui du paysan éthiopien - peuvent être considérés comme une épargne en force de travail qui sera restituée après un certain délai.

6. Il existe de nombreuses associations, très vigoureuses dans les villes, nommées *edder*, qui sont des sociétés d'assistance mutuelle en cas de décès ou de maladie grave.

L'adhésion à l'association implique pour les membres, appelés *eddertāñña*, l'obligation d'assister aux funérailles d'un des leurs, de lui rendre visite en cas de maladie, de lui fournir une aide en espèces produite par une collecte soit régulière, à date fixe, soit effectuée en cas de besoin. Les sommes perçues sont minimales, car proportionnées aux ressources des membres.

Des sanctions sont prévues en cas de défaillance (par exemple, non assistance aux obsèques d'un membre sans excuse valable). Les sommes versées ne sont pas remboursées en cas d'exclusion. Tout cela implique l'existence d'une sorte de trésorier. Chaque *edder* désigne parmi ses membres un *eddertāñña qābari* «ordonnateur des funérailles» - ce qui souligne bien la préoccupation des membres d'avoir des obsèques convenables, lorsqu'ils vivent en ville, isolés de leur famille naturelle. Au village les choses se présentent différemment.

7. Une autre association nommée *eqqub* peut se définir plutôt comme une société de crédit mutuel que de secours mutuel. Les membres se nomment *eqqubiāñña*. On procède à des collectes régulières (en principe) et l'argent des cotisations ainsi réuni (*māwat'o* ou *māwac'o*) est attribué par tirage au sort à chacun des membres successivement - selon un système décrit ailleurs sous le nom convenu de «tontine». Un des membres se voit confier la fonction de trésorier : il collecte les fonds et les conserve pour les mettre ensuite à la disposition de la personne désignée par le sort; des sanctions sont prévues en cas de non respect du règlement (oral ; parfois écrit de nos jours). Le lexicographe éthiopien Dästa Täklä-Wäld observe que «à l'exception du dernier bénéficiaire, tous les autres membres restituent [ce qu'ils ont perçu]». Ce qui est une manière de dire que le dernier bénéficiaire retrouve ce qu'il a versé d'avance. L'institution a pu être caractérisée à juste titre comme une forme d'épargne sous contrainte. Telle personne qui n'aurait pas eu la persévérance d'épargner une petite somme chaque mois ou chaque semaine, se trouve obligée à le faire, ce qui lui permet de disposer d'une somme relativement importante - au moment où elle en a besoin, si elle peut obtenir un arrangement avec les sociétaires - plutôt que d'emprunter à intérêt.

8. Dans les villages existe de temps immémorial une institution d'entraide appelée *mabbār* «association». Elle remonte certainement à plusieurs siècles. Elle existe

aussi bien chez les juifs et les païens que chez les chrétiens (peut-être aussi chez des musulmans). On peut la définir comme une mutuelle à caractère religieux.

L'association peut compter jusqu'à vingt ou trente membres, qui peuvent n'avoir aucun lien familial ou autre entre eux. Ils se sont groupés par affinités dans une association pour s'entraider sous diverses formes définies par l'usage: notamment décès, maladie. En ville, les gens se groupent par quartier, par origine ethnique, etc.

Le fonctionnement du *mabbär* est très bien réglé. Chez les chrétiens, chaque *mabbär* est placé sous la protection d'un saint pour lequel les membres ont une dévotion toute particulière. L'association se réunit chaque mois pour commémorer la fête de ce saint.

Ce jour là on se réunit pour un banquet. La préparation et les frais du banquet incombent à l'un des membres de la société, qui recevra les autres chez lui, en faisant l'impossible pour les bien accueillir. Chacun des membres à son tour devra «recevoir» les autres. Au début du repas, le prêtre du *mabbär* prononce des prières et en particulier bénit la grande jarre nommée *gäc* qui contient la bière qui va être bue pour commencer. Il participera naturellement au festin, qu'il préside en quelque sorte. Précisons que ce prêtre n'est pas membre du *mabbär*. C'est aussi lui qui apportera au lendemain du festin ou *geber* la coupe sainte *t'ewa* chez la personne dont le tour est arrivé, pour lui signifier l'obligation où elle est. Il arrive que celle-ci se dérobe, ce qui est évidemment une infraction aux règles sauf événement grave; on dit *geber däffänä* «éluder le festin».

Les membres du *mabbär* (prononciation populaire *mabär*) se nomment *mabbärätännä* ou *mabärtännä*. Le «président» ou organisateur porte le titre de *musé*, dont la signification n'est pas claire. Le *musé* n'est pas - sauf erreur de ma part - le prêtre dont il a été question plus haut. Il est choisi parmi les membres du *mabbär*. Sa tâche consiste à veiller au bon ordre de la réunion et notamment à faire servir équitablement nourriture et boisson à chacun des assistants. J'ignore comment il a été désigné et quelle est la durée de ses fonctions. Il y aurait un «trésorier», peut-être même une sorte de bureau. L'organisation semble très flexible.

L'appartenance à un *mabbär* procure une aide morale et matérielle (soit en espèces, soit en nature) dont les modalités varient : assistance aux malades, participation aux obsèques, aide pour la digne célébration du premier anniversaire du décès d'un membre ou d'un parent d'un membre (*mut amät, täzkar*) etc.

9. Les trois dernières institutions «informelles» d'entraide que l'on vient de voir : *edder*, *eqqub* et *mabbär*, visent, sous des modalités différentes, à satisfaire à peu près les mêmes besoins. On peut parfaitement les définir comme des «sociétés de crédit mutuel», bien que l'*edder* fasse passer la solidarité avant le crédit, à l'inverse de l'*eqqub*.

La position du *mabbär* est très singulière. C'est une institution d'une ancienneté

certaine, de localisation essentiellement villageoise. On ne dispose d'aucune statistique, mais il n'est pas imprudent de supposer que toute localité de quelque importance compte un ou plusieurs *mabbār*. On connaît des *mabbār* de femmes. On ne sait pas s'il y a des *mabbār* rassemblant uniquement des personnes ayant à peu près le même âge. Il ne semble pas que les *mabbār* épousent les distinctions sociales (petits paysans d'un côté, gros propriétaires de l'autre). Cela pourrait être le cas en ville, où les familles sont coupées de leurs racines rurales, et où le recrutement a un caractère beaucoup plus aléatoire. En tout cas, le *mabbār* ne rassemble en principe que des gens appartenant à la même religion. Je dis «en principe», et c'est sûrement l'immense majorité des cas, mais on m'a dit, et je n'en ai pas eu la confirmation, qu'il y avait à Addis-Abäba un *mabbār guragé* rassemblant des *guragé* de religions différentes. Cette primauté du terroir sur la diversité des croyances serait de toute première importance pour le sociologue. Mais il s'agissait peut être tout simplement d'un *eqqub* de commerçants *guragé* installés dans la capitale.

Dans les années soixante-dix, dans la ville considérable qu'était Addis-Abäba, certaines grandes familles, dans le désir de ne pas laisser se rompre les liens entre leurs centaines de membres (dans la capitale et au dehors) ont fondé des associations proches du *mabbār* pour le plaisir, qui est en même temps un devoir, de se retrouver entre soi. Il serait intéressant de savoir comment de telles associations ont été supportées par le pouvoir révolutionnaire. Ces associations «familiales» – à base généalogique – font disparaître toute distinction fondée sur l'inégalité de la réussite sociale: parents riches et parents pauvres restent avant tout des parents. Selon la morale du village le devoir des riches est de soutenir leurs parents pauvres, par exemple en les aidant à obtenir des emplois rémunérateurs. Ces associations fonctionnent sur la base d'un rassemblement annuel avec repas, bien entendu, dans la capitale ; c'est l'occasion de se compter, de se rencontrer et de se rechercher, en échangeant des nouvelles de la famille et toutes sortes d'informations utiles.

De telles associations sont relativement riches. Il semble bien que les frais occasionnés par la réunion annuelle (en dehors des frais de déplacement) soient pris en charge par l'association. J'ignore comment sont réparties les cotisations. Il se peut que les membres les plus riches fassent des dons importants. Certaines de ces associations publiaient un bulletin photocopié distribué à l'occasion du rassemblement annuel, faisant part des décès, des naissances et des mariages et autres nouvelles à caractère familial.

Ce que je viens de signaler est le dernier aboutissement du *mabbār*. Le *mabbār* original, en créant une solidarité entre voisins, que ce soit dans les paroisses rurales ou urbaines, les villages, les quartiers des grandes villes, préserve chacun de ses membres de l'isolement ; il leur vaut bonne réputation, surtout si le *mabbār* qui les a acceptés compte des personnalités bien considérées. L'aide pécuniaire qu'on peut recevoir de son *mabbār* n'est pas systématique, cependant que l'appartenance au

mabbär exige de faire des dépenses somptuaires (festins) qui mettent parfois à l'épreuve les ressources du membre dont le tour est venu d'offrir le banquet rituel à ses confrères. Mais ces dépenses mêmes ajoutent à son prestige, à sa considération, et en renforçant les bonnes dispositions de l'association à son égard, accroissent le soutien qui pourra lui être accordé.

Les deux autres institutions, *edder* et *eqqub*, créent un réseau de solidarité qui touche à la vie privée (maladie, obsèques) de leurs membres, lesquels sont rarement unis par les liens du sang. Il semble que les associés soient en général de rang social équivalent. Leur association les aide à tenir ce rang dans les circonstances qui l'exigent ; elle peut leur «donner un coup de main» pour favoriser leur ascension sociale, par exemple pour entreprendre ou développer une activité rentable. Tout cela sera porté, dans l'opinion, au crédit de l'association. Par contre, les dépenses somptuaires pouvant incomber individuellement aux associés sont plus réduites.

Il y aurait à rechercher quelle peut être l'ancienneté de ces sociétés et quelle est ou a été leur implantation rurale. Le fait est qu'aujourd'hui leur développement apparaît surtout urbain. Ce développement, en particulier sous son aspect économique, a pu être favorisé par l'apparition de la monnaie divisionnaire, permettant le prélèvement de faibles cotisations en espèces. C'est sous le règne de Ménélik II qu'on a vu apparaître les pièces d'un demi-thaler, d'un quart de thaler, et jusqu'à 1/32^e de thaler, et sous celui de Haylä Sellasié les centimes de thaler. Toutes ces piécettes circulaient davantage en ville qu'à la campagne où d'ailleurs beaucoup de paysans les refusaient.

10. Qu'il adhère ou non à une (ou plusieurs) de ces associations de solidarité qui, entre autres activités, collectent sa modeste épargne, le paysan éthiopien n'ignore pas l'épargne individuelle (*qut'täba*). Le verbe amharique qui signifie «épargner» : *qot'täbä*, a les deux mêmes sens que son équivalent français: «épargner» (de l'argent) et «épargner» (sur la nourriture par ex.). Il signifie effectivement : ne pas gaspiller, et mettre de l'argent (ou un autre bien) de côté. On épargne surtout en vue des fêtes religieuses, des mariages, des deuils, qui tous entraînent de grosses dépenses, surtout en nourriture. On épargne également par crainte des calamités, telle la perte d'un bœuf, la grêle, les inondations, l'incendie, etc. On épargne en vue des impôts et des cadeaux obligatoires aux chefs, au clergé, qui sont des calamités dans leur genre : la plupart des révoltes paysannes en Éthiopie ont eu comme point de départ le refus ou l'incapacité de payer l'impôt.

En nature (céréales, légumineuses) l'épargne accumule de petites quantités (car il s'agit de gens pauvres) de denrées destinées à la consommation dans l'année, soit en cas de disette, soit pour une grande occasion ; elle est moins perçue comme une mesure d'épargne que comme un acte de prévoyance de la part d'une mère et d'un père de famille bons gestionnaires. L'épargne en espèces se faisait traditionnellement

sous la forme de trois ou quatre pièces d'argent d'un thaler de Marie-Thérèse d'Autriche, qu'on enterrait en secret quelque part. Le retrait de ces pièces de la circulation dans les années 45-50, pour les remplacer, au nom de la modernité, par des billets d'un, cinq ou même dix dollars, a porté un coup à l'épargne paysanne. La pièce d'argent, dite «argent blanc», était échangée au cours d'un dollar papier et demi (dit «argent d'Éthiopie») : soit trois billets d'un dollar pour deux pièces d'un thaler. Les paysans avaient bien essayé d'enterrer quelques billets enveloppés dans un bout de chiffon, comme ils l'avaient toujours fait pour les pièces, mais ils avaient retrouvé leurs billets rongés par les termites. La Banque d'État, qui l'ignorait, essaya lorsqu'elle l'apprit, d'informer les paysans qu'il fallait conserver précieusement les parties des billets où se trouvaient les numéros qui lui permettrait d'échanger les billets. Quelle tâche impossible ! Certains essayèrent de mettre à l'abri leurs billets dans des boîtes de conserves récupérées en ville. On ne sait ce qu'il est advenu de l'épargne paysanne en numéraire. Le rejet des billets était général.

Une autre forme d'épargne, moins mobile que celle en numéraire, et très répandue partout, est constituée par l'achat de bijoux d'argent (aujourd'hui parfois d'or, chez les gens très aisés). Mais ils appartiennent à la femme qui les porte et on ne peut en disposer sans son accord.

On remarque que toutes ces formes d'épargne : 1° ne produisent pas d'intérêt ; les bijoux sont même très souvent vendus avec une perte ; 2° ne constituent pas une thésaurisation, puisque l'épargne n'est pas une fin en soi : on n'épargne que pour dépenser. Les bijoux sont avant tout une parure et un indice d'aisance : ils ne sont vendus qu'en tout dernier recours.

11. La situation difficile créée par l'apparition de la monnaie papier a sans doute facilité l'apparition de l'épargne formelle, qui visait le public des grandes villes et des bourgs, s'adressant à lui par l'intermédiaire de plus de cinquante branches de la Banque Commerciale d'Éthiopie. Cette banque, détachée de la Banque d'État d'Éthiopie pour doter le pays d'une banque d'affaires et de dépôts, proposa vers les années soixante-dix l'ouverture de comptes d'épargne produisant 6 % d'intérêts. Il y avait là une double nouveauté : 1° on confiait son argent à une entité abstraite, par ailleurs inconnue, même si au guichet de la banque c'était une personne identifiable qui recevait vos billets ; 2° on recevait un intérêt, ce que ne produisait pas l'argent épargné «à domicile».

Le prospectus imprimé et diffusé par la Banque à cette occasion, pour expliquer le nouveau système d'épargne à des gens qui en général n'en avaient pas la moindre idée, était intitulé : «*Ce que nous devons savoir sur l'épargne*». En très gros caractères se lisait à côté : «*GAGNEZ 6 % !!!*». Les chapitres successifs avaient pour titres : «*Pourquoi épargner ?*» - «*Comment épargner ?*» - «*Combien épargner ?*» - «*Où épargner ?*» - «*Voyez ce que vous rapportera votre argent*».

Dans ce prospectus le mot *qut't'äba*, «épargne», pourtant bien connu, est glosé par le terme *eqqub*, sans doute encore plus populaire. L'on voit ainsi que ce dernier mot peut désigner aussi bien l'association qui collecte l'épargne de ses adhérents que l'épargne collectée. Ce qui n'apparaît pas, c'est que l'*eqqub* a des sociétaires, tandis que la banque n'a que des clients.

12. Dans la conscience populaire épargne et entraide semblent intimement liées. Mais c'est l'évidence même : les mécanismes de l'épargne individuelle et ceux de l'entraide ont comme objectif commun de permettre aux intéressés de faire face à des situations critiques, dont l'expérience montre qu'elles peuvent toujours surgir au moment le plus imprévu. Une étude des comportements des épargnants (individuels ou collectifs), qui reste à faire, pourrait peut-être montrer comment et dans quelle mesure l'épargne peut se transformer en investissement (pour le développement du pays, par exemple). Il faut enfin observer que la construction éventuelle d'un système de sécurité sociale moderne, sur une base strictement mutualiste et sans intervention de l'État, pourrait certainement prendre appui sur les institutions traditionnelles de l'entraide informelle.

Joseph TUBIANA

ÉPARGNE INFORMELLE EN ÉGYPTTE ET AU PROCHE-ORIENT

La particularité de l'épargne informelle en Égypte et au Proche-Orient est qu'elle tient surtout au fait religieux qui plus qu'ailleurs investit le champ des comportements économiques. L'épargne informelle est ici au carrefour de la "finance islamique", de la finance informelle, de la finance conventionnelle et de la finance internationale. Dans cet espace socio-géographique, les écarts de richesse peuvent aller de 1 à 60 sous les effets cumulés de la démographie et des ressources pétrolières. Ainsi coexistent l'épargne informelle des riches et celle des pauvres ; une approche empirique de ce phénomène ne permet pas à partir de cette superposition de mettre en lumière les fondements communs de la décision des agents appartenant à ces deux catégories sociales.

À cette fin, la science de la décision apporte un certain nombre de concepts qui permettent une relecture du phénomène épargne informelle.

Nous présenterons donc successivement : le cadre socio-économique de l'étude, les outils d'analyse de la décision et enfin leur mise en pratique dans le domaine de l'épargne informelle.

LE CADRE SOCIO-ÉCONOMIQUE DE L'ÉTUDE

Il s'agit des principes sur lesquels repose l'activité économique dans ces pays, ainsi que des éléments conjoncturels propres à cette région.

1. L'ordre économique et social

L'économie de souk entretient dans ces pays une tradition d'artisanat et de commerce. Le change manuel y a toujours existé, joint au commerce des métaux précieux. De grands centres subsistent, comme Djeddah, communiquant jadis entre eux par caravanes et reliés aujourd'hui au monde entier. L'argent continue à se véhiculer de la main à la main. L'épargne reste volontiers informelle, comme les «petits métiers»¹. La notion de capital n'a pas la même signification dans le Golfe et dans les pays capitalistes occidentaux. Ces sociétés composées jadis de nomades restent toujours centrées sur des activités de négoce. Sauf à Bahrein, à Beyrouth autrefois et à

1. Gilbert BEAUGE, *Les Capitaux de l'Islam*, Paris, CNRS, 1990, 274 p.

un moindre degré au Caire, le système financier reste sommaire. Le commerce de l'argent est d'abord celui du change autorisé par la loi religieuse (*sharia*). Il se satisfait des marchés informels à condition que ceux-ci rapportent des revenus dans des délais rapides. Ce commerce de l'argent reste le fait de minorités, négociants ou dirigeants des pays. L'épargne informelle nourrit la finance informelle et réciproquement. L'épargnant est en même temps un investisseur malgré lui. Ce type d'organisation et le différentiel démographique avec l'autre rive de la Mer Rouge, exercent des effets importants sur l'économie de l'Égypte.

État le plus peuplé de la région, l'Égypte joue donc le rôle de fournisseur de main-d'oeuvre mais aussi de «masse d'absorption» des tensions qu'engendre la situation politique dans cette zone. C'est la stabilité de l'Égypte qui sert de garantie à la prospérité des pays du Golfe. Aussi, depuis la guerre de 1973 et les accords de Camp David, ce pays a fait de la valorisation des «services stratégiques»² le vecteur de son développement économique. Il s'agissait de tirer le meilleur parti du rôle stabilisateur de l'Égypte en négociant une aide des États-Unis d'un montant de deux milliards de dollars par an, mais aussi d'exploiter au mieux le canal de Suez et de valoriser les transferts de devises des travailleurs émigrés. Ce choix a eu pour contrepartie un ralentissement de l'effort productif qui a en retour alimenté l'épargne informelle et favorisé le développement des micro-activités organisées autour des émigrés.

2. L'instabilité économique et politique

Ces régions sont le théâtre de conflits à répétition dont on peut dire que tous les pays sont touchés simultanément ou à tour de rôle.

Depuis octobre 1973, la manne pétrolière a transformé radicalement le paysage économique et politique de cette région. Des pays comme la Libye, naguère sans importance, se sont constitués du fait du surarmement et de moyens financiers considérables, une zone d'influence au sein de laquelle des flux de personnes et de marchandises se sont mis à circuler en grandes quantités. Il en a été ainsi de l'émigration égyptienne dans ce pays jusqu'au conflit qui a opposé l'Égypte et la Libye à la fin des années soixante-dix. Les migrations n'ont pas cessé pour autant mais ont pris d'autres directions au gré des alliances politiques du moment.

Aussi, à la fin de la guerre contre l'Iran, l'Irak a à son tour traité sans ménagement les travailleurs égyptiens qui ont fait l'objet de licenciements sans préavis, de spoliations ou de violences. Simultanément, les sommes mensuelles que ces tra-

2. Expression empruntée à Mohamed Al Sayed, journaliste à «*Al Abram*».

vailleurs étaient autorisés à transférer en Égypte se sont réduites. Les virements bancaires d'Irak en Égypte ont connu jusqu'à un an de retard à la veille de la guerre du Golfe.

Aux turbulences politiques, se sont ajoutées des fluctuations économiques et financières de grande amplitude. À la fin des années soixante-dix, le Souk El Manakh de Koweït-City a connu un énorme scandale lié à un marché parallèle d'actions non cotées à la bourse officielle. Au Caire, à la fin des années quatre-vingts, les Sociétés Islamiques de Placement de Fonds (SIPF) ont subi le contre-coup du scandale Al Rayyan qui a sérieusement entamé leur crédibilité.

LES SOURCES DE L'ÉPARGNE INFORMELLE

Elles sont triples : les placements illégaux des nantis, le trafic de devises et surtout les salaires des émigrés.

1. L'épargne des émigrés

L'émigration au Proche-Orient est d'abord une émigration égyptienne. Les Égyptiens qui s'expatrient ne le font que temporairement ; ils aspirent à revenir dans leur pays après avoir amassé un pécule. Cependant, à côté des Égyptiens et des nationaux des pays arabes formant une certaine communauté de langue, de moeurs et de religion, l'Asie musulmane constitue une réserve de main-d'oeuvre considérable. À l'occasion de la guerre du Golfe, cette émigration a fait l'objet d'une estimation :

ÉMIGRANTS	AU KOWEIT	EN IRAK
ÉGYPTTE	110 000	1.200.000
PALESTINE	300 000	170.000
INDE	167 000	10.000
BENGLADESH	85 000	?
SRI LANKA	60 000	15 000
PAKISTAN	40 000	10 000
PHILIPPINES	43 000	5 000
IRAN	40 000	?
MAROC	6 000	30 000

La conjoncture pétrolière³ avec la stagnation du prix du pétrole dans les années quatre-vingts a en partie figé cette émigration. Les Égyptiens par exemple, s'expatrient moins mais ils ont tendance à rester plus longtemps dans le pays d'accueil.

3. Philippe FARGUES, *La migration obéit-elle à la conjoncture pétrolière dans le Golfe ? L'exemple du Koweït*, INED, *Dossiers et documents* n° 10, septembre 1987, 32 p.

La situation précaire des émigrés a contribué à entretenir une économie parallèle ; il en est ainsi des «*vireurs*» chômeurs égyptiens en Irak ; chacun contre commission vire pour quelqu'un d'autre son quota de dinars irakiens en tant que journalier.

Une multitude de petits gains encourage une micro-finance qui échappe à une prise en compte fiscale, douanière ou monétaire. L'épargne relève au départ de comportements financiers spontanés qui associent parents, amis, voisins, pour parvenir à transférer des fonds dans le pays d'origine.

En Égypte, les émigrés ou anciens émigrés parviennent sans difficulté à trouver des partenaires pour réaliser de petits projets artisanaux. Le quart de leur épargne est employé dans la construction de logements ou l'amélioration de l'habitat ancien. Comme la main-d'oeuvre du bâtiment et des travaux publics appartient pour les trois quarts à des entreprises de moins de dix salariés, il est facile d'imaginer que l'émigration égyptienne, évaluée au quart de la population active dans les années quatre-vingts, stimule ces activités informelles⁴.

Le but des émigrés égyptiens est de s'affranchir des frontières pour détenir un capital dans leur pays d'origine et ils s'abstraient des notions de temps, de lieu ou de taux d'intérêt. En ne faisant pas confiance aux circuits bancaires officiels, ils confient à des changeurs (*sérafim*), koweïtiens ou saoudiens souvent, leur épargne informelle en vue de son rapatriement. L'horizon économique de l'épargne informelle est naturellement court, une année ou au plus la durée de l'expatriation, ce qui, joint à une intermédiation limitée et précaire, exclut tout mécanisme de transformation du crédit ; le transfert est l'unique but.

2. L'épargne en devises

Depuis février 1991, l'Égypte s'est dotée d'un marché des changes libre et unifié qui, s'il fonctionne, contribuera à réduire la part d'épargne informelle en dollars. Cette devise, qui est la plus recherchée, constitue l'épargne informelle des riches. Médecins, professeurs, ingénieurs préfèrent le dollar. Alors que les fellah ne sont véritablement intéressés que par la livre égyptienne, malgré la perte de pouvoir d'achat. Il faut souligner que plusieurs monnaies du Golfe, convertibles, font l'objet d'un marché libre au Caire, tandis que le dollar constitue une monnaie de commerce pour des opérations d'exportation et d'importation en marge ou à la limite de la léga-

4. Nadia ZIBANI et Denis BOUCHEZ, «Les migrations égyptiennes de main-d'oeuvre et leurs enjeux du point de vue de l'*infitab*», *Revue Tiers Monde*, n° 121, janvier-mars 1990, 20 p.

lité. D'autre part, le «*régime des importations sans transfert de devises*» a été en Égypte un moyen généralisé de financer des importations sans ressources propres et sans passer par l'appareil bancaire public ou privé. Il stimule donc l'épargne informelle. Depuis quelques années, un phénomène au confluent de l'économique et du religieux a pris de l'ampleur. Des Sociétés Islamiques de Placement de Fonds (SIPF) s'appuient sur la volonté de refuser toute pratique économique et financière interdite par la Sharia. Ces SIPF étendent désormais leurs activités aux marchés internationaux, contribuant aussi à la fuite de devises que connaît l'Égypte. Ce qui subsiste de l'épargne informelle en devises se dirige vers les *free-shops*, les coopératives immobilières favorisant l'accès à la propriété des émigrés payant en devises ou encore les opérations de ventes d'appartements, de voitures ou de terres agricoles bonifiées. Ces multiples facettes de l'épargne informelle en Égypte et au Proche-Orient recouvrent en fait une seule réalité : les comportements des agents économiques dans cet univers obéissent pour l'essentiel à des principes de rationalité identiques à ceux d'une économie conventionnelle.

Classiquement, la démarche empirique permet de mesurer l'ampleur des phénomènes, mais passe sous silence les processus de décision. Il est nécessaire d'appréhender les ressorts de cette décision.

UNE APPROCHE EN TERMES DÉCISIONNELS

La théorie de la décision permet de jeter un éclairage nouveau sur les situations de choix dans l'univers informel. Naturellement, il ne saurait être question de confondre totalement les situations qui mettent en jeu des principes éthiques, religieux, moraux, avec celles où l'on recherche uniquement l'optimisation d'un revenu ou d'une richesse.

Le choix qui se pose au décideur est en réalité un hybride des deux précédents. En effet, en Égypte et au Proche-Orient, les décisions qui concernent l'épargne informelle ne peuvent ignorer la dimension religieuse présente dans l'objectif de «*profit maximum licite*».

1. Quelques rappels

1.1. Éléments structurants

Nous considérerons que les individus, corps constitués ou collectivités qui conditionnent directement la décision sont les intervenants. Ceux qui subissent la décision (censée tenir compte de leurs préférences) sont les sujets. Intervenants et sujets sont les acteurs de la décision dont le processus résulte «*de confrontations et*

*d'interactions, sous l'effet de régulations compensatrices et amplificatrices propres au système concerné...*⁵. Un système se définissant comme une totalité organisée, formée d'éléments et de relations entre ceux-ci.

Parmi les systèmes, celui qui conditionne la décision des intervenants est le système de valeurs, il sous-tend de façon plus implicite qu'explicite les jugements de valeur de l'individu ou du groupe qui décide. Les objectifs et normes qui en découlent permettent ensuite d'établir une hiérarchie de ces jugements de valeur. Muni de cette échelle plus ordinale que cardinale, l'agent doit collecter l'information nécessaire pour fonder ses choix. Pour ce faire, il se constitue un système informationnel.

L'espace informel se bâtit enfin autour d'une trame faite d'alliances et d'influences diverses formant un réseau relationnel au sein duquel l'information collectée sera passée au crible du système de valeurs.

Mais toute décision suppose des critères de choix, la science de la décision a construit à partir de ce concept une axiomatique, qui permet l'élaboration de modèles d'analyse des comportements.

1.2. Critères et modèles

Schématiquement, nous pouvons considérer qu'une décision de quelque nature qu'elle soit, met en jeu la capacité de l'individu à mesurer ou ordonner :

- les états de la nature à l'aide du concept de vraisemblance
- les conséquences des décisions, au moyen du concept de valeur
- les actes ou décisions, à l'aide du concept de préférence.

Par préférence, il faut entendre l'aptitude de l'intervenant à discerner quatre situations élémentaires, mutuellement exclusives : l'indifférence, la préférence stricte, la préférence faible et enfin l'incomparabilité. Tout problème de décision associe aux états de la nature, aux actes et à leurs conséquences, une structure qui peut selon Morlat^{5bis} être :

- faiblement ordonnée
- ordonnée
- mesurable.

La Théorie de la Décision se réfère principalement aux situations dans lesquelles l'intervenant parvient à mesurer les états de la nature, les décisions et leurs conséquences. Pour être complète, la formalisation de ce type de problème fait référence à

5. Bernard ROY, *Méthodologie multicritère d'aide à la décision*, Paris, Economica, 1985, 423 p.
5 bis. Gérard MORLAT, *La Décision*, Paris, CNRS, 1961, p. 11-17.

la notion de dimension sur laquelle les choix déterminent par projection une évaluation des conséquences, objet du principe de préférence. Les conséquences peuvent naturellement s'exprimer en fonction de plusieurs critères, dans ce cas nous dirons qu'il y a plus d'une dimension. L'on distingue alors deux cas :

- l'évaluation est ponctuelle sur chaque dimension
- l'évaluation n'est pas ponctuelle sur l'une au moins des dimensions.

C'est ce dernier cas que nous retiendrons dans la suite de ce travail, en précisant que l'évaluation non ponctuelle correspond à la dimension qui représente une position dominante et sert à appréhender une information qualitative, non quantifiable⁶.

2. Essai de modélisation

Nous considérerons ici qu'un modèle est un schéma, une représentation d'une «classe de phénomènes» dans un contexte donné. Notre approche se veut naturellement descriptive et non normative.

2.1. Le système de valeurs

Le droit musulman repose sur des relations de personnes au point qu'il est difficile de différencier droit public et droit privé et que même l'allégeance à un pouvoir gouvernemental tient souvent sur une relation à une personne, prince ou raïs par exemple. Dans le domaine économique, ce droit retient un autre principe majeur : celui de la prohibition de l'intérêt assimilé à l'usure. Il découle de cela deux conséquences, d'une part l'épargne à tous les niveaux repose sur la confiance en un co-contractant dès lors qu'elle quitte les mains de celui qui a acquis un pécule, constitué le plus souvent de billets de banque, gages de liquidité. Ainsi, en vertu de la règle d'*intuitu-personae*, les contrats reposent sur la qualité de la signature des co-contractants. La prohibition de l'intérêt conditionne d'autre part les comportements des individus en matière d'épargne. L'intérêt ou «riba» consiste en un avantage illicite obtenu par le biais d'un excédent ou d'un ajournement en faveur de l'une des parties à une transaction lors du dénouement du contrat. En outre, comme dans beaucoup de pays du Tiers-Monde, il existe en Égypte et au Proche-Orient une sorte de méfiance instinctive des populations envers les agents de l'intermédiation financière que sont les banques. Cette méfiance s'explique par le complexe de «boîte-noire» et le rejet de la monnaie scripturale, elle est à l'origine du développement de l'épargne informelle. Dans ce contexte marqué par l'analphabétisme, le détenteur d'une épargne est limité dans ses possibilités d'accès à l'information, il est le sujet dans notre modèle.

6. Jean-Charles HOLL, Jean-Pierre PLAS et Patrick RIOU, *Les choix d'investissement dans l'entreprise*, Paris, P.U.F., 1973, pp. 195-220.

2.2. Système informationnel et réseau relationnel

Comme beaucoup d'épargnants ne savent lire et écrire ni en arabe ni en anglais, ils sont contraints de tisser un réseau de relations personnelles permettant d'éviter procédures, frais de gestion, jeux d'écriture ou comptabilité. Ce type de relation facilite la discrétion ou l'absence de légalité, notamment dans des échanges de devises au marché noir. Parents, amis, voisins sont directement concernés dans leur vie domestique ou professionnelle. L'argent épargné et prêté participe de la quotidienneté sociale ou privée et de la convivialité. Toutefois, le réseau ainsi constitué autour des relations familiales ou de voisinage apparaît insuffisant dès qu'il s'agit d'envisager un placement de l'épargne moins immédiat que l'investissement de proximité. Pour l'étendre à une aire géographique ou économique plus grande, les épargnants font appel au «*kafil*». Au Proche-Orient, le *kafil* est le sponsor, le garant ; il s'agit en fait d'un intermédiaire ou même d'un entremetteur. Il aide les petites gens en émigration à obtenir visa, logement, permis de travail, il intervient pour adapter le paysan à la vie urbaine. Il prédomine dans tous les secteurs de l'économie. Le *kafil* contribue au Proche-Orient à la gestion de l'épargne informelle. Il est habituellement originaire d'un pays producteur de pétrole, Arabie Saoudite, Koweït, Émirats ou Qatar, plus rarement d'Égypte ou de Libye. La combinaison de moyens pécuniaires, de la pénurie de main-d'oeuvre et la crainte des étrangers lui donne un rôle socio-économique essentiel dans des secteurs souvent informels. Toute personne, toute société qui souhaite s'installer dans les pays du Golfe doit avoir un *kafil* qui se porte garant de lui. Même les bédouins du Golfe ont accédé à l'économie de marché et à la société moderne par le truchement d'un *kafil*. Le *kafil* est indispensable pour le travailleur immigré comme pour la multinationale. Certains d'entre eux ont défrayé la chronique comme les frères Magharian, Libanais, qui ont blanchi en Suisse environ deux milliards de francs suisses provenant de trafic de drogue : des clients turcs ou syriens leur confiaient leur «argent sale». Les frères Fayed, Égyptiens, *kafil* du sultan de Brunéi, ont eu des problèmes avec la justice britannique pour avoir acheté avec de «l'argent sale» les magasins Harrods de Londres. Le plus célèbre, Adnan Kashoggi, né à la Mecque, a fait fortune en servant d'intermédiaire entre les dirigeants des pays du Golfe et des investisseurs de tous pays. C'est là, plus qu'ailleurs que la richesse, l'épargne, l'investissement dépendent du fait du Prince, d'autant plus que ces dirigeants disposent d'une épargne importante alimentée par les trafics d'armes ou de drogue. Les *kafil* sont aussi à l'origine du succès des sociétés islamiques de placement de fonds en Égypte. Ces institutions ont pu avec l'aide de *kafil*, drainer une part importante de l'épargne en devises transférées par les travailleurs égyptiens expatriés, en s'assurant les services de rabatteurs rémunérés mensuellement. Ces fonds sont la source du marché noir de devises et ont servi également à blanchir de l'argent sale.

2.3. Décision des acteurs

Dans le contexte de l'épargne informelle en Égypte et au Proche-Orient, les décisions interviennent à plusieurs niveaux.

a) Décision des sujets

Le niveau de base est celui où les sujets décident en-dehors de toute structure organisée. Cette situation se rencontre lorsque ces acteurs estiment que l'état de la nature le plus vraisemblable à horizon rapproché n'est pas favorable à la recherche du profit licite maximum. Ainsi, lorsque les turbulences politiques ou économiques sont trop grandes, le réseau relationnel se restreint au voisinage et à la famille. Les deux dimensions de référence des conséquences sont celles qui permettront, d'une part de projeter la mesure anticipée du résultat du placement, et d'autre part celle de la « valeur éthique » de l'opération réalisée. Pour minimiser tout risque relatif à ces deux critères, les sujets se replient sur les formes les plus simples d'utilisation de leur épargne. Ils feront en sorte de se trouver dans le cas où une préférence stricte pourra distinguer leurs actes. Cette aversion pour le risque est illustrée par une maxime musulmane qui recommande d'abandonner les neuf dixième du licite plutôt que de risquer d'enfreindre les interdits divins. La dimension qualitative devient ici celle qui prédomine, le sujet ne cherche plus la maximisation du profit mais plutôt un placement utilitaire. C'est la « *rationalité procédurale* » évoquée par H.A. Simon⁷ qui s'exprime alors par l'utilisation de la *gameiya*.

b) La *gameiya*

La *gameiya* est une association rotative d'épargne et de crédit, forme la plus simple de la tontine mutuelle. Un nombre variable de personnes se réunit par coopération, et mettent en commun leurs cotisations pour s'attribuer à tour de rôle le montant total des sommes réunies. La *gameiya* repose sur la périodicité régulière des rencontres de ses membres, mensuelles ou hebdomadaires, au cours desquelles sont collectées les cotisations. Le montant des sommes réunies est attribué selon des règles fixées à l'avance. Il peut y avoir un rang préétabli, un consensus en fonction de besoins personnels. Le cycle de la tontine est bouclé quand tous les membres ont eu leur tour⁸. La *gameiya* représente une forme de contrainte sociale en vue de constituer une épargne. Ce genre de montage pécuniaire appartient en premier lieu à

7. Il s'agit de la capacité d'un système à mettre en oeuvre des processus d'ajustement à son milieu extérieur, cf. à ce propos : Herbert A. SIMON, *Sciences des systèmes, Sciences de l'artificiel*, Paris, Dunod, 1991, pp. 27-54.

8. Robert VUARIN, « L'argent des pauvres et l'argent des riches », Colloque IEDES-CEDEJ, Le Caire, 15-17 décembre 1989, 40 p.

une épargne informelle domestique au bénéfice de consommateurs, ce qui rend difficile son repérage. Il intéresse aussi parfois de petits entrepreneurs du secteur informel ou officiel. Il s'inscrit dans un tissu de relations sociales qui servent de support à la *gameiyya* : la terre pour des relations entre petits propriétaires, l'achat de matériel, de bétail ou de semences, le commerce de détail ou l'artisanat. Une frontière essentielle sépare la *gameiyya* des banques ou de la finance islamique : il s'agit de l'épargne du pauvre. L'emprunteur est aussi prêteur, les transactions sont de faible volume, il n'est pas question d'en tirer un profit. En Égypte comme dans d'autres pays, les tontines de femmes sont très répandues comme celles de fonctionnaires ou de salariés sur les lieux de travail. Elles contribuent à développer l'achat de biens de consommation durables ou semi-durables : téléviseurs, magnétoscopes. Elles servent aux émigrés à acheter billet d'avion ou d'autobus, clés du départ ou du retour au village natal. Elles représentent parfois un fonds de sécurité destiné à des circonstances exceptionnelles, comme des obsèques.

En fait, la *gameiyya* est plus qu'un réseau d'épargne informelle, c'est un mode de relations sociales. *«Il faut prendre en compte les bénéfices affectifs qu'un individu retire de la fréquentation régulière de partenaires cooptés, de l'intégration sociale que représente le fait de tenir son rôle, d'assumer collectivement ses responsabilités, de retrouver des amis, de discuter des projets ou d'opportunités économiques des uns et des autres»*⁹. Cela est encore plus important pour des émigrés.

c) Décision des intervenants

Dans cet univers, les intervenants sont ceux qui détiennent l'information et qui se trouvent dans une situation d'asymétrie informationnelle. Ils sont les seuls à pouvoir s'acquitter du coût élevé de l'information. Les représentants de cette catégorie d'acteurs sont des institutions en particulier les SIPF. Impliquées fortement dans la collecte de l'épargne informelle, les SIPF se situent à la périphérie de la sphère de l'économie informelle, elles y puisent une partie de leurs ressources et nourrissent en retour des pans entiers de l'activité économique du secteur informel.

Un des fondements des sociétés islamiques de placement de fonds en Égypte a été la proclamation du caractère licite du trafic de devises au marché noir alimenté par une épargne informelle. Ces sociétés reposent sur la Sharia et sont des sociétés de personnes. Souvent, elles ont été créées en infraction avec une législation bancaire changeante, il est vrai. Par exemple, une loi de 1981 interdit à une société commerciale, ce que sont les sociétés islamiques de placements de fonds, de se livrer à des opérations d'assurances de banque, d'épargne, de collecte de dépôts ou d'invest-

9. Robert VUARIN, *Cf. supra*.

tissements pour le compte de tiers. Ces sociétés ont pendant environ cinq ans collecté l'épargne des travailleurs émigrés en leur promettant des bénéfices annuels substantiels. Des centaines de milliers de petits épargnants leur ont confié, sur simple remise d'un reçu, leur épargne pour la faire fructifier selon les règles de l'Islam. Ces sociétés collectent une épargne informelle dans la mesure où elles se mettent en marge de la loi. De 1983 à 1988, elles ont drainé environ 60 % de l'épargne domestique en Égypte.

Elles auraient réalisé des profits en se consacrant au trafic d'armes, de stupéfiants et naturellement de devises en rémunérant les déposants les plus anciens ou les plus fortunés avec l'épargne informelle de déposants nouveaux. Les décisions prises par les dirigeants des SIPF ne font que respecter les préférences des épargnants-sujets. La nature du processus décisionnel ne sera pas différente mais intégrera une quantité d'informations plus grande. Les états de la nature seront relatifs à la conjoncture économique de toute la région du Proche et du Moyen-Orient, et étendus à certains marchés internationaux où se placent les liquidités collectées. La maximisation du profit fait intervenir dans l'évaluation du couple rendement-risque, le principe de mutualisation qui revient du fait de la diversification du portefeuille détenu par l'institution à transférer la charge du risque non diversifiable sur l'épargnant¹⁰.

Les conséquences seront appréciées d'un point de vue stratégique par la constitution notamment de monopoles verticaux¹¹ et par la quantité d'épargne informelle collectée. Les positions prises sur les marchés des changes se projettent sur une dimension qualitative et s'inscrivent dans la recherche d'une indépendance vis-à-vis de la puissance publique. Il s'agit ainsi d'être en mesure de contourner certaines lois en échappant à leur champ d'application. Le souci de respectabilité (en façade) complète la dimension qualitative. En s'assurant les services de grands juristes musulmans (l'Université d'Al Azhar constitue l'un des pôles de leur réseau relationnel) les SIPF parviennent à étendre le spectre des préférences aux situations d'indifférence, et de préférence faible que l'exégèse autorise.

10. Le Modèle d'Évaluation des Actifs Financiers à l'équilibre (MEDAF) stipule qu'un actif financier présente un risque total pouvant se décomposer en risque de marché ou risque systématique et en risque spécifique, ce dernier s'éliminant par diversification du portefeuille auquel appartient l'actif considéré. Se référer à : William F. SHARPE, «Capital Asset Prices : A theory of market equilibrium under conditions of risk», *Journal of Finance*, septembre 1964, pp. 425-442.

11. Jean-François RYCX, «Islam et dérégulation financière», *Dossiers du CEDEJ*, 3, 1987, pp. 7-32.

CONCLUSION

Une nouvelle période s'est ouverte au Proche et Moyen-Orient avec la fin de la guerre du Golfe. Elle est caractérisée par plus d'incertitudes économiques et d'obstacles politiques aux flux d'échanges qui traversent ces régions. L'épargne informelle au confluent de la finance islamique, de la finance conventionnelle et de la finance internationale en subit les conséquences. L'information a un coût plus élevé et les réseaux relationnels doivent se densifier pour profiter d'opportunités de placement moins accessibles.

Nour-Eddine HADDAB
Pierre TRAIMOND

ANALYSE ÉCONOMIQUE ET
ANALYSE FINANCIÈRE DE
PRATIQUES INFORMELLES
D'ÉPARGNE ET DE PRÊTS

LES PRATIQUES INFORMELLES D'ÉPARGNE ET DE
PRÊT : UNE APPROCHE ÉCONOMIQUE

LES TONTINES UNE ANALYSE FINANCIÈRE

LES PRATIQUES INFORMELLES D'ÉPARGNE ET DE CRÉDIT : UNE APPROCHE ÉCONOMIQUE

L'analyse des pratiques informelles d'épargne et de crédit soulève depuis quelques années un intérêt de plus en plus soutenu. La décennie soixante-dix a commencé avec le lancement du programme mondial de l'emploi par le Bureau International du Travail. Les recherches qui ont suivi autour du concept nouveau de secteur informel ont surtout mis l'accent sur son importance en termes d'emplois. Il était nécessaire pour absorber une partie de l'exode rural vers les villes du Tiers Monde, mais il ne pouvait être qu'une solution transitoire avant son intégration dans le secteur moderne, le développement du pays devant nécessairement passer par l'industrialisation¹. Peu à peu, on s'est rendu compte que ce secteur informel n'était pas simplement une voie de passage, un phénomène condamné à disparaître. Il a son dynamisme propre, il s'appuie sur une réelle volonté d'entreprendre, une certaine capacité à innover, il repose sur des mécanismes originaux... et il se finance par lui-même.

Le regain d'intérêt que suscitent aujourd'hui les pratiques traditionnelles d'épargne et de crédit s'explique en partie par cette reconnaissance du secteur informel comme constituant essentiel des économies en voie de développement. Il s'explique davantage, notamment en Afrique, par l'incapacité des banques à mobiliser l'épargne africaine. Les difficultés qu'elles ont rencontrées ici et là et la nécessité de «restructurer» les systèmes bancaires conduisent à prendre en compte le phénomène du crédit informel et celui de l'épargne qui lui est souvent associé. Depuis quelques années, les enquêtes ponctuelles se multiplient qui permettent de mieux cerner l'importance de ces pratiques², mais aussi leur originalité et leur diversité.

1. J. CHARMES, «Une revue critique des concepts, définitions et recherches sur le secteur informel», in : *Nouvelles approches du secteur informel*, Centre de Développement, OCDE, 1990, pp. 11-51.

2. Des enquêtes ont été effectuées dans le cadre d'un Réseau de recherche sur le financement de l'entrepreneuriat et la mobilisation de l'épargne, mis en place au sein de l'Université des Réseaux d'Expression Française, et animé par l'auteur. On peut se procurer les Notes de recherches de l'UREF auprès de B. Ponson, École Supérieure de Commerce de Paris, 79 avenue de la République, 75543 Paris Cédex 1.

L'originalité de ces pratiques informelles tient à la personnalisation des relations entre le prêteur et l'emprunteur qui se connaissent toujours parfaitement, qu'ils soient amis, voisins, collègues de travail ou membres d'un même groupe ethnique. De ce fait, leurs opérations financières sont souvent intégrées à leur vie économique ou sociale, elles reposent sur une confiance réciproque qui minimise les risques, elles évitent les frais de gestion qui sont pratiquement inexistantes. Dans la finance moderne au contraire, le débiteur et le créancier ne se connaissent jamais. Les prêts notariés dans nos villages ont pratiquement disparu et ils sont davantage négociés avec le notaire qu'avec l'autre partie.

La diversité des pratiques informelles ne peut surprendre. Dès l'instant qu'elles s'appuient sur des relations personnelles étroites, elles naissent spontanément et se développent au gré d'initiatives individuelles ; on retrouve certes des schémas qui introduisent une certaine uniformité, mais celle-ci n'est que relative : il existe un grand nombre de pratiques différentes, et quand ces pratiques sont collectives, elles se différencient souvent les unes des autres par telle ou telle particularité inventée par les intéressés. Ces pratiques ne font pas intervenir d'institutions créées selon un même modèle³. Et comme elles ne sont pas recensées, elles ne peuvent être contrôlées par les pouvoirs publics ni soumises à certaines règles.

Ces pratiques qui font de ce fait une large place à l'anecdote rendent difficile tout effort de généralisation et par le fait même toute tentative d'analyse scientifique. C'est pourquoi il importe de distinguer les différents schémas et de rechercher s'il existe certains types de comportements. On peut à cet égard isoler trois sortes de pratiques.

- Les premières ne sont pas spécifiquement financières. Elles sont intégrées à la vie sociale ou à l'activité économique. Ce sont les crédits obtenus sans intérêt au sein de la famille, auprès des parents au sens large ; ce sont les prêts en nature du propriétaire pour faciliter la soudure qui sont en fait une avance sur récoltes ; ce sont les prêts du commerçant qui accepte d'être réglé plus tard et pratique en réalité une vente à crédit⁴. Même lorsque ces prêts sont accordés en monnaie, et avec intérêt, il

3. A l'exception toutefois des Monts de piété, beaucoup plus répandus en Asie et que F.J.A. BOUMAN et R. HOUTMAN ont étudiés au Sri Lanka : «Prawnbroking as an Instrument of Rural Banking in the Third World», *Economic Development and Cultural Change*, octobre 1988, pp. 68-89. Mais s'agit-il là de pratiques informelles ? Il existe certes des monts de piété non enregistrés, mais certains le sont qui exercent leur activité, officiellement reconnue, dans un cadre légal bien défini. On voit là la difficulté de séparer le formel de l'informel.

4. Ces opérations semblent se développer rapidement. Au Sénégal, on utilise aujourd'hui les règlements en fin de mois, les ventes avec paiement différé et les opérations de vente-rachat immédiat, avec ou sans intermédiaire, qui sont plutôt une forme d'usure. Cf. C. DUPUY et J.-M. SERVET, «Pratiques informelles d'épargne et de crédit : exemples sénégalais», in : *Finance informelle dans les pays en développement*, Lyon : PUL, 1994, pp. 101-113.

ne s'agit pas d'une opération financière à l'état pur. Ils permettent habituellement de faire face à des besoins essentiels et sont destinés à la consommation ; ils ne sont pas associés à un acte d'épargne. C'est pourquoi nous n'examinerons pas ici ces pratiques qui ne sont pas particulières aux pays en développement.

- D'autres pratiques caractérisent une opération financière proprement dite, effectuée sur une base individuelle. Deux personnes se rencontrent pour s'accorder mutuellement du prêt, soit que l'une confie son épargne à l'autre, soit qu'elle lui demande un crédit, mais sans qu'elles fassent en même temps une autre opération. Le partenaire peut faire de cette activité d'épargne et de crédit une activité habituelle, et il peut être le partenaire dans les deux cas, c'est-à-dire être à la fois collecteur d'épargne et pourvoyeur de fonds. Il arrive que ce soit là son activité principale et qu'il en tire l'essentiel de ses revenus. Nous examinerons dans une première section ces pratiques individuelles qui permettent de répondre aux besoins financiers des agents et remplissent, d'une façon rudimentaire, le rôle de nos banques commerciales.

- D'autres pratiques également financières sont effectuées sur une base collective. Plusieurs personnes constituent un groupe d'épargne, souvent elles se prêtent et s'empruntent les unes aux autres, et comme elles ne peuvent le faire qu'à tour de rôle, on se trouve en présence d'associations rotatives d'épargne et de crédit (AREC, en anglais ROSCA). On reconnaît là les tontines africaines, mais il en existe à peu près partout dans le monde. De nombreux travaux récents nous les rendent peu à peu familières, mais à mesure que leurs modalités sont mieux connues, leur diversité apparaît de plus en plus nettement et elle semble de plus en plus grande. Cela complique l'analyse que nous souhaitons en faire sous un angle spécifiquement financier. C'est pourquoi nous commencerons par présenter les tontines en général avant d'examiner les développements qui ont modifié leur fonction financière.

LES PRATIQUES INDIVIDUELLES D'ÉPARGNE ET DE CRÉDIT

La diffusion de la monnaie a transformé la thésaurisation qui se faisait traditionnellement en nature ; elle l'a aussi compliquée dans la mesure où il est plus difficile de conserver des pièces et surtout des billets qui peuvent se détruire facilement. Les services que rendent aujourd'hui les banques ne sont accessibles qu'à une fraction de la population. Ceux qui veulent mettre un peu d'argent de côté, ne serait-ce que pour quelques mois, sollicitent ce service des personnes en qui elles ont confiance et qui peuvent recevoir ces dépôts d'une façon ponctuelle ou d'une façon régulière. Dans les deux cas, elles peuvent aussi accorder des crédits.

1. Les versements ponctuels auprès des gardes-monnaie

Les habitants d'un quartier ou d'un village peuvent parfois mettre leur épargne en sécurité auprès d'une personne qui a toute leur confiance. Ce peut être un chef religieux, un ancien fonctionnaire, un responsable du village, un commerçant ou une commerçante qui gère bien ses affaires et dont l'intégrité ne peut être mise en doute⁵. Ce garde-monnaie, comme on l'appelle habituellement, accepte ainsi des versements ponctuels non réguliers qu'il s'engage à rendre à la demande, ou seulement pour un usage convenu que le déposant s'est quelquefois fixé au préalable. Il ne verse pas d'intérêt sur cet argent reçu en dépôt et il semble qu'il n'en perçoive pas, malgré le service qu'il rend à ses clients.

Une enquête d'envergure effectuée au Niger en 1986 par l'Université d'État de l'Ohio a permis de bien mettre en évidence ces pratiques⁶. Cinquante-six gardes-monnaie ont été interviewés dans vingt-deux villages choisis au hasard, où l'ampleur du phénomène a beaucoup surpris. On ne dispose pas d'autre enquête, mais on sait qu'il y a des gardes-monnaie au Sénégal, au Bénin, au Togo. Il est probable qu'ils sont aussi présents dans la plupart des pays africains, mais ce phénomène est encore aujourd'hui mal connu. Il l'est davantage dans quelques pays d'Asie où la présence de gardes d'argent est souvent signalée⁷.

Que devient l'argent mis en sécurité de cette façon. Le dépositaire peut tout à la fois :

- le conserver, soit en espèces - il arrivait encore récemment au Bénin que le déposant souhaite récupérer les billets mêmes qu'il avait remis - ce qui oblige le garde-monnaie à se protéger suffisamment, soit en effectuant un dépôt auprès d'une banque dont le garde-monnaie peut devenir un client important et régulier et, à la limite, un auxiliaire.
- le placer, ce qui revient au cas précédent car il y a peu de possibilités de placements liquides autres que le dépôt à terme, ou l'investir dans ses propres affaires,

5. Voir dans ce volume, l'exemple des boutiquiers gardes-monnaie au Sénégal par Maxime AKPACA.

6. D. H. GRAHAM et *alii*, Finance rurale au Niger : une évaluation critique et des recommandations de réforme, Rapport présenté à la Mission de l'USAID, Niamey, février 1987. K. LIMAN TINGUIRI a analysé ce rapport «Épargne et crédits informels en milieu rural au Niger : l'activité des tontines et des gardes-monnaie villageois», in LELART (sous la direction de), *La Tontine : pratique informelle d'épargne et de crédit dans les pays en voie de développement*, UREF, John Libbey Eurotext, Paris 1990, pp. 177-202.

7. Ainsi, par exemple aux Indes et au Bangladesh, D. W. ADAMS, Taking a Fresh Look at Informal Finance, Seminar on Informal Financial Markets in Development, Banque mondiale, AID et Université d'État de l'Ohio, Washington, octobre 1989.

dans celles de son épouse ou d'un ami proche. Un risque de liquidité se fait jour.

- le prêter à d'autres personnes que celles qui ont déposé. Le garde-monnaie devient banquier, prêtant aux uns les dépôts des autres. Il doit ajuster ses dépôts et ses crédits pour conserver une liquidité suffisante... Il peut aussi imposer à ses clients un préavis de 24 ou 48 heures. Cette solution nous a été signalée à plusieurs reprises.

On a peu d'informations sur l'usage des fonds reçus. Au Niger, plus des trois quarts des gardes-monnaie interrogés prêtaient également de l'argent. Cette relation entre les dépôts et les crédits a beaucoup surpris les auteurs du rapport qui ont découvert que les gardes-monnaie exerçaient une forme rudimentaire d'intermédiation financière au niveau des villages⁸. Il est probable que des enquêtes à venir permettront d'observer une relation identique dans d'autres pays africains⁹. Il en est différemment en Asie où l'activité la plus régulièrement mise en avant est celle des crédits. Elle est le fait de prêteurs individuels qui demandent habituellement aux paysans des taux très élevés, de l'ordre de 50, voire 100 % sur quelques mois... quand ce n'est pas 10 ou 20 % par jour aux petits commerçants des grandes villes¹⁰. Mais ces usuriers sont des prêteurs individuels dont il semble bien qu'ils utilisent leurs propres capitaux et non pas ceux que des clients mettraient en sécurité entre leurs mains. À cet égard, les pratiques observées en Afrique et en Asie ne sont pas comparables¹¹. Ces pratiques informelles d'épargne et de crédit reposent toujours sur une relation personnelle entre le débiteur et le créancier. Le garde-monnaie ne rend ce service qu'aux personnes de son village ou de son quartier qui ont une confiance totale en lui, et il n'accorde de crédits qu'aux personnes dont il ne met pas en doute la solvabilité. Il en est de même de l'usurier chinois en Thaïlande ou en Malaisie. Dans tous les cas, la contrainte est très forte parce qu'elle est personnalisée ; le créancier peut en faire une contrainte sociale en faisant connaître les défaillances de ses partenaires.

2. Les versements réguliers auprès des tontiniers

Les habitants d'un village ou d'un quartier peuvent aussi utiliser les services d'une personne de confiance pour garder leur épargne d'une autre façon. Les verse-

8. D. H. GRAHAM, *op cit.*, p. 6.

9. Notamment au Bénin où les gardes-monnaie sont aussi des «vendeurs de monnaie», ce qui veut dire qu'ils prêtent - car comment pourraient-ils vendre de l'argent ?

10. Sur ces pratiques usuraires que nous avons étudiées autrefois, cf. notre article «Un marché financier inorganisé : l'usure en Thaïlande», *Savings and Development*, 1983, n° 1, pp. 339-365

11. Il est possible que l'usure paraisse moins pratiquée en Afrique parce qu'elle est moins connue. D'une étude récente sur la Zambie, il ressort que cette pratique est largement diffusée et tend à croître. M. MRAK, «Role of the Informal Financial Sector in the Mobilization and Allocation of Household Savings : the Case of Zambia», *Savings and Development*, 1989, n° 1, pp. 65-85.

ments sont effectués cette fois d'une façon régulière, et ils sont remboursés en totalité à une date connue d'avance ; ce n'est pas l'épargnant qui se déplace mais le collecteur qui passe dans les rues ou va au-devant des commerçants à la fin du marché ; il remet à chacun de ses clients une carte établie à son nom, précisant son adresse, comportant quelquefois sa photo, et contenant autant de cases que de versements sont prévus ; à chaque versement, il coche une case ; quand l'échéance prévue est arrivée, et que normalement toutes les cases ont été remplies, le collecteur rembourse à ses clients les versements que chacun a effectués, moins un qu'il garde pour lui et qui est la rémunération du service de sécurité qu'il a rendu à chacun.

La carte la plus répandue contient 31 cases qui correspondent à autant de versements quotidiens. Mais la formule est très souple : les versements peuvent commencer le premier jour du mois ou à tout moment ; les remboursements interviennent quand tous les versements ont été effectués, à la fin du mois ou quand le client le demande : il perdra toujours de toute façon la valeur d'un versement quelle que soit la somme déposée. Les versements peuvent être effectués le jour du marché qui peut revenir tous les deux jours, tous les cinq jours... La carte peut aussi comporter 62 cases... ou 155... car on retrouve toujours un multiple de 31... dans ce cas, le collecteur conserve pour lui la valeur de deux ou cinq versements.

La collecte d'argent est donc une pratique informelle entourée d'une grande souplesse. Elle est cependant davantage organisée que la garde de monnaie : elle occupe beaucoup plus le tontinier, car c'est ainsi qu'on appelle habituellement le collecteur d'argent, par référence aux tontines qui sont une pratique collective ; elle est une activité rémunérée, et la commission du tontinier est toujours d'un peu plus de 3 % (un versement sur 31, deux sur 62, etc.) ; elle est une activité concurrentielle, les tontiniers ayant chacun leurs clients et cherchant à en augmenter le nombre ; elle est souvent pour les tontiniers une activité secondaire, parfois leur activité principale. Il s'agit bien cependant de pratiques informelles car il n'existe pas de règles juridiques propres, elles ne sont l'objet d'aucun recensement, elles ne peuvent donc être contrôlées ou surveillées, par contre, elles reposent sur une relation personnelle étroite entre le tontinier et chacun de ses clients. Cette confiance est indispensable puisque le tontinier doit absolument rendre l'argent à la fin du mois - c'est le cas le plus fréquent - et il peut accepter de rembourser par anticipation : dès le 15^e jour, il rembourse dix versements. Il lui appartient donc de mettre en sécurité l'argent de ses clients : il peut le garder chez lui, le déposer à la banque, l'utiliser dans ses propres affaires ou dans celles de sa famille, prêter à d'autres personnes... ou à ses propres clients en leur remboursant par anticipation plus qu'ils n'ont déjà versé : vingt versements dès le 12^e jour par exemple.

On a peu d'informations sur l'existence des tontiniers. Quelques travaux épars permettent d'attester leur présence au Bénin¹², au Togo¹³, au Niger¹⁴, au Nigéria¹⁵. On en trouve également en Côte d'Ivoire¹⁶ et au Sénégal¹⁷, où ils se seraient semble-t-il développés plus récemment. Mais dans son article bien connu de 1980, Miracle qui a recensé une abondante littérature sur l'épargne informelle en Afrique, a l'impression que ces banquiers mobiles, comme il les appelle, opèrent aussi dans le reste de l'Afrique¹⁸. On a moins d'informations encore sur l'activité des tontiniers qui veillent jalousement à garder secrètes leurs opérations. On peut faire cependant deux hypothèses :

- La première est que certains d'entre eux, dans certains pays plus que dans d'autres, sont en relations avec les prêteurs personnels que sont les usuriers ou simplement les commerçants. Miracle émet même l'hypothèse que les tontiniers sont des agents de ces prêteurs au profit desquels ils collectent les fonds, et que leur activité est contrôlée par les hommes d'affaires importants opérant dans le secteur informel¹⁹.

- La deuxième est que les tontiniers remboursent de plus en plus souvent par anticipation, et surtout qu'ils remboursent de plus en plus à tel ou tel de leurs clients par rapport aux sommes qu'ils ont déjà versées. Leur activité de crédit se développe, ils deviennent de vrais banquiers. Il est probable que cela se passe surtout dans les pays où les banques n'ont plus la confiance... autant dire que ce phénomène se répand sans doute rapidement en Afrique²⁰.

12. M. LELART, «L'épargne informelle en Afrique : les tontines béninoises», *Revue Tiers Monde*, n° 118, avril-juin 1989, pp. 271-298. M. LELART et S. GNANSOUNOU, «Tontines et tontiniers sur les marchés africains : le marché Saint-Michel de Cotonou», *Africa Review of Money, Finance and Banking*, Finafrica, 1989, n° 1, pp. 69-90.

13. D. SOEDJEDE, «L'épargne et le crédit informels au Togo - La tontine commerciale», UREF, *Notes de Recherche*, n° 90-9.

14. D. H. GRAHAM *et alii*, *op cit.*

15. M.-P. MIRACLE, D.-S. MIRACLE et L. COHEN, «Informal Savings Mobilization in Africa», *Economic Development and Cultural Change*, n° 24, 1980, pp. 701-724.

16. *Ibid.*, p. 718.

17. Cf. les travaux en cours de J.-M. SERVET sur les «tontines de marché» en Casamance.

18. M.-P. MIRACLE, *art. cit.*, p. 717.

19. M.-P. MIRACLE, *art. cit.*, p. 718.

20. Cela se passe en particulier au Bénin où des tontiniers s'entendent dès le départ avec un client pour lui rembourser dès les premiers jours la totalité des versements qu'il devra effectuer durant le mois.

LA TONTINE DANS LES PRATIQUES INFORMELLES D'ÉPARGNE ET DE CRÉDIT

La garde de monnaie ou la collecte d'argent sont des pratiques individuelles, principalement d'épargne. Les tontines sont des pratiques collectives qui associent étroitement, et d'une façon originale, l'épargne et le crédit²¹. On les appelle aussi les Associations Rotatives d'Épargne et de Crédit (AREC, en anglais ROSCA)²². Leurs modalités sont maintenant bien connues. Un certain nombre de personnes (par exemple douze) se réunissent régulièrement (par exemple chaque mois, douze fois de suite) et déposent chacune une somme identique (par exemple l'équivalent de 100 F.F.). 1 200 francs sont donc disponibles chaque mois, que les douze membres de cette tontine vont «lever» à tour de rôle. Le tour est habituellement déterminé par le responsable qui tient compte des besoins de chacun, ou par tirage au sort, soit au début du cycle, soit à chaque tour. Le premier est naturellement avantagé, puisqu'il verse 100 F. et en reçoit 1 200 aussitôt. Les suivants le sont de moins en moins, quant au dernier il a versé 100 F. chaque mois et il a dû attendre une année pour récupérer la totalité de ses «mises». Les participants sont tous débiteurs et/ou créanciers les uns des autres. Les uns ont de plus en plus épargné à mesure qu'ils tardaient à lever les fonds ; les autres ont d'autant plus emprunté que leur tour est arrivé tôt.

La tontine apparaît ainsi comme une mécanique originale d'épargne et de crédit. Elle repose sur des relations personnelles très étroites entre les membres qui se connaissent bien, se rencontrent régulièrement, discutent de leurs problèmes et organisent souvent une fête au moment du dernier tour²³. L'importance de ces relations personnelles permet aux tontines d'être extrêmement souples. Le schéma reste toujours identique, mais les modalités peuvent varier indéfiniment, à tel point qu'une tontine tant soit peu importante par le nombre de ses participants ou par le montant des mises comporte toujours certaines particularités originales qui sont chaque fois une découverte pour l'observateur²⁴. Il est aussi surprenant de constater que certains membres cherchent là un moyen de disposer plus rapidement de l'argent dont ils ont

21. Nous n'avons à l'heure actuelle aucune explication de l'utilisation du mot tontinier pour désigner le collecteur d'argent. Cette expression a été utilisée à propos du Bénin dès 1958 par C. TARDITS, *Porto-Novo, Les nouvelles générations africaines entre leurs traditions et l'Occident*, Paris 1958, p. 26.

22. F.J.A. BOUMAN, «Indigenous Savings and Credit Societies in the Third World : A Message», *Savings and Development*, 1977, n° 4, pp. 181-219.

23. Nous avons montré l'importance de cette solidarité dans «Les circuits parallèles de financement : état de la question» in : G. HENAULT et R. M'RABET, (sous la direction de) *L'Entrepreneuriat en Afrique francophone, culture, financement et développement*, UREF, Collections Universités Francophones, John Libbey Eurotext, Paris, 1990, pp. 45-63.

24. Cf. en particulier notre contribution au Colloque de Nouakchott, décembre 1988 : «Les informalités tontinières : le phénomène tontinier», Paris, PUF, 1991, pp. 249-267.

besoin, mais deux usages semblent prédominer : *la prévoyance*, car la tontine permet de faire face aux besoins imprévus, surtout de nature sociale, et *l'épargne* car le versement de la mise ou, comme on dit encore, le paiement de la cotisation, est une contrainte sociale qui oblige à limiter les dépenses et constitue souvent un prétexte pour ne pas répondre aux sollicitations de la famille ou des amis. La plupart des enquêtes mettent l'accent sur l'avantage que représente cette épargne forcée.

C'est pourquoi, dans sa forme classique - car nous verrons qu'il y a des variantes - la tontine est d'abord une technique de mobilisation de l'épargne. Et elle est parfaitement adaptée aux populations pour lesquelles la solidarité reste une valeur essentielle. Elle a d'ailleurs préexisté à l'usage de la monnaie. Elle permettait autrefois de constituer une communauté de travail pour rentabiliser les travaux agricoles et pour réparer le toit des maisons quand une tempête s'était abattue sur le village. Elle a existé aussi, sous cette forme rudimentaire, en Occident. Mais c'est surtout dans les pays en développement qu'elle s'est maintenue... et qu'elle s'est transformée en tontine d'argent.

Les tontines sont actuellement très répandues en Afrique. On trouvera dans le tableau (p. 100) les appellations locales dans une trentaine de pays africains. Il peut s'agir de pratiques légèrement différentes d'une région à l'autre, mais qui peuvent aussi bien coexister. Il peut s'agir aussi de pratiques identiques auxquelles un nom est attribué en dialecte local : c'est pourquoi les appellations chevauchent souvent les frontières²⁵. Ce tableau est cependant bien loin d'être complet car notre connaissance des pratiques tontinières dépend des enquêtes effectuées.

- D'une part, les appellations sont certainement beaucoup plus diverses. Ainsi, à côté des noms cités, on trouve au Bénin, l'*asossou*, le *sedjo*, le *djonou*²⁶... et au Togo, l'*edjo*, le *botang-ligli*, l'*abo*, le *djodjuma*, l'*adokavi*, etc²⁷.

- D'autre part, les tontines sont certainement présentes dans d'autres pays où elles sont pratiquées depuis peu de temps - on sait qu'il en existe aujourd'hui dans le

25. Ainsi au Nigéria, on parle de *esussu* chez les Yoruba, de *cha* chez les Mbo-Ise, de *adashi* dans la communauté Tiv. S. SHANMUGAM, «Development Strategy and Mobilizing Savings through ROSCA : The Case of Malaysia», *Savings and Development*, 1989, n° 4, pp. 351-367. En fait on trouve de multiples variantes autour d'une même racine. Par exemple au Nigéria on trouve l'*esussu* comme au Libéria, l'*osussu* comme en Gambie, l'*asussu* comme au Niger, l'*isussu* et le *dsussu*. On trouve aussi au Togo le *susu*, l'*essu*, mais aussi le *so* et l'*esso* comme au Bénin où on connaît aussi le *sou* de même que l'*asossou*...

26. M. LELART, «Les tontines béninoises», *art. cit.*, p. 375.

27. D. SOEDJEDE, «L'épargne et le crédit non structurés au Togo», in M. LELART, *La Tontine, op. cit.*, pp. 203-237.

Sud marocain²⁸ - ou dans des pays dans lesquels aucune enquête n'a encore été effectuée.

Les tontines sont aussi très répandues en Asie où elles ont fait - et font encore - l'objet de nombreux travaux. Sans prétendre en donner une vue exhaustive, on peut au moins dresser un rapide tableau des pratiques informelles hors du continent africain.

- *En Chine*, les tontines (*bui*) auraient accompagné la pénétration du bouddhisme dès la fin du premier siècle de notre ère, sous la forme d'associations de bienfaisance liées aux monastères²⁹. Des «sociétés pécuniaires» qui ressemblaient fort à nos tontines étaient pratique courante au début du XIX^e siècle dans tout l'empire chinois où «*tout le monde se réunissait par groupes et mettait ses ressources en commun*»³⁰. Ces tontines sont encore pratiquées actuellement à Taïwan, bien que les «sociétés de tontines», autorisées par une loi de 1915 aient été transformées en banques pour les petites et moyennes entreprises en 1976³¹; on en trouve également au Japon (*kou*), en Corée (*kye*)³², au Vietnam (*ho* et *bui*), au Cambodge... et dans les communautés chinoises expatriées, notamment à Paris³³.

- *Aux Indes*, le phénomène des *chit funds* est bien connu, et on sait son importance. Il s'agit certes de pratiques très diverses, mais elles ressemblent souvent à nos tontines, surtout lorsqu'elles sont créées par un promoteur qui se réserve le premier tour et peut ainsi se financer aisément. Cette ressemblance est attestée par le Chit Funds Act voté à Singapour le 21 décembre 1971, qui considère explicitement l'expression «tontine» comme ayant le même sens que le mot «*chit*»³⁴. Le *cheetu* au Sri Lanka, qui a fait l'objet d'une réglementation dès 1935, n'est pas

28. EL ABDAMI, «Le financement informel : problématique, typologie et évaluation à partir d'enquêtes à Marrakech et dans le Sud-marocain», *Revue Tiers Monde*, n° 120, 1989, pp. 869-879.

29. T. PAIRAULT, «Formes traditionnelles de tontines chinoises», in M. LELART, *La Tontine... op. cit.*, pp. 81-93 et voir dans ce volume note 1 p. 15.

30. R.E. HUC, *Souvenirs d'un voyage dans la Tartarie, le Tibet et la Chine*, Bruxelles, 1851, p. 356.

31. T. PAIRAULT, «Sociétés de tontines et banques des petites et moyennes entreprises à Taïwan» in : M. LELART, *La Tontine, ... op. cit.*, pp. 281-308, et dans ce volume note 1 p. 15.

32. C.D. CAMPBELL et C.S. AHN, «Kyes and Mujins - Financial Intermediaries in South Korean», *Economic Development and Cultural Change*, octobre 1962, pp. 55-68.

33. T. PAIRAULT, «Un exemple parisien de tontine chinoise», in : M. LELART, *La tontine, ... op. cit.*, pp. 95-108. Ces tontines ressemblent aux tontines aux enchères des Bamiléké au Cameroun dont nous allons parler.

34. Dans son article V, section 2, la loi déclare que les mots «tontine», mais aussi «*bwei*», «*kuwu*», ou tout autre mot ayant dans une autre langue la même signification ou le même but, seraient considérés comme dérivés du mot «*chit*».

autre chose³⁵, tout comme le *dbiku* ou *dbikuti* au Népal³⁶.

- *En Asie du Sud-Est*, les associations rotatives d'épargne et de crédit sont également très développées. En Indonésie presque chaque femme dans les villes participe à un ou plusieurs arisans³⁷. Aux Philippines le paluwagan se rencontre dans les milieux urbains et ruraux³⁸. En Thaïlande, la plupart des gens participent à un ou plusieurs pia-share ou pia-huey à tout moment³⁹. En Malaisie, le kutu ou le kongsi sont les mêmes formes d'associations⁴⁰.

- Enfin *en Amérique Latine* les tontines sont aussi bien connues. Elles le sont en République Dominicaine où on parle de *san*. Les mêmes pratiques se rencontrent en Jamaïque, à la Barbade, en Guyane. On trouve également des *esu* aux Bahamas et des *susu* à la Trinité-et-Tobago⁴¹. Des pratiques similaires sont observées à Belize et à Saint Kitts et Nevis⁴². Enfin l'Amérique du Sud connaît le même phénomène qui est mentionné au Mexique, au Brésil sous l'appellation de *consorcio*, au Pérou et en Bolivie (c'est le *pasanaku*)⁴³.

C'est dire que la tontine n'est pas un phénomène spécifiquement africain. L'intérêt porté sur ce continent tient sans nul doute à l'accélération des recherches récentes menées en priorité dans des pays francophones. Mais le phénomène est beaucoup plus général. De plus, la tontine n'est pas toujours principalement une technique de mobilisation de l'épargne, elle peut être aussi, voire même davantage, un moyen d'obtenir du crédit. Il en existe en effet des formes élaborées que les travaux récents ont permis de mettre en évidence, notamment en Afrique.

35. E. FERNANDO, «Informal Credit and Savings Organization in Sri Lanka : The Cheetu System», *Savings and Development*, 1986, n° 3, pp. 253-263.

36. H.D. SEIBEL et B.P. SHRESTHA, «Dhikuli : The Small Businessman's Informal Self-help Bank in Nepal», *Savings and Development*, 1988, n° 2, pp. 183-200

37. C. GEERTZ, «The Rotating Credit Association : A Middle Rung in Development», *Economic Development and Cultural Change*, avril 1962, pp. 241-263.

38. T.J. DURENDEZ, «Informal Credit Markets in Asian Countries», Central Bank of the Philippines, *Central Bank Review*, août 1986, pp. 26-29.

39. R.B. GHATE, «Informal Credit Markets in Asian Developing Countries», *Asian Development Review - Studies of Asian and Pacific Economic Studies*, 1986, n° 1, pp. 64-85.

40. B. SHANMUGAM, *art. cit.*

41. D.G. NORVELL et J.S. WEHRLY, «A Rotating Credit Association in the Dominican Republic», *Caribbean Studies*, 1969, n° 1, pp. 45-52. Les auteurs citent les travaux qui font allusion aux tontines existant dans les autres pays indiqués.

42. D.W. ADAMS, «Taking a Fresh Look at Informal Finance», *art. cit.*

43. P. BURKETT, «Informal Finance in Developing Countries - Lessons for the Development of Formal Financial Intermediaries», *Journal of Economic Development*, décembre 1988, pp. 81-93 et D.G. NORVELL, *art. cit.*

LES FORMES ÉLABORÉES DE TONTINES

Les tontines permettent d'associer, d'une façon originale, l'épargne et le crédit. Mais alors que sous sa forme habituelle la tontine permet surtout aux participants d'épargner plus qu'ils ne pourraient le faire individuellement, elle peut offrir la possibilité d'obtenir du crédit sans recourir aux prêteurs individuels dont les taux sont prohibitifs ou aux institutions officielles qui sont mal adaptées. Deux variantes sont intéressantes à cet égard, qui permettent d'obtenir du crédit à un taux fixé d'avance et identique pour tous, ou à un taux concurrentiel déterminé par l'offre et la demande.

1. Les tontines avec caisse de prêts

Du fait des relations personnelles entre les participants, il arrive souvent que la tontine soit utilisée pour se prémunir contre toutes sortes de besoins de nature familiale. En même temps que sa mise, chacun verse un complément à une caisse de secours qui lui garantira un versement, souvent fixé à l'avance, en cas de décès, de naissance ou de mariage, et qui pourra l'aider en cas de maladie. L'importance de ces cotisations complémentaires, naturellement moins élevées que les mises principales, permet de caractériser la vocation sociale de chaque tontine. À la fin du cycle, les participants «cassent la tirelire» en se partageant «la cagnotte» : le plus souvent ils s'en servent pour organiser une fête ou se réjouir ensemble.

Qu'il y ait ou non une caisse de secours, la tontine peut aussi être assortie d'une caisse de prêts qui la transforme complètement : sa dimension sociale s'estompe au profit de sa dimension financière. MIRACLE parle dans ce cas d'associations à fonds fixes qu'il oppose aux associations rotatives⁴⁴. Leur diversité n'empêche pas d'en préciser les modalités les plus courantes.

- La caisse peut être alimentée par un versement initial unique, comme si les premières mises n'étaient pas aussitôt levées, ou par des versements complémentaires à chaque tour, qui peuvent être différents selon les participants mais qui doivent rester les mêmes pour chacun pendant tout le cycle. Il arrive aussi qu'une partie seulement des mises soit redistribuée à chaque tour, le solde restant aux mains du trésorier en attente d'être prêté, ou que les membres en retard doivent verser une pénalité.

- Les fonds disponibles peuvent être prêtés aux membres qui peuvent ainsi emprunter le montant d'une mise dont ils auraient besoin pour un tour donné. Une

44. M.P. MIRACLE, *art. cit.*, p. 703.

garantie peut leur être demandée s'ils ont déjà levé les fonds. La caisse peut aussi être prêtée à des non-membres qui doivent toujours offrir une garantie, le plus souvent une caution donnée par un membre qui n'a pas encore levé les fonds.

- L'intérêt demandé semble bien être toujours le même pour tous, mais il est plus élevé pour les non-membres. Les taux les plus courants semblent être de 10 % par mois pour les membres et de 15 à 20 % pour les autres. Les crédits peuvent n'être accordés que pour quelques mois. De toute façon, ils doivent être remboursés avant la fin du cycle pour que les intérêts puissent être partagés⁴⁵.

- Ces intérêts sont répartis au prorata des versements de chacun dans la caisse de prêts, une fois déduits quelques menus frais, parfois une commission symbolique pour le trésorier, voire une contribution plus significative pour le responsable ou le promoteur de la tontine. De toute façon, l'intérêt effectivement versé par certains membres est sensiblement inférieur au taux indiqué et il devient beaucoup plus intéressant d'emprunter à la caisse de la tontine qu'aux usuriers⁴⁶.

De telles tontines existent dans quelques pays africains. Les informations les plus complètes dont nous avons pu disposer concernent :

- Le Cameroun où 83 % des tontines observées au cours d'une enquête avaient, en 1969, une caisse de prêts et prêtaient en priorité à leurs membres, exceptionnellement aux non-membres, au taux de 10 % par mois. Les frais, essentiellement la commission perçue par les responsables, représentaient environ 2 à 2,5 % des fonds⁴⁷. En 1988, une nouvelle enquête a permis d'établir que les trois quarts des tontines observées prêtaient de la même façon⁴⁸.

- Le Nigéria où plus de la moitié des tontines avaient une caisse de prêts en 1980 et accordaient du crédit à leurs membres, presque toutes sans intérêt, pour une durée qui pouvait atteindre, selon le cas, de six à douze mois⁴⁹.

45. Sinon les membres qui ne resteraient pas dans la tontine suivante seraient lésés et ceux qui rentre-
raient seraient avantagés. Pour éviter cet inconvénient, il faudrait que le nouveau venu paie un droit
d'entrée à celui qu'il remplace. Nous avons trouvé une fois cette particularité au Bénin.

46. Bien qu'ils soient moins répandus en Afrique qu'en Asie, les taux semblent être du même ordre :
100 % pour la durée de l'emprunt qui est habituellement de quelques mois, parfois d'un seul.

47. M.W. de LANCEY, «Institutions for the Accumulation and Redistribution of Savings Among Migrants»,
The Journal of Developing Areas, janvier 1978, pp. 209-224.

48. G. SCHRIEDER et C.E. CUEVAS, *The Structure and Importance of Informal Financial Group in Cameroon*,
Seminar in Informal Financial Markets in Development, Washington, octobre 1989.

49. A. OSUNTOGUN et R. ADEYEMO, «Mobilization of Rural Savings and Credit Extension by Pre-Cooperative
Organizations in South-Western Nigeria», *Savings and Development*, 1981, n° 4, pp. 247-261.

• Le Libéria où en 1970 les tontines prêtaient quelquefois sans intérêt, mais le plus souvent à un taux de 20 à 30 % pour les membres, de 30 à 50 % pour les non-membres. Mais les intérêts ne dépendaient pas de la durée, souvent limitée à trois mois mais qui pouvait, dans certains cas, aller jusqu'à six mois. Les frais étaient de 1 à 2 % du volume des fonds⁵⁰.

Des tontines avec caisse de prêts ont été également observées au Ghana et au Bénin⁵¹, ainsi que plus récemment au Togo⁵². Cette liste n'est certainement pas exhaustive. D'une part, les enquêtes n'ont pas encore été effectuées dans certains pays ou dans certaines régions, ou elles se sont arrêtées aux comportements et aux motivations, négligeant ainsi les modalités financières de ces opérations⁵³. D'autre part, ces pratiques informelles ne cessent de se développer, de s'enrichir, de se transformer. Une caisse de prêts peut être ouverte ici ou là, d'une façon ponctuelle, avant que l'expérience ne se généralise. Il est également possible que, dans certaines tontines, les membres ne décident d'ouvrir une caisse de prêts qu'en fonction des besoins des uns ou des autres, ou de leur désir de rentabiliser de cette façon une partie de leur épargne en la prêtant à des non-membres⁵⁴. Il serait très intéressant de mieux connaître ces pratiques par lesquelles les tontines développent leur activité financière et peuvent être comparées aux banques traditionnelles. Cette dimension se trouve plus accentuée encore dans une autre variété de tontines où les taux dépendent de l'offre et de la demande.

2. Les tontines avec enchères

L'argent versé à chaque tour par les membres de la tontine peut être attribué à l'un ou l'autre, en fonction de ses besoins ou par tirage au sort. Il peut aussi être mis aux enchères et attribué à celui qui offre de payer le plus cher. C'est donc la totalité des fonds disponibles qui sont attribués de cette façon, et on peut encore une fois parler de crédit puisque le bénéficiaire paie un intérêt, qui dépend du besoin éprouvé par chacun et qui diminue à mesure que les candidats sont moins nombreux

50. H.D. SEIBEL, «Les formes traditionnelles de coopération et leur rôle dans le développement au Libéria», *Informations Coopératives*, 1970, pp. 12-60.

51. Cf. M.P. MIRACLE, *op. cit.*, pp. 703-709.

52. D. SOEDJEDE, *art. cit.*

53. Nous avons nous-même, en étudiant les tontines, notamment au Bénin, sous-estimé l'importance de ces caisses de prêts que nous avons découvertes peu à peu. La typologie des tontines que nous avons suggérée autrefois n'en tenait pas compte.

54. D. SOEDJEDE fait état d'une expérience de ce genre à Lomé et parle d'une «*banque de crédit informel*», *op. cit.*, p. 215 et «L'épargne et le crédit informels au Togo - La tontine financière sans enchères», UREF, *Notes de recherche*, n° 90. 10. On en rencontre également au Bénin. M. LELART, «Les tontines béninoises», *art. cit.*

et que la durée restant à courir devient de plus en plus courte. Au dernier tour, il n'y a plus d'enchères. Les enchères sont ensuite redistribuées, d'une façon ou d'une autre. Les participants perçoivent donc un intérêt qui vient en déduction de celui qu'ils ont payé. L'intérêt net est positif pour ceux qui ont attendu longtemps leur tour et perçoivent la rémunération de leur épargne ; il est négatif pour ceux qui ont voulu lever rapidement et paient l'intérêt du crédit qu'ils ont obtenu.

Ces enchères sont surtout pratiquées par les Bamiléké du Cameroun qui participent aux *djanggi* pour financer leurs affaires et ont souvent besoin de capitaux importants. Ils ont imaginé ce moyen rationnel pour répartir chaque fois les sommes en jeu. C'est en cela que cette formule, utilisée dans les villes, permet de caractériser les *djanggi* les plus évolués⁵⁵. On trouve également des tontines avec enchères chez les Yoruba et les Ibo au Nigéria⁵⁶, et on commence à en observer au Bénin dans la province de l'Ouémé qui s'étend le long de la frontière orientale et qui est peuplée de Yoruba⁵⁷. Elles sont aussi signalées au Burkina-Faso où 10 % des tontines observées récemment à Ouagadougou utilisent la même technique⁵⁸. Enfin en Centre-Afrique, des Bamiléké travaillant à Bangui pratiquent actuellement de telles enchères⁵⁹. Il ressort de ces observations ponctuelles que le système, lentement, s'étend.

Sa plus grande originalité tient à la répartition du produit des enchères. La formule la plus simple est d'alimenter ainsi la caisse de secours ou la caisse de prêts en attendant de pouvoir en répartir le solde à la fin du cycle entre tous les participants. Mais d'autres formules sont actuellement utilisées au Cameroun :

- L'enchère qui vient en déduction de la somme levée par le bénéficiaire est aussitôt remise elle-même aux enchères, sous forme de «petits lots» d'un montant limité, remboursables habituellement dès le tour suivant.
- L'enchère est conservée jusqu'à ce que les enchères accumulées de plusieurs séances atteignent le montant des mises, que l'on appelle le «gros lot». Elle est alors

55. S. HAGBLADE, «Africanization from Below : The Evolution of Cameroonian Savings Societies into Western-style Banks», *Rural Africana*, 1978, n° 2, pp. 35-55.

56. J. NSOLE, *Techniques et pratiques populaires d'épargne et de crédit*, Thèse de 3e cycle, Université Lyon 2, 1984, pp. 100-128.

57. K.G. GBOGBLENOU, *La tontine en République Populaire du Bénin*, Mémoire Faculté des Sciences Juridiques, Économiques et Politiques, Cotonou, 1983.

58. I. SANOU *Le phénomène tontinier au Burkina-Faso, Étude de 69 cas*, UREF, *Notes de recherche*, n° 90-12.

59. C. RIETSCH *Une tontine à double niveau d'enchères*, UREF, *Notes de recherche*, n° 90-5.

remise elle-même aux enchères et attribuée à un participant qui n'avait pas encore levé. Ce dernier va donc recevoir le montant normal du « gros lot » : il sera désintéressé sans que ses partenaires aient versé leur mise. Le nombre des tours se trouve ainsi réduit du nombre de ces tours gratuits.

B. Bekolo-Ebe parle dans le premier cas d'enchères non capitalisées, dans le second, d'enchères capitalisées⁶⁰. En fait, une troisième formule est aussi employée : les enchères sont remises aux enchères sous forme de petits lots qui, on l'a vu, sont remboursés le mois suivant, augmentés de l'enchère qui cette fois, tel un intérêt payé, s'ajoute au capital. Et dès que l'enchère d'un tour suivant, augmentée des remboursements liés aux petits lots antérieurs, atteint le montant du gros lot, ce montant est remis aux enchères et permet de dégager un tour gratuit⁶¹.

On imagine le degré de sophistication que peuvent atteindre certaines tontines. On reste loin cependant des tontines chinoises que les travaux de T. Pairault nous ont fait découvrir. La répartition des enchères est cette fois intégrée au fonctionnement même de la tontine. Deux formules sont possibles.

- L'enchère est ajoutée au versement que ce participant doit faire à ce tour et aux suivants, jusqu'à la fin du cycle. Les enchères viennent en augmentation du capital remboursé : elles sont « en dehors ».

- L'enchère est déduite des versements que les participants qui n'ont pas encore levé les fonds doivent faire à ce tour : les enchères viennent en diminution du capital emprunté : elles sont « en dedans ».

L'une ou l'autre de ces formules se trouve compliquée lorsqu'intervient un tontinier - c'est le nom qu'on lui donne - qui, ayant besoin d'argent, regroupe des amis ou d'autres personnes qui ont sa confiance afin de mettre en place avec eux une tontine. Il perçoit dès le premier tour les mises de chacun qu'il rembourse à tour de rôle jusqu'à la fin du cycle⁶². Il emprunte donc sans intérêt. Mais il est responsable du bon déroulement des opérations. C'est pourquoi il s'efforce habituellement de regrouper

60. B. BEKOLO-EBE, «Le système des tontines ; liquidité, intermédiation et comportement d'épargne», *Revue d'Économie Politique*, 1989, n° 4, pp. 616-639. Deux tontines bamiléké sont analysées par B. BEKOLO-EBE et R. BILONGO, «Comportements des gains et structure des taux d'intérêt dans les tontines : étude de quelques cas», in : G. HENAULT et R. M'RABET, *op. cit.*, pp. 107-113.

61. Cet exemple est celui observé et analysé par A. HENRY, G.H. TCHENTE et P. GUILLERME, «La société des amis - Étude des tontines à enchères du Cameroun», CCCE, *Document de travail*, n° 34, avril 1990.

62. Outre les travaux déjà cités de T. PAIRAULT, on trouvera un cas exposé de façon détaillée dans «Une forme d'entraide financière : la tontine de crédit dans la communauté chinoise de Paris», *Épargne sans frontière*, n° 19, juin 1990, pp. 44-49.

des hommes d'affaires ou des commerçants qui ont besoin d'argent et des épargnants qui souhaitent placer le leur.

La pratique des enchères est un phénomène assez répandu en Asie, concurrentement avec le tirage au sort ou la désignation par le président⁶³. Mais on ne sait pas de quelle façon elles sont réparties. Il semble qu'elles le soient le plus souvent à chaque tour, entre les autres participants. C'est la formule la plus simple qui semble avoir cours dans les *chit funds* aux Indes⁶⁴, dans les *cheetu* au Sri Lanka⁶⁵ et dans les *kootu* malais⁶⁶. Le Népal est le seul pays évoqué dans les sources dont nous avons disposé, qui utilise une formule différente des précédentes, mais qui semble extraordinairement complexe⁶⁷.

Bien plus encore que les tontines avec caisse de prêts, les tontines avec enchères atteignent un degré de sophistication qui peut surprendre de la part de pratiques informelles. Mais précisément, n'est-ce pas leur souplesse, liée à la personnalisation des relations entre les membres qui leur a permis d'évoluer. Les *djanggi* bamiléké ont en commun avec les *Chits funds* et les tontines chinoises la solidarité qui unit le groupe et qui, pour se trouver occultée par l'originalité de la mécanique financière, n'en reste pas moins très présente.

63. R.B. GHATE, *art. cit.*, p. 68.

64. R.T. ANDERSEN, *art. cit.*, p. 335.

65. E. FERNANDO, *art. cit.*, p. 254.

66. B. SHANMUGAM, *art. cit.*, p. 358.

67. H.D. SEIBEL et B.P. SHRESTHA, *art. cit.*, pp. 189-190.

CONCLUSION

Du fait même de sa nature, qui le rend exceptionnellement riche, l'informel ne se laisse pas appréhender facilement. Nous avons essayé de voir un peu plus clair dans les pratiques d'épargne et de crédit en distinguant quelques schémas bien définis et en faisant apparaître des types différents de comportements. Cette analyse doit être interprétée avec beaucoup de réserves, elle ne peut constituer qu'une sorte de propos d'étape, elle demande à être élargie, complétée, nuancée. Mais il faut renoncer à atteindre rapidement une vue générale et précise de l'épargne et du crédit informels dans les pays en voie de développement.

- Les distinctions que nous avons proposées ne sont jamais aussi nettes dans la réalité. Les tontiniers peuvent être des prêteurs d'argent, les «mères de tontines» peuvent être gardes-monnaies, des tontines peuvent être gérées par un tiers rémunéré dont la fonction se rapproche de celle du tontinier. Et il y a sans doute bien d'autres pratiques que nous ne connaissons pas encore suffisamment⁶⁸. Les décisions d'épargner ne sont pas toujours le désir de reporter une dépense ou de récupérer plus tard l'argent non utilisé. Elles peuvent aussi être motivées par le besoin d'une certaine sécurité. Les tontines sont souvent une forme rudimentaire d'institution, de prévoyance ou de caisse de sécurité sociale⁶⁹. La dimension sociale n'est pas toujours prépondérante, elle est toujours présente. La diversité des pratiques que nous avons analysées au plan financier est encore plus grande au plan social.

- Les décisions d'épargner et/ou d'emprunter ont une dimension collective qui intègre ces pratiques à la vie sociale. Elles mettent souvent en cause des associations ou des groupes, plus ou moins organisés, plus ou moins homogènes, durables ou éphémères, dont la vocation principale peut être l'épargne... ou un autre projet communautaire, par exemple de travailler dans les champs ou de préparer les funérailles⁷⁰. Ces groupes sont présents dans bon nombre de villes et de villages en

68. Sur les différents comportements d'épargne qui expliquent la diversité de ces pratiques, cf. J.-M. SERVET, "Représentations de la monnaie et des supports d'épargne et limites de la mobilisation de l'épargne informelle", in G. HENNAULT et R. M'RABET, *op. cit.*, pp. 87-96.

69. Comme d'autres associations qui peuvent remplir cette même fonction d'une autre façon, telles les associations villageoises d'épargne étudiées par C. DUPUY, "Le secteur collectif informel en Afrique de l'Ouest", *Tiers Monde*, octobre-décembre 1989.

70. On rencontre en Éthiopie ou au Sri Lanka des «sociétés de funérailles» que l'on peut considérer comme des institutions financières informelles proposant un contrat d'assurance en cas de décès. J.U. HOLST, "Le rôle des institutions financières informelles dans la mobilisation de l'épargne" in : D. KESSLER et P.A. ULLMO, *Épargne et Développement*, Economica, Paris, 1985, pp. 121-154.

Afrique⁷¹, sans doute sur une échelle réduite en Amérique latine. Il est difficile dans ces conditions d'isoler les pratiques financières.

- De telles pratiques ont souvent été apportées par des émigrants. Ainsi s'explique que l'on trouve les mêmes formes de tontines - et les mêmes appellations - dans les pays voisins, voire plus lointains. Les Yoruba ont certainement aidé à la diffusion de ces pratiques en Afrique de l'Ouest, comme les Japonais et les Chinois en Asie du Sud-Est. Le même phénomène s'est produit en Amérique latine. Et c'est de la même façon que peut s'expliquer la présence de tontines aux États-Unis ou au Canada à l'heure actuelle⁷².

La nécessité de mieux connaître le secteur financier informel est devenue impérative, maintenant que l'on sait quelle importance est la sienne. Que la Banque Mondiale lui ait consacré en 1989 un chapitre dans son *Rapport sur le développement* qui concernait les systèmes financiers et le développement en est une preuve suffisante. Les tontines nous viennent du fond des âges mais leur analyse scientifique ne fait que commencer.

Michel LELART

71. On aura une bonne idée de l'ensemble de ces associations - financières ou non - en Zambie dans M. MRAK, *op. cit.*

72. Cf. G. BRENNER, H. FOUDA et J.M. TOULOUSE, «Les tontines et la création d'entreprises au Cameroun», in : G. HENAUULT et R. M'RABET, *op. cit.*, pp. 97-105.

APPELLATIONS LOCALES DES AREC EN AFRIQUE

Sénégal		Nath	Piyé	Bakary	Dambélé Mbotay
Gambie	Osussu				
Guinée		Séré	Kélé	Kondiani	
Sierra Léone	Asusu				
Libéria	Esussu				
Côte d'Ivoire			Diari-Moni	Warl-Moni	
Ghâna	Suusu		Nanemei-Akpee		Nanemei-Opee
Bénin		Sokoué	So	Adjolou	Gbé
Togo	Susu	Adassi	So		Omo-Djiddo
Nigéria	Esussu	Dashi	Bam	Oha	
Niger	Asussu	Adashi			
Mali		Dashi	Parl	Ton	Keita-Djibril
Burkina Faso		Adossa	Paré	Naam	Tintani
Tchad			Paré		Tchackin
R.C.A.	Likelemba				
Cameroun		Djanggi	Mandjoun	Nisuia	
Gabon				Sokodé	
Congo		Kitemo	Moziki		
Zaire	Likelemba	Kitemo	Osassa	Bandal	
Rwanda	Ibilemba		Yama	Franga	Omosanjiro
Égypte			Gameya		
Soudan			Khatta	Sanduk	
Éthiopie			Ekub	Edir	
Ouganda	Chilemba				
Kenya	Obilimba		Karambee		
Malawi	Chilemba		Katapila		Chilezolama
Zambie	Chilemba				
Zimbabwe	Chilemba				
Madagascar			Fokontany		
Afriq. du Sud	Stokfel	Mahadisama		Chitu	Chita

Sources : Ce tableau reprend les informations données par M. P. MIRACLE, *op. cit.*, pp. 704-705 et par F. J. A. BOUMAN, *op. cit.*, pp. 210-212. Nous les avons complétées par d'autres sources plus ponctuelles et par un certain nombre d'informations personnelles.

LES TONTINES :

UNE ANALYSE FINANCIÈRE

La connaissance du phénomène tontinier sous ses aspects comportementaux et institutionnels s'est beaucoup développée. Alors que cette voie de recherche se poursuit, parallèlement est abordé un autre aspect : celui qui consiste à partir des matériaux existants à décrypter cette logique. La démarche nous semble présenter un double intérêt :

1° Il est important de savoir si les comportements observés rentrent dans le cadre d'une interprétation économique orthodoxe, si l'on peut en fin de compte rattacher les actes et les faits observés à des catégories préexistantes, ou bien si l'on se trouve en présence de faits économiques qui appelleraient un schéma théorique «*sui generis*».

2° Alors que l'économie officielle s'intéresse de plus en plus à l'informel, il faut s'interroger sur les possibilités d'ancrage réciproque de ces deux aspects de l'activité économique. Nous ne pensons pas qu'il sera possible de définir des articulations cohérentes entre ces deux domaines tant qu'il ne sera pas fait le jour sur les logiques comportementales mises en évidence par les investigations factuelles.

L'objet de cette contribution est précisément de faire une analyse des tontines dans cette double perspective : la tontine n'est-elle qu'une transposition, voire une adaptation plus ou moins «exotique» d'institutions et de modes de gestion qui existent aussi dans des cadres économiques plus avancés, ou bien s'agit-il d'organisation de l'acte d'épargne parfaitement spécifique ? Est-il possible d'analyser certaines expériences comme les prémisses d'une interpénétration du formel et de l'informel ou bien sont-elles simplement le fruit d'une contingence sans lendemain ?

Le titre choisi pourrait *a priori* laisser présager la réponse. La notion de produit financier ne suppose-t-elle pas l'existence d'institutions et de marchés dont on ne trouve la présence que dans les économies les plus avancées ? Et dans ces conditions ne faudrait-il pas rechercher la logique du fonctionnement tontinier au sein des mécanismes financiers les plus sophistiqués ? Quand on pense aux tontines à

enchères, telle que celle décrite par Christian Rietsch¹ et sur laquelle nous reviendrons par la suite, on pourrait penser qu'une telle assimilation n'est pas sans pertinence. En réalité notre position est infiniment plus nuancée et conduirait plutôt à une position à mi-chemin entre l'extrémisme de l'assimilation totale et celui de la spécificité absolue.

Avant de rapprocher les deux concepts selon la problématique que nous avons définie, il convient de délimiter le champ conceptuel. En effet, les définitions fournies habituellement pour cerner ces deux éléments ne facilitent pas leur mise en relation. Cette démarche étant menée, nous tenterons de mettre en évidence le contenu économique de la logique tontinière, en examinant dans quelle mesure la notion de produit financier permet de mieux approcher le fonctionnement des tontines et nous proposerons une approche taxinomique de ces groupements. Nous concluons enfin par un examen rapide des articulations entre formel et informel. L'ensemble des développements qui vont suivre est essentiellement centré sur les pratiques de l'Afrique sub-saharienne.

LE PRODUIT FINANCIER : UN OUTIL DE TRANSFORMATION

Il est tentant d'assimiler la notion de produit financier à celle de placement. S'en tenir à cette seule vision des choses conduirait à négliger toute une série d'opérations financières qui pour ne pas être des placements au sens traditionnel du terme, n'en sont pas moins des produits financiers. Pour notre part, nous considérerons qu'un produit financier est une opération financière dont l'objet est d'assurer un gain ou d'éviter une perte en transformant la position financière de l'agent qui l'acquiert. Celle-ci peut se définir selon nous par cinq paramètres fondamentaux :

- le degré de divisibilité de l'actif de l'agent
- la nature juridique de ses relations financières (débiteurs ou créanciers)
- la durée nécessaire à l'obtention de l'objectif sous-jacent à la position prise
- le risque assumé
- le degré de divisibilité des mises de fonds.

Bien évidemment, le placement classique correspond à cette définition, puisque celui qui place transforme sa position de détenteur de liquidité en détenteur d'actifs financiers à court, moyen ou long terme. Cependant, comme on le sait, ce type

1. Christian RIETSCH, «Une tontine à double niveau d'enchères» Réseau thématique «Financement de l'entrepreneuriat et mobilisation de l'épargne». Université des réseaux d'expression française. Note 90-5. Voir également Thierry PAIRAULT, «Mécanismes des systèmes tontiniers chinois» Financement de l'entrepreneuriat et mobilisation de l'épargne». Université des réseaux d'expression française UREF note 91-17. Voir également Alain HENRY, Guy-Honoré TCHENTE, Philippe GUILLERME-DIEUMEGARD, *Tontines et banques au Cameroun*, Paris, Karthala.

d'opération simple conduit à prendre une position qui elle-même implique un risque qui, si il se réalise, annulera peut-être le gain primitivement attendu, et pourra se traduire par une perte. On sait que l'on peut se couvrir contre ses risques par diverses procédures qui modifient elles aussi la position initiale de l'agent, et même l'inversent dans la mesure où il s'agit d'opérations de couverture. Ainsi, celui qui acquiert des obligations prend une position de taux qui se révélera défavorable si les taux montent. En intervenant sur un marché de futures, l'agent pourra couvrir sa position en se portant vendeur à terme de contrats par exemple. Cette opération de couverture a évidemment un coût, qui correspond au prix d'acquisition d'un produit financier permettant de limiter une perte éventuelle. Comme on peut l'observer, un tel produit a eu pour effet d'intervertir la position initiale de l'opérateur. On pourrait poursuivre l'exemple en supposant que notre détenteur d'obligations se livre à une opération de réméré. Dans ce cas, il va revendre ses obligations avec promesse de les racheter à une échéance convenue à l'avance, ce qui lui permettra de retrouver momentanément sa liquidité et donc là encore d'intervertir une position. On pourrait bien entendu multiplier les exemples, tant il est vrai que la sophistication croissante des techniques financières a conduit ces dernières années à proposer non seulement de nouveaux outils de placement, mais également des produits visant à réaliser des opérations de couvertures (protection contre le risque) dont la logique repose sur la mutation des positions. Ces quelques exemples nous montrent qu'acquérir un produit financier revient à acheter le droit de transformer sa position, soit instantanément, soit à un moment ultérieur choisi par avance. En reprenant les propos de P. Vernimmen², on peut considérer que ce droit se caractérise par trois traits :

- Il s'agit d'un contrat, autrement dit cet échange de position n'est possible que pour autant que l'on puisse trouver en face de soi un ou des partenaires susceptibles de rentrer dans le cadre d'une opération de gré à gré.

- Ce contrat déroule ses effets dans le temps. Dans tous les exemples qui ont été mis en exergue précédemment, on a pu constater que les prises de positions qui étaient définies contractuellement se traduisaient en fin de compte par une séquence d'opérations conduisant au terme définitif. Ces contrats sont donc définis par des échéances (totalement déterminées ou non) qui vont s'inscrire elles-mêmes dans une période de temps plus ou moins longue. Cette insertion du contrat dans un cadre temporel n'est évidemment pas étrangère à la présence du risque. En effet, on considère que le temps accroît l'opacité de l'information et par suite fait peser un aléa sur le dénouement des opérations. C'est bien entendu pour cette raison que les rémunérations exigées sont théoriquement plus élevées pour les opérations longues que pour les opérations courtes. Cependant le facteur temps n'est pas seul à l'origine du

2. P. VERNIMMEN, *Finance d'entreprise. Logique et politique*, pp. 4-6. Paris, Dalloz. Collection Gestion Finances. 1986.

risque : l'environnement économique, la personnalité des partenaires, la nature des opérations sont autant d'éléments qui renforcent ou au contraire affaiblissent le risque inhérent à la durée.

- Enfin, ces contrats se traduisent essentiellement par des flux de trésorerie. L'acquisition du droit qui a été évoquée précédemment va se traduire par une succession de flux monétaires qui sont en fin de compte la raison d'être du contrat, puisque le gain ou la limitation des pertes procédera de l'organisation de cette chronique.

LES TONTINES : UN PROCESSUS MULTIFORME, ÉVOLUTIF ET INNOVANT D'ÉCHANGES DE POSITIONS FINANCIÈRES

Le terme tontine se trouve associé, dans la littérature sur l'informel, à des modes organisationnels fort divers. Leur seule caractéristique commune est de constituer des groupements d'épargne sur la base d'une solidarité qui vise paradoxalement à promouvoir l'intérêt individuel des participants, en permettant à chacun d'eux de percevoir une somme d'argent importante, en contrepartie d'une cotisation régulière dans le temps, mais souvent modeste quant à son montant. Cette solidarité peut reposer sur une proximité sociale, géographique ou professionnelle, mais beaucoup de groupements se constituent sans que de tels liens existent. Une autre caractéristique commune à tous est précisément leur informalité. En effet, ils n'ont généralement pas la personnalité juridique, et les liens consensuels qui unissent les participants ne se manifestent pas sous formes d'actes littéraires. La parole donnée, l'acceptation d'une règle de fonctionnement commune suffit à assurer la fiabilité des relations.

Ce cadre commun est suffisamment réduit pour laisser la place à une pluralité de modes organisationnels.

1. Le polymorphisme tontinier

Stricto sensu le terme tontine désigne un groupement «rotatif» d'épargne, c'est à dire «un système que se donne un groupe de personnes pour s'obliger à épargner collectivement en vue de jouir tour à tour d'une somme importante»³. Encore que le groupement tontinier ne se limite pas à la seule épargne mais peut porter également sur le travail, en particulier sur le travail agricole.

La variété des formes tontinières se manifeste à plusieurs égards :

- elle peut d'abord se manifester dans leurs dimensions, qu'il s'agisse du nombre de participants impliqués (quelques personnes à plusieurs centaines), ou de la masse des capitaux manipulés (quelques dizaines de milliers de francs CFA à quelques cen-

3. G. BEDARD, *La mobilisation de l'épargne rurale par les institutions de type coopératif et son impact sur le développement rural : Burkina Faso, Cameroun, Égypte, Nigeria, Rwanda, Togo, Zimbabwe*, cité par Ch. Rietsch, *op. cit.*, p. 1.

taines de millions parfois).

- Elle se manifeste également dans les modes organisationnels, en touchant aussi bien les mises de fonds, l'ordre de perception du capital, la complexité du fonctionnement. Ainsi chaque participant peut cotiser pour une somme identique, ou bien avoir la possibilité de détenir plusieurs parts. La levée du capital peut obéir à un ordre préétabli, ou relever d'un système adjudicataire. La tontine peut avoir une règle de fonctionnement extrêmement simple, ou bien être dotée d'un règlement complexe éventuellement couché par écrit. Certaines tontines sont dotées d'activités annexes telles que des services de prêts ou de prestations sociales fonctionnant selon un mécanisme mutualiste.

Par ailleurs une acception plus extensive conduit à dénommer tontine des groupements qui en réalité n'obéissent pas tout à fait à la même logique financière. C'est par exemple le cas d'associations qui mutualisent une capacité de financement susceptible d'être mobilisée par un participant à l'occasion d'un décès, d'une maladie, ou d'une manifestation festive. Ce type de groupement s'apparente très fortement aux institutions mutualistes des pays industrialisés. Enfin, et bien qu'à notre sens on ne puisse plus à proprement parler de tontines, une collecte organisée de l'épargne liquide à l'initiative d'un seul individu se voit quelque fois dénommée «tontine». Nous faisons allusion ici au mécanisme mis en jeu par les banquiers ambulants qui collectent journallement l'épargne de personnes exerçant de petits métiers indépendants, et qui restituent l'épargne ainsi accumulée à période fixe, généralement mensuelle⁴. Il y a toutefois un point commun avec les organismes évoqués précédemment, c'est la fixité de la période de collecte et de la somme collectée comme de la somme restituée.

Nous avons décidé de conserver le terme tontine pour ces trois catégories de groupements, plus par commodité de langage que par impérieuse nécessité logique.

Ce pluralisme tontinier, tel qu'il ressort des études qui ont été menées, montre que ces modes d'organisation ont parfaitement su s'adapter aux besoins financiers des populations, alors que pendant le même temps les intermédiaires financiers formels «modernes» faisaient la preuve de leur impuissance à drainer l'épargne de la majorité de la population, ainsi qu'à couvrir les besoins de financement de l'ensemble des agents. Comme cela a déjà été affirmé, on peut parler pour qualifier les opérations qui se déroulent au sein de ces groupements, de véritables innovations financières⁵.

4. Abdou TOURE, *Les petits métiers à Abidjan. L'imagination au secours de la conjoncture*, Karthala, 1985, pp. 236-245. Voir également pour une description des tontines, M. LELART, «Les tontines et le financement de l'entreprise informelle», Notes de recherche du réseau Entrepreneuriat n° 91-18, pp. 3-6

5. Voir à ce sujet une communication E. BLOY - Cl. DUPUY présentées lors des journées scientifiques AUELF de Casablanca les 16 et 18 Février 1989 sur le thème «Adaptation des règles de gestion aux contraintes du financement informel». Cette communication est reprise dans un ouvrage collectif publié par l'UREF sous le titre *L'entrepreneuriat en Afrique francophone - Culture, financement et développement*, AUELF - John Libbey - 1990, pp. 65 à 75.

Nous allons montrer que les deux aspects sur lesquels nous venons d'insister, faculté d'adaptation et caractère innovant se conjuguent aisément avec les deux traits qui nous ont permis de définir de façon générale l'essence d'un produit financier à savoir : les possibilités de transformation des positions financières d'une part, et l'aspect contractuel d'autre part.

2. Les tontines sont des moyens performants et adaptés de conversion des positions financières

Comme nous l'avons vu les transformations de position envisagées peuvent porter sur la liquidité, la nature juridique, la durée, le risque, la divisibilité de l'épargne. On peut parfaitement démontrer que ces transformations existent dans les tontines, soit de façon concomitante, soit de façon isolée. Cependant, on ne peut s'attendre à trouver ces transformations sous des formes identiques à celles qui sont observées dans les pays qui possèdent un système financier extrêmement sophistiqué. Elles sont modelées par leur milieu d'origine, et elles évoluent avec ce milieu. Or celui-ci se caractérise :

- par une extrême instabilité des données économiques, ce qui conduit les acteurs économiques, et en particulier les plus modestes d'entre eux à une réduction drastique de l'horizon temporel ;
- par le primat de la tradition orale, de l'engagement et des relations personnelles à l'intérieur d'un cadre communautaire, sur des règles écrites relevant de cultures étrangères ;
- par la modicité et l'informalité d'une grande partie des revenus même si il ne s'agit pas là de conditions essentielles à la formation des tontines.

Nous allons montrer que les transformations opérées par les mécanismes tontiniers relèvent bien des catégories distinguées plus haut tout en respectant les contraintes propres au milieu africain.

1°) La tontine permet bien d'affecter la liquidité de l'actif des participants, puisque tout au long du cycle tontinier ceux-ci vont tour à tour passer d'une position de fournisseurs de flux de trésorerie (donc de moindre liquidité), à une position de grande liquidité quand vient le moment de lever la somme.

2°) Bien entendu, chaque individu voit la nature juridique de ses relations vis-à-vis des autres participants se modifier au cours du temps, créancier dans un premier temps, il deviendra débiteur une fois qu'il aura levé la main.

3°) Les tontines ont également le pouvoir de modifier la durée des positions, et ce, de plusieurs manières :

- d'abord parce qu'un participant peut obtenir plus rapidement la somme convoitée, en particulier si l'ordre de levée lui confère une place située au début du cycle tontinier. Il est bien clair que s'il devait lui-même se constituer le volume

d'épargne voulu, en s'astreignant à des prélèvements sur ses revenus identiques en rythme et en montant à ceux qui sont imposés par le règlement du groupement, il lui faudrait attendre un temps égal à la durée totale du cycle.

- Ensuite, il est toujours possible de raccourcir la durée qui sépare les périodes de perception de la période de levée, soit en obtenant une modification négociée des tours, soit dans le cas de tontines à enchères en surenchérissant, soit, et cela concernera de façon indifférenciée l'ensemble des participants, en décidant de raccourcir la durée d'un cycle, par exemple en multipliant le nombre de tours par réunion⁶.

4°) Le mécanisme tontinier est assurément un transformateur de risque, comme nous avons déjà eu l'occasion de le mettre en évidence dans une précédente communication⁷. C'est d'ailleurs sans doute là que réside son énorme supériorité sur le système financier formel. Ce dernier serait totalement incapable d'apprécier le risque exact des individus qui sont engagés dans le système d'épargne informel, et cette incapacité le condamne à l'immobilisme et à l'inefficacité. En effet dans l'impossibilité de juger du risque financier, l'établissement officiel n'a à sa disposition que deux possibilités qui sont inopérantes dans la plupart des cas :

- soit prendre une garantie réelle, mais on sait que la plupart des tontines réunissent des personnes qui sont dans l'incapacité de fournir un tel gage ;

- soit traiter des opérations financières à des taux très élevés qui engendreraient des charges financières insupportables pour les débiteurs, ce qui est également impraticable ;

Le groupement tontinier résout le problème grâce à une double démarche :

- au prélèvement d'une garantie formelle (nantissement, hypothèque, etc.), il oppose la présence d'une garantie informelle reposant tout simplement sur la parole donnée et sur la contrainte du groupe qui se révèle ici infiniment plus efficace qu'un contrat de prêt littéral assorti de garanties classiques ;

- le temps générateur de risque est le plus souvent banni des calculs et par suite, même dans les tontines à enchères, la présence d'une rémunération fonction du temps et de l'incertitude n'apparaît pas clairement⁸. Les perspectives du bailleur ne sont pas orientées vers la perception d'une rémunération tombant à des échéances prédéterminées, mais vers la possibilité de récupérer avec une quasi certitude un montant de liquidité important qui lui permettra de satisfaire un besoin de financement (qu'il soit relatif à l'investissement ou à la consommation) qui n'aurait jamais été comblé sans la présence de systèmes d'épargne informels. Autrement dit au critère de la rentabilité qui s'exprime à travers un taux de rendement exigé de la part de l'invest-

6. C. RIETSCH, *op. cit.*

7. E. BLOY et C. DUPUY, communication déjà citée pp. 68-69.

8. C. Rietsch conteste cette absence du temps. Néanmoins, il observe que dans la tontine à double niveau d'enchères qui fait l'objet de son enquête des infractions significatives font douter que la prise en compte du temps soit totale, *op. cit.*, p. 41 et 42.

tisseur, et qui dénote à un moment donné son arbitrage entre risque et rentabilité, la tontine oppose les critères de disponibilité indisponibilité et de liquidité. C'est en organisant l'indisponibilité momentanée des liquidités des participants que la tontine parvient à satisfaire leur besoin de financement. La tontine est un produit d'épargne dont l'objectif est de permettre à chaque membre d'atteindre un niveau d'accumulation suffisant dans un contexte économique et social où tout concourt à la dépense immédiate. On peut dire d'une façon quelque peu triviale que les tontineurs sont les «*weight watchers*» de l'épargne. Cette adaptation du produit financier au contexte africain nous paraît un fait majeur.

5°) Enfin est-il besoin de souligner la faiblesse des revenus et donc les modiques possibilités d'épargne qui en résultent excluent la plus grande partie de la population des institutions officielles. Une dernière transformation autorisée par ces groupements réside dans leur possibilité d'assurer une divisibilité quasi parfaite de l'épargne, divisibilité qui porte aussi bien sur le montant des sommes versées que sur la périodicité des versements. Quelle institution officielle accepterait de prendre chaque jour à domicile 100 CFA, pour reverser en fin de mois une somme de 3000 CFA (sous déduction d'une commission de 100 CFA) ? C'est ce que fait le banquier ambulancier décrit par Abdou Touré⁹.

3. La tontine est un processus contractuel innovant semblable au produit financier

D'abord, il est incontestable que le groupement tontinier est un contrat. En effet, le contrat est un accord de volonté ayant pour but d'engendrer une obligation. Telle est bien la nature de la tontine. L'adhésion relève de la volonté individuelle librement exprimée et la sortie de la tontine peut se faire également sur la base de l'accord des volontés. À ce titre, la tontine se distingue radicalement des associations d'épargne qui s'imposent à l'individu de par leur légitimité sociale. Refuser d'adhérer à l'association, c'est s'exclure de la communauté à laquelle on appartient¹⁰. Le fait que tout formalisme solennel soit exclu n'enlève en rien son caractère contractuel à l'accord. Ainsi, dans le droit moderne, on oppose les contrats consensuels aux contrats solennels. Les premiers se distinguent des seconds en ce sens que leur validité n'est liée à aucun acte littéral particulier. La tontine relève donc de cette catégorie de contrat sans la moindre ambiguïté.

Ce contrat fait bien sentir ses effets dans le temps (ce qui ne signifie pas que le temps, comme nous l'avons dit, soit un élément fondamental du calcul financier). En effet, le contrat tontinier fixe de par ses règles la durée du cycle, et si le nombre de

9. Abdou TOURÉ, *op. cit.*, p. 236.

10. C. DUPUY, J.-M. SERVET, «Pratiques informelles d'épargne et de prêt : exemples sénégalais», *Économie et Humanisme*, n° 294, mars-avril 1987, p. 43.

cycles est déterminé la durée globale de l'opération l'est aussi. Bien sûr, certains de ces contrats sont à durée indéterminée dans la mesure où le nombre de cycles n'est pas fixé à l'avance, ou encore dans le cas des tontines commerciales par exemple.

Enfin, il est évident que le contrat tontinier s'organise autour de flux de trésorerie. Pour le participant à une tontine, la cohérence fondamentale réside dans une double adéquation :

- celle qui doit exister entre le montant des revenus qu'il perçoit et le montant du flux de trésorerie qu'il doit verser périodiquement à la caisse commune ;
- celle qui doit se réaliser entre le montant du capital touché et le montant du besoin de financement susceptible d'être ressenti.

Cependant, le lien contractuel n'est pas exactement de nature identique à celui qui régit les accords dans les régions industrialisées où il est fondé sur la rencontre des volontés individuelles. Ici, l'individu exprime par sa participation, une volonté collective. À beaucoup d'égards on pourrait parler de contrats d'adhésion.

Si toutes les tontines présentent les caractères contractuels qui viennent d'être cités, elles n'en manifestent pas moins, comme nous l'avons déjà dit, une très grande diversité de formes. Cette diversité vise à couvrir le plus vaste champ possible des besoins exprimés ou ressentis par les populations. À ce titre, on ne peut manquer de faire un parallèle entre ce mouvement de diversification et de multiplication des formes tontinières et le mouvement de diversification des produits financiers auquel on assiste dans les pays industrialisés depuis quelques années, mouvement qu'on qualifie volontiers d'innovation financière. Il nous semble donc que l'extension et les avatars successifs du mouvement tontinier correspondent à un véritable processus d'innovation financière qui vise à combler les carences dans le système financier formel.

Cette diversité des formes tontinières nous conduit à tenter une approche taxinomique de ces groupements.

4. Approche taxinomique des tontines

Cette démarche nous paraît indispensable dans la mesure où l'on est conduit à s'interroger à ce point du raisonnement sur la logique de cette diversité. Peut-on dire que le polymorphisme tontinier n'est qu'une simple adaptation d'une même activité à des contextes différents, ou bien existe-t-il entre ces diverses formes des ruptures qui vont au-delà de la simple nécessité d'adaptation ? Nous serions volontiers tentés de choisir le deuxième terme de l'alternative. En effet, il nous semble que le phénomène tontinier en s'adaptant à un milieu mouvant, finit par connaître des évolutions significatives qui amènent la coexistence de groupements, sans doute identiques dans les principes initiaux, mais qui correspondent à des objectifs et à des stades de développement de la forme tontinière fort différents.

Dans cette perspective, nous opposerions un secteur tontinier moderne, à un

secteur tontinier traditionnel :

- Le premier se caractériserait par un degré d'organisation relativement élevé et par un poids important de l'intérêt individuel dans la logique de fonctionnement. Ce secteur moderne regrouperait un sous-ensemble plutôt élitiste qui intégrerait les tontines à enchères. Là seraient drainés les plus gros revenus, et s'exprimeraient des stratégies financières élaborées et éventuellement antagonistes. L'autre sous-ensemble serait d'essence plus populaire et comprendrait l'activité des banquiers ambulants, que l'on appelle également tontiniers¹¹. Nous parlerons, quant à nous, de tontines commerciales.

- Le deuxième se caractériserait tout au contraire par un degré d'organisation assez faible, et un poids beaucoup plus important de la solidarité et de la parole donnée. Nous qualifierions ce secteur de traditionnel. Là aussi nous distinguerions deux sous-ensembles. L'un regrouperait ce que l'on appelle les tontines d'hommes d'affaires. Dans ces groupements les mises sont très élevées et ne sont pas forcément récupérées en tant que telles. C'est le cas lorsque le mécanisme tontinier est utilisé pour constituer le capital d'une société dont les associés seront naturellement les membres de la tontine. Le deuxième sous-ensemble rassemblerait les tontines formées entre des individus à faibles revenus et qui sont exclus du système financier formel. Il s'agirait, la plupart du temps, de tontines fonctionnant selon les principes les plus simples du mécanisme tontinier. Le point commun à ces deux sous-ensembles est manifestement de n'avoir d'autre objectif que de solliciter l'épargne de ses membres pour leur permettre de combler un besoin de financement.

La distinction que nous venons d'opérer oppose donc un ensemble de tontines dans lesquelles s'expriment des valeurs et des logiques financières qui sont manifestement celles que l'on trouve dans des mécanismes financiers formels, à un autre ensemble dont les valeurs sont encore celles de la société africaine.

LES TONTINES : UNE ARTICULATION POSSIBLE ENTRE LE FORMEL ET L'INFORMEL

Il a été maintes fois souligné que la distinction entre le formel et l'informel, entre l'officiel et l'officieux était parfois difficile à faire. Les entreprises comme les institutions financières qui ont pignon sur rue fonctionnent souvent avec une certaine dose d'informel. Le cheminement inverse existe aussi, et la tontine n'échappe pas à la règle.

Nous proposons d'examiner ici l'articulation du groupement tontinier sous un double aspect :

- l'aspect institutionnel d'abord. En effet, on peut s'intéresser à la nature et à

11. M. LELART, *op. cit.*, p. 6.

l'ampleur de l'interpénétration entre les tontines et l'économie formelle.

- un aspect tout aussi intéressant, mais peut être moins évident mérite d'être exploré : c'est celui qui débouche sur une mesure de l'efficacité du fonctionnement tontinier. Ce problème de la mesure dans le secteur informel, nous paraît central. Il ne peut y avoir de point d'ancrage entre l'un et l'autre secteur, que s'il est possible de les réunir sur une estimation des résultats de ce type d'activité.

1. Les articulations institutionnelles entre formel et informel.

Ces articulations se manifestent tant dans la mobilisation de l'épargne que dans son utilisation.

Dans sa mobilisation parce que les fonds collectés dans certaines formes de tontines peuvent se retrouver dans les circuits formels. Cela est particulièrement vrai pour la tontine commerciale quand le tontinier dépose les fonds à la banque et encaisse éventuellement le produit des placements faits avec l'argent des adhérents. On peut considérer que, de ce point de vue, la tontine commerciale fonctionne comme un réseau primaire de caisses d'épargne. Il s'agit d'une certaine façon d'un système d'intermédiation particulier qui grâce à un mécanisme de transformation astucieux assure le drainage d'une micro épargne.

Ce drainage de l'épargne vers les institutions officielles peut exister au travers des autres catégories de groupements tontiniers. Cependant, il semble que les sommes disponibles soient plus volontiers laissées aux soins du responsable du groupement qu'aux mains de banquiers officiels. Il est vrai que, dans certains cas, le goût du secret n'incite pas à s'adresser à des organismes dont on craint qu'ils s'intéressent à l'origine et éventuellement à l'emploi des fonds.

Les fonds collectés par l'intermédiaire des tontines peuvent être réintégrés dans un circuit économique officiel. C'est le cas en particulier pour les tontines d'hommes d'affaires où comme nous l'avons vu, il est parfaitement possible que la collecte des fonds soit un préalable à une sorte de *joint venture*. De même, Claude Dupuy et Jean-Michel Servet rapportent qu'en Casamance des employés des Eaux et Forêts ont créé une tontine pour acheter des grumes avec espoir après revente bénéficiaire de créer une boutique¹². Les fonds tontiniers sont donc ainsi réintégrés dans un circuit commercial.

On pourrait multiplier les exemples en ce sens. Tous concourent à montrer qu'il n'y a aucune séparation étanche entre formel et informel. Certes, les franges de collaboration restent étroites et circonscrites, mais elles constituent des expériences instructives à beaucoup d'égard et il est probable que le champ de l'interpénétration est en train de s'étendre.

12. C. DUPUY et J.-M. SERVET, *op. cit.*, p. 48. Voir aussi plus récemment M. LELART, *op. cit.*, p. 13 et sq.

2. La mesure formelle d'une performance informelle

Le secteur financier officiel a besoin pour allouer les ressources de points de repères. On sait que ceux-ci s'expriment ordinairement en terme de risque et rentabilité. Cependant comme nous l'avons déjà montré¹³, cette approche a peu de portée dans le cadre de l'économie informelle car le temps n'est pas une variable qui rentre dans le champ du calcul des acteurs qui opèrent dans ce secteur. En effet, c'est d'une séquence de flux de trésorerie que procèdent les choix en économie informelle et non d'un taux de rendement exigé. On note toutefois que le produit financier a été défini comme un contrat produisant des flux de trésorerie et c'est la configuration des flux de trésorerie relative aux processus tontiniers qui peut servir d'interface entre formel et informel. En effet, on sait que la valeur d'un actif peut se définir par la relation :

$$V = \sum_{t=1}^N [F_t] / [1 + k]^t$$

avec :

F_t = Flux de trésorerie de la période t

N = Horizon économique de l'opérateur

k = taux d'actualisation (c'est-à-dire taux de rendement exigé par l'investisseur)

Cette formalisation ne peut être utilisée en économie informelle sous cette forme car k ne peut être clairement identifié.

En revanche, elle peut être exploitée, comme le pratique fort justement Ch. Rietsch¹⁴, en utilisant sa faculté à produire un taux de rendement interne, c'est-à-dire en cherchant la valeur d'un taux d'actualisation a tel que :

$$V = \sum_{t=1}^N [F_t] / [1 + a]^t = 0$$

L'avantage de cette formulation est double

1°) Elle ne présuppose l'utilisation d'aucun taux financier *a priori*

2°) Elle met en évidence le rôle joué par la chronologie des flux de trésorerie, c'est-à-dire par le positionnement temporel des flux, ce qui est bien le fonds du pro-

13. E. BLOY et C. DUPUY, *op cit.*, p. 68.

14. C. RIETSCH, *op. cit.*

blème en économie informelle.

Notons par ailleurs que le critère du taux de rentabilité interne est très proche du critère de délai de récupération (*pay back*), puisque sous certaines hypothèses l'inverse du délai de récupération est précisément le taux de rentabilité interne. on ne s'étonnera donc pas de voir surgir ce critère puisque l'un et l'autre mettent l'accent sur la «liquidité» du produit.

Puisqu'il est possible de déduire de l'organisation tontinière des flux de trésorerie un taux, même si celui-ci n'est pas essentiel au fonctionnement du groupement, on dégage ainsi un signal (au sens de la théorie de l'information) qui est identifiable par le secteur financier formel et qui lui permet d'articuler un calcul économique dans le cadre d'un échange avec le secteur informel. En d'autres termes, l'existence d'un taux, qui d'un côté révèle la préférence financière de la population tontinière et d'un autre fournit un point de repère mesurable par le financier orthodoxe, devrait autoriser des actions concertées entre les deux secteurs.

CONCLUSION

De simple curiosité ethnologique, l'étude des pratiques informelles de mobilisation de l'épargne a acquis la dimension de chapitre à part entière de l'économie du développement. Cette progression est tout à fait logique car la réflexion conduit à penser que, d'une certaine façon, la formation et les mécanismes de l'épargne dans l'Afrique subsaharienne relèvent d'une logique «*sui generis*». Le phénomène tontinier et ses avatars successifs sont la réaction du corps économique aux nécessités singulières du milieu. La tontine apparaît bien dans ces conditions comme un produit financier spécifique et innovant répondant aux besoins de financement de diverses catégories d'agents. Nous avons indiqué dans une précédente communication¹⁵ que la gestion de l'entreprise africaine, en particulier dans le secteur informel était orientée vers l'obtention d'un flux de liquidité à disponibilité immédiate, plutôt que vers un processus d'accumulation. Du coup se fait sentir au niveau de l'individu la nécessité d'un parcours en sens inverse : immobiliser cette liquidité pour constituer une épargne qui permettra soit d'accéder à la consommation d'un bien cher ou à l'investissement. Dans ces conditions ces groupements apparaissent comme une voie de passage obligée dans les processus de mobilisation et de redistribution de l'épargne. Leur intégration à l'économie formelle existe déjà et il est parfaitement possible de mesurer l'efficacité de leur performance avec des outils d'analyse simples. Dans ces conditions une voie de recherche peut consister bien sûr à approfondir la réflexion sur la nature des conditions propres à étendre l'interpénétration entre formel et informel dans un souci de plus grande efficacité des mécanismes financiers.

Eddy BLOY

15. E. BLOY et C. DUPUY, *op. cit.*, p. 69.

PRATIQUES INFORMELLES ET
SEMI-FORMELLES, PRATIQUES
ALTERNATIVES : CAS
CONCRETS

UN ADAGE À L'ÉPREUVE DES FAITS : LA PLACE
DES FEMMES DANS LES TONTINES AU SÉNÉGAL

TONTINEURS ET NON-TONTINEURS À NIAMEY

LE RÔLE FINANCIER DES BOUTIQUIERS AU
SÉNÉGAL

LES PRATIQUES FINANCIÈRES DES MOURIDES AU
SÉNÉGAL

À CHACUN SON BAS DE LAINE. LE
COMPORTEMENT D'ÉPARGNE EN MILIEU
PÊCHEUR DU DELTA CENTRAL DU NIGER (MALI)

LES BANQUES DE CÉRÉALES AU TCHAD : OUTIL
DE GESTION DE LA PRODUCTION ALIMENTAIRE

UN ADAGE À L'ÉPREUVE DES FAITS : LA PLACE DES FEMMES DANS LES TONTINES AU SÉNÉGAL

Un adage couramment répandu au Sénégal fait de la tontine «*une affaire de femmes*».

Les termes de cet adage nous avaient semblé suffisamment établis pour que nous nous contentions simplement de les vérifier lors de l'enquête que nous avons effectuée au Sénégal de décembre 1985 à la fin de mai 1986 et dont les résultats ont fait l'objet de notre thèse¹. Pour ce faire, nous avons inséré dans le relevé d'opinions intégré à l'un des deux questionnaires utilisés dans l'étude l'affirmation «*la tontine est une affaire de femmes*», le questionnaire ayant été adressé à des participants effectifs à des tontines.

Nous devons reconnaître cependant que nous n'avons peut-être pas, à l'époque, apporté une attention suffisante aux réponses que nous avaient fournies les personnes interrogées dans la mesure où une très large majorité d'entre elles s'oppose à cette affirmation comme le montre le tableau I. En outre, s'il n'est après tout pas très surprenant de constater que 85,87 % des hommes ne partagent pas l'avis selon lequel «*la tontine est une affaire de femmes*», le fait que 71,82 % des femmes faisant partie de l'échantillon ne le partagent pas non plus est en revanche beaucoup plus paradoxal.

Dès lors, faut-il penser que l'adage populaire est en contradiction avec les faits, rien n'indiquant de surcroît qu'il soit *a priori* conforme à la réalité ?

C'est à cette question que nous tenterons de répondre dans les développements qui suivent grâce à une relecture des résultats obtenus dans notre étude autour du thème du rôle des femmes dans les tontines sénégalaises et à une synthèse de ceux-ci. En fait, cette synthèse permet d'effectuer cinq constatations quant à la place qu'occupent les femmes au sein des groupements tontiniers au Sénégal, en précisant que tous les groupes qui ont été observés, tant du point de vue de leurs adhérents que de leurs gestionnaires, sont des tontines «mutuelles» ou «tournantes» au sens de la typologie maintenant bien établie de Michel Lelart².

1. Michel DROMAIN, *Les Associations rotatives d'épargne et de crédit au Sénégal*, thèse pour le doctorat en Sciences de Gestion, I.A.E. de Nice, Juin 1989.

2. Voir la contribution de Michel LELART dans ce volume.

Tableau I

Affirmation «La tontine est une affaire de femme»		D'accord		Pas d'accord		Sans opinion		Totaux	
		Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
HOMMES	Région de Dakar (211)	20	9,48	180	85,31	11	5,21	211	100
	Autres régions (65)	4	6,15	57	87,70	4	6,15	65	100
	Ensemble des hommes (276)	24	8,70	237	85,87	15	5,43	276	100
FEMMES	Région de Dakar (297)	63	21,21	218	73,40	16	5,39	297	100
	Autres régions (104)	30	28,85	70	67,30	4	3,85	104	100
	Ensemble des femmes (401)	93	23,19	288	71,82	20	4,99	401	100
Région de Dakar - (H + F) (508)		83	16,34	398	78,35	27	5,31	508	100
Autres régions - (H + F) (169)		34	20,12	127	75,15	8	4,73	169	100
Échantillon total - (677)		117	17,28	525	77,55	35	5,17	677	100

PREMIÈRE CONSTATATION :
LES FEMMES PARTICIPENT DAVANTAGE
AUX TONTINES QUE LES HOMMES

Cette première constatation ressort de l'examen de la répartition par sexe des 677 participants qui ont été interrogés ; elle est corroborée par la détermination des nombres d'hommes et de femmes dans la série des 199 tontines examinées en tant que groupes d'individus par le biais de leurs gestionnaires.

La répartition géographique et par sexe de l'échantillon des 677 participants fait l'objet du tableau II qui présente les pourcentages d'hommes et de femmes dans chacune des zones considérées.

Tableau II

SEXE	HOMMES		FEMMES		TOTAUX	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Région de Dakar	211	41,54	297	58,46	508	100
Autres régions	65	38,46	104	61,54	169	100
Totaux	276	40,77	401	59,23	677	100

La «Région de Dakar» considérée ici correspond à l'ancienne région administrative du Cap-Vert, englobant la ville de Dakar elle-même, et les communes périphériques (Ouakam, Yoff, Grand-Yoff, Pikine, Guédiawaye), y compris celles de

Rufisque et de Bargny. Géographiquement la «Région de Dakar» est donc assimilable à la totalité de la presqu'île du Cap-Vert. La catégorie «Autres Régions» regroupe, pour sa part, toutes les unités qui ont été enquêtées hors de la zone précédente.

Il convient de noter que la classification «Région de Dakar - Autres régions» ne recouvre pas un découpage «zone urbaine - zone rurale» dans la mesure où, même en province, l'enquête a été essentiellement menée dans les villes.

Cette dernière remarque explique en grande partie que la représentativité de l'échantillon des participants, appréciée par rapport à la population urbanisée du Sénégal, apparaisse faible. En effet, d'après des estimations du ministère sénégalais du Plan et de la Coopération reprises par le ministère sénégalais de l'Urbanisme³, le taux d'urbanisation était de 35 % en 1985, la population urbanisée s'élevant à 2 267 000 personnes pour une population totale estimée à 6 458 000 individus. À elle-seule, l'agglomération dakaroise, entendue au sens de l'ancienne région du Cap-Vert, comptait, en 1985, 1 490 000 personnes soit 65,73 % de l'ensemble de la population urbanisée du Sénégal, les 34,27 % restant se répartissant dans les villes des autres régions.

Des remarques similaires peuvent être faites quant à la représentativité de l'échantillon des participants du point de vue de la répartition par sexe puisque les sources précédentes évaluaient à 50,37 % le pourcentage de l'effectif féminin en 1985, l'excédent étant attribué à la migration différentielle et à la sur-mortalité masculine⁴. Là encore, la représentativité de l'échantillon pourrait être considérée comme assez faible.

Une telle conclusion nous paraît cependant hâtive car, du point de vue de la répartition par sexe des personnes interrogées, il est possible de se demander si la représentativité de l'échantillon doit être appréciée par rapport à la population totale ou par rapport à la seule population des participants aux tontines.

Pour notre part, cette dernière perspective doit évidemment être retenue bien que la population des adhérents aux groupements tontiniers ne soit pas connue. Si tel est le cas et au regard des résultats du tableau II, il est sans doute possible de conclure que, d'une manière générale, les femmes participent davantage aux tontines que les hommes, cette conclusion étant par ailleurs, confirmée par deux autres études.

D'une part, dans une étude du phénomène associatif en villes africaines ayant pour cadre Dakar et Brazzaville, Michèle Odeye montre que, dans les deux cas, le nombre de femmes associées est toujours supérieur au nombre d'hommes associés et ce quel que soit le type de structures associatives considérées (associations religieuses, récréatives, associations de ressortissants ou associations à fondement écono-

3. Ministère de l'Urbanisme, *Projet d'assistance technique pour la réhabilitation et la gestion urbaine - Politique de l'habitat - Étude A1 : Politique du logement (étude du financement du logement)*, Rapport intérimaire, Juillet 1985, pp. 4-5.

4. Ministère de l'Urbanisme, rapport cité, pp. 4-5.

mique comme les tontines)⁵.

D'autre part, Grégoire-Clément Coulibaly, Alain Laffitte et Prosper Ngoma mettent en évidence un pourcentage de femmes de 67 % parmi les 1165 membres de 17 tontines étudiées dans la province du Centre-Sud du Cameroun⁶. Cette prépondérance des femmes est attribuée par les auteurs à différents facteurs :

- les femmes font moins de dépenses que les hommes ;
- les femmes sont plus épargnantes que les hommes⁷.
- les revenus des femmes sont plus faibles et d'origine plus diverse que ceux des hommes. La tontine leur sert donc à épargner et à faire fructifier ces revenus ;
- les tontines permettent aux femmes d'être mieux insérées dans le circuit monétaire, par rapport auquel elles ont tendance à être marginalisées par les hommes qui détiennent généralement les clefs de la distribution des revenus. Dans ce contexte, les tontines sont utilisées par les femmes pour disposer de revenus non contrôlés par les hommes ;
- la femme a, d'une façon générale, une vie sociale plus intense que celle de l'homme ceci se traduit notamment par une participation plus large des femmes aux tontines, lesquelles servent, entre autres choses, à raffermir et à entretenir cette vie sociale⁸.

Pour ce qui nous concerne, nous faisons nôtres ces diverses considérations, très largement confirmées au Sénégal par les évolutions récentes renforçant l'importance du rôle des femmes dans l'ensemble des mouvements associatifs et leur implication de plus en plus grande dans les circuits économiques⁹. Au total, nous estimons donc que le nombre de femmes relevé dans l'échantillon des participants, reflète effectivement une tendance générale.

Cette tendance est encore plus nette lorsque l'on examine les nombres d'hommes et de femmes dans la série des 199 groupements tontiniers qui ont été analysés parallèlement aux adhérents. Ces nombres (et les pourcentages correspondants) font l'objet du tableau III :

5. Michèle ODEYE, *Le phénomène associatif en villes africaines (Dakar-Brazzaville)*, Archives de Sciences Sociales de la Coopération et du Développement, n° 66, Octobre-Décembre 1983, pp. 46-53

6. Grégoire-Clément COULIBALY, Alain LAFFITE, Prosper NGOMA, *Synthèse de l'étude de quelques tontines de la Province du Centre-Sud (Cameroun)*, Archives de Sciences Sociales de la Coopération et du développement, n° 65, Juillet-Septembre 1983, pp. 62-72.

7. Voir *infra*, pp. 194-204.

8. Grégoire-Clément COULIBALY, Alain LAFFITE, Prosper NGOMA, article cité, pp. 64-65.

9. En particulier par le biais de groupements d'intérêt économique.

Tableau III

	HOMMES		FEMMES		TOTAUX	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Région de Dakar (125 tontines)	1014	25,94	2895	74,06	3909	100
Autres régions (73 tontines)	327	27,59	858	72,41	1185	100
Échantillon total (198 tontines)	1341	26,33	3753	73,67	5094	100

Le tableau montre que sur un total de 5 094 adhérents à 198 tontines¹⁰ les femmes représentent 73,67 %, sans différences significatives entre Dakar et les autres régions. Les résultats confirment les constatations faites à partir de l'échantillon des participants quant à l'importance de la participation des femmes dans les tontines sénégalaises.

Celles-ci peuvent, en outre, être complétées par diverses autres observations, plus secondaires mais néanmoins significatives.

Ainsi l'analyse de la répartition par âges des 677 adhérents interrogés montre une tendance certaine des femmes à participer aux tontines à des âges plus avancés que les hommes.

D'une façon générale, la participation à une tontine concerne des personnes relativement jeunes, l'âge moyen des participants s'établissant à 34 ans environ, sans différences régionales ou sexuelles sensibles. Ceci étant, l'analyse des déciles, sur l'ensemble de la série comme sur les différentes sous-séries qui constituent l'échantillon, permet de constater que 50 % des 677 adhérents ont moins de 32 ans et 80 % moins de 40 ans. Ce fait doit vraisemblablement être relié à la recherche d'une amélioration des conditions de vie par la frange la plus jeune de la population. Après l'âge de 40 ans, on relève une forte décroissance du nombre de participants en fonction de l'âge, décroissance particulièrement marquée après l'âge de la retraite, les participants ayant 55 ans et plus ne représentant que 3,69 % de l'effectif total. Il est certainement possible d'attribuer ce désintérêt pour la tontine soit à la réduction des revenus corrélative à la cessation d'activité dans le cas des retraités, soit, de façon plus vraisemblable et plus générale, par l'obtention avec l'âge d'un niveau de vie suffisant, ou jugé tel, qui n'incite plus les individus à participer aux groupements tontiniers.

Si ces caractéristiques sont valables pour l'ensemble des participants, on note néanmoins que les femmes de plus de 40 ans représentent 21,9 % des participantes aux tontines alors que les hommes ayant dépassé cet âge ne constituent plus que 13,4 % de l'effectif masculin (respectivement 13 % et 5,47 % de l'effectif total). Au-

10 Il n'a pas été possible de déterminer avec précision les nombres d'hommes et de femmes dans une tontine mixte de la région de Dakar.

delà de l'âge de la retraite (55 ans au Sénégal), les femmes représentent encore 2,36 % de l'effectif total et 4 % de l'effectif féminin tandis que les hommes ne représentent plus que 0,7 % de l'effectif total et 1,8 % de l'effectif masculin. Cette tendance des femmes à participer aux tontines à des âges plus avancés que les hommes est difficilement explicable. L'un de nos assistants africains l'attribue au fait que les hommes de confession musulmane consacreront, après leur cessation d'activité, l'essentiel de leur temps à une intense pratique religieuse, alors que les femmes du même âge trouveraient dans la participation aux tontines, mais aussi à d'autres types d'associations, une façon intéressante d'occuper leur temps libre. Bien que difficilement vérifiable, cette hypothèse correspondrait à l'opinion de Grégoire-Clément Coulibaly, Alain Laffitte et Prosper Ngoma pour lesquels les femmes entretiennent une vie sociale plus intense que celle des hommes¹¹.

Enfin, on relève, à partir de l'examen de la durée de l'engagement des participants dans les tontines, que les femmes adhèrent généralement aux tontines depuis plus longtemps que les hommes, ce aussi bien à Dakar que dans les autres régions.

SECONDE CONSTATATION : LES FEMMES PARTICIPENT À PLUS DE TONTINES QUE LES HOMMES

Cette seconde constatation ressort des résultats obtenus à la question «*À combien de tontines participez-vous ?*» adressée aux 677 participants interrogés et synthétisés dans le tableau IV.

Celui-ci montre que 256 des 677 adhérents participent à plus d'une tontine, soit un pourcentage de 37,82 %. En moyenne, un individu adhère à 1,6 tontines.

En outre, une très nette tendance des femmes à participer à plus de tontines que les hommes se dégage du tableau puisque, en moyenne, une femme adhère à 1,75 groupements (1,81 à Dakar et 1,29 dans les autres régions) tandis qu'un homme ne participe qu'à 1,38 groupements (1,41 à Dakar et 1,19 dans les autres régions).

On notera enfin qu'il n'a pas été possible de mettre en évidence un quelconque déterminant du nombre de tontines dont une personne est membre ; ce nombre ne dépend, en particulier, ni de l'âge du participant, ni des sommes qu'il investit en tontine(s), ni de ses revenus. C'est cependant le rapprochement de ces sommes et de ces revenus qui permet de formuler la troisième constatation relative au rôle des femmes dans les tontines sénégalaises.

11. Grégoire-Clément COULIBALY, Alain LAFFITE, Prosper NGOMA, article cité.

TABLEAU IV

"A combien de tontines participez-vous au total ?"	Une tontine		Deux tontines		Trois tontines		Quatre tontines		Cinq tontines		Six tontines		Totaux	
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
Région de Dakar (211)	150	71,08	37	17,54	22	10,43	2	0,95					211	100
Autres régions (65)	51	78,46	10	15,38	3	4,62	1	1,54					65	100
Ensemble des hommes (276)	201	72,82	47	17,03	25	9,06	3	1,09					276	100
Région de Dakar (297)	156	52,53	76	25,59	41	13,80	17	5,72	4	1,35	3	1,01	297	100
Autres régions (104)	64	61,54	23	22,12	13	12,50	3	2,88	1	0,98			104	100
Ensemble des femmes (401)	220	54,85	99	24,69	54	13,47	20	4,99	5	1,25	3	0,75	401	100
Région de Dakar (H + F) (508)	306	60,24	113	22,24	63	12,40	19	3,74	4	0,79	3	0,59	508	100
Autres régions (H + F) (169)	115	68,04	33	19,53	16	9,47	4	2,37	1	0,59			169	100
Échantillon total (677)	421	62,18	146	21,57	79	11,67	23	3,40	5	0,74	3	0,44	677	100

TROISIÈME CONSTATATION : LES FEMMES INVESTISSENT DANS LES TONTINES UN POURCENTAGE DE LEURS REVENUS SUPÉRIEUR À CELUI DES HOMMES

L'analyse du comportement d'épargne des participants étaye cette troisième constatation et repose sur l'évaluation de l'épargne par tête mobilisée dans les tontines, évaluation effectuée par le biais de l'examen du montant des contributions investies. Une telle analyse n'est simple qu'en apparence et il convient, en autres choses, de tenir compte de deux éléments particulièrement importants :

- d'une part, comme il a été souligné précédemment, le fait qu'un individu peut adhérer à plus d'un groupement. Il est donc nécessaire de prendre en considération l'ensemble de ses participations ;

- d'autre part, les tontines auxquelles adhèrent les membres de l'échantillon n'ont pas le même rythme de versement des contributions. Pour les besoins de l'étude, il faut donc «homogénéiser» les rythmes de versement. La solution retenue ramène au mois toutes les participations dont le rythme de versement n'était pas mensuel.

Il n'en reste pas moins que l'affirmation selon laquelle les femmes investissent dans les tontines un pourcentage de leurs revenus supérieur à celui des hommes apparaît paradoxale tant au regard de l'emploi des personnes interrogées qu'au regard de leurs revenus.

1. Au plan de l'emploi : le taux d'occupation des femmes est nettement inférieur à celui des hommes.

L'échantillon des 677 participants traduit, sur le plan de l'analyse de l'emploi, l'existence d'un biais important, lié à la méthode d'investigation utilisée¹², privilégiant les emplois de type «moderne». Ainsi 426 des 677 personnes interrogées (62,92 %) disposent-elles d'un emploi de ce type, comme le montre le tableau V. Cette proportion est à mettre en relation avec le nombre total d'emplois «modernes» qui, selon des sources du ministère sénégalais de l'Emploi et de la Fonction publique citées par Marcel Choquet¹³, était égal à 149.937 en 1986 ; rapporté à la population active urbaine de 1985¹⁴, ce nombre n'en représentait que 24,26 %. Compte tenu d'un taux

12. Voir Michel DROMAIN, thèse citée, pp. 155-205.

13. Marcel CHOQUET, *Formation technique supérieure en Afrique de l'Ouest francophone (tendances d'évolution et perspectives) : le cas du Sénégal et de l'École Nationale Supérieure Universitaire de Technologie de l'Université de Dakar*, ENSUT de Dakar, 1987, pp. 81-83.

14. 618 000 personnes.

de chômage urbain de l'ordre de 20 %, taux que Marcel Choquet tient pour largement sous-évalué¹⁵, il faut supposer que le secteur informel fournit un emploi à plus de 50 % de la population active urbaine du Sénégal, la situation de ce secteur ayant tendance à se maintenir, voire à se renforcer quelque peu, en raison de la poussée démographique, de l'attrait des villes¹⁶ et de la croissance extrêmement modérée de l'emploi «moderne» urbain.

Cette dernière constatation rejoint celle de Meine Peter Van Dijk pour lequel 50 % de la population active de Dakar gagnait sa vie dans le secteur informel en 1977¹⁷, le secteur informel pouvant parfois être encore plus important, du point de vue de l'emploi, dans les centres urbains situés hors du Cap-Vert¹⁸ et atteindre, par exemple, 80 % de l'emploi total dans une ville comme Kaolack, selon S. Devoize¹⁹.

Il est certain que le tableau V reflète très mal cette réalité ; aussi ne faut-il en retenir que les grandes tendances, notamment les disparités régionales et sexuelles.

15. Marcel CHOQUET, rapport cité, p. 92.

16. Voir Michel DROMAIN, thèse citée, pp. 58-89.

17. Meine Peter VAN DIJK, *Le secteur informel de Dakar*, L'Harmattan, Paris, 1984, p. 12.

18. Meine Peter VAN DIJK, ouvrage cité, p. 21.

19. S. DEVOIZE, «Des économies dualistes : les secteurs informels», *Projet*, n° 162, Février 1982 in : *Comprendre l'Économie africaine*, textes choisis et présentés par Frédéric GAGEZ, Bibliothèque du Développement, L'Harmattan, Paris, 1985, p. 312.

Tableau V

Série des 677 participants		Emplois modernes				Emplois informels		Sans emploi		Totaux	
Analyse de l'emploi		Permanents		Non permanents							
		Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
HOMMES	Région de Dakar (211)	183	86,73	2	0,95	7	3,32	19	9,00	211	100
	Autres régions (65)	50	83,98	1	1,54	8	12,31	6	2,17	65	100
	Ensemble des hommes (276)	233	84,42	3	1,09	15	5,43	25	9,06	276	100
FEMMES	Région de Dakar (297)	153	51,51	7	2,36	58	19,53	79	26,60	297	100
	Autres régions (104)	26	25,00	4	3,85	34	32,69	40	38,46	104	100
	Ensemble des femmes (401)	179	44,64	11	2,74	92	22,94	119	29,68	401	100
Région de Dakar- (H + F) (508)		336	66,14	9	1,77	65	12,80	98	19,29	508	100
Autres régions (H + F) (169)		76	44,97	5	2,96	42	24,85	46	27,22	169	100
Échantillon total (677)		412	60,85	14	2,07	107	15,81	144	21,27	677	100

On remarque d'abord dans ce tableau que le taux d'occupation des femmes (70,32 %) est inférieur à celui des hommes (90,94 %), cette disparité est *a priori* conforme à l'appréciation courante qui est faite au Sénégal quant à la répartition par sexe de l'emploi, même si les taux d'occupations réels sont sans doute inférieurs à ceux qui apparaissent ici. Il n'est donc pas étonnant que les femmes fournissent les gros contingents d'inactifs puisque 29,68 % des femmes sont inactives (avec un sommet de 38,46 % chez celles des autres régions) tandis que les hommes inactifs ne représentent que 9,06 % de l'effectif masculin.

Ensuite, des remarques analogues peuvent être faites en ce qui concerne les emplois informels. On soulignera d'abord que ceux-ci sont, d'une façon générale, plus fréquents dans les autres régions qu'à Dakar (respectivement 24,85 % et 12,80 % des effectifs de chaque catégorie), ce qui confirme les appréciations de Meine Peter Van Dijk²⁰ et S. Devoize²¹. Mais les femmes sont plus impliquées dans le secteur informel que les hommes puisque 5,43 % de ceux-ci exercent une activité relevant de ce secteur contre 22,94 % chez les femmes, avec un maximum de 32,69 % chez les femmes des autres régions.

Enfin, il est évident que les caractéristiques relevées au niveau de l'emploi ne

20. Voir note 17 p. 125.

21. Voir note 19 p. 125.

sont pas sans conséquence au niveau des revenus.

2 - Au plan des revenus : les revenus des femmes sont nettement inférieurs à ceux des hommes

L'analyse des revenus individuels apparaît nécessaire d'une part parce qu'il faut supposer que la participation d'un individu à une tontine est liée à l'existence de ceux-ci et, d'autre part, parce que la littérature reconnaît généralement que le revenu est un déterminant significatif de l'épargne²². Il nous est donc apparu logique de cerner le profil des participants au regard de cette variable. Pour ce faire, il est cependant nécessaire de tenir compte de la totalité des revenus individuels, lesquels peuvent avoir d'autres sources que l'emploi. Les résultats présentés tiennent compte des éventuelles sources de revenus supplémentaires des actifs, de même que celles des 144 non-actifs (21,28 % de l'effectif total).

Parmi ces derniers, 82 personnes ont déclaré disposer de revenus qui sont, pour l'essentiel, des revenus de transfert. Sur les 62 non-actifs restants, dix disposent certainement de revenus car 52 personnes seulement ont déclaré ne disposer d'aucun revenu, en particulier 48 femmes. Il est possible de supposer que ces 52 individus trouvent, en fait, les moyens d'adhérer aux tontines par le biais des solidarités traditionnelles et/ou par le biais du fonctionnement traditionnel de la famille sénégalaise, ces moyens n'étant pas considérés, par ceux qui en bénéficient, comme des revenus personnels, ce qui peut expliquer qu'ils ne les aient pas déclarés et se soient, en conséquence, considérés comme sans revenu apparent²³. Par ailleurs, les résultats présentés dans le tableau VI (p. 128) tiennent également compte de 39 personnes actives n'ayant pas pu ou voulu déclarer leurs revenus mensuels.

Il est vraisemblable que les revenus moyens, tels qu'ils apparaissent dans le tableau, soient surévalués par rapport aux moyennes réelles des revenus sénégalais en raison de la sur-représentation des emplois «modernes» dans l'échantillon des participants²⁴. Cette sur-représentation est particulièrement nette dans certaines sous-séries, notamment dans celle relative aux hommes des autres régions. Aussi importe-t-il plus de ne retenir que les grandes tendances que de centrer l'analyse sur les résultats bruts.

22. SECRÉTARIAT DE L'ONU «*Le comportement des ménages envers l'épargne*», L'épargne pour le développement (Rapport du premier symposium international sur la mobilisation de l'épargne des ménages dans les pays en développement, Kingston (Jamaïque), 4-9 février 1980), O.N.U., New-York, 1984, p. 150.

23. Voir Michel DROMAIN, thèse citée pp. 226-239.

24. Voir Michel DROMAIN, thèse citée, pp. 217-225.

Ainsi, le revenu moyen, calculé à partir des 638 revenus déclarés, s'établit-il à 85 047 F. CFA mais masque d'importantes disparités régionales et sexuelles.

Tableau VI

		Moyennes arithmétiques en F. CFA	Écart-type en F. CFA
Hommes	Région de Dakar (210)	116 143	80 592
	Autres régions (64)	96 094	46 389
	Ensemble des hommes (274)	111 460	74 516
Femmes	Région de Dakar (270)	74 296	76 735
	Autres régions (94)	38 936	39 799
	Ensemble des femmes (364)	65 165	70 825
Région de Dakar (H + F) (480)		92 604	81 146
Autres régions (H + F) (158)		62 089	51 003
Ensemble des revenus déclarés (638)		85 047	75 972

Sur le plan régional, on note que la moyenne des revenus à Dakar est nettement supérieure à celle des régions : 92 604 F. CFA contre 62 089 F. CFA. Cette supériorité des revenus dakarois est sensible aussi bien chez les hommes (116 143 F. CFA à Dakar contre 96 094 F. CFA dans les régions) que chez les femmes (74 296 F. CFA contre 38 936 F. CFA).

Sur le plan sexuel, les données du tableau VI montrent que le revenu moyen des hommes (111 460 F. CFA) est très largement supérieur à celui des femmes (65 165 F. CFA) ; la différence est très nette aussi bien à Dakar (116 143 F. CFA chez les hommes contre 74 296 F. CFA chez les femmes) que dans les autres régions (96 094 F. CFA chez les hommes contre 38 936 F. CFA chez les femmes).

Ces disparités, dont nous ne retenons que les tendances générales, semblent conformes à l'appréciation qui est couramment faite quant à la distribution des revenus au Sénégal²⁵.

25. Voir RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL (Ministère du Plan et de la Coopération), *Septième Plan de Développement économique et social 1985/1989 : orientations et programme d'actions prioritaires*, Nouvelles Éditions Africaines, Dakar, s.d., pp. 15, 20 et 21.

3 - Cependant, les femmes investissent dans les tontines un pourcentage de leurs revenus supérieur à celui des hommes.

Cette constatation ressort du rapprochement entre, d'une part, les valeurs moyennes des contributions investies en tontines et calculées pour chaque sous-série et pour l'échantillon total et, d'autre part, les revenus moyens correspondants. Ce rapprochement est effectué dans le tableau VII.

Là encore, les résultats bruts doivent être écartés au profit de la tendance générale, dans la mesure où la moyenne arithmétique, en tant que valeur caractéristique de tendance centrale, est particulièrement influencée par les valeurs extrêmes de la série considérée. En l'occurrence, les valeurs des participations mensuelles moyennes sont très fortement affectées par les valeurs les plus fortes des montants investis comme les valeurs des revenus mensuels moyens le sont par les revenus déclarés les plus élevés.

Tableau VII

Analyse des participations		Participation mensuelle moyenne (F. CFA)	Revenu mensuel moyen (F. CFA)	Pourcentage du revenu mensuel moyen investi en tontines (%)
HOMMES	Région de Dakar (211)	20 209	116 143	17,40
	Autres régions (65)	17 708	96 094	18,43
	Ensemble des hommes (276)	19 620	111 460	17,60
FEMMES	Région de Dakar (297)	20 637	74 296	27,78
	Autres régions (104)	12 073	38 936	31,01
	Ensemble des femmes (401)	18 416	65 165	28,26
Région de Dakar (H + F) (508)		20 459	92 604	22,09
Autres régions (H + F) (169)		14 240	62 089	22,93
Échantillon total (677)		18 907	85 047	22,23

Cependant, si les pourcentages du revenu mensuel moyen investi en tontines sont très vraisemblablement surestimés, il n'en reste pas moins que les écarts qui apparaissent entre les hommes et les femmes sont suffisamment importants pour être significatifs d'une tendance générale, d'autant plus que celle-ci subsiste lorsque l'on corrige les valeurs moyennes en écartant des calculs les valeurs les plus élevées des participations et des revenus. Dès lors, il semble que l'appréciation de Grégoire-Clément Coulibaly, Alain Laffitte et Prosper Ngoma pour lesquels les femmes sont,

d'une façon générale, plus épargnantes que les hommes, soit largement confirmée par la réalité des faits, et ce malgré des revenus moins élevés chez les premières que chez les seconds.

Cette constatation, nous l'avons dit, peut paraître paradoxale. En fait le paradoxe n'est qu'apparent pour au moins deux raisons.

En premier lieu, de nombreuses études ont montré que, dans les pays en développement, l'effort d'épargne des individus est d'autant plus grand que le revenu est faible dans la mesure où l'épargne semble moins constituer le résultat comptable d'une différence entre les revenus et la consommation, qu'un acte volontaire visant à transférer des ressources vers l'avenir et autour duquel s'organise la stratégie budgétaire de ces individus²⁶. En d'autres termes, il semblerait, qu'au-delà d'un revenu de survie en-dessous duquel il n'existe pas d'épargne, celle-ci mobilise d'autant plus les énergies que les possibilités d'épargner sont faibles. Il n'est donc pas étonnant que les femmes, disposant de revenus moins élevés que les hommes, fassent, dans les tontines, un effort d'épargne supérieur à ceux-ci.

En second lieu, on reconnaît généralement que les hommes subissent, sur le plan financier, plus de contraintes que les femmes, en particulier parce que leur revient traditionnellement la charge d'entretenir matériellement leur famille²⁷. Les femmes, au contraire, conservent le plus souvent la libre disposition de leurs ressources qu'elles peuvent alors beaucoup plus librement affecter à la consommation ou à l'épargne. Dès lors, la part du revenu que peuvent investir les femmes dans les tontines peut être, malgré un niveau moindre de ressources, plus grande que celle des hommes, lesquels, bien que bénéficiant de revenus plus élevés, disposent en réalité, de moins de latitude pour arbitrer entre l'épargne et les exigences qu'impose le fonctionnement de la famille sénégalaise.

26. Voir C. ARDITI, J. M. YUNG, «L'épargne en milieu rural ivoirien», Étude pour le développement, n° 2, décembre 1983, in : *Comprendre l'Économie Africaine*, ouvrage cité, pp. 199-228. Mark BOLEAT, «Le financement du logement dans les pays en développement», in *Épargne et Développement*, édité par Denis KESSLER et Pierre-Antoine ULLMO, Economica, Paris, 1985, pp. 184-205. Jean-Yves GOURVEZ, «Intermédiation financière et circuits traditionnels : les conditions de la mobilisation de l'épargne financière» in *Épargne et Développement*, ouvrage cité, pp. 105-119. Denis KESSLER, Dominique STRAUSS-KAHN, «Note sur l'approche patrimoniale des comportements d'épargne dans les pays en voie de développement», L'épargne pour le développement (Rapport du deuxième symposium international sur la mobilisation de l'épargne des ménages dans les pays en développement, Kuala Lumpur (Malaisie), 15-21 mars 1982), O.N.U. New-York, 1984, pp. 181-185. Michèle ODEYE, article cité, pp. 41-55. Secrétariat de l'O.N.U., article cité, pp. 150-159.

27. Voir Michel DROMAIN, thèse citée, pp. 172-183 et 273-279.

Il est probable que ces deux raisons se conjuguent pour expliquer un effort d'épargne des femmes dans les tontines plus grand que celui des hommes.

QUATRIÈME CONSTATATION : LES FEMMES CRÉENT PLUS DE TONTINES QUE LES HOMMES

Dans chacune des 199 tontines étudiées en tant que groupes d'individus, il a été demandé à chaque responsable (ou à la personne qui en tenait lieu) qui avait eu l'initiative de la création de l'association tontinière.

Les réponses qui ont été obtenues sont présentées dans le tableau VIII.

Tableau VIII

Qui a créé le groupe ?	Région de Dakar (126)		Autres régions (73)		Échantillon total (199)	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Un homme	25	19,84	6	8,22	31	15,58
Une femme	67	53,18	35	47,94	102	51,25
Plus d'un homme	7	5,56	5	6,85	12	6,03
Plus d'une femme	14	11,11	14	19,18	28	14,07
Un homme et une femme	4	3,17	3	4,11	7	3,52
Plus d'un homme et plus d'une femme	9	7,14	10	13,70	19	9,55
Totaux	126	100	73	100	199	100

Dans la majorité des cas (66,83 %), la création d'une tontine résulte de l'initiative d'une seule personne. Les créations collectives apparaissent plus répandues dans les provinces (43,84 %) qu'à Dakar (26,98 %).

Mais on remarque surtout que les femmes créent nettement plus de tontines que les hommes puisque 130 des 199 tontines examinées ont été créées par une ou plusieurs femmes (65,23 %) alors que 43 groupements seulement ont été créés par un ou plusieurs hommes.

CINQUIÈME CONSTATATION : LES FEMMES GÈRENT PLUS DE TONTINES QUE LES HOMMES

D'une façon générale, les tontines sénégalaises possèdent un gestionnaire dont le rôle est de veiller au bon fonctionnement du groupe et, éventuellement, de résoudre les problèmes ou les conflits qui peuvent subvenir. Ainsi, 654 des 677 parti-

cipants interrogés (96,60 %) ont déclaré appartenir à une tontine possédant un responsable. De la même façon, 180 des 199 groupements tontiniers examinés ont un gestionnaire.

Dans les deux cas, la répartition par sexe des gestionnaires a été établie.

1. Série des 677 participants : répartition par sexe des gestionnaires. des tontines auxquelles adhèrent les personnes interrogées.

Cette répartition fait l'objet du tableau IX (p. 133) qui permet de constater que, parmi les 654 adhérents ayant déclaré appartenir à une tontine possédant un gestionnaire, 428 d'entre eux (65,4 %) font partie d'un groupe dont le gestionnaire est une femme. Les femmes semblent donc constituer, dans cette série, la majorité des gestionnaires.

On notera cependant qu'il serait possible d'attribuer ce fait à un biais lié à une proportion plus importante de femmes dans l'échantillon. Néanmoins, si l'on admet que les femmes ont une tendance plus grande que les hommes à participer à des tontines, le pourcentage obtenu représente sans doute là encore une tendance générale. Par ailleurs, un rapprochement du tableau IX avec le tableau X présentant la répartition des tontines auxquelles adhèrent les 677 participants interrogés en fonction du sexe de ceux-ci, permet d'évaluer à 67 % la proportion des tontines mixtes gérées par des femmes. Ces résultats sont, dans leur ensemble, corroborés par ceux obtenus à partir de la série des 199 tontines observées.

Tableau IX

Série des 677 participants : répartition par sexe des gestionnaires		UN HOMME		UNE FEMME		TOTAUX	
		Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
HOMMES	Région de Dakar (206)	151	73,30	55	26,70	206	100
	Autres régions (60)	41	68,33	19	31,67	60	100
	Ensemble des hommes (266)	192	72,18	74	27,82	266	100
FEMMES	Région de Dakar (290)	24	8,28	266	91,72	290	100
	Autres régions (98)	10	10,20	88	89,80	98	100
	Ensemble des femmes (388)	34	8,76	354	91,24	388	100
Région de Dakar (H + F) (496)		175	35,28	321	64,72	496	100
Autres régions (H + F) (158)		51	32,28	107	67,72	158	100
Échantillon total (654)		226	34,56	428	65,44	654	100

Tableau X

Répartition des tontines selon le sexe des participants : série des 677 participants		Tontines masculines		Tontines féminines		Tontines mixtes		TOTAUX	
		Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
HOMMES	Région de Dakar (211)	53	25,12	-	-	158	74,88	211	100
	Autres régions (65)	29	44,62	-	-	36	55,38	65	100
	Ensemble des hommes (276)	82	29,71	-	-	194	70,29	276	100
FEMMES	Région de Dakar (297)	-	-	104	35,02	193	64,98	297	100
	Autres régions (104)	-	-	45	43,27	59	56,73	104	100
	Ensemble des femmes (401)	-	-	149	37,16	252	62,84	401	100
Région de Dakar (H + F) (508)		53	10,43	104	20,47	351	69,10	508	100
Autres régions (H + F) (169)		29	17,16	45	26,63	95	56,21	169	100
Échantillon total (677)		82	12,11	149	22,01	446	65,88	677	100

2. Série des 199 tontines : répartition par sexe des gestionnaires

La répartition par sexe des 180 gestionnaires relevés dans la série fait l'objet du tableau XI dont les chiffres confirment, en l'amplifiant, la tendance relevée chez les participants puisque 70,56 % de ces 180 responsables sont des femmes. De surcroît, ce résultat ne peut, ici, être attribué à l'existence d'un biais.

Tableau XI

Série de 199 tontines Répartition par sexe des gestionnaires	HOMMES		FEMMES		TOTAUX	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Région de Dakar (121)	38	31,30	83	68,60	121	100
Autres Régions (59)	15	25,42	44	74,58	59	100
Échantillon total (180)	53	29,44	127	70,56	180	100

Ici encore, le rapprochement du tableau XI avec celui présentant la répartition des 199 tontines selon le sexe de leurs adhérents (tableau XII) permet d'évaluer à 77 % la proportion de tontines mixtes gérées par des femmes.

Tableau XII

Répartition des tontines selon le sexe des participants Série des 199 tontines	Tontines masculines		Tontines féminines		Tontines mixtes		TOTAUX	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Région de Dakar (126)	13	10,32	23	18,25	90	71,43	126	100
Autres régions (73)	11	15,07	24	32,88	38	52,05	73	100
Échantillon total (199)	24	12,06	47	23,62	128	64,32	199	100

Dans le cas des 677 participants comme dans celui des 199 tontines, la proportion élevée de groupes mixtes gérées par des femmes peut s'expliquer par le fait, qu'au Sénégal, celles-ci sont réputées plus *«sérieuses»* que les hommes dans la gestion des groupements tontiniers ; il en résulte qu'une proportion notable d'hommes préfère adhérer à des tontines gérées par des femmes.

Il faut noter que ce plus grand *«sérieux»* des femmes n'est pas reconnu partout. Michèle Odeye signale ainsi qu'à Brazzaville, la quasi-totalité des associations de femmes a pour président un homme, seul élément masculin de ces associations, dont la présence est explicitée comme la garantie d'un meilleur fonctionnement²⁸.

EN GUISE DE CONCLUSION

Les cinq constatations que nous avons faites dans les développements précédents montrent, en définitive, que l'adage populaire résiste parfaitement à l'épreuve des faits. Force est donc de conclure que la tontine, au Sénégal, est bien *«une affaire de femme»*, cette conclusion s'imposant malgré l'avis contraire des participants eux-mêmes²⁹.

28. Michèle ODEYE, article cité, p. 52.

29. Voir tableau I.

Mais, au-delà de la simple confirmation d'un adage populaire, le rôle primordial que jouent les femmes dans les tontines sénégalaises n'a pas qu'un caractère purement anecdotique. Il confirme d'abord la place tout à fait déterminante qu'occupent les femmes dans la société sénégalaise malgré le statut traditionnel que celle-ci leur accorde.

Il implique ensuite que d'éventuelles actions qui pourraient être mises en œuvre pour contrôler ou infléchir le phénomène tontinier, pour y encourager le développement de l'épargne et, éventuellement, en favoriser une utilisation productive, doivent, pour avoir quelques chances d'être efficaces, être principalement orientées en direction des femmes puisque celles-ci, comme nous avons essayé de le montrer, détiennent très largement les clefs du processus.

Michel DROMAIN

TONTINEURS ET NON TONTINEURS À NIAMEY

PARTICIPATION AUX SOCIÉTÉS DE TONTINES

L'enquête sur les tontines en milieu urbain à Niamey, dont le protocole a déjà été publié¹, en est à sa première phase de dépouillement.

La technique d'enquête utilisée engendrait deux sous-ensembles dans la population enquêtée :

- les enquêtés qui pratiquent la tontine ou tontineurs ;
- les enquêtés non tontineurs susceptibles de servir de population témoin .

Au dépouillement des 193 questionnaires il apparaît que 58 enquêtés appartiennent à une tontine au moment de l'enquête. Cela donne un taux de participation de 30 % à la pratique tontinière dans l'échantillon².

Ce taux est remarquablement élevé et dépasse quelque peu celui que l'on pouvait attendre sur la base d'indications fournies par d'autres enquêtes, non centrées sur la pratique de la tontine, mais qui avaient néanmoins posé la question de la participation. Ainsi, l'Enquête budget-consommation du ministère du Plan et de la Statistique (non encore dépouillée) en laisse entrevoir moins de l'avis officieux des enquêteurs.

De même les travaux de X. Oudin sur le financement du secteur informel à Niamey montrent que les tailleurs n'utilisent jamais la tontine pour financer leur développement³. Par contre, la connaissance par les membres de l'équipe des milieux

1. K. LIMAN TINGUIRI et C. RIETSCH *Protocole d'enquête sur les tontines en milieu urbain à Niamey*, UREF - Université de Niamey Niamey juin 1989.

2. Compte tenu de la taille de l'échantillon, on peut calculer un intervalle de confiance pour la pratique de la tontine à Niamey parmi les adultes : ce taux de participation se situe avec 95 % de chance dans l'intervalle 23,5 % -36,5 % avec une espérance mathématique de 30 %. Les intervalles de confiance donnés ici correspondent à des calculs effectués sur un tirage élémentaire au hasard et avec remise. Or, notre enquête a été effectuée à l'aide d'un tirage à plusieurs niveaux, les unités de chaque niveau étant sensiblement de même taille. La prise en compte exacte de la taille de chaque unité conduirait à un intervalle de confiance un peu plus large.

3. X. OUDIN, Diagnostic du secteur informel urbain au Niger Niamey, fév.1989 ; *a contrario*, les artisans du cuir de Zinder, seconde ville du pays, déclarent utiliser la tontine pour financer leur entreprise dans 6 % des cas - voir K. LIMAN TINGUIRI, Étude d'identification pour un projet de développement de l'artisanat du cuir Niamey 1988

locaux autorisait la prévision de tels pourcentages. Les premiers résultats montrent un taux de participation aux tontines très différente selon le sexe. En effet, le taux de participation aux tontines parmi les hommes est de 20,2 %⁴ tandis que parmi les femmes il est de 41,6 %⁵. Un test du χ^2 précise cette différenciation hautement significative⁶ entre les comportements masculins et féminins telle qu'elle ressort du tableau suivant :

DIFFÉRENCIATION DANS LA PRATIQUE DE LA TONTINE SELON LES SEXES À NIAMEY

Pratique la tontine	Masculin	Féminin	Total
Oui	21	37	58
Non	83	52	135
Total	104	80	193

Les hommes sont légèrement plus nombreux que les femmes dans l'échantillon (104 contre 89). Mais les femmes tontinent nettement plus que les hommes (leur taux de participation est de 41,6 % contre 20,2 %).

Compte tenu du déséquilibre initial des effectifs selon les sexes, on constate que 63,8 % des participants aux tontines sont des femmes et que 36,2 % des tontineurs sont des hommes. Ainsi, à Niamey, le tontineur a de fortes chances d'être... une tontineuse !

ÉLÉMENTS DE DIFFÉRENCIATION DANS LA PRATIQUE DE LA TONTINE

En dehors de la différenciation sexuelle, les autres éléments sociaux ne semblent pas très probants en tant que facteurs d'explication des particularités de comportement.

Par contre, les éléments économiques paraissent indiquer une forte différenciation et expliquer largement la pratique de la tontine .

4. Avec un intervalle de confiance (donné dans les mêmes conditions que ci-dessus) et à 95 % de 12,5 % à 27,9 %.

5. Ce qui nous donne, pour la population féminine de Niamey et dans les conditions exposées ci-dessus, un intervalle de confiance à 95 % compris entre 31,4 % et 51,8 %.

6. χ^2 significatif à 1 pour mille environ.

La faible différenciation sociale dans la pratique des tontines

1. Groupes ethniques et pratique tontinière

Parmi les nationaux, nous avons sélectionné les six groupes ethniques principaux et un groupe "divers" regroupant les autres ethnies du pays.

La répartition des nationaux suit presque exactement la répartition entre tontineurs et non tontineurs au point qu'il n'existe presque aucune différence entre les groupes ethniques quant à la pratique de la tontine.

DIFFÉRENCIATION ETHNIQUE DE LA PRATIQUE DE LA TONTINE PARMI LES NATIONAUX

Pratique la tontine Ethnies	Oui	Non	Total
Houssa	20	42	62
Djerma	24	53	77
Peulh	4	12	16
Béribéri	3	7	10
Touareg	4	10	14
Bourmantché	1	1	2
Autres nationaux	1	1	2
Totaux	57	126	183

Aucun biais ethnique n'apparaît dans la pratique tontinière ou son absence.

Ce point est à comparer au cas camerounais où la situation est totalement opposée : le groupe ethnique Bamiléké, beaucoup plus que tous les autres, pratique la tontine. Dans le cas nigérien, en ville, il ne semble pas que la pratique tontinière soit plus particulière à un groupe, au moins à Niamey .

Notons que ceci réfute l'opinion courante qui attribue la pratique tontinière essentiellement au groupe haoussa⁷ ; même si ce groupe semble dans notre échantillon pratiquer légèrement plus la tontine que les autres groupes, les tests statistiques n'indiquent aucune significativité à cette différence très faible qui peut très bien

7. Il semble en effet que dans le milieu rural le groupe haoussa soit particulièrement connu pour pratiquer la tontine. Voir dans ce sens M. F. DIARRA, Étude de factibilité pour la création de caisses d'épargne villageoises IRSH NIAMEY juin 1984, G. NICOLAS, H. MAGAGI, M. dan MOUCHE, Le système traditionnel du crédit dans la région de Maradi *Mission d'études socio-économiques du pays Houssa Oriental* CNRSH Niamey 1968 ou D. GRAHAM et alii Finance rurale au Niger : une évaluation critique et des recommandations de réforme *Rapport final présenté par l'université de l'Ohio l'Usaid* Niamey 1987.

s'expliquer par les fluctuations normales d'échantillonnage .

L'intégration des étrangers dans l'enquête n'en modifie pas la signification.

Le déséquilibre observé entre les étrangers qui pratiquent la tontine et ceux qui ne la pratiquent pas n'est pas statistiquement significatif⁸

DIFFÉRENCIATION DE LA PRATIQUE DE LA TONTINE SELON L'APPARTENANCE NATIONALE

Pratique la tontine Nationalité	Oui	Non	Total
Nationaux	57	126	183
Étrangers	1	9	10
Total	58	135	193

Quoique la faible participation aux tontines des étrangers ne soit pas statistiquement significative, il n'est pas exclu que certains d'entre eux se soient, plus que les nationaux, méfiés du questionnaire, de l'enquête ou de l'enquêteur et aient été réticents à avouer une pratique pouvant être considérée, à tort ou à raison, comme suspecte ou susceptible d'être pénalisée⁹.

2. Age et pratique de la tontine

L'enquête concernait les adultes des deux sexes ; était considéré comme adulte un individu ayant eu son 21^e anniversaire .

Les classes d'âge étaient envisagées de façon assez large (de 10 ans en 10 ans) et regroupées au delà de 50 ans¹⁰.

2.1. En ce qui concerne les hommes, la distribution obtenue est la suivante :

8. Compte tenu de la faiblesse des effectifs théoriques parmi les étrangers pratiquant la tontine, une correction de YATES s'impose pour le calcul du χ^2 ; dans ces conditions, celui-ci ressort à 1,13, largement inférieur au seuil de signification à 5%, soit 3,84. On peut donc énoncer avec beaucoup de sécurité l'absence de différence significative entre nationaux et étrangers quant à la participation aux tontines.

9. Les deux plus grosses tontines que nous connaissons à Niamey, dont l'une est gérée par un professionnel, sont exclusivement ou majoritairement béninoises ; leur levées sont respectivement de 2,5 et 2 millions de F CFA, chiffre à comparer avec celui de notre échantillon (300 000 F CFA) .

10. Un large intervalle de classe n'est pas un handicap dans un pays où l'état-civil est très imprécis pour les personnes âgées de plus de 30 ans.

PRATIQUE TONTINIÈRE SELON L'ÂGE POUR LES HOMMES

Pratique la tontine Âge	Oui	Non	Total
Moins de 31 ans	9	35	44
De 31 à 40 ans	5	33	38
De 41 à 50 ans	3	10	13
Plus de 50 ans	4	5	9
Total	21	83	104

On peut noter que :

- la moyenne d'âge est de 36 ans environ pour les tontineurs et de 53 ans parmi les non tontineurs ;

- toutefois, la différence de répartition par âge entre tontineurs et non tontineurs n'est pas statistiquement significative ; le χ^2 calculé est de 4,521 alors qu'il ne serait significatif à 5 % que s'il dépassait 7,81 ;

- dans la classe des 31 à 40 ans, la pratique tontinière est remarquablement peu répandue : il s'agit pourtant d'une tranche d'âge où l'épargne est habituellement considérée comme particulièrement nécessaire pour s'établir sérieusement ;

- à l'inverse, au dessus de 50 ans, la pratique tontinière est particulièrement forte, tant relativement à l'effectif de la classe qu'à celui des tontineurs. Or, généralement on considère qu'il s'agit d'un âge de la vie où l'on épargne plus tellement parce que l'on est établi et que le terme de la vie s'approche (ceci d'autant plus en Afrique où l'espérance de vie est plus courte).

Diverses hypothèses expliquant ce comportement peuvent être émises :

- les gens âgés ont depuis très longtemps une propension à épargner supérieure à celle des générations plus jeunes ;

- l'absence ou la modicité des retraites et pensions au Niger qui obligent les personnes les plus âgées à épargner intensément pour assurer leurs vieux jours, la confiance dans la solidarité inter-génération devenant plus limitée.

- les personnes les plus âgées, aux revenus les plus importants, gèrent ceux-ci à l'aide des tontines .

Pour apprécier la pertinence de ces hypothèses, il conviendra d'observer la nature des revenus de ces personnes.

2.2. En ce qui concerne les femmes, les données obtenues sur notre échantillon sont les suivantes :

PRATIQUE TONTINIÈRE SELON L'ÂGE POUR LES FEMMES

Pratique la tontine Âge	Oui	Non	Total
Moins de 31 ans	14	32	46
De 31 à 40 ans	20	10	30
De 41 à 50 ans	2	4	6
Plus de 50 ans	1	6	7
Total	37	52	89

On remarque immédiatement que les femmes de 31 à 40 ans constituent le seul groupe où celles qui pratiquent la tontine sont plus nombreuses que celles qui ne la pratiquent pas.

La différence de comportement selon l'âge, parmi les femmes, est très significative puisque le χ^2 calculé sur l'ensemble des chiffres du tableau ressort à 12,44¹¹.

Une étude plus précise nous montre alors :

- l'âge moyen des tontineuses et des non tontineuses est quasiment le même : la différence ne dépasse pas six mois ;
- dans la classe des 31 à 40 ans, une caractéristique flagrante apparaît : c'est à cet âge que les femmes participent aux tontines : les deux tiers d'entre elles le font, alors qu'elles sont moins du tiers en moyenne dans les autres classes.

Les hypothèses expliquant ce comportement peuvent être multiples : gestion de l'encaisse d'un petit commerce, gestion des dépenses du ménage et plus généralement, activité intense de la femme.

3. Différenciation culturelle et pratique tontinière

Les premiers dépouillements ont été effectués sur la pratique de la langue française et de l'arabe.

Aucune différence significative n'apparaît dans les deux cas, ainsi qu'il ressort des tableaux suivants :

11. À environ 0,5 %.

USAGE DU FRANÇAIS ET PRATIQUE TONTINIÈRE

Pratique le français Participe à une tontine	Oui	Non	Un peu	Total
Oui	17	16	25	58
Non	53	24	58	135
Total	70	40	83	193

USAGE DE L'ARABE ET PRATIQUE TONTINIÈRE

Pratique l'arabe Participe à une tontine	Oui	Non	Un peu	Total
Oui	41	14	3	58
Non	84	41	10	135
Total	125	55	13	193

Il est fort possible que les pratiques des langues soient surévaluées par les intéressés. Il s'agit d'un phénomène bien connu dans de nombreuses enquêtes. Ce qui est plus important est l'absence de différence dans le comportement pour ce qui concerne la pratique d'une langue et la participation ou non à une tontine : cette constatation a de fortes chances d'être vraie puisque la question de la participation aux tontines ne s'est posée que bien plus tard, évitant ainsi les biais de l'auto-sélection.

Les mêmes conclusions concernant la non différenciation de la pratique tontinière selon l'usage d'une langue se retrouvent en ce qui concerne le diplôme obtenu.

La question concernant les diplômes demandait quel était "le diplôme le plus élevé de l'individu" ; les résultats ont été les suivants :

DIPLÔME OBTENU ET PRATIQUE TONTINIÈRE

Pratique la tontine Diplôme obtenu	Oui	Non	Total
Aucun	27	70	97
CEPE ou CFPD	9	18	27
BEPC	13	24	37
Baccalauréat	5	11	16
Diplôme d'études supérieures	4	12	16
Total	58	135	193

Il est remarquable de constater que les distributions des diplômes sont quasi identiques que l'on participe à une tontine ou non, ainsi que l'on peut le constater dans les dernières colonnes du tableau.

Il est probable, là aussi, que les individus ayant atteint un niveau sans obtenir un diplôme se le soient attribués dans leur réponse. En effet, parmi les adultes de Niamey, il est pour le moins étonnant de constater que 50 % possèdent un diplôme ! Cette proportion est manifestement surévaluée d'après tout ce que nous savons par ailleurs.

CONCLUSION

Parmi l'ensemble des déterminants socioculturels seuls deux éléments semblent jouer dans la pratique tontinière : le sexe et l'âge.

En effet, les femmes tontinent nettement plus que les hommes et parmi les femmes celles entre 31 et 40 ans en font une pratique courante.

Les autres variables socioculturelles étudiées ne sont pertinentes à aucun point de vue qu'il s'agisse de la population masculine ou que, dans l'ensemble de la population, l'on tienne compte ou non de l'âge, de la pratique des langues arabes ou française ou encore du diplôme obtenu.

La différenciation sur les variables économiques

Autant les variables socioculturelles dépouillées ne semblent pas très éclairantes (excepté le sexe et l'âge pour les femmes) autant les variables économiques auxquelles nous nous sommes intéressés paraissent fortement discriminantes.

Ce phénomène concerne aussi bien les sources de revenu que le montant du revenu, la disponibilité d'un compte dans une institution financière formelle, voire même le dépôt informel de monnaie.

1. Tontine et sources de revenus

Le but de la question posée était de déterminer la source principale de revenu et de voir si la population qui participe à des tontines dispose de revenus de provenance différente de ceux dont dispose la population non tontineuse.

Quelques personnes ont manifesté une certaine réticence à indiquer la source de leurs revenus. Il est remarquable de constater qu'il s'agit uniquement de personnes qui ne pratiquent pas la tontine ; ceci peut introduire des biais importants et les conclusions de ce paragraphe et du suivant pourraient en être affectées.

Dans ces conditions, les résultats suivants ont été observés :

SOURCE PRINCIPALE DE REVENU ET PARTICIPATION À UNE TONTINE

Participe à la tontine Source de revenu	Oui	Non	Total
Traitements et salaires	29	47	76
Pensions	3	10	13
Revenus de l'entreprise	16	16	32
Revenus de l'agriculture	0	11	11
Revenus de l'élevage	4	5	9
Autres	6	17	23
Total	58	106	164

Sur les 58 personnes à tontiner dans notre échantillon, 29 sont des salariés : dans 50 % des cas, le tontineur est un salarié ; dans plus de 27 % des cas, il s'agit d'un entrepreneur.

On note toutefois que si les salariés sont en proportion les plus nombreux à tontiner, ils ne constituent pas un groupe qui présente une vocation spéciale à tontiner : la proportion de salariés qui tontine ne diffère pas significativement de celle qui ne tontine pas ; il n'en est pas de même des entrepreneurs qui tontinent sensiblement plus que les autres groupes de titulaires de revenus.

Un test du χ^2 indique des sources de revenu différentes entre tontineurs et non tontineurs ; bien que ce résultat ne soit que très légèrement significatif¹², ceux qui tontinent disposent plus fréquemment de revenus de l'entreprise et, très nettement, de beaucoup moins de revenus de l'agriculture.

Les tontineurs constituent une population intégrée dans les circuits de la modernité et qui a abandonné les vestiges urbains du mode de vie rural (agriculture péri-urbaine ou intersticielle dans le tissu urbain).

2. Revenus et pratique de la tontine

Le dépouillement de tous les questionnaires a abouti au résultat qu'un certain nombre d'individus survivent à Niamey sans revenu : on compte ainsi 33 personnes, toutes non tontineuse. Parmi les personnes non tontineuses le revenu nul constitue le revenu modal. Quoique étonnant, le chiffre de 17 % des individus sans revenus, ne paraît pas impossible : on sait les difficultés de la vie et de la survie dans les villes

12. Le risque de première espèce est de 4 %.

africaines et l'on peut penser que la survie de ces personnes passe par la mendicité ou est mise sur le compte de la solidarité à l'intérieur des familles ou des ménages.

Une très forte différenciation apparaît, concernant le montant du revenu entre les tontineurs et les non tontineurs, dont témoigne le tableau suivant :

REVENU MENSUEL ET PRATIQUE DE LA TONTINE

Pratique la tontine Tranches de revenu	Oui	Non	Total
0 F	0	33	33
de 1 à moins de 10 000 F	2	12	14
de 10 à moins de 20 000 F	3	18	21
de 20 à moins de 40 000 F	10	20	30
de 40 à moins de 60 000 F	23	26	49
plus de 60 000 F	20	26	46
Total	58	135	193

Un test de χ^2 indique une différence de revenu entre les tontineurs et les non tontineurs significative à 1 pour 10 000 !

La conclusion est claire : les personnes qui participent à une tontine disposent de revenus plus élevés que les autres.

Cette conclusion est susceptible d'apparaître un peu forcée parce que l'on a inclut parmi ceux qui ne pratiquent pas la tontine de nombreuses personnes à revenus nuls. Si nous écartons ces personnes, la discrimination subsiste (quoique évidemment moins fortement).

Ainsi, même en ne tenant pas compte de l'ensemble des enquêtés à revenus nuls, la personne qui participe à une tontine dispose de plus de revenus que la moyenne.

3. Institution financière formelle et pratique de la tontine

Nous venons de constater que les personnes qui se livrent à la pratique tontinière disposent toujours de revenus et que ces revenus sont en moyenne plus élevés que ceux des individus qui ne tontinent pas. On pourrait s'attendre à ce que les personnes qui pratiquent la tontine ne s'intéressent pas aux institutions financières formelles et que le monde du formel soit fermé de fait à ceux qui se préoccupent d'abord de l'informel. Il n'en est rien, bien au contraire, et il s'agit là d'un des points les plus remarquables de cette enquête. Si l'on considère que disposer d'un compte en banque, d'un compte courant postal ou d'un compte à la Caisse Nationale d'Épargne (CNE) signifie que l'on s'adresse à la finance formelle, alors les tontineurs se tournent plus volontiers vers les organismes financiers formels que les non tontineurs.

En témoigne le dépouillement de l'enquête qui nous donne la répartition suivante :

**POSSESSION D'UN COMPTE DANS UNE INSTITUTION FINANCIÈRE
FORMELLE ET PRATIQUE DE LA TONTINE**

Possède un compte Participe à la tontine	Oui	Non	Total
Oui	40	18	58
Non	52	83	135
Total	92	101	193

Une forte différenciation des comportements apparaît : plus des deux tiers des tontineurs disposent d'un compte dans une institution formelle alors que 38 % seulement des non tontineurs sont dans le même cas. La différence de comportement est particulièrement significative (à plus de 1 pour 10 000).

Poussons notre investigation et distinguons les hommes des femmes.

Les données sont les suivantes :

**POSSESSION D'UN COMPTE DANS UNE INSTITUTION FINANCIÈRE
FORMELLE ET PRATIQUE DE LA TONTINE, PAR SEXE**

Sexe Possède un compte Participe à la tontine	Masculin			Féminin			Total
	Oui	Non	Total	Oui	Non	Total	Général
Oui	17	4	21	23	14	37	58
Non	36	47	83	16	36	52	135
Total	51	53	104	39	50	89	193

Parmi les hommes, plus de 80 % des tontineurs possèdent un compte dans une institution formelle contre seulement 43 % parmi les non tontineurs¹³.

Parmi les femmes, le même type de déséquilibre est noté : presque les deux tiers des tontineuses possèdent un compte dans une institution formelle contre moins d'un tiers parmi les non tontineuses¹⁴.

Ainsi, tant la femme que l'homme qui participe à une tontine est tourné vers le monde financier formel.

13. La différence de comportement est significative à 2 % environ.

14. La différence de comportement est significative à 3,3 % environ.

4. Tontines et dépôt chez un garde-monnaie

Près de 14 % des tontineurs enquêtés déposent des fonds chez un garde-monnaie alors que seuls 2 % des non tontineurs agissent de même.

Cette différence est particulièrement significative¹⁵ quand on considère l'ensemble des enquêtés.

Mais notre intérêt est encore plus éveillé par l'hétérogénéité des comportements entre hommes et femmes.

Les hommes se tournent peu vers les gardes-monnaie (au point qu'il n'existe pas de différence significative entre hommes tontineurs et non tontineurs), alors que les femmes qui pratiquent la tontine ont systématiquement plus recours aux gardes-monnaie que celles qui ne tontinent pas.

Ces différences de comportement ressortent clairement du tableau ci-après :

DÉPÔT D'ARGENT CHEZ UN GARDE MONNAIE ET PRATIQUE DE LA TONTINE, SELON LES SEXES

Sexe Dépose chez un garde monnaie	Masculin			Féminin			Total
	Oui	Non	Total	Oui	Non	Total	Général
Participe à la tontine							
Oui	1	20	21	7	30	37	58
Non	1	82	83	2	50	52	135
Total	2	102	104	9	80	89	193

Ainsi, il apparaît que si la femme qui tontine se tourne plus que celle qui ne tontine pas vers le monde financier formel, elle s'adresse aussi plus que cette dernière au monde financier informel. Son comportement apparaît comme le résultat d'un choix délibéré en direction des deux types de gestion du portefeuille ; le comportement de l'homme est moins tranché.

Le portrait du tontineur se trouve alors largement amendé par ces éléments de différenciation économique.

15. Le risque de première espèce est de 1,5 %.

LE TONTINEUR

En montrant ce qui sépare le tontineur du non tontineur, nous avons brossé indirectement les caractéristiques du tontineur : tout d'abord, il s'agit d'une femme (2/3 des cas) ; son revenu provient du salaire (50 % des cas) ou de l'entreprise (27 % des cas) ; s'il s'agit d'une femme, c'est surtout entre 31 et 40 ans qu'elle participe à une tontine.

Bien sûr, le tontineur a un revenu largement supérieur à celui du non tontineur ; il s'adresse plus fréquemment que ce dernier au monde financier formel mais aussi, si c'est une femme, au garde-monnaie.

Le portrait établi jusqu'à présent est surtout différentiel, en ce sens que nous cherchions les traits qui différencient le tontineur du non tontineur.

Une approche plus positive s'impose maintenant destinée à affiner le portrait du tontineur dont nous connaissons déjà les caractéristiques générales.

En particulier, nous allons nous intéresser à la manière dont il gère son argent, entre les différentes possibilités qui lui sont ouvertes.

Nous verrons ensuite quelle est son attitude quant à sa place dans la levée de la tontine.

Les finances du tontineur

Participer à une tontine ressort typiquement de l'activité informelle. Il en est de même du dépôt d'argent chez un garde-monnaie.

Mais le tontineur ne se cantonne pas au monde informel : il s'adresse aussi au monde formel : ainsi, près d'un tontineur sur deux dispose d'un compte en banque, plus d'un sur deux d'un compte à la Caisse Nationale d'Épargne.

DISPOSITION PARMIS LES TONTINEURS D'UNE AUTRE FORME DE DÉPÔT FINANCIER

Dispose d'une forme de dépôt dans une institution financière	Formelle		Informelle	
	Compte banque	Compte CNE	Garde monnaie	Autre
Oui	26	32	8	2
Non	31	25	49	55
Total	57	57	57	57

Il apparaît que 68 % des tontineurs disposent d'au moins un compte dans une institution formelle et une étude plus détaillée montre que 35 % des tontineurs s'adressent à deux institutions formelles.

Détaillons ces résultats globaux.

1. La disposition d'un compte en banque

L'ouverture d'un compte dans une banque demande une très grosse immobilisation de capital et le paiement de frais de gestion considérés comme particulièrement élevés¹⁶.

Pourtant, 45,6 % des tontineurs disposent d'un compte bancaire¹⁷.

La différenciation sexuelle, pour importante qu'elle paraisse au dépouillement, n'est pas statistiquement significative au seuil de 5 % : il nous semble toutefois probable que les femmes qui tontinent disposent moins fréquemment de comptes bancaires que les hommes, mais ceci n'est pas prouvé.

DISPOSITION D'UN COMPTE BANCAIRE SELON LE SEXE PARMI LES TONTINEURS

Sexe	Masculin	Féminin	Total
Dispose d'un compte bancaire			
Oui	12	14	26
Non	8	23	31
Total	20	37	57

Si la différenciation sexuelle n'est pas prouvée dans la disposition d'un compte bancaire, il n'en est pas de même des sources de revenu.

Il était attendu que les salariés disposent plus fréquemment de comptes bancaires que les autres titulaires de revenus. En effet, et ceci est surtout valable dans la fonction publique, pallier l'absence d'un compte bancaire entraîne de lourdes démarches lors de la paye : pour les éviter, un fonctionnaire sera souvent prêt à payer le prix demandé par les banques.

Le résultat obtenu n'est donc pas étonnant :

16. A titre d'exemple, et à comparer avec le salaire minimum garanti à Niamey qui se monte à 18 898 F CFA, le dépôt minimum d'ouverture d'un compte chèque à la BCCI est de 500 000 F et les frais de gestion du compte se montent à 3510 F par trimestre.

17. Il est possible que cette proportion inclut des déclarations de personnes qui, en fait, partagent un compte pour percevoir des rémunérations.

**DISPOSITION D'UN COMPTE BANCAIRE ET REVENU SALARIAL
PARMI LES TONTINEURS**

Type de revenus	Traitements et salaires	Autres	Total
Dispose d'un compte bancaire			
Oui	20	6	26
Non	9	22	31
Total	29	28	57

Les tontineurs salariés disposent plus fréquemment de comptes bancaires que les autres titulaires de revenus.

Notons que parmi les salariés ceux qui disposent d'un compte bancaire et ceux qui n'en disposent pas gagnent, à quelques francs près, le même salaire moyen¹⁸. Pour les salariés, ce n'est pas le montant du salaire qui est la raison de la disposition d'un compte bancaire.

Réciproquement, pour les titulaires de revenus non salariaux, ceux qui disposent d'un compte bancaire ont un revenu près de quatre fois supérieur à celui de ceux qui n'en disposent pas¹⁹. Pour les non salariés, un montant élevé de revenu induit la disponibilité d'un compte bancaire.

Par contre, les non salariés qui ne disposent pas d'un compte en banque n'en trouvent pas la raison dans la modicité de leurs revenus : ceux-ci sont du même ordre de grandeur que ceux des salariés²⁰.

La non disponibilité d'un compte bancaire semble, dans le cas des non salariés modestes, plus liée à une question de statut social ou professionnel qu'au niveau du revenu.

Nous nous attendions au même type de résultat de la part des titulaires de revenus d'entreprise (commerçants, artisans).

Il n'en a rien été et l'on découvre que ces derniers disposent significativement de moins de comptes en banque que les autres.

18. 59 110 F CFA en moyenne (avec s = 16 980 F et n = 20) au lieu de 60 060 F (avec s = 45 650 F et n = 9).

19. 203 170 F CFA contre 52 600 F CFA.

20. 52 600 F CFA (avec s = 48150 F et n = 22) contre les chiffres cités plus haut

DISPOSITION D'UN COMPTE BANCAIRE ET REVENUS DE L'ENTREPRISE

Types de revenus Dispose d'un compte bancaire	Revenus de l'entreprise	Autres	Total
Oui	4	22	26
Non	12	19	31
Total	16	41	57

L'explication de ce comportement semble être la suivante : la plupart des revenus d'entreprise sont relativement réduits parmi les non détenteurs de compte en banque (moyenne des déclarations : 66 080 F., s = 61 180 F., n = 12). À l'inverse, les détenteurs de comptes, peu nombreux, déclarent toucher de gros revenus (moyenne : 263 750 F., s = 163 570 F., n = 4).

Nous retrouvons la logique économique : les gens ayant les revenus les plus élevés disposent de plus de comptes bancaires que les plus pauvres ; ils peuvent les financer d'une part et y trouvent des avantages d'autre part. Les coûts d'un compte bancaire dépassent les avantages pour un petit entrepreneur alors qu'il en va de l'inverse pour un grand.

Conclusion

Parmi les tontineurs, s'adressent à la banque les salariés et les entrepreneurs les plus importants ; ne s'y adressent pas les petits entrepreneurs.

Les femmes, quoique s'adressant moins aux banques que les hommes de notre échantillon, ne peuvent statistiquement parlant, être considérées comme un groupe particulier à l'égard des banques.

S'adresser à une banque pour y ouvrir un compte apparaît comme une démarche volontariste qui n'est pas à la portée du plus grand nombre ; de plus le revenu n'est pas le seul déterminant de cette démarche, le sexe et le statut social ou professionnel semblent jouer un rôle important.

2. Le compte à la Caisse Nationale d'Épargne (CNE)

La Caisse Nationale d'Épargne a la volonté d'être un instrument d'épargne populaire : le solde minimum du livret à l'ouverture n'est que de 2000 F. CFA, la commission de tenue de compte n'existe pas, le compte rapporte un intérêt de 6,5 % par an sur le solde calculé deux fois par mois ; enfin, pour limiter les retraits la Caisse Nationale d'Épargne a institué une commission de retrait de 200 F.

Sur les 57 tontineurs de notre échantillon, 32 (soit 56 % de l'effectif) disposent d'un livret à la CNE : incontestablement, la CNE est populaire parmi les tontineurs.

En fait, la CNE est tellement populaire qu'aucune des caractéristiques de ceux qui possèdent un livret ne diffère significativement de celle des tontineurs qui n'en ont pas :

- il n'existe pas de différence entre la proportion des tontineurs hommes ou femmes qui disposent d'un livret à la CNE ; de plus les revenus moyens des hommes ayant un livret à la CNE ne se distingue pas de ceux des femmes qui y disposent d'un livret ; de plus ces revenus ne se distinguent pas des revenus de ceux qui n'ont pas de livrets ;

- ni les salariés, ni les titulaires de revenus de l'entreprise ne se distinguent des autres titulaires de revenus en ce qui concerne la disposition d'un compte à la CNE.

Conclusion

La CNE a la volonté d'être une institution financière formelle populaire, à la portée de chaque individu.

Dans ce sens, on peut affirmer que la CNE a réussi sa mission : quand un individu désire épargner, la CNE est à sa disposition.

Réciproquement, la facilité d'ouverture d'un compte à la CNE conduit à une clientèle non spécifique, qui ne se distingue pratiquement pas de la non clientèle : la CNE n'a pas en face d'elle des groupes-cibles comme les banques (salariés, commerçants importants) mais une masse indifférenciée de clients potentiels.

Ce point est largement confirmé quand on étudie la disponibilité conjointe d'un compte dans une banque et d'un livret à la CNE.

On compte 19 individus sur les 57 étudiés (soit 33 % des cas) qui disposent à la fois d'un compte dans une banque et d'un livret à la CNE. On note que ces 19 individus représentent 73 % des 26 personnes ayant un compte dans une banque et 59 % des 32 personnes qui possèdent un livret à la CNE.

Il est remarquable de constater que le revenu moyen des titulaires d'un compte en banque ne se distingue pas de celui de ceux qui disposent à la fois d'un compte en banque et d'un livret à la CNE. La sélectivité introduite par les banques suffit comme critère distinctif : la prise en compte de la disposition d'un livret à la CNE n'apporte rien.

3. Les finances informelles du tontineur

Celui qui tontine agit dans le monde informel. Mais d'autres solutions à ses problèmes financiers existent dans le monde informel, en particulier les gardes-monnaie.

Sur les 57 personnes de notre échantillon, 8 (c'est à dire 14 % de l'effectif observé) s'adressent à des gardes-monnaie.

Certes, il s'agit de 7 femmes et d'un homme, mais cette distinction n'est pas sta-

tistiquement significative, pas plus que celle concernant les sources de revenus.

Seul un échantillon substantiellement plus large aurait pu nous permettre de découvrir les éléments de segmentation caractérisant les clients des gardes-monnaie.

Notons enfin que deux personnes s'adressent aussi pour leurs finances à des caisses de la Samaria²¹ de leur quartier.

La participation multiple à des tontines

Pour le moment, nous nous sommes intéressés aux tontineurs en général.

Mais la réalité est susceptible d'être plus complexe et notre questionnaire en a tenu compte²².

On sait que la participation à une tontine aide à gérer tant l'épargne que l'encaisse. Mais la participation à une tontine limite parfois la souplesse de la gestion qui est désirée ; d'autre part, cette participation peut, dans certains cas, se révéler nécessaire pour tisser des liens utiles à la vie sociale.

Dans ces conditions, un individu peut être conduit à participer à plusieurs tontines.

En général, on pense qu'il s'agit d'un comportement relativement peu fréquent, mais qui existe.

C'est dans ce cadre que nous avons tenté d'évaluer la participation à plusieurs tontines par un tontineur ; les résultats trouvés à Niamey sont surprenants :

PARTICIPATION À PLUSIEURS TONTINES

Participe à d'autres tontines	Nombre d'observation	Fréquences relatives (%)
Oui	12	21
Non	45	79
Total	57	100

Sur les 57 personnes interrogées, 12 participent à d'autres tontines que celle sur laquelle ils ont donné les précisions précédentes. Ainsi, dans 21 % des cas, on ne tontine pas seulement une fois mais plusieurs : on aime tontiner et la tontine fait partie de la vie. Cette prévalence de la participation multiple à des tontines est particulièrement importante puisqu'un cinquième des tontineurs appartient à deux tontines au moins. La participation multiple à des tontines n'est pas un phénomène inhabituel, mais au contraire un comportement fréquent à Niamey.

21. Samaria : association traditionnelle de jeunesse, reconstituée pour servir de structure de mobilisation par et pour le parti au pouvoir.

22. En partie seulement, comme on le verra plus loin.

La conséquence en est la suivante : comme notre enquête été effectuée sur des individus, la véritable prévalence de la tontine en milieu urbain doit être réévaluée d'un cinquième, étant entendu que cette dernière proportion concerne les tontines multiples auxquelles participe un individu et non une correction concernant une proportion d'individus dans la population qui participent à une tontine.

Il est alors intéressant de voir les caractéristiques du "tontineur multiple". Tout d'abord, on note que les principaux éléments de segmentation ne jouent pas dans cette occurrence. Ainsi, aucune différence significative ne peut être mise en évidence entre sexes : en moyenne, le comportement des hommes et des femmes est le même en ce qui concerne la participation à d'autres tontines. De même, celui qui participe à plusieurs tontines ne fait pas de versements plus importants que les autres tontineurs. Enfin, sa source de revenu est généralement le salaire ou le revenu de l'entreprise, mais statistiquement, la source de revenu n'est pas significative.

Plus intéressant est le niveau du revenu que déclare le "tontineur multiple". Alors que le revenu moyen déclaré est de 71 910 F., celui du "tontineur multiple" est de 124 040 F. (avec $s = 134\,310$, ce qui dénote un important étalement à droite et $n = 12$) : il lui est donc significativement supérieur ; on ne sera pas étonné de constater que ce "tontineur multiple" dispose plus fréquemment d'un compte en banque que le tontineur simple :

**PARTICIPATION MULTIPLE À DES TONTINES
ET DISPOSITION D'UN COMPTE EN BANQUE**

Participation multiple à des tontines	Disponibilité d'un compte bancaire		Total
	Oui	Non	
Oui	10	2	12
Non	16	29	45
Total	26	31	57

Notons qu'une fois de plus, les "tontineurs multiples" ne disposent pas d'une proportion significativement différente de livrets à la Caisse Nationale d'Épargne, ce qui confirme nos déductions précédente sur la non spécificité de la clientèle de la CNE.

Conclusion

Le "tontineur multiple" est un personnage plus aisé que la moyenne ; de ce fait, il dispose habituellement d'un compte en banque (dans 83 % des cas) et d'un livret à la CNE (75 % des cas, mais ceci ne le distingue pas des autres tontineurs).

Comme le "tontineur multiple" tontine au moins deux fois, on peut dire qu'il dispose généralement de 4 actifs financiers.

Dans cette optique, la tontine est une modalité spécifique de gestion d'actif qui est particulièrement appréciée par un individu profondément intégré au monde moderne.

La préférence de tour

Il est possible de montrer que la logique financière dans une tontine mutuelle voudrait que les participants lèvent la tontine le plus tôt possible.

Inversement, quelqu'un qui cherche à épargner, à se protéger de dépenses inconsidérées, a intérêt à lever le plus tard possible ; évidemment, ce faisant, les risques qu'il encourt qu'un co-participant fasse défaut, augmentent²³.

Il n'existe aucune raison qu'un comportement soit favorisé plutôt qu'un autre ; une tontine saine est composée des deux types de participants et aussi de participants centraux.

Ceci permet de poser a priori l'hypothèse d'une répartition par tiers, correspondant aux préférences indiquées.

Dans le cas des tontines urbaines de Niamey, cette absence de préférence unilatérale de tour semble très caractéristique :

PRÉFÉRENCE DE TOUR DE LEVÉE PARMI LES TONTINEURS

Préfère lever parmi	Nombre d'observations	Fréquence relative (%)
Les premiers	20	36
Les derniers	19	35
Indifférent	16	29
Total	55	100

L'équilibre interne des tontines semble d'autant mieux assuré que le nombre d'indifférents susceptible de lever la tontine vers le milieu du cycle paraît du même ordre de grandeur que le nombre de ceux préférant lever la tontine parmi les premiers ou celui de ceux préférant lever parmi les derniers.

23. Voir C. RIESCHT, *La technique de la tontine*, op. cit.

L'hypothèse d'une répartition par tiers des participants des tontines ne peut être infirmée²⁴ et constituera donc notre schéma de comportement : cela signifie que nous considérons l'équilibre interne des tontines de Niamey particulièrement réussi.

24. Si l'on suppose une répartition théorique par tiers, il est possible d'établir une table de contingence :

TABLEAU DE CALCUL PERMETTANT DE TESTER L'HYPOTHÈSE D'UNE RÉPARTITION PAR TIERS DES TONTINEURS

Préfère lever parmi	Répartition observée	Probabilité théorique (hypothèse)	Répartition théorique subséquente
Les premiers	20	0,33333	18,33
Les derniers	19	0,33333	18,33
Indifférent	16	0,33333	18,33
Total	5	1	55

Un test de χ^2 ne permet pas d'infirmar l'hypothèse d'une répartition par tiers des tontineurs selon la préférence de tour , au contraire, cette hypothèse cadre remarquablement avec nos observations (χ^2 calculé = 0,473 ; χ^2 tabulé à 5 % et 2 degrés de liberté = 5,991).

CONCLUSION

LE PORTRAIT DU TONTINEUR DE NIAMEY

Participer à une tontine est une pratique ancienne en Afrique : dans certaines régions aussi loin que remonte la mémoire, on y connaît des tontines.

Les tontines appartiennent au monde ancien de l'Afrique et ressortent de comportements et d'habitudes profondément ancrées dans les civilisations locales ; la participation aux tontines serait le signe de la stabilité de ces sociétés.

On pourrait donc penser que le tontineur urbain de la fin du xx^e siècle est un homme du passé qui a des difficultés à quitter le monde rural et qui reste cramponné à des formes d'épargne dépassées et inadaptées : l'on s'attend à un monde tontinier replié sur lui même, tournant dans les mêmes cercles, ne s'adressant pas au monde financier formel : le tontineur est supposé ignorer le système financier formel et ce dernier est jugé incapable de fournir une prestation utile au tontineur.

Dans ce portrait, la participation à une tontine apparaît comme un comportement résiduel voué à la disparition au profit de formes plus modernes de gestion financière.

Le portrait du tontineur, tel qu'il ressort de notre enquête, est à l'opposé de cette image, au point que cette dernière ressemble au négatif de la réalité.

En premier lieu, les sources de revenu du tontineur sont modernes.

Et tout d'abord, il convient de noter qu'il possède des revenus, ce qui est loin d'être toujours le cas des non tontineurs.

Ensuite, la source de ses revenus est caractéristique : le tontineur perçoit des revenus salariaux ou de son activité entrepreneuriale. Inversement, il ne dispose pas comme le non tontineur de revenus de l'agriculture péri-urbaine : le non tontineur fait l'effet d'être un individu laissé de côté dans le développement, qui a un comportement résiduel voué à la disparition ; le tontineur par son activité semble appartenir au monde de l'avenir et de la modernité.

D'autre part, le montant des revenus est plus élevé parmi les tontineurs que parmi les autres personnes : le tontineur est un personnage plus aisé que la moyenne : son revenu est de 27 % supérieur à celui du non tontineur qui dispose d'un revenu et de 60 % supérieur à celui de l'ensemble des non tontineurs.

Le tontineur, cet homme riche, ayant des revenus de source moderne, s'adresse pour sa gestion financière beaucoup plus aux institutions financières formelles que le non tontineur.

Nous sommes loin de l'idée que l'on participe à une tontine parce que l'on ne connaît pas les banques ou que l'on n'a pas accès au système financier formel. Le tontineur sait bien les avantages que peuvent lui apporter les banques et il y recourt. Son originalité consiste à ne pas se limiter à une seule forme d'intermédiation finan-

cière²⁵ mais précisément à s'adresser aux deux mondes.

Son comportement en ce qui concerne les questions d'argent semble être celui d'un choix délibéré de faire appel aux formes financières formelles et aux formes financières traditionnelles : parce qu'il est riche, le tontineur, pour gérer son encaisse, utilise les banques, la Caisse Nationale d'Épargne et les tontines et les gardes-monnaie.

Puisqu'il utilise toutes ces formes, on peut penser qu'il répartit son encaisse en utilisant les avantages de chaque institution.

La tontine ne s'oppose pas aux institutions financières formelles, elle les complète et offre ainsi une autre opportunité de gestion du portefeuille à l'individu.

Un dernier mot : très fréquemment, ce tontineur moderne est une "tontineuse". Ce point est d'autant plus appréciable que nous sommes dans un pays profondément musulman, et que fréquemment, on laisse entendre que dans de tels cas les femmes sont à la traîne de la modernité et restent, plus que les hommes, engluées dans le passé.

La femme qui participe à une tontine constitue très nettement une force de changement importante dans la société nigérienne : c'est une femme qui s'émancipe, qui acquiert son indépendance financière ; fréquemment, elle dispose d'un compte dans une institution financière formelle. Sa participation à une tontine est le signe de bouleversements en marche.

En conclusion, le tontineur apparaît comme une personne au comportement moderne, profondément intégrée monde, agissant dans le monde en disposant de plus d'informations que le commun et constituant une force de mouvement dans la société.

Christian RIETSCH

25. On peut en effet considérer la tontine comme une forme fermée sur elle-même et rudimentaire d'intermédiation financière dans laquelle les premiers à lever sont emprunteurs nets et les derniers prêteurs nets.

LE RÔLE FINANCIER DES BOUTIQUIERS AU SÉNÉGAL

Nous présentons dans cet article quelques résultats d'une enquête réalisée sur un type particulier de pratiques financières courantes dans des villes du Sénégal. Il s'agit d'activités de réception de dépôts d'épargne, auxquelles se livrent certains commerçants, pour le compte du public. Dans ce pays d'Afrique de l'ouest, les commerçants qui s'adonnent à ces pratiques relèvent de ceux que l'on désigne du nom de «boutiquiers»¹. Les boutiquiers sont des épiciers de quartier qui vendent au détail divers biens de consommation courante qui peuvent aller du demi litre de pétrole au sac de cent kilogrammes de riz, en passant par des cigarettes, des articles de droguerie ou de quincaillerie. Chacun de ces personnages exerce dans un local fixe que l'on appelle la boutique. Celle-ci peut être, aussi bien un local commercial relativement moderne, qu'une baraque construite en tôles ou en planches. C'est dire que la valeur des éléments corporels du fonds de commerce, d'une boutique, est très variable.

Ces activités financières de «gardes-monnaie « (ou de gardes d'argent), pour le compte du public² sont annexes à leurs activités commerciales proprement dites.

L'enquête menée sur ces pratiques financières s'est déroulée, de février 1992 à avril 1992, dans la ville de Ziguinchor³. Elle a permis d'interviewer 140 boutiquiers.

1. Une présentation plus complète des résultats est donné dans la Note de recherche du réseau Entrepreneuriat de l'UREF n° 94.37 "document de travail". Outre les activités de gardes-monnaie exposées ici, le document de travail étudie les activités de prêts et les ventes avec paiements différés auxquelles se livrent, par ailleurs, les boutiquiers sénégalais.

2. Pour d'autres informations, sur des activités de gardes-monnaie, en Afrique, voir par exemple ·
- D. H. GRAHAM, C. E. CUEVAS, K. NEGASH, *et alii*, *Finance rurale au Niger : une évaluation critique et des recommandations de réforme*, Rapport final présenté par l'Université d'État de l'Ohio à la mission de l'USAID, Niamey, février 1987 ;

- G. CHRISTENSEN, "Informal Financial Intermediation : Quest for the Grail ?" in : *Finance et développement rural en Afrique*, Actes du XIII^e séminaire d'économie rurale, 21-25 octobre 1991, Ouagadougou, Burkina-Faso, Montpellier : CIRAD-MES, [s.d.] pp. 243-253.

3. Avec 135.000 habitants, la ville de Ziguinchor constitue la quatrième ville du Sénégal, et la première de la région de Casamance, située au sud du pays.

L'une des raisons du choix de cette ville tient au fait que cette localité constitue, depuis une dizaine d'années, un champ favorable d'investigations menées dans le cadre d'un programme de recherches particulier : celui, à l'occasion duquel des chercheurs économistes et sociologues de l'université Lumière Lyon 2 collaborent avec l'équipe CNRS "Écologie des communautés villageoises".

Pour une présentation des grandes lignes du programme de recherches évoqué, voir : J.-M. SERVET, *"Représentation de la monnaie et des supports d'épargne , Problématique préalable à une enquête dans le*

Choisies au hasard, puis soumises à un questionnaire préétabli, les 140 personnes ainsi interrogées pourraient représenter 10 à 14% du total des boutiquiers qui exerçaient dans la ville, au moment de l'enquête. (En dehors des boutiquiers eux-mêmes, une vingtaine de leurs clients impliqués dans des relations financières ont, également, été interrogés ; mais, cette fois-ci, dans le cadre d'entretiens moins formels)⁴. Précisons, par ailleurs, que les statistiques produites dans cette étude, à propos des sommes mobilisées, ou remboursées, par les boutiquiers, par exemple, correspondent à des montants approximatifs indiqués par les interviewés. (La plupart de ceux-ci relèvent davantage de l'économie informelle, que de l'économie formelle. Il est ainsi très rare, qu'ils tiennent une compatibilité susceptible de renseigner sur des séries de chiffres précis). Il conviendra, en conséquence, d'interpréter avec prudence, les chiffres rapportés.

Cela dit, compte tenu de la modération dont la plupart des boutiquiers ont fait preuve, au cours des différents entretiens, il y aurait lieu de considérer, plus généralement, les chiffres indiqués dans ce document, comme des minima, par rapport à ce pourrait être la réalité.

Les activités de gardes-monnaie s'articulent autour de deux grands types d'opérations : la réception de dépôts, puis le remboursement des sommes reçues en garde. À l'issue de l'examen de chacun de ces deux volets, nous traiterons des avantages, et des risques éventuels de litiges liés à ces activités.

I. LA RÉCEPTION DES DÉPÔTS

Sur les 140 boutiquiers soumis à l'enquête, 131, soit 93,6% du total, ont confirmé qu'ils recevaient de l'argent en dépôt ; les 9 autres ont déclaré qu'ils n'en recevaient pas. La plupart de ces derniers prétendent refuser d'en recevoir, afin d'éviter d'éventuels litiges⁵.

Dans cette première division, nous répondrons successivement aux questions suivantes :

quartier de Colobane, nov. 1989. Ce projet a été soutenu par l'UREF-AUPELF.

4. Dans le document de travail annoncé précédemment, on trouvera une description de la méthodologie d'enquête qui a été retenue, ainsi qu'une présentation de quelques grandes caractéristiques individuelles des boutiquiers interviewés.

5. Dans la suite de l'étude, lorsque nous parlerons de "boutiquiers gardes-monnaie", ce sera pour faire allusion à la sous-population de ceux de ces commerçants qui acceptent de garder des dépôts.

Parmi les 131 boutiquiers gardes-monnaie, il y en a eu qui n'ont pas répondu à telle ou telle question posée ; en présentant nos statistiques nous utiliserons le terme "répondants" pour désigner le nombre de boutiquiers gardes-monnaie qui ont effectivement donné une réponse à la question examinée.

1. Qui sont les déposants ?
2. Que représentent les sommes que ces déposants mettent en garde ?
3. Pourquoi est-ce précisément à des boutiquiers que l'on préfère confier son argent ?
4. De quels ordres de grandeur relèvent les sommes mobilisées par les boutiquiers ?
5. Avec combien de déposants, un seul boutiquier peut-il traiter au cours d'un mois, puis au cours d'une année ?
6. Quels fréquences, ou cycles saisonniers, caractérisent les opérations de dépôts ?

1. Qui sont les déposants ?

Avant d'en venir aux pratiques-mêmes de mise en garde de dépôts, il paraît utile de fournir quelques informations permettant de se faire une idée de ceux qui effectuent ces dépôts.

Les descriptions faites par les boutiquiers interrogés, à propos de leur clientèle respective, peuvent être résumées comme suit :

Questions	Nombre de boutiquiers citant la modalité	% par rapport aux 131 boutiquiers garde monnaie
«Les déposants sont-ils ...»		
. des hommes	36	27,5
. des femmes	2	1,5
. aussi bien des hommes que des femmes	93	71,0
Total	131	100 %
«S'agit-il ... ?»		
. de personnes adultes	53	40,5
. de jeunes	5	3,8
. aussi bien de jeunes que d'adultes	73	55,7
Total	131	100 %
«Quelle est leur situation socio-professionnelle ?»		
. Salariés du secteur formel	84	64,1
. Petits commerçants-revendeurs	74	56,5
. «Débrouillards» (sans profession fixe)	52	39,7
. Chauffeurs de taxis, médecins, pêcheurs...	35	26,7
. Femmes mariées (souvent : femmes au foyer)	16	12,2
. Travailleurs saisonniers (migrations)	6	4,6
. Retraités	4	3,0
. Autres catégories	20	15,3

Remarque : Un même boutiquier cite souvent plusieurs modalités

Questions	Nombre de boutiquiers citant la modalité	% par rapport aux 131 boutiquiers garde monnaie
<i>Enfin, «ces personnes sont-elles ?»</i>		
. des habitants du quartier de votre boutique	118	90,0
. des clients de votre boutique	111	84,7
. des habitants du quartier où vous résidez	23	17,5
. des connaissances habitant ailleurs	43	32,8
. des gens dont le lieu de travail est à proximité de votre boutique	12	9,1
. Autres	3	2,3

Remarque : Un même boutiquier cite souvent plusieurs modalités

2. Que représentent les sommes mises en garde auprès des boutiquiers ?

Relevons tout d'abord que 76,4% des boutiquiers gardes-monnaie ont confirmé que les déposants leur précisaient généralement ce à quoi ils destinaient les sommes en instance d'être mises en dépôt. Interrogés alors sur ce à quoi pouvaient servir, ultérieurement, ces sommes, les boutiquiers répondent comme suit :

	Nombre de boutiquiers citant la modalité	% par rapport aux 131 boutiquiers garde monnaie
. Ce sont des sommes mises de côté afin de couvrir progressivement les dépenses de consommation du mois	116	88,5
. Ce sont des dépôts dont l'accumulation permet de réunir des fonds à objet précis	46	35,1
. Il s'agit d'économies que les déposants font garder pour une durée indéterminée	40	30,5
. Sans réponse	2	1,5

Il apparaît ainsi, que contrairement à ce que l'on aurait pu imaginer, les sommes mises en garde chez les boutiquiers ne constituent pas souvent de l'épargne, au sens classique du terme. Le plus souvent, en effet, l'épargne est définie comme la composante du revenu qui n'est pas consommée. Seulement 30 à 35% des boutiquiers interrogés déclarent recevoir ce type d'épargne. En revanche, près de 90% des boutiquiers estiment que les sommes qui leur sont confiées représentent, principalement, de l'argent destiné à couvrir des dépenses de consommation du mois (dépenses à effectuer pour des achats n'ayant parfois rien à voir avec la boutique). À Ziguinchor, comme dans d'autres régions du Sénégal, nombre de pères (ou mères) de famille ont

en effet l'habitude de confier à un boutiquier une certaine partie de leur revenu périodique. Ce faisant, ils s'obligent eux-mêmes à mettre de côté une certaine somme dont l'objet est de garantir, tant soit peu et tout au long du mois, la couverture des dépenses quotidiennes de consommation du ménage. Pour en revenir alors à la notion d'épargne, il semblerait donc plus judicieux de ne considérer les dépôts en question comme des dépôts d'épargne qu'au sens où l'épargne est surtout définie en termes de consommation différée (dans le contexte actuel, il s'agit souvent de consommations différées, imminentes et certaines).

3. Pourquoi est-ce aux boutiquiers précisément que l'on confie son argent ?

En attendant d'exploiter les informations obtenues auprès de certains déposants, nous pourrions résumer rapidement les avis émis par les boutiquiers, en réponse à la question de savoir pour quelles raisons des personnes s'adressent à eux pour faire garder leur argent. On remarque notamment que la non-détention d'un compte bancaire comme motif du recours au boutiquier n'a été spontanément citée que par environ 5% de la population considérée (cf. modalité n° f). Au sein de la clientèle des déposants, on compte en effet un bon nombre de salariés de l'Administration ou du secteur privé moderne.

	Nombre de boutiquiers citant la modalité	% par rapport aux 131 boutiquiers garde monnaie
a) Parce qu'ils ont confiance en moi	84	64,1
b) Pour éviter des tentations de dépenses	46	35,1
c) Pour garantir les approvisionnements du mois	24	18,3
d) Pour constituer une encaisse de précaution	22	16,8
e) Pour se prémunir contre le vol	14	10,7
f) Par défaut de compte bancaire	6	4,5
g) Autres motifs cités	15	11,4
h) Sans réponse	2	1,5

Or, la position sociale, ainsi que le niveau de vie apparent de certains de ces salariés, laissent supposer qu'il s'agit de personnes ayant les moyens de posséder un compte en banque. Remarquons d'ailleurs qu'il est fréquent que des fonctionnaires travaillant à Ziguinchor soient payés - depuis Dakar -, par virement à un compte bancaire détenu localement. Cette nuance étant faite, il faudra bien reconnaître que la non-possession d'un compte en banque constitue l'une des raisons, qui amènent le public à recourir aux services des boutiquiers. En effet, et comme cela se passe dans de nombreux autres pays d'Afrique noire, on ne peut ouvrir un compte bancaire au Sénégal qu'en étant en mesure d'effectuer un certain montant minimum de dépôt ini-

tial⁶. Au niveau des banques, il y a par ailleurs des contraintes en termes de formalités à remplir, d'horaires d'ouverture à respecter, etc. Des personnes peu ou pas alphabétisées cherchent généralement à éviter des exigences de ce type (cf. modalité n° d, notamment). Dans ces conditions, les réponses aux besoins de mise en garde de sommes sont davantage recherchées au niveau de l'environnement socio-économique direct.

À Ziguinchor, comme ailleurs, on ne "prête" cependant qu'aux riches. On confie son argent aux boutiquiers parce que ceux-ci sont des individus relativement aisés. On est convaincu que si le boutiquier venait à dépenser l'argent qui lui a été confié, il aurait quand même les moyens de réunir des fonds pour rembourser celui qui voudrait récupérer son dépôt. D'ailleurs, le boutiquier est propriétaire (ou dépositaire) d'un stock de marchandises. Sans que ceci ne soit expressément dit, chacun sait que le déposant qui aurait du mal à récupérer son avoir, au moment où il le réclamera, pourrait saisir des marchandises d'une valeur suffisamment élevée, pour qu'en les bradant, il puisse récupérer sa créance.

On peut, toutefois, citer un élément plus consensuel encore, pour justifier la préférence du boutiquier comme "garde-monnaie". En tant qu'épicier, ce personnage détient couramment en stock une gamme variée de biens de consommation dont un ménage sénégalais a fréquemment besoin : riz, pain, huile, pétrole, etc. Ainsi, si c'est dans le but de garantir les approvisionnements de sa famille, que l'on cherche à mettre de l'argent en garde chez autrui, il apparaît plus simple que l'on confie cet argent au fournisseur prévisible (d'une partie) des biens à acquérir ; c'est-à-dire, au boutiquier. D'ailleurs, autant un père de famille témoignerait de la confiance à un boutiquier, en lui confiant de l'argent à garder, autant l'intéressé pourrait, une autre fois, bénéficier d'une confiance réciproque, et obtenir à crédit les biens désirés.

Il est très courant, en fait, qu'un père de famille, qui s'approvisionne régulièrement chez un boutiquier, conclut avec ce dernier un accord, qui pourrait aboutir à l'une ou l'autre des dispositions suivantes :

6. Au moment de l'enquête et à Ziguinchor, plus précisément, les dépôts minimums exigés pour l'ouverture d'un compte, dans les deux principales agences bancaires, étaient les suivantes : (Sommes en FF)

	Société Générale de Banque au Sénégal	Banque Internationale pour l'Afrique Occidentale
Compte commercial	10.000	10.000
Compte d'épargne	5.000	5.000
Compte chèque	3.000	4.000

Ces chiffres pourraient être rapprochés du montant mensuel du salaire minimum, qui était d'environ 600 FF au cours de la même période.

- Tout au long du mois, le père de famille, ou mieux, sa femme, reçoit à crédit des biens de consommation vendus par le boutiquier, et dont le ménage a besoin. En fin de mois, lorsque le salaire est perçu, le père de famille passe à la boutique régler ses dettes. Au montant correspondant réellement aux articles obtenus à crédit, dans le mois écoulé, le père de famille peut ajouter une somme forfaitaire. Celle-ci constituerait alors une sorte d'avance sur les consommations du mois à venir. Par exemple, si le total des biens obtenus à crédit au cours du mois de janvier a été de 600 F., l'intéressé remettra au boutiquier une somme de 750 F. Les 150 F. supplémentaires constitueront ainsi une avance au titre des biens à recevoir dans le courant du mois de février. Dans ce contexte, le père de famille et le boutiquier acceptent de devenir, alternativement, débiteur et créancier de l'autre.

- Parfois aussi, lorsqu'à la fin du mois le père de famille remet au boutiquier une somme supérieure au montant des dettes, c'est que l'excédent représente, en fait, un fonds dans lequel la mère de famille aura à retirer, tous les matins, (ou tous les deux jours, par exemple), une somme convenue entre le mari et le boutiquier, afin de pouvoir faire des courses complémentaires, au marché : achat de poissons frais, de légumes et autres produits dont le boutiquier n'assure pas la commercialisation.

On aura ainsi compris que le budget des "achats au marché" est confié au boutiquier, aussi bien pour éviter que le père de famille n'ait à manquer d'argent, dans le courant du mois, que pour prévenir le risque d'un épuisement rapide des fonds, dans le cas où ce serait la mère de famille qui garderait, elle-même, la caisse.

Nous n'aurions, toutefois, fait qu'aborder des raisons de nature matérialiste, pour expliquer le choix des boutiquiers comme gardes-monnaie, si nous ne nous en tenions qu'aux considérations faites ci-dessus.

En effet, des raisons plus sociologiques mériteraient également être citées ici : ces boutiquiers qui sont souvent d'ethnie "Peul" (71 % de la population interrogée), — et qui sont, souvent aussi, des immigrants venus de Guinée-Konakri —, sont généralement considérés comme de bons musulmans ; autrement dit, comme des gens dignes de foi. Comme nous avons pu l'entendre dire, " l'argent des autres, ils ne cherchent pas à le détourner". Et puis, il ne suffit pas d'être Peul et boutiquier, pour se voir confier de l'argent : il faut avoir exercé la profession pendant un certain temps, au même endroit, et avoir fourni la preuve de sa fiabilité.

4. L'importance des sommes confiées aux boutiquiers.

Un certain nombre d'informations recueillies permettent de se faire une idée de la grandeur des sommes habituellement confiées aux boutiquiers.

Nous résumerons quelques unes de ces informations à travers une série de tableaux qui auront successivement trait :

- a. au montant du dernier, puis de l'avant-dernier versement reçu par le boutiquier, avant la réalisation de notre entretien ;
- b. au montant cumulé (approximatif) des dépôts reçus en garde depuis un mois, puis depuis un an avant l'entretien ;
- c. au montant maximum jamais reçu en garde d'un même déposant ;

(Pour d'éventuelles comparaisons, on se souviendra aussi de la valeur approximative du salaire minimum officiel : 600 F.).

a. *Répartition des boutiquiers interviewés*, d'après les montants du dernier, puis de l'avant-dernier versement reçus.

Sommes déclarées, en FF. (Bornes supérieures non comprises dans les classes)	Dernier versement		Avant-dernier versement	
	Nbre de boutiq. concernés	%	Nbre de boutiq. concernés	%
5 à 100	25	19,7	35	29,7
100 à 200	25	19,7	21	17,8
200 à 500	44	34,6	33	28,0
500 à 2000	23	18,1	27	22,9
2000 à 5001	10	7,9	2	1,6
	127	100 %	118	100 %

(Dernier versement :

Moyenne = 493,45 ; Écart-type = 774,72 ; Maximum = 5 000 ; Minimum = 5 ; Somme = 62 669).

(Avant-dernier versement :

Moyenne = 330,30 ; Écart-type = 386,58 ; Maximum = 2 000 ; Minimum = 6 ; Somme = 38 975).

Les deux séries de statistiques traduisent à la fois une modicité de la valeur de la plupart des dépôts, et une certaine importance du montant d'un plus petit nombre de dépôts. Ainsi, si 40 à 48 % des sommes déclarées (au titre du dernier, puis de l'avant-dernier versement reçus) sont inférieurs à 200 F., 8 % des derniers versements reçus étaient compris entre 2 000 F. et 5 000 F.

b. *Répartition des boutiquiers*, d'après la somme des dépôts perçus depuis un mois, puis depuis un an, avant la réalisation de l'entretien.

b.1 Répartition d'après le montant déclaré comme total des dépôts perçus depuis environ un mois avant le jour de l'entretien.

LE RÔLE FINANCIER DES BOUTIQUIERS AU SÉNÉGAL

Sommes déclarées, en F. (Bornes supérieures non comprises)	Nombre de boutiquiers concernés	% par rapport au nombre des répondants (123)
0 à 200	14	11,4
200 à 500	26	21,1
500 à 1000	31	25,2
1000 à 3000	35	28,5
3000 à 16001	17	13,8
Total	123	100 %

(Moyenne = 1 454,55 ; Écart-type = 2 272 ; Maximum = 16 000 ; Minimum = 0 ; Somme = 178 910).

On remarque, notamment, que si 32 % des répondants déclarent un total inférieur à 500 F., 14 % de la population indiquent des chiffres allant de 3 000 F. à 16 000 F.

b.2. Répartition d'après le montant déclaré comme total des dépôts perçus, depuis environ un an avant le jour de l'entretien.

Sommes déclarées, en F. (Bornes supérieures non comprises)	Nombre de boutiquiers concernés	% par rapport au nombre des répondants (121)
200 à 1000	6	4,9
1000 à 2000	18	14,9
2000 à 10000	61	50,4
10000 à 20000	21	17,4
20000 à 120001	15	12,4
Total	121	100 %

(Moyenne = 10 059,50 ; Écart-type = 17 609,89 ; Maxi. = 120 000 ; Mini. = 200 ; Somme = 1 217.200)

30 % des répondants ont donc indiqué des montants compris entre 10 000 F. et 120 000 F. Il faudrait préciser, toutefois, que le maximum de 120 000 FF. n'a été cité qu'une fois, et que le deuxième montant le plus élevé a été de 84 000 F.

c. Répartition des boutiquiers d'après le montant maximum jamais reçu en garde d'un même déposant.

Une telle répartition peut permettre, par exemple, de se faire une idée sur les seuils maximums de dépôts que les clients pourraient, implicitement, se fixer, dans le cadre de leurs relations avec les boutiquiers.

ÉPARGNE ET LIENS SOCIAUX

Sommes déclarées, en F. (Bornes supérieures non comprises)	Nombre de boutiquiers concernés	% par rapport au nombre des répondants (124)
40 à 200	6	4,9
200 à 1000	37	29,8
1000 à 3000	43	34,7
3000 à 10000	29	23,4
10000 à 20000	7	5,6
20000 à 140000	2	1,6
Total	124	100 %

(Moyenne = 3 911,45 ; Écart-type = 12 950,31 ; Maxi. = 140 000 ; Mini. = 40)

Les montants maximum, qui étaient demandés aux interviewés, correspondent normalement à des dépôts reçus en une seule fois, et non pas à des montants accumulés progressivement par des déposants. Il n'est pas exclu, cependant, que certains interviewés aient indiqué des maximums accumulés, et non pas le montant maximum reçu en une seule séance. En fait, il aurait été plus intéressant que le questionnaire ait inclut une interrogation sur chacune de ces deux notions.

5. Les tailles approximatives de la clientèle des boutiquiers

a. On peut s'en faire une idée à partir des réponses obtenues par rapport à deux questions :

- " Avec combien de personnes différentes traitez-vous dans un mois ? "
- " Avec combien de personnes différentes traitez-vous dans une année ? "

Nombre de clients déclarés (Bornes supérieures non comprises)	Pour un mois		Pour une année	
	Boutiquiers concernés		Boutiquiers concernés	
	Nombre	%	Nombre	%
1 à 5	64	52,1	18	16,4
5 à 10	46	37,4	33	30,0
10 à 20	10	8,1	38	34,6
20 à 50	3	2,4	16	14,5
50 à 121	0	0,0	5	4,5
Total	123	100 %	110	100 %

(Pour le mois : Moyenne = 5,2 ; Écart-type = 4,02 ; Minimum = 1 ; Maximum = 30 ; Somme = 644)
 (Pour l'année : Moyenne = 13 ; Écart-type = 14,7 ; Minimum = 1 ; Maximum = 120 ; Somme = 1442).

Aussi bien pour l'année que pour le mois, les nombres déclarés par les interviewés ne se rapportent pas nécessairement à des personnes qui effectueraient des dépôts réguliers. Ces nombres incluent donc aussi des personnes effectuant des dépôts de manière sporadique.

b. L'hypothèse de déposants communs à plusieurs boutiquiers.

À chacun des boutiquiers, il a également été posé la question de savoir s'il pense que certains des déposants avec qui il traite, effectuent parallèlement des dépôts auprès d'autres boutiquiers. En théorie, on peut penser, en effet, que certains déposants pourraient préférer répartir leurs avoirs entre deux ou davantage de boutiquiers, plutôt que de réunir ces avoirs dans les mains d'un seul homme.

Les avis exprimés par les boutiquiers se résument comme suit :

	Nombre de boutiquiers citant la modalité	% par rapport aux 131 boutiquiers garde-monnaie
Oui	27	20,6
Non	33	25,2
Ne peut se prononcer	70	53,4
Sans réponse	1	0,8
Total	131	100 %

53 % des interviewés déclarent donc ne pas être en mesure de dire, si oui ou non, certains des déposants avec qui ils traitent, entretiennent des relations avec d'autres boutiquiers. 25 % de cette même population pensent, qu'en général, ceux qui leur confient de l'argent ne traitent pas simultanément avec d'autres boutiquiers. Pour justifier leur avis, certains des boutiquiers de cette catégorie évoquent des raisons relatives aux limites des capacités financières des déposants ; d'autres insistent plutôt sur l'idée de confiance et de fidélité réciproques qui caractériseraient les relations nouées. Parmi les 20 % qui répondent oui à la question posée, certains se réfèrent au fait que des déposants devenus débiteurs, par suite de l'obtention de marchandises à crédit, cessent de fréquenter le boutiquier-crédancier. À leur avis, c'est sûrement parce que ces débiteurs sont en relation parallèle avec un autre boutiquier au moins, qu'ils sont en mesure de suspendre aisément, et unilatéralement, des relations avec leur principal fournisseur.

Il semble bien, de toute façon, que la majorité des boutiquiers n'apprécieraient pas de constater qu'un de leurs déposants s'adresse, parallèlement, à d'autres boutiquiers, pour faire garder de l'argent.

Notons, enfin, que les entretiens moins formels, obtenus auprès de certaines personnes qui traitent avec des boutiquiers, n'ont pas permis de lever le doute, sur la possibilité des relations parallèles qui vient d'être évoquée.

6. Quelques données relatives aux fréquences, puis aux cycles caractérisant les opérations de dépôt

a. Au sujet des fréquences

À la question de savoir s'il y a des déposants qui s'adressent à eux : 1. presque tous les jours ; 2. environ une fois par semaine, 3. environ une fois par mois ; ou encore 4. plutôt rarement, les réponses obtenues ont été les suivantes :

	Nombre de boutiquiers citant la modalité	% par rapport aux 131 boutiquiers garde monnaie
Presque tous les jours	31	23,6
Environ une fois par semaine	51	38,9
Environ une fois par mois	103	78,6
Plutôt rarement	67	51,1
Sans réponse	2	1,5

(Un même déposant cite parfois plusieurs modalités)

On remarque, entre autres, que 78,6 % des boutiquiers déclarent traiter avec des clients qui effectuent, à peu près, un dépôt par mois.

S'agissant des dépôts effectués environ une fois par semaine, leurs auteurs sont parfois de petits détaillants, qui accumulent leurs recettes quotidiennes sur une semaine, pour, ensuite, les verser aux boutiquiers. D'autres catégories de déposants ont, au contraire, l'habitude de verser quotidiennement une partie de leurs recettes ou de leurs revenus. C'est, par exemple, le cas de certains chauffeurs de taxis, qui ont à remettre, chaque jour, une somme forfaitaire à leurs employeurs. Les jours où ils font plus de recettes que ce qui doit être versé à l'employeur, ils peuvent confier au boutiquier une partie de l'excédent. Les jours où, au contraire, les recettes sont insuffisantes, ils passent effectuer un retrait auprès de leur garde-monnaie boutiquier.

b. À propos d'éventuels cycles

S'agissant de périodes, qui seraient caractéristiques par rapport aux pratiques étudiées, chaque interviewé avait à préciser à quel(s) moment(s) de l'année, puis du mois, il recevait plus souvent des dépôts, ou, au contraire, moins souvent de dépôts.

b.1. Par rapport au “cycle” annuel, les réponses obtenues se résument comme suit :

Périodes caractéristiques citées	Fréquence de citation en tant que période où il y a plus de dépôts (% par rapport au nombre total des correspondants)	Fréquence de citation en tant que période où il y a moins de dépôts (% par rapport au nbre total de répondants)
Durant la traite de l'arachide, ou juste après (de décembre à mars)	35	
Durant la période des fruits, ou juste après (avril à juin)	16	
Après la récolte de riz	2	
Durant la saison sèche (nov. à juin)	21	
Juste avant, pendant, ou après la saison des pluies (juil., août, sept.)	9	50
À l'approche des fêtes ou juste après	12	
À l'approche de la rentrée scolaire	2	
Pas de période vraiment particulière	20	47
Autres réponses	3	3

2.1. En rapport avec un “cycle mensuel” des affaires, les avis recueillis peuvent être résumés comme suit :

Moments du mois cités comme caractéristiques	Fréquence de citation en tant que période où il y a plus de dépôts (% par rapport au nombre total des correspondants) *	Fréquence de citation en tant que période où il y a moins de dépôts (% par rapport au nbre total de répondant) **
Fin du mois- début du mois suivant	86	9 ***
«Quand le mois est creux» (du 20 au 28 à peu près)	0	55
Milieu du mois	3	...
Pas de particularités dans le mois	11	36

* Nombre de répondants = 71

** Nombre de répondants = 22

*** Valable pour la “fin du mois” seulement.

Ainsi, de l'avis de 86 % des répondants, la période incluant les tous derniers jours d'un mois, et les premiers jours du mois suivant, est celle qui, dans “un cycle mensuel”, entraîne les flux de dépôts les plus importants. Ceci n'est pas surprenant, puisque la période indiquée est celle au cours de laquelle de nombreux actifs perçoi-

vent leurs revenus : salaires, mais aussi revenus liés à des prestations de services dont le paiement est différé sur la fin du mois. Remarquons, d'autre part, que lorsqu'il s'agit de confier aux boutiquiers la garde de sommes devant couvrir des dépenses d'alimentation, certains travailleurs non salariés pourraient bien adopter, aussi, la période du début du mois comme "échéance". Quant aux réponses obtenues au sujet des moments les moins favorables du mois, elles sont numériquement trop faibles pour que nous les prenions réellement en compte. Ce nombre particulièrement petit s'explique par le fait qu'ayant remarqué que les interviewés étaient plus embarrassés, pour y répondre, nous ne la posions plus systématiquement.

Transposées sur un cycle annuel, les pratiques considérées semblent également influencées par le cycle des activités agricoles : 35 % au moins des répondants citent la période de dénouement de la traite de l'arachide comme période particulièrement favorable pour les dépôts ; 16 % de la même population citent, par ailleurs, la période de commercialisation des fruits, et 21 % citent, d'une façon générale, la "saison sèche", qui englobe la période de traite de l'arachide et celle de commercialisation des fruits. Réciproquement, la saison des pluies, qui est aussi la principale période de travaux champêtres, est citée par 50 % des répondants comme période moins favorable pour la réception de dépôts. Les quelques rares boutiquiers qui citent quand même cette période des pluies, comme période favorable, ont des raisons spécifiques, mais pertinentes aussi. L'un des interviewés relevant de cette dernière catégorie indique, par exemple, que certains de ses déposants sont des salariés, qui prennent leurs vacances au mois d'août ; à la fin du mois de juillet, il est courant que ces personnes perçoivent deux mois de salaire, celui du mois d'août étant versé par avance. Afin d'éviter de dépenser rapidement le total des revenus perçus, ces vacanciers peuvent laisser au boutiquier la moitié de la somme reçue fin juillet.

II. LES REMBOURSEMENTS DE DÉPÔTS

Nous pouvons traiter des conditions dans lesquelles les remboursements de dépôts s'effectuent, en abordant successivement trois points :

- les modalités pratiques de retraits ;
- la périodicité des retraits ;
- la question des préavis et des demandes anticipées de retraits.

1. Les deux modalités possibles de retrait

1.1. Comme il en a été fait allusion, les sommes confiées en garde aux boutiquiers sont plus tard tantôt retirées en espèces, tantôt récupérées sous forme de biens de consommation dont les boutiquiers assurent par ailleurs la commercialisation.

Il a ainsi été demandé à chaque interviewé de préciser laquelle des deux moda-

lités possibles de retrait était la plus courante à son niveau. Il ressort que pour près de 70 % des répondants, les retraits en espèces sont les plus fréquents. “Des deux modalités, laquelle est la plus courante chez vous ? “

	Nombre de boutiquiers citant la modalité	% par rapport aux nombre de répondants
Retraits en espèces	90	69,2
Retraits sous la forme de biens de consommation	24	18,5
Même fréquence pour les deux modalités	16	12,3
Totalité	130	100 %

1.2. Quant à savoir, si pour les déposants, ou pour les boutiquiers, il y a moyen de bénéficier d'une quelconque remise, intérêt, ou “cadeau”, selon que les retraits sont effectués en nature, ou en espèces, la grande majorité des réponses obtenues attestent de l'absence de telles gratifications.

1.3. L'importance des sommes retirées par opération de retrait

Chaque boutiquier interviewé était aussi invité à préciser le montant du dernier, puis de l'avant-dernier retrait (en espèces) qu'on lui avait demandé avant l'entretien.

Les chiffres obtenus sont les suivants :

Montants déclarés, en F. (Bornes supérieures non comprises)	Dernier retrait Boutiquiers concernés		Avant-dernier retrait Boutiquiers concernés	
	Nombre	%	Nombre	%
6 à 20	9	7,1	16	13,6
20 à 100	48	38,1	45	38,1
100 à 200	24	19,0	18	15,3
200 à 500	26	20,7	22	18,6
500 à 6001	19	15,1	17	14,4
Total	126	100 %	118	100 %

(Dernier retrait : Moyenne : 322,38 ; Écart-type : 697,66 ; Maxi : 4 000 ; Mini : 10).

(Avant-dernier retrait : Moyenne : 296,56 ; Écart-type : 662,08 ; Maxi : 6000 ; Mini : 6).

45 à 52 % des dernières et avant-dernières opérations de retrait ont donc porté sur des sommes inférieures à 100 F. Néanmoins, 15 % du total de ces opérations ont porté sur des montants compris entre 500 et 4 000, voire entre 500 et 6 000 F.

2. La périodicité des retraits

Comme il a été fait à propos des opérations de dépôt, l'on a cherché à savoir, si les demandes de retrait sont caractérisées par des cycles mensuels ou annuels.

Les réponses obtenues tendent à désigner la période allant du 20 au 30 de chaque mois comme période au cours de laquelle les demandes de retrait sont les plus fréquentes. *A contrario*, un fort taux de “sans réponse” enregistré par rapport à la période annuelle laisse penser qu’il n’y a pas véritablement de période annuelle au cours de laquelle les demandes de retrait seraient systématiquement plus fréquentes. Ceci amène, par ailleurs, à penser que les demandes de retrait, loin d’être saisonnières, sont plus étalées sur la période annuelle. Nous nous contenterons de n’indiquer ici que le détail des réponses obtenues par rapport au cycle mensuel.

Réponse à la question : «Dans un mois, quand les retraits sont-ils plus fréquents ?»	Nombre de boutiquiers concernés	% par rapport au nombre des répondants
. «Quand le mois est creux» (du 20 au 30)	82	81,2
. Au début du mois	1	1
. Pas de particularité	16	15,8
. Autres réponses	2	
Total	101	100 %
Sans réponse	30	
Total	130	

3. Question de préavis, et de demandes anticipées de retraits

Abordons deux nouveaux thèmes relatifs aux opérations de retrait : le préavis, puis les demandes anticipées de remboursement.

3.1. La question du préavis

On peut se demander, si, pour des raisons de commodité, ou autres, il est d’usage que les déposants donnent un préavis aux boutiquiers, avant d’exiger le remboursement (partiel ou global) des sommes mises en garde.

Les informations recueillies au sujet du préavis peuvent être résumées comme suit :

LE RÔLE FINANCIER DES BOUTIQUIERS AU SÉNÉGAL

	Nombre de boutiquiers concernés	% par rapport au nombre des répondants
Question : « Avant un retrait, le déposant vous donne-t-il un préavis ? »		
- Oui	63	48,1
- Parfois	37	28,2
- Non	31	23,7
Total	131	100 %
Question : « En cas de préavis, quand cela se fait-il, le plus souvent ? »		
- Quelques heures à l'avance	24	25,3
- 1 à 3 jours à l'avance	65	68,4
- Plusieurs jours à l'avance	29	30,5
- Dès le moment où l'argent est déposé	30	31,6

Le nombre des répondants a été, respectivement, de 131 et 95 pour les deux questions. En réponse à la deuxième question, un même répondant pouvait indiquer plusieurs modalités.

Sur les 131 boutiquiers gardes-monnaie, 48 % indiquent, qu'en général, les déposants leur donnent un préavis avant de réclamer leur dépôt. 28 % de la même population annoncent que ce n'est que parfois que le préavis est donné. 95 boutiquiers, parmi les 100 qui répondent "oui" ou "parfois", ont répondu à la question suivante. Naturellement, celle-ci n'avait pas été posée aux 31 boutiquiers ayant précédemment répondu "non". Sur ces 95 répondants, 68 % citent la durée de 1 à 3 jours comme délai de préavis fréquemment adopté par les déposants avec lesquels ils traitent. On observe, tout de même, que 25 % de la même sous-population (les 95 répondants), indiquent le délai de "quelques heures" comme temps de préavis couramment adopté par d'autres déposants. On peut souligner enfin que 30 % des répondants retiennent l'hypothèse du préavis donné, dès le moment où l'argent est mis en garde comme modalité fréquente en matière de préavis. En fait, à l'occasion d'une question antérieure, il avait, directement été demandé aux interviewés de dire, si oui ou non, les déposants leur précisaient, au moment des dépôts, quand ils reviendraient récupérer ces dépôts. 90 % (de 119 répondants) avaient alors indiqué "oui" ou "parfois".

Toutefois, il pourrait bien arriver des cas, où des déposants réclameraient, plus tôt que prévu, des sommes confiées aux boutiquiers. Le thème des demandes antici-

pées mérite donc aussi d'être abordé.

3.2. Les demandes anticipées de retrait des sommes confiées aux boutiquiers.

À la question de savoir ce qu'ils feraient, si un déposant cherchait à récupérer son argent, "*beaucoup plus tôt*" que ce déposant ne l'avait "*laissé entendre, ou laissé supposer*", les boutiquiers interrogés livrent un certain nombre de réponses spontanées que synthétise le tableau suivant.

COMPORTEMENTS PRÉVUS PAR LES INTERVIEWÉS, POUR UN CAS DE DEMANDE ANTICIPÉE DE RETRAIT

N° de modalités	Énoncé des modalités	Nbre de boutiquiers qui citent (n = 124) *	% par rapport au nombre des répondants
	la modalité		
1	Je rembourse aisément car je ne touche pas aux dépôts	11	8,9
2	J'essaie de restituer immédiatement la somme demandée	77	62,1
3	Je donne mais je ne traiterai plus avec ce déposant	5	4,0
4	Je donne la moitié de suite, et l'autre moitié quelques jours plus tard	2	1,6
5	Je donne la moitié de suite, et l'autre moitié à l'échéance initialement prévue	2	1,6
6	Si motif exposé pour justifier la demande est convaincant, je donne ; sinon, je ne donne pas	3	2,4
7	Si j'ai, je donne ; si je n'ai pas je ne donne pas	8	6,5
8	Je lui demande de repasser quelques heures après	4	3,2
9	Je lui demande de repasser quelques jours après	9	7,3
10	Il devra attendre l'échéance fixée	2	1,6
11	Autres réponses	1	0,8
	Total	124	100 %
	Sans réponse	7	
		131	

* L'avis émis par chacun des boutiquiers n'a été mis en correspondance qu'avec une seule des onze modalités. Celle qui paraît restituer au mieux cet avis. Aucun boutiquier n'est donc concerné par deux ou plus de deux modalités à la fois.

On remarque, que par ordre de fréquence décroissante, les modalités n° 2, 1, 9, et 7 ont été les plus citées par les interviewés. 62 % de ces derniers indiquent ainsi,

qu'en cas de demande prématurée, ils essaieront, tout de même, de restituer immédiatement la somme demandée. Ce type de réponses semble renfermer une certaine nuance : celle selon laquelle, entre le moment du dépôt et celui de la demande, la somme mise en garde pourrait ne pas être conservée en l'état. Autrement dit, cette somme pourrait être utilisée par le boutiquier pour ses propres affaires.

C'est cette nuance que rejette (théoriquement) la modalité n° 1. Comme on a pu l'entendre dire, "*même en cas de demande anticipée, nous remboursons, sans problème, car nous ne touchons pas à l'argent qui nous est confié*".

Un exemple, quelque peu extrême, de cette disposition adoptée par 9 % des répondants, est donnée par un boutiquier qui relevait, sur un bout de papier, le numéro du, ou des billets, qu'on lui confiait. La feuille annotée était remise au déposant qui, le jour du retrait, pouvait constater de lui-même que les billets qui étaient remis étaient précisément ceux qu'il avait laissés en garde.

Dans un sens opposé à celui de la modalité n° 1, on remarque que deux personnes (soit 1,6 % de la population concernée) annoncent, que dans l'hypothèse de demande prématurée, elles exigent que le client attende l'échéance initialement fixée (modalité n° 10).

III. LES AVANTAGES ÉVENTUELS ET LES RISQUES DE LITIGES AFFÉRENTS A LA RÉCEPTION DE DÉPÔTS

Après avoir décrit les conditions de réception, puis de remboursement des dépôts, il paraît opportun de se demander si les pratiques examinées engendrent parfois des litiges entre boutiquiers et déposants. Le thème des litiges nous fera déboucher sur celui de la possible tenue de documents de comptes, par les boutiquiers.

Mais avant d'aborder ces deux thèmes, nous prendrons connaissance de ce que les boutiquiers pensent, eux-mêmes, des éventuelles influences de la réception de dépôts, sur leur commerce.

1. Les influences éventuelles de la réception de dépôts sur les activités commerciales des boutiquiers.

Invités à préciser, si la réception de dépôts influençait leur commerce, les boutiquiers interrogés ont livré des réponses que nous résumerons comme suit :

Modalités	Nombre de boutiquiers citant la modalité	% par rapport aux nombre de répondants (129)
Oui, cela nous arrange	92	71,3
Cela n'a aucune influence	35	27,1
Tantôt ça arrange ; tantôt ça gêne	1	0,8
Cela nous gêne	1	0,8
Total	129	100 %

Près des 3/4 des répondants indiquent donc que la réception de dépôts les arrange, par rapport à leurs propres activités commerciales. La plupart précisent ainsi qu'il est courant qu'ils se servent des sommes mises en dépôt, pour acquérir de nouvelles marchandises, dans le but d'accroître le chiffre d'affaires de leur boutique. Sur ce point, les interviewés tiennent parfois des discours proches de ceux que pourraient tenir des banquiers. L'un d'eux nous a, par exemple, confié : *"vous savez, les déposants ne se présentent pas tous le même jour pour réclamer un remboursement ... Sans trop de risques, nous pouvons donc utiliser une certaine partie de ces dépôts pour travailler"*.

Un autre a précisé, par ailleurs : *"Si un jour on nous réclame un dépôt, alors que nous n'avons plus assez de liquide, nous-mêmes, il y aura encore la possibilité d'aller emprunter chez un parent ou ami boutiquier"*.

Relevons, en outre, qu'en dehors de l'influence qui peut résulter du financement des activités commerciales du boutiquier, par des sommes reçues en dépôt, le simple fait de recevoir ces dépôts peut engendrer un accroissement de chiffre d'affaires. En effet, une certaine partie des sommes confiées aux boutiquiers est, par la suite, souvent récupérée sous la forme de biens de consommation. (Ainsi, une partie des 27 % de répondants, qui annoncent que la réception de dépôts n'exerce aucune influence sur leur commerce, bénéficierait sûrement, aussi, de cette incidence voilée).

En dehors de l'usage à des fins commerciales et personnelles, les boutiquiers réserveraient-ils, d'autres utilisations encore aux sommes reçues en dépôt ?

Prenons connaissance de ce que répondent les intéressés par rapport aux quatre modalités suivantes :

Modalités	Nombre de boutiquiers citant la modalité	% par rapport au nombre de répondants (130)
Pour régler des affaires non-commerciales mais personnelles	48	37,0
Pour avancer de l'argent à sa femme (raisons de commerce ou autres)	8	6,1
Pour avancer de l'argent à des proches	32	24,6
Non, rien de ce qui précède	70	53,8
Sans réponse	1	

(Un même boutiquier cite parfois plusieurs modalités)

Près de 54 % des boutiquiers qui ont répondu à la question, ont donc déclaré qu'ils n'utilisaient les sommes reçues en garde, ni pour régler des affaires person-

nelles autres que commerciales, ni pour accorder des prêts à leur(s) femme(s), ou à des proches. 37 %, puis 25 % de la même population reconnaissent, quant à eux, qu'il leur arrive de se servir de ces sommes pour résoudre des problèmes personnels, ou pour consentir des prêts à des proches.

2. L'éventualité des litiges entre boutiquiers et déposants

Une fois encore, intéressons-nous surtout à ce que disent les interviewés eux-mêmes.

Il leur a été demandé si les activités de réception, puis de remboursement de dépôts ne les entraînaient pas parfois dans des litiges.

Sur 130 répondants, 106, (soit 81,5 %) ont répondu "Non", et les 24 autres, soit 18,5 %, ont répondu par l'affirmative.

Sur la base des opinions émises par les interviewés, on peut donc dire que les pratiques considérées n'entraînent que rarement des litiges entre les boutiquiers et les déposants.

Il conviendrait tout de même de préciser, que de la même manière que cela se fait aujourd'hui avec des boutiquiers d'ethnie "Peul", certaines personnes avaient l'habitude de confier de l'argent à des boutiquiers d'ethnie "Maure", (ceux-ci étant des immigrés, venant de la Mauritanie ; à l'époque, ils étaient encore plus nombreux que les Peuls, dans l'exercice de la profession de boutiquiers).

En raison de certains conflits socio-politiques et d'émeutes qui ont opposé Mauritaniens et Sénégalais, aux environs de la fin de l'année 1988, certains boutiquiers maures seraient précipitamment retournés en Mauritanie, en emportant, avec eux, des sommes qui leurs avaient été confiées. Inversement, certains de ces boutiquiers maures seraient rentrés au pays, en abandonnant les créances qu'ils détenaient sur des Sénégalais.

Il s'est agit, là, d'un cas de litiges de très grande ampleur. Mais comme on peut le comprendre aisément, ces litiges n'étaient pas directement nés des pratiques financières auxquelles nous nous intéressons. Leur véritable origine se situait, en effet, dans des troubles sociaux que les boutiquiers, autant que les déposants, ont eu à subir. Il n'empêche que cet antécédent a accru la méfiance de certains Sénégalais vis-à-vis des pratiques décrites. Depuis lors, certains de ces nationaux auraient renoncé à s'adonner aux dites pratiques, tandis que d'autres n'y feraient plus transiter autant d'argent qu'avant le conflit sénégal-mauritanien.

Revenons, tout de même, aux résultats de notre enquête proprement dit. Seulement 18,5 % des boutiquiers qui se sont exprimés ont donc affirmé qu'il leur arrivait d'être impliqués dans des litiges, du fait de la réception de dépôts. Pourtant, quand on demande à l'ensemble des boutiquiers rencontrés, s'il y a des personnes

dont ils refuseraient de garder l'argent", 126 boutiquiers, sur 129 répondants se prononcent par l'affirmative. Lorsqu'ensuite on leur demande de préciser quelles sont les catégories de personnes dont ils ne voudraient pas recevoir l'argent en garde, ils livrent un certain nombre de réponses que nous résumerons comme suit :

Modalités	Nombre de boutiquiers citant la modalité	% par rapport aux nombre de répondants (125)
Des gens qui ne m'inspirent pas confiance	75	60,0
Des gens que je ne connais pas assez bien	42	33,6
Des gens dont la réputation n'est pas bonne (dans le quartier)	12	9,6
Des chômeurs	9	7,2
Des jeunes	6	4,8
Des femmes	1	0,8
Ceux qui réalisent des opérations intempestives	5	4
Autres réponses	11	8,8
Sans réponse	6	

(Un même interviewé cite parfois plusieurs modalités)

On remarque donc que "connaissance" et "confiance" sont des termes clés, qui résumerait les réponses recueillies.

La question des témoins

Lorsque, par ailleurs, on a demandé à chacune des personnes interrogées, de dire si oui ou non, il y a des témoins, au moment où elle reçoit de l'argent à garder, :

- 95 boutiquiers sur 130 répondants (soit 73 % de ceux-ci) ont répondu "non" ;
- 24 boutiquiers, soit 18,5 %, ont indiqué qu'ils ne recourent que "parfois" seulement, à des témoins ;
- Seulement 11 boutiquiers, soit 8,5 % des répondants, ont affirmé qu'ils recourent, habituellement, à des personnes-témoins.

3. L'éventualité, et les conditions de la tenue de documents de comptes

En dehors des "grossistes", (nous en avons rencontrés trois), la très grande majorité des boutiquiers ne tient pas de comptabilité, à proprement parler. Certains de ces boutiquiers ont, toutefois, été recensés par le service des impôts, auprès duquel ils acquittent une patente annuelle forfaitaire. Le montant de cette redevance varie entre 100 F., pour les plus petits boutiquiers, à 500 F. pour les plus grands. On retiendra,

tout de même, que beaucoup de ces commerçants, les plus petits surtout, échappent au recensement du fisc. La plupart des boutiquiers tiennent, cependant, des “documents” qui, même tenus de manière rudimentaire, leur permettent de se retrouver dans leurs comptes⁷. Quand il leur a été demandé, comment ils se souvenaient des sommes déposées ou retirées, par les déposants, les boutiquiers ont livré les réponses suivantes :

Modalités	Nombre de boutiquiers qui citent la modalité	% par rapport au nombre des répondants (130)
Je tiens un cahier	117	90,0
Je note sur des feuilles de papier	12	9,2
Chaque déposant a son carnet	8	6,1
J'utilise des enveloppes individuelles	7	5,4
Je retiens mentalement	1	0,7
Autres réponses	2	1,5
Sans réponse	1	...

(Un même interviewé cite parfois deux modalités)

On remarque ainsi que 90 % des 130 répondants ont déclaré qu'ils utilisent effectivement un cahier. Les conditions dans lesquelles ces cahiers sont tenus, sont très variables ; il semble, néanmoins, que ces documents servent, non seulement pour les enregistrements d'opérations de dépôts et de retraits, mais aussi pour d'autres catégories d'opérations, les ventes à crédit, notamment. En dehors du cahier qu'ils tiennent eux-mêmes, (et qu'ils font parfois signer par les déposants), certains boutiquiers tiennent aussi un petit carnet individuel pour les déposants avec qui ils traitent. D'autres reportent les mentions du cahier sur une feuille de papier, que gardent les déposants. D'autres boutiquiers encore, - surtout ceux qui ne se servent pas des sommes déposées -, utilisent des enveloppes : chaque déposant en a ainsi une, sur laquelle figure son nom, et dans laquelle le boutiquier range les sommes qui lui sont confiées. En général, c'est au déposant de supporter le coût d'achat (certes modique) de l'enveloppe, ou du carnet individuel. Ces fournitures sont généralement en vente dans la boutique.

Mais si la plupart des boutiquiers tiennent un cahier, ce n'est pas nécessairement en français, que ce document est tenu. Le questionnaire utilisé n'avait pas prévu de

7. Nous n'avons pas vraiment pu avoir accès à ces cahiers, que les boutiquiers considèrent comme confidentiels. De toute façon, compte tenu des usages auxquels ils sont soumis, ces documents deviennent vite frippés et ne sont pas conservés pour un temps suffisamment long pour que l'on puisse reconstituer des séries d'opérations, sur un temps conséquent.

question sur ce point. Les informations fournies spontanément par 81 interviewés permettent d'établir la répartition (partielle) suivante, à propos des langues utilisées pour la tenue des comptes

	Nbre de fois que la modalité a été spontanément indiquée	% par rapport aux 81 boutiquiers considérés
En Français seulement	28	34,5
Tantôt en Français, tantôt en Arabe	37	45,6
En Arabe seulement	16	19,7
Dans une langue autre que le Français et l'Arabe	17	21

Parmi ceux qui déclarent utiliser tantôt le français, tantôt l'arabe, beaucoup inscrivent, par exemple, le libellé des opérations en arabe, et les montants correspondants, en français. Lorsque la langue utilisée n'est ni le français, ni l'arabe, il peut s'agir, par exemple, du "poular" (la langue des Peuls), que les intéressés transcrivent à partir de l'écriture arabe⁸.

Il apparaît donc, que de par leurs activités de réception de dépôts, les boutiquiers sénégalais jouent un rôle financier non négligeable. Pour diverses raisons, il arrive que ces mêmes commerçants aient, de temps en temps, à prêter de l'argent. Bien que ces prêts ne rapportent normalement aucun intérêt financier aux prêteurs, leur mise en relation avec la réception de dépôts d'argent, pourrait amener à se demander, si les boutiquiers ne réalisent pas de l'*intermédiation financière*, dans le contexte de l'économie informelle, qui est la leur.

Maxime AKPACA

8 Précisons, au passage, que sur les 140 boutiquiers soumis à l'enquête, 45,7 % n'avaient été alphabétisés qu'en arabe, et que 10 % n'étaient pas alphabétisés.

PRATIQUES FINANCIÈRES DES MOURIDES AU SÉNÉGAL

INTRODUCTION

D'aucuns n'hésitent pas à user de l'expression «*lobby mouride*» pour caractériser la communauté d'intérêt que des opérateurs économiques ont constitué sous la bannière du mouridisme. En effet la confrérie mouride, forte d'une population de plus de deux millions d'individus¹ (près du tiers de la population sénégalaise) occupe une position privilégiée dans le monde des affaires sénégalais. Elle a déjà fait l'objet de nombreuses recherches de la part d'ethnologues, d'anthropologues et d'historiens².

À partir des années soixante-dix, on observe un dynamisme particulier des hommes d'affaires mourides dans les activités économiques urbaines, et plus particulièrement dans les secteurs du commerce et du transport. L'enquête de terrain réalisée en 1988, avait pour objet de déterminer l'importance et le rôle de la confrérie des mourides dans le développement des activités économiques urbaines, et à Dakar en particulier. Cette étude sur le rôle des mourides dans le développement des P.M.E., des P.M.I. et des micro-entreprises en milieu urbain consistait à identifier des facteurs de performance, en référence à des modes de fonctionnement et de comportements spécifiques d'opérateurs économiques qui se sont jusqu'ici cantonnés aux activités de production en milieu rural et à la culture arachidière en particulier. À cet effet, nous avons cherché, à travers des entretiens menés auprès de cent huit dirigeants d'entreprises réparties dans les activités de production de biens et de services, du commerce et du transport³ à Dakar, Kaolack et Diourbel⁴, à déterminer les caractéristiques des entrepreneurs et les déterminants de leurs réussites liées à l'appartenance aux réseaux confrériques ainsi que leurs comportements par rapport à l'environne-

1. Direction de la Statistique : «*Principaux résultats du Recensement Général de la Population et de l'Habitat de 1988*», Déc. 1989.

2. Voir particulièrement par ordre de parution MARTY (1917), NEKKACHE (1952), MONTEIL (1964, 2e éd. en 1980), PELISSIER (1966), SY (1969), CRUISE O'BRIEN (1971), COPANS (1980, 2e éd. en 1988), COULON (1983).

3. Il s'agit des catégories d'activités suivantes. menuiserie-bois, menuiserie métallique, bâtiment et travaux publics, confection, réparation automobile, imprimerie, froid, électricité, alimentation, chimie plastique et pétrole assimilés, commerce, transport de personnes et de marchandises.

4. Ces trois villes sont respectivement capitale du Sénégal, centre du bassin arachidier et seconde ville du pays et enfin berceau du mouridisme.

ment économique, politique et institutionnel. Nous nous limiterons dans le cadre de cet article à la dimension financière de leurs activités. Notons que deux types de difficultés sont apparues lors de cette enquête qui limitent la portée des résultats :

- la difficulté d'identification des entreprises car certaines portaient un nom mouride (Keur Khadim, Touba-Auto par exemple) alors que l'entrepreneur n'appartenait pas à la confrérie; ce fut notamment le cas de plusieurs entreprises commerciales appartenant en fait à des Libanais;

- et l'impossibilité d'accéder aux informations, plus particulièrement aux données chiffrées, motivée par l'absence de documents comptables exploitables au niveau de l'entreprise ou tout simplement le refus des entrepreneurs de répondre à «*certaines questions*»⁵.

Nous évoquerons brièvement les fondements sociologiques du mouridisme qui semblent être à la base de la réussite de ses opérateurs, puis nous aborderons les relations de crédit au sein de la communauté.

FONDEMENTS SOCIOLOGIQUES, ETHNOLOGIQUES ET RELIGIEUX DU MOURIDISME

Le fondateur du mouridisme, Cheikh Ahmadou Bamba, est né en 1850 dans le village de Mbacké Baol (région de Diourbel). Issu d'une prestigieuse lignée, le Cheikh ayant très tôt assimilé le Coran se distinguait par une intelligence hors du commun et une soif de connaissance. À la mort de son père, il réunit ses proches et leur dit : «*Dieu l'omniscient m'a fait détenir des privilèges qui ne sont pas consignés dans les livres, en me gratifiant par la même occasion de dons de coran et de sciences religieuses, il m'a érigé en refuge pour ceux qui aspirent au bonheur ici bas et au-delà*». Ce fut le point de départ du mouridisme qui en 1895 comptait déjà 25.000 adeptes. L'action du fondateur du mouridisme consiste en une réinterprétation de la société traditionnelle en se référant aux règles d'amour et d'égalité pour se démarquer de la tradition des castes, une «*négrification*» de l'Islam comme le note C.T. Sy⁶. En effet la confrérie, bien que pluriethnique fournit une nouvelle identité perçue par certains auteurs comme la «*manifestation d'un nationalisme wolof*»⁷.

Il est vrai que la naissance du mouridisme correspondait avec une période où le Sénégal tombait sous le joug colonial, période au cours de laquelle la société wolof

5. Les entrepreneurs ne voulaient pas aborder le problème complexe des taux d'intérêt dans le cadre d'une société régie par des règles islamiques. De même ils restaient très vagues sur les montants des chiffres d'affaires qu'ils déclaraient

6. C.T. SY : *La confrérie sénégalaise des mourides*, Paris, Présence Africaine, 1969, p.141

7. C. COULON : *Les musulmans et le pouvoir en Afrique Noire*, Paris, Karthala, 1983, p.55.

entraîna dans une double crise. D'abord, une crise économique car les colonisateurs bouleversaient profondément les habitudes de production en imposant la monoculture arachidière. Ensuite, une crise sociale car la colonisation imposa une nouvelle hiérarchie politique dénuée de toute crédibilité auprès des populations autochtones.

Dans ce contexte, le Cheikh dont l'influence grandissait, véhiculait des valeurs incompatibles avec le mode de civilisation du colonisateur et il apparut très vite comme un ennemi de ce dernier. Après vaines exactions, persécutions et menaces, le Cheikh fut exilé au Gabon en 1895. À son retour il fut emprisonné en Mauritanie de 1903 à 1907. Vers 1912, l'administration coloniale changea de stratégie en le réhabilitant et en utilisant son influence à partir du moment où elle fut convaincue qu'elle ne constituait pas la cible principale de l'action du Cheikh. Il mourut le 19 juillet 1927.

La doctrine du Cheikh valorise le travail manuel jusqu'ici réservé à une catégorie de la population⁸ en lançant le principe selon lequel : «*le travail fait partie des dogmes de l'Islam*». Cette valorisation du travail manuel tire ses origines dans la société wolof au sein de laquelle toute vie d'homme commence par l'épreuve du travail et dans l'Islam car selon la religion musulmane «*l'homme doit travailler comme s'il ne devait jamais mourir et prier comme s'il devait mourir demain*».

Dans la confrérie mouride, les relations de dépendances sont très vives. Le marabout est l'intercesseur obligatoire entre le fidèle et Dieu. Chaque fidèle choisit librement son marabout. La relation se traduit par un contrat verbal conclu entre l'adepte qui désire apprendre et le marabout qui l'aide à mieux découvrir la religion. Cette soumission volontaire se matérialise par des présents que le fidèle apporte à son marabout à l'occasion des visites pieuses. Ces relations sont dénoncées par P. Marty comme une exploitation des *taalibé*⁹ par les marabouts : «*la seule chose qui soit vraiment à déplorer chez le mouridisme vu du côté économique, c'est l'exploitation des indigènes. Les dons affluent chez les serignes : espèces sonnantes par centaines de milliers de francs*¹⁰. De même J.S. Canale écrit : «*à la féodalité militaire des Tieddos le régime colonial et l'arachide ont substitué, sans l'avoir cherché, une féodalité religieuse*¹¹.

Ainsi les dons perçus qui constituent une source très importante de revenus ne

8. Pour plus d'informations concernant le fonctionnement de la société wolof, consulter l'ouvrage de référence de A.B. DIOP : *La société wolof. tradition et changement: les systèmes d'inégalité et de domination*, Paris, Karthala, 1987.

9. Taalibé est le nom donné aux fidèles.

10. P. MARTY : *Étude sur l'Islam au Sénégal*, LEROUX, 1917 Tome 2, p. 352.

11. Cité par C. T. SY, *op. cit.*, p. 56.

sont pas centralisés au niveau de la confrérie. Les marabouts sont d'autant plus riches qu'ils ont de *taalibé* aisés ce qui explique leur différenciation au niveau de la confrérie. Il faut souligner que ce contrat met le marabout devant l'obligation d'assister moralement et matériellement le *taalibé* jusqu'à la fin de ses jours.

En ce qui concerne l'organisation, le khalife général, descendant direct du fondateur du mouridisme centralise tous les pouvoirs. *Primus inter pares*, il est entouré de notables qui n'ont pas de *taalibé* mais qui néanmoins ont des privilèges qu'ils tiennent de la position qu'ils occupent. Le khalife réside dans la ville sainte de Touba où est organisé chaque année le *grand magal* qui commémore le départ en exil du fondateur du mouridisme. C'est aussi l'occasion pour les pouvoirs publics d'exprimer leur gratitude à l'égard du système mouride, constamment sollicité dans la vie politique et sociale sénégalaise¹². Le khalife dispose de représentants dans toutes les villes et à l'extérieur du pays, contrôlant un ensemble de *daayira* qui sont des regroupements associatifs de base de la confrérie ayant pour objet le regroupement des disciples, et qui constituent, pour ces derniers, un moyen privilégié d'insertion urbaine.

Les structures organisationnelles de la confrérie sont déterminantes pour comprendre les mécanismes de fonctionnement de leurs entreprises car elles fondent leurs contraintes mais aussi les avantages non négligeables qu'ils tirent de leurs positions à l'intérieur des réseaux et du système mouride en général.

DÉVELOPPEMENT EXTENSIF DES ACTIVITÉS MOURIDES ET CRÉATION DE RÉSEAUX FINANCIERS EN MILIEU URBAIN

Après ce bref rappel des fondements sociologiques du mouridisme, précisons l'origine des ressources ainsi que l'offre et la demande de crédits.

1. Origines des ressources

L'administration coloniale a vainement tenté de contrecarrer l'expansion du mouridisme. Lasse, elle a cherché à utiliser son influence pour l'extension de la

12. «La préparation de ces chants religieux donne lieu à une audience du marabout-xalif accompagné des principaux dignitaires du groupe confrérique, auprès du président de la République ou à défaut auprès du ministre de l'Intérieur qui assure du soutien de l'État et de son accord à mobiliser tous les moyens publics nécessaires [...]. L'État fait parvenir son soutien matériel (une partie de l'aide alimentaire reçue des pays du Nord, le matériel et le personnel du service des travaux publics ou communaux, la gendarmerie et les facilités du contrôle douanier à l'intention des disciples venant des pays limitrophes). Il se fait représenter par un membre du gouvernement, responsable politique de la région et à défaut, par le gouverneur ou le préfet. La veillée religieuse est filmée par la télévision nationale qui retransmet en différé la partie officielle de la cérémonie notamment la prise de parole du représentant de l'État et la déclaration réponse du xalif à l'endroit du gouvernement» A. S. FALL : *Réseaux de sociabilité et insertion urbaine dans l'agglomération de Dakar*, thèse de 3^e cycle, Université Cheikh Anta Diop, Dakar, 1991, p. 172.

monoculture arachidière. La plupart des méthodes modernes de culture ainsi que les coopératives ont pu être introduites grâce à l'influence des marabouts. Selon Mbodji : «*Historiquement, les premières coopératives mises sur pied directement par des Sénégalais, sans interférence des autorités, et aussi les premières à porter ce nom, ont été créées en 1947 par des marabouts gros producteurs : Cheikh Mbacké fonde et dirige ainsi une coopérative à Mbacké, Bassirou Mbacké à Diourbel.*»¹³ Ces derniers sont des petits-fils du fondateur de la confrérie.

Pour plusieurs auteurs, l'agriculture a été à la base de l'accumulation de capital aussi bien chez les marabouts que chez certains de leurs *taalibé*. Selon C.T. Sy : «*C'est par l'appropriation de terres dites vaines et vagues que le mouridisme a exercé une forte pression sur le monde rural, s'assurant par là même et en profondeur, des bases économiques qui font aujourd'hui toute sa force dans la nation sénégalaise*»¹⁴.

Les revenus tirés de la culture arachidière ont été progressivement réinvestis dans le secteur tertiaire urbain et en particulier le commerce et le transport. Déjà, en 1969, S. Amin pensait qu'«*il n'était pas impossible que certains marabouts, notamment mourides, se transforment au Sénégal en grands propriétaires modernes et tirent ainsi de l'exploitation agricole des revenus importants qu'ils investiraient ailleurs. Des signes évidents d'une évolution dans cette direction existent*»¹⁵. La remarque vaut également pour certains *taalibé* qui, paysans d'origine modeste, sont aujourd'hui à la tête de consortiums dont les activités dépassent les frontières nationales.

En effet lorsque l'extension de l'agriculture de rente a atteint ses limites, les mourides se sont reconvertis progressivement dans les petites activités urbaines au Sénégal et à l'étranger. Plus tard, les nouvelles politiques agricoles et industrielles mises en place à partir de 1984 ont créé une situation de crise qui ne pouvait être favorable qu'au développement des activités informelles compte tenu de leur facilité d'adaptation. Dans ce contexte les mourides se sont installés massivement en zone urbaine, en particulier à Dakar, profitant des opportunités que leur offraient les réseaux de la confrérie pour intégrer définitivement les circuits économiques sénégalais. G. Salem en concluait que : «*aussi décentralisées et différentes soient-elles, les initiatives mourides répondent aux mêmes schèmes et participent à l'établissement d'une nouvelle donne économique, politique et idéologique. La prise de contrôle de secteurs*

13. M. MBODJI : «La crise trentenaire de l'économie arachidière» in M. C. DIOUF, «Sénégal, Trajectoires d'un État», CODESRIA, 1992, p. 126. Voir également J. COPANS : *Les marabouts de l'arachide : la confrérie mouride et les paysans du Sénégal*, 2e ed., Paris, l'Harmattan, 1988.

14. C.T. SY, 1969, *op. cit.*, p. 225.

15. S. AMIN : «Bourgeoisie d'affaires sénégalaises», *l'Homme et la Société*, 1969, p. 40.

*entiers de la petite économie, mais aussi d'activités modernes, notamment dans le domaine immobilier, la puissance des solidarités confrériques directement traduites dans les jeux politiques, l'autorité dernière du marabout parfois contre la famille et le prosélytisme efficace des fidèles élargissent la logique confrérique à de nouveaux secteurs de vie*¹⁶.

Parallèlement au développement des activités informelles, des circuits de financements tout aussi informels ont vu le jour pour pallier l'inadaptation des modalités de financement du système de crédit institutionnel sénégalais hérité du modèle occidental, fonctionnant sur la base de critères d'une économie de marché moderne, intégrée et transparente. Ces circuits se sont consolidés à l'intérieur des réseaux de la confrérie se fondant sur la confiance mutuelle et la solidarité. Pour A.-S. Fall : *« Dans le secteur économique informel, les relations entre taalibé (mourid s'entend car c'est leur domaine principal d'activité en ville) sont prégnantes. Tout se passe comme si le fait d'être taalibé gommerait des différences de revenu, et dans une certaine mesure de classe, et définissait une proximité sociale autrement plus importante. La relation fondée sur la même appartenance confrérique suffit à créer une complicité même pour des gens qui viennent de se connaître, prompts à faire cause commune*¹⁷.

2. Les financiers du système mouride

L'offre des capitaux dans le système mouride est fournie par une minorité d'agents économiques composée essentiellement de transporteurs, de commerçants import-export et de marabouts disposant de ressources financières importantes. Ces dernières sont recyclées en majeure partie dans le secteur informel grâce à l'existence de structures économiques, sociales, religieuses et politiques intégrées au niveau national et international. Ces *financiers* entretiennent des relations privilégiées avec les grands marabouts de la confrérie. Ils sont en général leurs représentants et sont quotidiennement en contact avec les autres adeptes, prêts à intervenir en leur faveur pour trouver un crédit, un emploi ou pour *faciliter les relations avec l'administration*¹⁸.

Durant la période coloniale, la plupart de ces *financiers* étaient des exploitants agricoles ou des traitants. Ils bénéficiaient des fonds de préfinancement de campagne de la part des banques commerciales et des banques de développement. Après l'indépendance, les concours accordés par les pouvoirs publics se sont multipliés.

16. G. SALEM, 1981, cité par A.S. Fall 1991, *op. cit.*, p. 111.

17. A.-S. FALL, 1991, *op. cit.*, p. 188.

18. Ce qui justifie le caractère clientéliste des confréries religieuses.

Leaders de la confrérie et conscients de leur représentativité et de leur importance, ils entretiennent avec les pouvoirs publics d'étroites relations, ce qui leur vaut des privilèges exceptionnels pour garantir la paix sociale et l'ordre politique, en particulier en milieu urbain : «*les agences gouvernementales leur [les marabouts gros producteurs] réservent un traitement privilégié. Par exemple, ils ont des lignes de crédit avantageux à leur disposition à la Banque Nationale de Développement du Sénégal, bénéficient de meilleurs prix pour leurs graines, certains vendant même directement à l'extérieur (Cheikh Mbacké). Ils disposent de quotas pour les semences et le matériel agricole. Ils sont les premiers bénéficiaires des innovations techniques et sont directement subventionnés par la Caisse de Stabilisation des Prix [...] De 1966 à 1973, la Caisse a distribué 3.017 millions CFA de subventions dont 34.5 % aux marabouts gros producteurs*»¹⁹.

Prenons l'exemple de S. S. qui nous permettra de tracer à grands traits un prototype du *financier* mouride. Issu du milieu rural, il arrive à Kaolack à l'âge de seize ans pour apprendre un métier. Recueilli par un entrepreneur mouride, il reste quinze ans en apprentissage pour bien maîtriser la menuiserie métallique. À la fin de sa formation en 1966, son patron lui prête 25.000F. CFA et un autre membre de la confrérie un local pour s'installer. Il se spécialise alors dans la fabrication d'outillages agricoles compte tenu de la demande existante à l'époque dans le bassin arachidier. Il est aujourd'hui à la tête d'une entreprise familiale ayant des activités diversifiées (menuiserie métallique, bâtiment et travaux publics, transport et assainissement) qui réalise un chiffre d'affaire de l'ordre de 500 millions de F. CFA par an. Fort de sa réussite professionnelle, il est aujourd'hui, entre autres, président de la chambre de métiers, président de *daayira* et représentant du marabout dans la ville. Comme la plupart de ses confrères, le comportement de ce financier est basé sur la diversification des activités afin de s'assurer une présence sur de nombreux marchés.

Ainsi en 1975, l'État, dans sa volonté de promouvoir les petites entreprises nationales, mit à la disposition de ces *financiers*, par le biais des banques de développement, des capitaux importants pour leur permettre de s'insérer dans des activités jusque là monopolisées par les Libano-syriens (commerce et transport). L'opération fut un succès car les mourides contrôlent actuellement le commerce et le transport sénégalais. Toutefois, ils n'ont guère répondu aux attentes de l'État qui espérait un réinvestissement des profits dégagés du tertiaire vers le secteur privé moderne pour favoriser la politique de l'emploi préconisée à l'époque. Cependant ils ont largement pris part au développement du tertiaire moderne (sociétés immobilières, agences de voyage, sociétés de transport maritime et de transit, hôtellerie notamment).

19. M. Мводл, 1992, *op cit.*, p. 103-104.

Analphabètes pour la plupart mais familiarisés avec les transactions économiques et financières, compte tenu de l'importance du volume de leurs activités ces "*financiers*" continuent d'avoir accès au crédit institutionnel pour des crédits de court terme. Ils restent cependant réticents vis-à-vis du système bancaire²⁰ et préfèrent recycler leurs capitaux dans le secteur informel pour plusieurs raisons:

- ils doutent de la réalité du secret bancaire dont on fait souvent état dans les banques sénégalaises;
- ils considèrent les banquiers comme des parasites, profitant de leur situation de rente, n'éprouvant nullement le besoin de mener une politique agressive de mobilisation de l'épargne;
- et enfin la faillite de la Banque commerciale du Sénégal (B.C.S.), de l'Union Sénégalaise de Banques (U.S.B.), de la Banque Nationale de Développement du Sénégal (B.N.D.S.), de la SOFISEDIT a parachevé cette mauvaise image.

Les banques les plus sollicitées par les commerçants importateurs mourides sont la CITYBANK et la B.C.C.I. car ces établissements disposent de réseaux de filiales très développés aux États-Unis et en Asie du Sud-Est qui sont actuellement les zones d'intérêt des importateurs mourides, particulièrement spécialisées dans les produits cosmétiques, l'électronique et le textile.

Les autres banques commerciales (Société Générale, Crédit Lyonnais Sénégal et la Banque Internationale pour le Commerce et l'Industrie du Sénégal) travaillent surtout avec les transporteurs et les organismes privés stockeurs.

Après avoir longtemps représenté le *«syndicat paysan»*, ces "*financiers*" ont investi les activités urbaines en créant des structures et corporations parallèles aux chambres de commerce et aux chambres de métiers qu'ils président quelquefois. On peut citer le cas d'une organisation qu'ils ont mis en place avec des opérateurs non mourides, mieux adaptée à leurs préoccupations et destinée à constituer des groupes de pression vis-à-vis de l'administration centrale. Il s'agit des Groupements Économiques Sénégalais (G.E.S.)²¹. Créés en 1968, les G.E.S. constituent un groupement économique et syndical ayant pour objet la défense des intérêts matériels, moraux et économiques de ses adhérents, la création et le maintien d'une solidarité entre adhérents ainsi que le renforcement et la coordination des activités dans le cadre de leurs

20. Ce sentiment était perceptible bien avant la faillite et la restructuration des banques sénégalaises qui semblaient leur donner raison. Les banquiers se sont toujours offusqués du fait que ces *financiers*, malgré les concours dont ils ont profité, ne disposent point d'épargne dans le secteur bancaire moderne sénégalais ou étranger.

21. Le président des GES a été nommé en 1990 président du conseil d'administration de la Société Nationale des Eaux (SONEES)

organisations professionnelles. Les G.E.S., crédités de 15.000 adhérents sont divisés en plusieurs corporations et fédérations réparties dans les dix régions administratives du Sénégal :

- la fédération nationale des groupements de transporteurs²²
- la fédération nationale des grossistes de l'alimentation
- l'union des importateurs et exportateurs
- la fédération nationale des brocanteurs
- le regroupement national des artisans
- la corporation des mareyeurs
- l'association des commerçantes et femmes d'affaires²³
- le regroupement des entrepreneurs du bâtiment et des travaux publics
- et enfin le bureau fédéral de Touba Sandaga.

3. La demande de crédits

La demande de crédits émane essentiellement d'artisans et de petits commerçants qui sont des opérateurs économiques n'ayant aucune relation avec le système de crédits institutionnel car :

- ces opérateurs n'offrent pas de garantie nécessaire pour accéder au crédits bancaires;
- ils ne disposent pas de documents comptables et financiers nécessaires pour l'appréciation de la situation financière de leurs activités;
- les procédures sont longues et coûteuses;
- et enfin les entrepreneurs résidant hors de Dakar, ont souvent comme interlocuteurs des chefs d'agences aux responsabilités très limitées et dont les disponibilités financières sont très insuffisantes par rapport à la demande.

Face à cette situation, les petits entrepreneurs pour obtenir des financements, préfèrent se tourner vers les réseaux confrériques qui présentent plusieurs avantages :

- les délais sont courts et les modalités de remboursement très souples;
- aucune garantie matérielle, aucun document financier et aucun intérêt n'est exigé car la solidarité et la confiance régissent les rapports existant entre les disciples.

22. Un des patrons des transporteurs, par ailleurs président chambre de commerce, a racheté en totalité les parts de l'État de la Société des Salins du Saloum.

23. Les femmes commerçantes des G.E.S. se sont proposées pour racheter les parts de l'État sénégalais durant la privatisation d'ICOTAF (principale industrie du textile sénégalais) ; Elles n'ont eu finalement que 35% des actions. L'État rate l'occasion d'amoindrir les importations massives de textile qui constituent l'activité principale des femmes d'affaires et commerçantes des GES.

FONCTIONNEMENT DES CIRCUITS DE FINANCEMENT DANS LE SYSTÈME MOURIDE

Il est actuellement bien établi que le dynamisme et l'évolution du système de crédit informel en milieu urbain sont les fruits d'efforts individuels et collectifs à l'intérieur de structures organisationnelles caractérisées par la solidarité, la confiance et la discipline, avec des acteurs clés et des règles de jeu spécifiques. Ces réseaux économiques ou religieux recrutent leurs adhérents en leur offrant des avantages multiples : accès au crédit, obtention de marchés, facilités d'approvisionnement etc. De ce fait, les *taalibé* mourides qui arrivent à Dakar, même s'ils n'ont pas l'opportunité de se greffer sur des structures familiales, peuvent s'intégrer par le biais des réseaux confrériques et économiques du système au sein desquels s'imbriquent des fonctions économiques, politiques, sociales et culturelles.

Le crédit de court terme destiné au financement du fonds de roulement est la pratique la plus répandue ; cependant les circuits financiers mourides offrent des possibilités de financement à moyen et long terme pour l'acquisition d'équipements ou la création d'entreprises. On peut distinguer les financements d'activités commerciales et les financements d'activités de production qui mettent en jeu des mécanismes spécifiques.

1. Le financement des activités commerciales

Depuis les événements qui ont abouti en 1989 au départ des commerçants mauritaniens du Sénégal²⁴, seuls les produits importés ou ceux fortement concurrencés par les importations faisaient l'objet de crédit fournisseur de la part des industriels locaux et des importateurs du secteur moderne sénégalais qui estimaient avoir subi des pertes importantes à l'époque. Ainsi les denrées de première nécessité (riz, sucre, huile) ne faisaient plus l'objet de crédit fournisseur. Les G.E.S. ont mis en place des centrales d'achats informelles, concernant ces biens, afin d'approvisionner leurs adhérents qui avaient des difficultés de trésorerie ou qui souhaitaient s'insérer définitivement dans le commerce de détail. Ces actions ont largement contribué à éviter les ruptures d'approvisionnement après les tensions entre la Mauritanie et le Sénégal.

24 Une banale altercation entre cultivateurs sénégalais et éleveurs mauritaniens en 1989 dans la vallée du fleuve Sénégal a dégénéré en conflit entre les deux pays . Les ressortissants des deux pays ont été immédiatement rapatriés par leurs gouvernements respectifs à cause des émeutes qui ont éclaté à Dakar et à Nouakchott. Les Mauritaniens au Sénégal, de même que les Sénégalais en Mauritanie ont subi des pillages de la part des populations survoltées. Les commerçants mauritaniens qui contrôlaient l'essentiel du commerce de détail au Sénégal, bénéficiaient des crédits fournisseurs, en particulier pour les denrées de première nécessité de la part des entreprises installées au Sénégal. Leur départ précipité a coûté très cher à ces dernières : on a avancé à l'époque le chiffre provisoire de quatre milliards de F. CFA !!!

De même pour les importations de produits textiles, électroniques et cosmétiques, les importateurs disposent de réseaux de correspondants mourides basés en Asie du Sud-Est, en Europe et aux États Unies qui alimentent régulièrement des centrales informelles d'achats basées au marché Sandaga à Dakar et placées sous l'autorité du Bureau Fédéral de Touba Sandaga. Ces centrales regroupent des importateurs, des grossistes, des détaillants et des colporteurs et mettent en contribution des centaines de commerçants. De l'importateur au colporteur, les produits sont écoulés grâce à un système de «crédit fournisseur» représentatif des règles de jeu spécifiques à l'intérieur de ces réseaux, ce qui fait dire à V. Ebin que : *«le facteur clé de la réussite mouride, c'est l'établissement des communautés dans des emplacements commerciaux stratégiques : New-York, Marseille etc»*²⁵.

2. Le financement d'activité de production de biens et services

Il s'agit surtout du préfinancement des P.M.E. P.M.I. et des entreprises artisanales du secteur informel. Jusqu'ici la seule tentative significative pour régler les problèmes de préfinancement a été menée par l'Office Sénégalais de l'Artisanat²⁶ à partir de 1963. En effet, l'office gérait un fonds de préfinancement destiné à l'achat de matières premières pour les entreprises adjudicatrices de marchés. Ces prêts étaient nantis sur le marché et le remboursement intervenait au moment du règlement à la fin de l'exécution des travaux.

Des difficultés d'ordre institutionnel ont mis fin à cette activité de l'O.S.A. Depuis lors, ce sont les commerçants libanais en particulier qui étaient les plus sollicités pour le préfinancement car ils monopolisaient le commerce²⁷.

Avec la réussite de la reconversion des financiers mourides en milieu urbain, des réseaux de sous-traitance et de préfinancement se sont progressivement mis en place pour faire face aux taux d'intérêt élevés auxquels les microproducteurs mourides étaient confrontés. Pour ce faire, les financiers accordent des prêts sans intérêt mais

25. V. EBIN : «Migrants mourides sénégalais», *Chroniques du Sud*, ORSTOM n° 4, 1991, p. 130 ; Voir aussi du même auteur, «A la recherche de nouveaux poissons. Stratégies commerciales mourides par temps de crise», *Politique Africaine*, n° 45, 1992, pp. 86-99.

26. L'O.S.A. est un établissement public à caractère industriel et commercial qui fut créé pour fournir l'encadrement technique et des moyens financiers adéquats aux entreprises artisanales.

27. Un des artisans interviewé affirme avoir payé 25 % d'intérêt pour un crédit de 100 000 F. CFA qui lui a été octroyé pour une durée de deux mois. Selon lui, *«le taux d'intérêt n'est pas important ; ce qui l'est par contre c'est de pouvoir disposer de fonds de préfinancement quand on a des commandes, sinon on perd le marché»*. Le témoignage d'O. F. rejoint tout à fait les propos de l'artisan précité. O. F. est maroquinier, lors d'une exposition à la foire de Lyon au sein de la délégation sénégalaise où il représentait la région de Diourbel, il eut de la part d'un homme d'affaire italien, une commande de 5000 sacs et 1000 ceintures. Revenu à Diourbel, il s'est heurté à des problèmes de préfinancement car il ne disposait du fonds de roulement nécessaire et son banquier mouride qui lui prêtait de l'argent était parti en pèlerinage à la Mecque. Il a perdu le marché.

en retour, bénéficiant de compensations non monétaires de la part de l'emprunteur. Citons le cas d'A. S., patron d'une entreprise familiale d'usinage de pièces détachées d'automobile. Mécanicien illettré, il a été formé sur le tas dans les microentreprises de réparation automobile à Kaolack . Recruté dans la même ville par la société Citroën en 1950, il y reste jusqu'en 1970 date de fermeture de l'entreprise. Ses anciens patrons lui proposent alors de lui vendre des machines outils pour 5 millions de F. C.F.A. afin qu'il puisse s'installer à son compte. Il juge l'affaire intéressante car son activité, dont il était le seul spécialiste à l'extérieur de Dakar, consistait à rectifier, adapter et usiner des pièces de rechange, introuvables sur le marché ou coûtant très cher au Sénégal. Disposant d'un marché très important au Mali, en Guinée et en Gambie, il s'adresse aussitôt à la Banque Internationale pour l'Afrique Occidentale (B.I.A.O.) mais les conditions de remboursement qui lui sont proposés lui semblent insupportables. Il décide alors d'en faire part au représentant du khalife, transporteur à Kaolack, qui finance finalement le projet. Il mit plus de quinze années pour rembourser le prêt. Depuis, il est toujours disposé à fournir gratuitement des services à son ami transporteur dès que l'occasion se présente afin de lui témoigner sa reconnaissance.

En définitive, chaque prêt est négocié selon son importance, la capacité de remboursement de l'emprunteur et les affinités existantes entre les deux parties en présence. Ce type de crédits s'est surtout développé au niveau de catégories d'activités complémentaires : transporteurs, gérants de stations services, entrepreneurs de réparation automobile par exemple. Ces prêts sont parfois des crédits à moyen et long terme qui permettent aux *financiers* de consolider leurs positions au niveau des réseaux confrériques, de raffermir les relations existantes avec les autres *taalibé* et d'entretenir des mécanismes de redistribution.

CONCLUSION

Les politiques d'ajustement mises en oeuvre depuis le début des années quatre-vingts, ont amené le monde rural à se replier sur lui-même du fait de la responsabilisation imposée sans transition par le désengagement de l'État. En milieu urbain, et plus particulièrement à Dakar, cela s'est traduit par l'arrivée massive de ruraux ou de citadins des villes secondaires. Les mourides représentent une part importante de ces migrants qui ont tenté, grâce à l'importance de leur collectivité et à leur créativité, de mettre sur pied des réseaux informels de solidarité bien intégrés aux circuits économiques. De plus, les financiers mourides ont mis en place en 1989 un embryon de financement formel (Sénégal Épargne) pour pallier les difficultés de garanties qui excluent les microproducteurs du système bancaire institutionnel.

Omar Saïp SY

À CHACUN SON BAS DE LAINE :

LE COMPORTEMENT D'ÉPARGNE EN MILIEU PÊCHEUR DU DELTA CENTRAL DU NIGER (MALI)¹

Lorsqu'il s'agit d'exploiter des ressources naturelles, un rôle primordial revient aux stratégies anti-risques des agents économiques. Compte tenu de l'emprise limitée que peut exercer l'homme sur la nature, ces stratégies consistent à maintenir, voire à augmenter le niveau de production afin d'assurer la satisfaction des besoins d'auto-consommation, de garantir le pouvoir d'achat et de renouveler les investissements productifs. L'épargne - sous des formes variées - fait partie intégrante de ces stratégies.

Ceci est particulièrement vrai pour la pêche. Ici, la ressource - *i.e.* les stocks de poissons - connaît d'importantes variations intra- et inter-annuelles. Dans le Delta central du Niger (Mali), vaste territoire de 30 000 km² situé aux confins du Sahel soudanien où un quart des 800 000 hommes vivent de la pêche, plus de la moitié des captures sont réalisées entre novembre et février. La faiblesse des crues enregistrées depuis une vingtaine d'années² a rétréci les plaines d'inondation, zones de reproduction de la plupart des espèces ichthyques, et provoqué le déclin de l'activité halieutique : d'environ 100 000 t. dans les années 60³, la production est passée à moins de 50 000 t. au début des années 90⁴. La crise actuelle - qui frappe autant les pêcheurs Bozo et Somono que les éleveurs Peul et les agriculteurs Marka et Rimaïbé - rappelle celles auxquelles le Delta a été exposé à des intervalles réguliers⁵. Or, cette fois-ci, certains facteurs sont susceptibles d'entretenir le déséquilibre entre l'homme et la res-

1. Les enquêtes socio-économiques dont certains résultats sont exposés ici, ont été réalisées entre 1986 et 1991 dans le cadre du projet «Études halieutiques du Delta central du Niger» (ORSTOM/ ER). Ce projet a bénéficié d'un financement FAC. Une première version de ce texte a été publiée in *Cahier Monnaie et Financement*, n° 19, 1990.

2. BRUNET-MORET *et al.*, 1986.

3. DAGET, 1974 : 109.

4. LAE, 1992-a.

5. HOUDAS, 1981-b : 338 et 1966 : 62, 190 ; MONTEIL, 1971 : 298.

source : la «sécheresse phréatique» qui se surimpose à la sécheresse climatique⁶, l'existence d'installations hydro-électriques et agricoles grandes consommatrices d'eau (responsables, elles aussi, du rétrécissement des zones d'inondation)⁷ et l'accroissement démographique naturel supérieur à 2,5 % par an⁸.

Les stratégies mises en œuvre par les pêcheurs sont fort diverses : elles vont d'une meilleure utilisation des facteurs de production dans l'activité halieutique même, à la diversification professionnelle dans des secteurs extra-halieutiques, en passant par la segmentation des unités et l'émigration. Le souci de limiter, dans l'immédiat, la consommation - au sens large - afin de mieux consommer dans un temps ultérieur, est sous-jacent à ces stratégies. Autrement dit, le comportement d'épargne est omniprésent. Il affecte tant le domaine professionnel que privé. En effet, les différentes entités économiques (ménage et individu notamment) assurent à la fois une fonction de production, de consommation et d'accumulation⁹. Par conséquent, le ménage qui renonce à une consommation immédiate pour acquérir un engin de pêche - dans l'espoir d'accroître la production -, accomplit un acte d'épargne tout en effectuant simultanément un investissement. De même, les sphères économique et sociale étant étroitement imbriquées, on peut considérer comme un acte d'épargne le paiement des contributions matrimoniales, car elles augmenteront le prestige du donataire, prestige qui est à la fois producteur d'avantages économiques et sociaux. Comme dans d'autres sociétés peu monétarisées¹⁰, l'épargne effectuée par les pêcheurs du Delta central du Niger ne prend pas seulement des formes monétaires. Des produits naturels et des biens fabriqués par l'homme peuvent autant servir de support à l'épargne que la force humaine.

L'ÉPARGNE À TRAVERS LES DIFFÉRENTES UNITÉS

L'individu en tant qu'agent économique appartient à la fois à plusieurs unités permettant l'épargne. Ces unités sont étroitement imbriquées les unes dans les autres, ce qui assure à la société sa cohérence.

6. OLIVRY, TOURE, 1991 : 3.

7. LAE, 1992-b.

8. HERRY *in* : ORSTOM/INRZFH, 1988 : 5.19.

9. Pour une vue d'ensemble de la problématique de l'épargne dans un certain nombre de pays d'Afrique noire (dont le Mali), on peut consulter GUEYMARD (1983). Pour l'aspect théorique, voir SERVET(1989).

10 Cf. les contributions de J. Tubiana, de M.-J. Tubiana et A. Cherif et de J. Rivallain.

1. Le ménage, base de la vie économique

1.1. Poissons et céréales

La grande majorité des actes économiques s'exercent au sein de la maisonnée (appelée ici ménage). Elle réunit sept à huit personnes : le chef, son (ses) épouse(s), leurs enfants et éventuellement des parents collatéraux. L'activité halieutique est *a priori* réservée aux hommes, et c'est le chef de l'unité qui veille - ne serait-ce que formellement - à la répartition de la production, à la constitution de stocks (de poissons mais aussi de céréales) et à l'augmentation du patrimoine. Si les femmes sont de plus en plus nombreuses à pratiquer certaines techniques de pêche peu coûteuses, leur activité principale consiste à transformer (fumage, séchage) et, le cas échéant, à écouler les produits de la pêche.

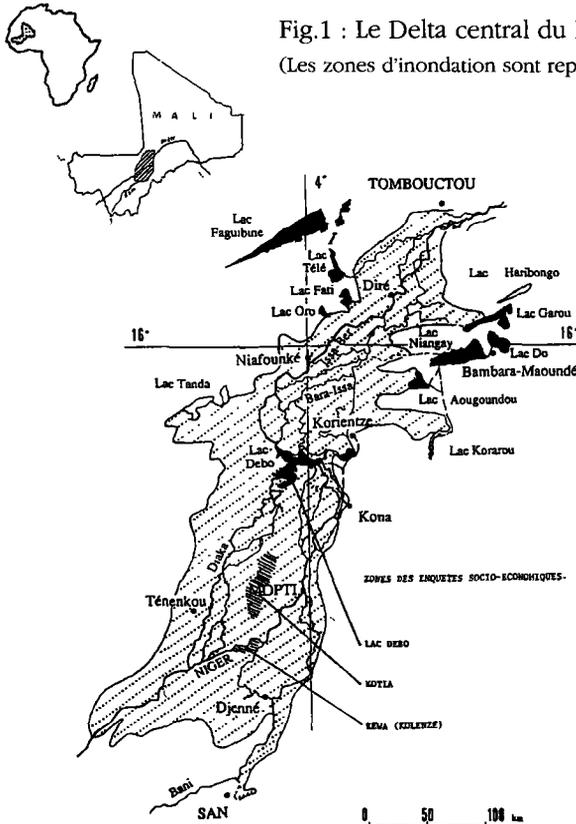


Fig.1 : Le Delta central du Niger au Mali
(Les zones d'inondation sont représentées en grisé)

L'inégale répartition spatio-temporelle de la ressource donne lieu à deux types d'exploitation. D'une part, celui qui consiste en des micro-déplacements à l'intérieur

du finage et des eaux proches du village ; ce mode d'organisation est particulièrement propice à la double activité halieutique et agricole. D'autre part, celui qui se traduit par des migrations de grande envergure (c'est-à-dire de plusieurs centaines de kilomètres) vers des zones réputées poissonneuses (lac Debo et au-delà), migrations dont la durée est généralement comprise entre six et dix mois. En gros, une unité sur huit pratique des grandes migrations et dispose pour cela d'un capital dont la valeur représente le multiple de l'équipement des pêcheurs de finage. Comparés à ces derniers, les grands migrants sont davantage intégrés dans l'économie monétaire et recourent fréquemment à la main-d'œuvre salariée. Les frontières entre ces deux types d'exploitation sont cependant souples, et on constate à l'heure actuelle un nivellement vers le bas de l'intensité capitaliste. Ainsi, d'anciens grands migrants se cantonnent aux eaux de leur village, tandis que d'autres unités, sans véritable tradition migratoire, mènent une fuite en avant pour se lancer dans des migrations avec un matériel relativement limité mais considéré comme performant.

En ce qui concerne l'écoulement, en cas de prises relativement faibles, la production est troquée au jour le jour contre les céréales, sinon elle est stockée pour être commercialisée contre de l'argent liquide (pratique habituelle des grands migrants).

Tableau 1 : Capital technique et renouvellement annuel (en F. CFA)

	Pêcheurs de finage		Pêcheurs grands migrants	
	Moyenne (Écart-type)	n	Moyenne (Écart-type)	n
Capital technique total	377 787 (303 321)		1 964 867 (581 035)	
Embarcation	233 333 (261 321)	15	1 203 667 (639 237)	15
Engins	144 453 (132 535)		761 200 (313 757)	
Renouvellement annuel des engins (2 ou 3 campagnes)	49 260 (26 460)	15	148 488 (87 932)	14

Source : enquêtes BAUMANN

1.2. Une activité capitaliste entraînant des charges lourdes

Des études sur d'autres pêcheries artisanales en Afrique sub-saharienne ont déjà insisté sur le caractère capitaliste de l'activité halieutique¹¹. Les investigations

¹¹ VERLET, 1965 : vol. I, VI ; PRICE, 1987.

menées dans le Delta central n'ont pas seulement permis de le confirmer, mais aussi de démontrer qu'avec la régression d'engins autoconfectionnés et la propagation de composantes d'origine industrielle, la valeur du capital technique a tendance à augmenter (Tab. 1 et 2)¹². Pour illustrer la valeur des investissements, il convient de la confronter au SMIG (12 700 F. CFA¹³ au moment des enquêtes) : Les unités de pêche de finage disposent d'un capital technique qui équivaut, en moyenne, à deux années et demie de salaire minimum ; pour les grands migrants, la valeur de l'équipement est du quintuple, soit près de treize années de SMIG.

Les engins de pêche sont soumis à une usure considérable et leur renouvellement présente une lourde charge pour l'unité (Tab.1). Si l'entretien d'une embarcation simple peut se moduler en fonction des possibilités matérielles de l'unité (entre 1 500 F. CFA et 25 000 F. CFA par an), il en est autrement des embarcations motorisées : environ 150 000 F. CFA sont consacrés annuellement à l'entretien du moteur et à l'achat du combustible. Notons aussi que les *grands migrants* recourent fréquemment à la main-d'œuvre salariée, ce qui occasionne des dépenses de l'ordre de 30 000 F. CFA par individu pour toute la période de la migration, sans compter la nourriture (110 F. CFA par jour).

À ces sommes viennent s'ajouter les taxes, officielles et officieuses, exigées par l'État (permis de pêche de 10 000 F. CFA pour une grande senne) et par ses agents («cadeaux» de toute sorte censés récompenser la tolérance vis-à-vis de pratiques prohibées)¹⁴, sans oublier les redevances sollicitées par les communautés de pêcheurs accueillant sur leur territoire des unités migrantes (de 10 000 F. CFA à 15 000 F. CFA, pour la seule installation). On y reviendra.

Dans une certaine mesure, ces charges sont compressibles. Ainsi, la durée de vie

12. Les lieux d'enquête sont au nombre de trois. Pour les pêcheries de finage, il s'agit d'une part de Kolenzé (arrondissement de Koakuru), village de 3.500 habitants au bord du Niger (50 km en amont de Mopti), d'autre part de Sandoa dans le Kotia, agglomération d'une trentaine de ménages, accessible par voie fluviale au moment des hautes eaux (août, septembre à décembre), le reste de l'année par voie terrestre (à pied, en charrette). Pour les pêcheurs grands migrants, des unités ont été échantillonnées à Komédie, campement temporaire situé près de Youvarou, au bord du lac Debo ainsi qu'à Kolenzé (originaires du village au retour de leur migration). Un certain nombre de données proviennent d'une grande enquête réalisée en début du projet (ORSTOM/INRZFH, 1988). Le capital technique a été évalué de la manière suivante : la valeur des engins correspond au prix d'achat, sans tenir compte du coût de la main-d'œuvre nécessaire pour monter les filets à partir de nappes préfabriquées ; quant aux embarcations, elles ont été évaluées au prix actuel de remplacement, correspondant à l'état dans lequel elles se trouvaient au moment de l'acquisition (neuf ou d'occasion).

13. Avant 1994, 1 F CFA équivalait à 0,02 Franc français.

14. BAUMANN, 1991.

des embarcations peut être prolongée par la récupération de planches, et l'unité migrante peut renoncer à l'utilisation d'un moteur ainsi qu'au recours à la main-d'œuvre salariée pour se servir davantage des travailleurs familiaux. Ceci étant, que l'unité migre ou non, au cours d'une campagne, le renouvellement du capital technique et les frais de fonctionnement correspondent à environ un quart du capital immobilisé.

1.3. Produire et consommer

C'est pour l'acquisition des engins que la capacité d'épargne des unités (et de leurs proches) se révèle primordiale¹⁵ : les deux tiers du capital technique des unités enquêtées ont été financés grâce à l'épargne personnelle et au recours à différents types de solidarité, tandis qu'un tiers a fait l'objet de crédits octroyés par des commerçants de filets et/ou de poisson.

Pour l'unité de production, le crédit proposé par les commerçants représente un double handicap. Il y a, d'une part, le coût du crédit qui est de l'ordre de 50 % pour une période pouvant atteindre une année. Il s'agit, d'autre part, en général d'un crédit remboursable en poisson : pour cela, le commerçant tient compte des prix pratiqués sur les lieux de pêche, prix qui sont souvent de moitié inférieurs à ceux des grands centres de commercialisation (Mopti notamment)¹⁶. De ce fait, le coût total du crédit peut atteindre près de 150 %¹⁷. On comprendra aisément que ce type de financement des engins est essentiellement le fait de pêcheurs qui ne sont pas en mesure de constituer un stock de poissons suffisamment important pour justifier son écoulement en gros.

Par contre, pour les pêcheurs qui sont en mesure de constituer un stock en vue de sa commercialisation à Mopti, le poisson peut devenir un capital spéculatif dont la réalisation, au moment propice, peut jusqu'à doubler le chiffre d'affaires. Par la même occasion, ces pêcheurs peuvent renouveler leur matériel à des conditions avantageuses. De plus, ils sont davantage intégrés dans le circuit monétaire, avec tout ce que cela comporte comme pouvoir libérateur. Signalons enfin qu'à Mopti, certains

15. Le crédit bancaire est une source de financement qui, après avoir profité à moins d'une unité sur dix, s'est vite tarie, le taux de recouvrement n'ayant atteint que 40 % (KASSIBO, 1990-a : 1).

16. La production annuelle des ménages pêcheurs sédentaires est de 1,3 t de poisson frais, celle des ménages en migration de 4,8 t (LAE, WEIGEL *in* QUENSIERE, 1994).

17. A titre d'exemple, une nappe achetée à crédit à 25 000 F CFA nécessite 83 kg de poisson dans le Kotia (évalué à 300 F CFA). Si la même nappe avait été acquise au comptant, à Mopti, elle aurait coûté 17 500 F CFA, soit l'équivalent de 35 kg de poisson (rémunéré à 500 F CFA le kg).

produits de première nécessité et de fabrication industrielle (sel, sucre, thé, tissus, chaussures), voire - à certains moments - les céréales, bénéficient de prix plus avantageux que dans les villages et campements.

Si la constitution d'un stock de poisson en vue de son écoulement, relève d'une logique commerciale, voire spéculative, le stockage de denrées alimentaires exclusivement réservées à la consommation familiale, correspond à une mesure de précaution. Notons que, pour un ménage moyen, les denrées alimentaires - d'une valeur de 420 000 F. CFA pour une année - représentent environ 80 % des dépenses de consommation. Ces denrées se composent de poissons (en valeur, un quart de la consommation alimentaire totale), de «condiments» (oignon, piment, *sumbala*, huile, sel, sucre, etc.) (un quart également) et de céréales (la moitié).

En ce qui concerne tout d'abord le poisson destiné à la consommation familiale, le stockage semble jouer un rôle mineur. En effet, le poisson n'étant pas la composante majeure des repas, sa consommation peut être modulée et en cas de pénurie, il sert seulement pour donner du «goût à la sauce». Par contre, l'achat de «condiments» en grande quantité et à des conditions avantageuses - sur les marchés hebdomadaires essentiellement - est un objectif prioritaire de toutes les ménagères. Or, ce sont seulement les ménages grands migrants qui peuvent se permettre les acquisitions en grande quantité (à un rythme mensuel), tandis que les pêcheurs de finage sont amenés à renouveler leur stock à des fréquences plus rapprochées.

C'est à l'approvisionnement en céréales (riz et, dans une moindre mesure, mil et sorgho), base de la nourriture des pêcheurs, qu'incombe un rôle vital. Les modalités d'approvisionnement sont multiples : production par le ménage même, troc, achat, voire métayage agricole ou cueillette. Or, si trois ménages sur quatre parmi ceux effectuant seulement des micro-déplacements pratiquent l'agriculture (contre un sur six parmi les grands migrants), les rendements sont souvent aléatoires. Dans le meilleur des cas, la récolte suffit pour nourrir la famille pendant cinq, voire six mois, mais il arrive fréquemment que le ménage ne récolte rien du tout.

Le déficit céréalier est compensé, tout d'abord, par la rémunération en nature de travaux de récoltes effectués, par les deux sexes, pour le compte d'agriculteurs demandeurs de main-d'œuvre. En une semaine, un travailleur expérimenté peut ainsi obtenir l'équivalent de 80 kg de riz décortiqué, ce qui correspond à la quantité consommée par un individu en quatre mois. Pour les femmes, les travaux peuvent se prolonger au-delà de la simple période des récoltes : elles récupèrent les graines que les oiseaux prédateurs ont laissé tomber par terre, ramassent celles restées sur les

aires de battage et font la cueillette de graines sauvages¹⁸.

Pour les pêcheurs de finage, le troc joue un rôle essentiel dans l'approvisionnement en céréales. Aux ménages enquêtés à Kolenzé et dans le Kotia, il procurait la moitié des quantités consommées, l'autre moitié étant partagée entre l'autoconsommation et l'achat. Le troc est pratiqué au jour le jour, mais le volume troqué peut dépasser les besoins de consommation immédiats. Notons que l'ampleur du troc augmente en fonction de l'abondance des céréales récoltées et de la disponibilité de main-d'œuvre. Lorsque les céréales sont abondantes, les agriculteurs cèdent leur paddy sans prendre soin de le piler pour en augmenter la valeur. Par contre, lorsque la pénurie s'annonce, les agriculteurs veillent à préserver leur stock et ne cèdent leur riz qu'en petites quantités et après l'avoir pilé. Les grands migrants, eux, ne recourent que sporadiquement au troc, par exemple en choisissant un parcours migratoire favorable à cette opération.

En ce qui concerne l'achat de céréales, il correspond, pour les pêcheurs de finage du moins, à une solution extrême. Ils consomment tout d'abord les graines ramassées par les femmes, ensuite les céréales obtenues par troc, entament après le stock provenant de la rémunération en nature (ramené au village seulement au moment où la consommation s'impose), puisent ensuite dans la production du ménage même, et ce n'est qu'en dernier lieu qu'ils consomment les céréales achetées. Cette hiérarchisation vise manifestement à garantir au chef de famille son rôle de pourvoyeur de subsistance en période de soudure, rôle sérieusement remis en cause par la crise actuelle. Pour les migrants par contre, l'achat est la modalité d'approvisionnement habituelle. Ils partent en migration avec quelques sacs et se refont ensuite un stock (d'une valeur d'environ 50 000 F. CFA) lors de chaque commercialisation, soit quatre à cinq fois par campagne. Pour des facilités de transport, mais aussi en vue d'économiser la main-d'œuvre, ces unités achètent d'une part le riz décortiqué ; d'autre part, surtout en cas d'une mauvaise campagne halieutique, elles se contentent de mil et de sorgho, céréales moins appréciées - mais aussi moins chères - que le riz. Voilà ce qui leur assure une meilleure satisfaction quantitative de leurs besoins en céréales (265 kg par an et individu, contre 208 kg pour les pêcheurs de finage).

Vu la place centrale qu'occupe l'approvisionnement en céréales, des considérations diverses interviennent dans l'articulation entre activités halieutique et agricole.

18. En 1989, sur un échantillon de 20 % des femmes de Kolenzé, six sur dix se procuraient des céréales de la sorte et ceci pendant deux mois en moyenne. Le rendement journalier moyen est d'environ 8 kg de paddy.

Ainsi, le chef d'unité peut privilégier l'agriculture : il y dirige une bonne partie de la main-d'œuvre familiale et la répartit, le cas échéant, sur plusieurs exploitations (appartenant à des parents ou amis). Ou bien, faute d'être propriétaire d'une charrue et de boeufs, il peut accepter de payer le prix fort pour faire labourer ses champs, pourvu que ce travail soit effectué au moment le plus favorable à une production abondante. Parfois, les soins apportés aux champs laissent visiblement à désirer. Or, si superficiel qu'il soit, l'entretien d'un champ correspond toujours à un investissement humain confirmant le droit de jouissance sur la terre. Notons également que le pêcheur investit aussi dans le domaine social lorsqu'il perpétue des relations de clientèle susceptibles de garantir, à l'avenir, l'accès aux céréales. L'accueil de connaissances originaires de zones à fortes potentialités agricoles fait partie de cette stratégie. À d'autres moments, les pêcheurs peuvent sciemment négliger l'agriculture et tout miser sur l'activité halieutique. Au moment des récoltes, ils vendent sans tarder leur poisson pour se procurer aussitôt des céréales (à bon prix) et pour constituer par ailleurs une réserve d'argent liquide. Ainsi, ils se prémunissent contre toute détérioration des termes de l'échange entre poisson et céréales et sont en mesure de s'acquitter de certaines obligations (fiscales, entre autres).

Investissement productif, constitution de stocks de poissons et de denrées alimentaires, voilà les décisions relevant essentiellement du domaine matériel. Il convient de compléter ce tableau par des décisions susceptibles de procurer des avantages autant matériels qu'immatériels. Elles aussi nécessitent de l'épargne préalable (ou bien des transferts dus à l'émigration), ce qui confère aux biens acquis la qualité de biens d'investissement¹⁹.

1.4. Le boubou, la dot et La Mecque

Dans les sociétés mandingue, les signes extérieurs de richesse ont de tout temps joué un rôle de premier ordre : chevaux richement parés, tapis, bijoux, ainsi que des vêtements brodés étaient autant de marques distinctives de dignité²⁰. De nos jours, les signes de réussite concernent l'habitat (constructions à étages, tapis muraux, matelas mousse, lits en fer, cantines, rideaux, exceptionnellement une machine à coudre), les ustensiles de cuisine («tasses» exposées dans un garde-manger), les moyens de transport (vélo, mobylette) et les appareils de musique. De même, les vêtements, généralement achetés à la veille des grandes fêtes religieuses - et tout particulièrement le grand boubou taillé dans des tissus damassés et brodés (d'une valeur d'environ

19. SERVET, 1989 : 6.

20. HOUDAS, 1966 : 237 ; MAUNY, 1961 : 369-370 ; COAM (Centre d'Archives d'Outre-Mer), Sénégal IV/82 : *Renseignements sur la ville de Tombouctou fournis par le M.Alladj Abdoul Laddou, envoyé du Cheick El Khaer Hadj Ibrahim, chef des Maures de Tombouctou vers M. le Gouverneur du Sénégal*, 22.9.1884.

50 000 F. CFA) - continuent à traduire une certaine aisance susceptible de procurer du prestige social.

Pour d'autres dépenses, les répercussions sociales sont encore plus évidentes. Ces dépenses marquent des étapes élémentaires dans la vie sociale : circoncision, excision²¹ et mariage. Les compensations matrimoniales versées pour le mariage d'une première épouse permettent avant tout de mesurer l'aisance de la famille du futur mari, puisque ce sont ses parents qui les réunissent. Il en est autrement pour les compensations matrimoniales destinées à une seconde, voire à une troisième épouse²², qui doivent être payées par le mari même. Comportant de l'argent liquide, des biens matériels (tissus, couvertures) ainsi que des animaux (moutons), elles mobilisent une épargne d'une valeur comprise entre 50 000 et 100 000 F. CFA. Ces dépenses sont destinées à compenser les avantages sociaux et économiques que la future épouse est censée procurer par le biais de sa progéniture. Du fait d'une forte endogamie lignagère et villageoise, il s'agit là de manifestations de dettes et de créances vis-à-vis d'autres membres du groupe, et la poursuite de ce jeu réciproque n'assure pas seulement un certain équilibre social mais incite les participants aussi à produire davantage.

Le pèlerinage à La Mecque donne lieu à des dépenses particulièrement lourdes : à la somme prévue par les organisateurs (environ 750 000 F. CFA) viennent s'ajouter les cadeaux que le musulman comblé de prestige spirituel se doit de ramener à sa famille. Notons cependant qu'en milieu rural, le privilège d'accéder au rang d'*El hadj* est réservé à une infime minorité²³.

Or, ce n'est pas seulement la société qui demande son tribut. L'État, lui, exige de la famille restreinte des contributions dont le non-paiement entraîne inévitablement une perte de prestige. Outre les taxes liées à la profession, ces contributions comprennent l'impôt de capitation (2 550 F. CFA par personne en âge de travailler), la carte du parti, l'adhésion à l'organisation des femmes, etc. Pour certaines dépenses, la somme nécessaire est réunie au niveau de groupes plus larges. Il en sera question plus loin.

21. Pour l'excision, pratique encore générale et nullement contestée en milieu rural, la rémunération de l'exciseuse comprend une bassine de riz ou de mil, une bassine de coton et un mouton (ou à défaut deux coqs), ainsi que 250 F CFA. Tout comme pour la circoncision, cet événement s'accompagne d'un repas pris en commun.

22. Au-delà de 40 ans, entre trois et quatre hommes mariés sur dix sont polygames. Cf. C. HERRY, « Démographie des pêcheurs du Delta central du Niger », in ORSTOM/INRZFH, 1988 : 5.23.

23. À Kolenzé, il concerne deux chefs de famille.

L'organisation du ménage en tant que groupe de consommation veut que le chef subvienne à tous les besoins de ses dépendants, femmes et cadets. Mais dans la mesure où les chefs de famille éprouvent de sérieuses difficultés à faire face à cette obligation, femmes et cadets prennent une part de plus en plus active dans la vie économique, que ce soit à l'intérieur ou à l'extérieur de la structure familiale.

2. L'individualisation des budgets

2.1. Du côté des femmes

À l'heure actuelle, seuls les pêcheurs les plus aisés sont en mesure de remettre tous les jours à leur(s) épouse(s) une somme d'argent correspondant au «prix du condiment», *dede songo*. Les épouses des pêcheurs moins fortunés se procurent le *dede songo* grâce à la vente ou au troc ne serait-ce que d'une partie du poisson produit par la famille. Le poisson peut d'ailleurs aussi provenir de la production propre des femmes, car elles sont maintenant nombreuses à pratiquer la pêche aux nasses *durankoro*. Servant de vivier, ces nasses favorisent la constitution d'une petite épargne (de l'ordre de 500 F. CFA) réalisable lorsque le besoin s'en fait sentir. Mais les épouses des pêcheurs effectuent aussi fréquemment des travaux qui vont du décorticage du paddy au puisage de l'eau, en passant par le maraîchage, le ramassage de bouses de vaches (servant de combustible), de coquillages (transformés en poudre pour le filage), de plantes odoriférantes (destinées à l'encens) et la filature du coton.

Lorsque les sommes ainsi gagnées dépassent les besoins journaliers, elles servent à la constitution d'un stock de «condiments». Dans le cas des familles polygames, chaque épouse s'applique à disposer d'un tel stock, pour compléter la nourriture de ses enfants lorsque le service culinaire est assuré par une co-épouse, et pour entretenir un esprit de compétition rarement caché. En même temps, le budget individuel permet à la femme de contribuer au trousseau de mariage de ses filles, de répondre aux obligations sociales spécifiquement féminines (dépenses lors de baptêmes, entre autres) et de subvenir à ses propres besoins courants comme l'achat de tissus, de crèmes et de bijoux en pacotille peints en jaune ... pour rappeler les parures en or que les femmes détenaient autrefois²⁴.

2.2. Du côté des jeunes

Tout comme leurs mères, les jeunes filles pratiquent des petits métiers et notam-

24. De nos jours, il apparaît que les seules femmes ayant des bijoux à exhiber sont des femmes peul. Leurs boucles d'oreilles, pouvant peser jusqu'à 150 g et atteindre une valeur de 250 000 F CFA (1986, Kakagnan), sont surtout exhibées lors du retour des boeufs après les transhumances.

ment le micro-commerce. De plus, elles peuvent se faire embaucher par des grands migrants. Ce (quasi-)saliariat des jeunes filles a une longue tradition et la rémunération (environ 30 000 F. CFA par campagne) est tout d'abord consacrée à l'achat d'habits et d'ustensiles de cuisines pour le futur ménage, le reste seulement étant ramené aux parents.

L'embauche par des unités migrantes concerne également les jeunes gens. Ces derniers sont d'ailleurs aussi nombreux à chercher fortune dans des contrées plus lointaines (lacs de Sélingué et de Manantali, voire l'étranger). L'achat d'habits, voire d'une radio et l'épargne en vue des contributions matrimoniales sont autant de projets motivant le départ. Pour la famille, la réussite de l'exode se mesure en biens rapportés au village (boubous, engins de pêche), biens qui contribuent à augmenter le patrimoine et l'estime auprès des autres villageois.

Il s'agit là de pratiques individualisantes - induites par la crise et contrôlées par les aînés - qui contribuent manifestement à l'apprentissage des comportements économiques. Elles sont contre-balancées par des décisions prises au niveau d'entités plus larges.

3. Intérêts individuels et intérêts collectifs

Si le ménage décide de l'utilisation du capital technique et de la main-d'œuvre, la ressource naturelle en tant que facteur de production, elle, est gérée par la communauté. Cette dernière en jouit collectivement et veille au renouvellement des capacités productives des stocks. De nos jours, l'État se charge d'agir au nom des pêcheurs, essayant d'intégrer dans sa législation des éléments dits traditionnels, avec un succès souvent douteux.

Les mesures décrétées par l'État concernent l'interdiction temporaire des pêches à certains endroits (réserves), le rejet des alevins dans l'eau, l'interdiction d'engins réputés particulièrement prenants, etc. Cependant, ces considérations biologiques risquent d'entrer en conflit avec des objectifs économiques poursuivis par les pêcheurs, objectifs qui consistent, dans l'immédiat, à pêcher autant que possible afin de satisfaire les besoins du ménage et de garantir le renouvellement de l'équipement²⁵. En temps de crise, l'unité familiale aura forcément tendance à privilégier ces objectifs économiques : le non-respect des mises en réserve et la présence d'engins prohibés (épervier notamment) en sont les manifestations les plus patentes.

25. BAUMANN, 1993-a.

A priori les mises en réserve sont censées permettre l'augmentation de la biomasse. Ceci dit, les pêches collectives organisées après la levée de réserve sont aussi régies par des motifs sociaux. Ainsi, certaines pêches collectives interviennent à un moment où les espèces de poisson ont déjà atteint leur poids maximum et où la mortalité naturelle (due à la baisse des éléments nutritifs et à la présence de poissons ichthyophages) ne fait que diminuer la biomasse²⁶. Cette pratique qui revient à un stockage du poisson avant la capture est désavantageuse d'un point de vue biologique, mais se justifie par des considérations sociales : elle permet aux pêcheurs de réaffirmer leur identité et de renforcer des liens sociaux.

En ce qui concerne plus précisément les pêches collectives, *muraru miè*, comme celles organisées dans les portions de fleuve relevant du village de Kolenzé, seuls sont admis les ressortissants du village, toutes ethnies confondues, chacune avec sa panoplie habituelle. Conformément aux décisions prises au moment de la mise en défens, le produit de ces pêches (entre 10 000 et 80 000 F. CFA chacune en 1988/89) est versé dans une caisse villageoise et affecté à des dépenses collectives occasionnées par la réception des autorités, le paiement d'une amende en cas de déforestation illicite, etc. Parmi ces dépenses, celles engagées pour la course de pirogues, événement-clé de la vie sociale des pêcheurs organisé lors de la fête de l'indépendance (22 septembre), sont particulièrement lourdes, mais indispensables à la cohésion sociale et à l'émulation entre villages voisins²⁷. La discrétion des pêcheurs, notamment à propos des contributions demandées par les marabouts, rend difficile l'estimation de ces dépenses. Mais on peut estimer que pour un village comme Kolenzé, elles se situent entre 250 000 et 400 000 F. CFA (comprenant aussi l'acquisition d'une pirogue neuve lorsque l'ancienne n'a pas porté bonheur).

Les ethnies cohabitant dans le village de Kolenzé organisent aussi des travaux collectifs séparés, *forobakain*. Ils ont la priorité devant tout travail s'effectuant à un échelon inférieur. Les recettes engendrées par ces travaux servent au financement de manifestations qui représentent autant d'éléments de la compétition inter-ethnique.

Deux autres types d'unités de production et d'accumulation collectives à base ethnique méritent aussi notre attention. Il s'agit du *kafo* d'une part, du *faso* d'autre part.

Les *kafo* (regrouper, rassembler en bamanan) se sont constitués sous la pression du pouvoir colonial qui, pour la perception de l'impôt, souhaitait limiter le nombre

26. DAGET, comm. pers.

27. KASSIBO, 1990-b.

de ses interlocuteurs. Kolenzé, par exemple, compte douze *kafo*. Leur base est *a priori* ethnique et ils peuvent regrouper plusieurs lignages ou fractions de lignages «selon les affinités» comme disent nos informateurs²⁸. Pendant longtemps, ces regroupements ont donné lieu à des travaux collectifs (agriculture, exploitation d'une senne), pratique qui est tombée en désuétude sous l'influence de la crise et de ses effets individualisants.

De même, le rôle du *faso* en tant qu'unité de production et d'accumulation se limite de nos jours à l'exploitation des barrages érigés à des sites appartenant au *faso*, barrages dont le nombre ne cesse de diminuer du fait de la dégradation des conditions hydrologiques. C'est le chef de *faso*, *fasotigi*, qui perçoit le *maa-ji*, correspondant au tiers de la production réalisée par les pêcheurs étrangers au *faso*. Cette ponction sur leurs revenus correspond à une consommation transférée qui trouve ses racines dans le système magico-religieux. Elle permet d'actualiser le pacte conclu entre les génies des eaux et les premiers occupants dont le chef de *faso* est le descendant direct²⁹.

Communauté de pêcheurs, village, ethnie, *kafo*, *faso*, famille élargie et restreinte se doublent d'unités transversales qui, elles aussi, sont le théâtre d'investissements. Il s'agit essentiellement d'investissements humains qui sont effectués, selon l'effort physique demandé, par telle ou telle classe d'âge, *boalama*, et qui se traduisent, toujours à Kolenzé, par des constructions d'intérêt collectif (maternité, dispensaire, campement administratif, travaux de terrassement, etc.). À l'intérieur de chaque classe d'âge, les trois ethnies du village se voient confiées des tâches différentes, ce qui contribue de nouveau à l'entretien de l'esprit compétitif.

L'émulation inter-ethnique s'exprime également dans les maisons des jeunes, *kainemiosabo*³⁰, lieux de loisirs auxquels sont rattachés les jeunes selon leur appartenance ethnique. De nombreuses manifestations sont organisées dans le cadre de ces maisons aux noms aussi évocateurs que Cinemala, Senegalisaho, etc. Ces manifestations sont également financées grâce à des travaux collectifs (champêtres notamment) et donnent lieu à des consommations collectives tels que cigarettes, café, bonbons, cassettes de musique, radio-cassettes, etc., consommations que les jeunes ne sau-

28. On peut noter que cette création artificielle s'inspire d'une entité du même nom dont le chef, le *kafotigi*, sous l'empire de Ségou, était mandaté de la collecte de l'impôt destiné au souverain. Cf. Jean-Loup AMSELLE, 1990 - *Logiques métisses*. Paris : Payot, p. 165.

29. DAGET, 1956 : 48.

30. Pour l'architecture de ces maisons, voir *Storia della Città*. Rivista trimestrale, «I Bozo de Niger (Mali) : Insediamento e architettura», N. 25 (anno ottavo, I) gennaio-marzo 1983, Milano. Les mythes relatifs à la construction des maisons sont exposés in LIGERS, 1967 : III/38 et suiv.

raient sans doute pas faire accepter par leurs aînés en dehors de cet espace de socialisation. Les liens ainsi créés sont mis à profit dans le domaine économique et social au-delà du séjour au *kainemiosabo*.

Les différents niveaux permettant de réaliser de l'épargne et de la transformer en biens d'investissement, s'enchevêtrent. Chaque individu est automatiquement membre de toutes les unités qui viennent d'être analysées. Cette pluri-appartenance permet à la société de contrôler ses membres et de se reproduire selon les normes souhaitées. Or, au fil des années, les différentes unités sont soumises à des influences multiples obligeant la société à négocier de nouveaux équilibres.

CRISES ET ADAPTATIONS

Depuis une cinquantaine d'années, le milieu des pêcheurs vit des mutations lourdes de conséquences. Ces mutations sont générées par la raréfaction de la ressource par rapport à la demande croissante de poisson. Elles concernent autant le domaine matériel que la sphère sociale.

1. La priorité donnée à l'investissement matériel

1.1. Des techniques de plus en plus capitalistiques

Jusqu'au début des années quarante, les pêcheurs, aidés des membres de leur famille, fabriquaient de toute pièce leurs engins. À cette fin, ils cultivaient eux-mêmes le *da* (*Hibiscus cannabinus*)³¹, et le transformaient en fils pour la confection des filets. D'autres matières premières destinées aux nasses et aux barrages ainsi qu'aux flotteurs des filets étaient ramassées en brousse. Le rôle du marché était relativement limité : il fournissait du coton (filé par les femmes), certains fils dont la préparation était particulièrement laborieuse (*kien*, *Vigna unguiculata*) ainsi que des composantes métalliques des engins (fers de harpons et hameçons fabriqués par les forgerons somono). De même, il fallait passer par le marché pour accéder au bois servant à la fabrication des embarcations (caïlcédrat, *Kbaia senegalensis*), activité qui était, à l'époque, généralement rémunérée en nature³².

L'introduction de fils fabriqués industriellement a considérablement simplifié le travail de confection des engins, tout en accélérant l'intégration des pêcheurs dans l'économie monétarisée. Des perspectives de gains importants à la fin des années 50 ont favorisé l'arrivée sur le marché de nappes de filets préfabriquées et rendu inévitable le recours au crédit.

On peut retracer cette évolution à l'exemple d'une grande senne (Tab. 2). Fabriquée à partir de fibres naturelles, sa confection correspondait quasi exclusivement à un investissement humain qui sollicitait une dizaine de personnes pendant plusieurs mois. Le caractère putrescible du *da* n'impliquait pas seulement des réparations fréquentes et des temps de séchage assez longs - ce qui limitait l'exploitation à un jour sur deux ou trois³³ -, mais le filet devait surtout être remplacé après chaque campagne.

33. GALLAIS, 1967 : 439.

31. DAGET, 1949 : 19.

32. LIGERS, 1969 : IV, 100.

Tableau 2 : L'évolution du prix des sennes et embarcations depuis le début du siècle

SENNES		EMBARCATIONS		Année d'enquête	Source	BOVINS	
Prix	Remarques	Prix	Remarques			Prix	Remarques
	pas encore de sennes	260 000 cauris	par tonne, confection à Djenné	1900-1903	MONTEIL (1971 : 249,272)	112 000 cauris à 336 000 cauris	boeuf à Djenné
néant	si entièrement en fibres nat. et autoconf.	500 F à 5 000 F	pour pirogue de 12 tonnes	1938	MALZY (1946 : 119)		
50 000 F.CFA	autoconf. avec fil de coton acheté 435-500 F.CFA le kg	10 000 F.CFA à 50 000 F. CFA	dans la Boucle du Niger	1954-1955	JACQUEMOND (1956 : 17)		
		20 000 F.CFA 100 000 F. CFA	pirogue 1 tonne à pirogue 5 tonnes	1957	LEROY (1957 ; 39)		
65 000 F.CFA	autoconf. avec fil IMPORTÉ	53 400 F.CFA	pirogue 2 tonnes (dont 40 000 pour main-d'oeuvre)	1959	GALLAIS (1967 : 458,459, 405,411)	11 000 F. CFA 15-18 000 F. CFA	bovin taureau
800 000 F.CFA à 1 million	nappes préfabri. montées par le pêcheur	175 000 F.CFA à 200 000 F. CFA	pirogue 2 tonnes	1988-89	enquêtes socio-économiques	35 000 F.CFA UICN (1988 : 29) 50-75 000 F. CFA	génisse marché Fatoma-beuf de labour Kolenzé

À cette époque, la rémunération des facteurs de production concernait uniquement le travail, d'où le partage de la production entre personnes ayant confectionné l'engin et celles l'ayant manoeuvré, chaque groupe recevant la moitié. En revanche, une senne constituée à partir de nappes industrielles, concrétise un investissement essentiellement matériel dont la valeur peut atteindre un million de F. CFA, ce qui affecte évidemment les modalités de rémunération : la recette est généralement divisée en deux parts égales, l'une destinée au propriétaire de la senne, l'autre à la main-d'œuvre.

La commercialisation devait, elle aussi, être touchée par ces mutations. Dans les années quarante, les grands producteurs, désireux d'obtenir des prix avantageux, se déplaçaient jusqu'à Segou, voire Koulikoro, le port de Bamako, pour confier leur poisson (à l'époque surtout séché) à des femmes commerçantes. Celles-ci, disposant de fonds de roulement limités, ne pouvaient régler les pêcheurs qu'après avoir elles-mêmes vendu le poisson. Le souci de rentabiliser le temps devait petit à petit amener les pêcheurs à abandonner cette pratique de commercialisation et les inciter à écouler leur production à Mopti, comme le faisaient d'ailleurs déjà les pêcheurs dont la production était plus modeste. Dans cette ville étaient venus s'installer des commerçants ashanti originaires du Ghana, pays grand consommateur de poisson fumé³⁴. Ces commerçants-exportateurs - tout comme ceux qui ont pris leur relève depuis - achetaient comptant, facilitant par là l'acquisition d'engins et le remboursement des crédits auprès des commerçants de filets.

Les modifications technologiques dans la pêche influaient d'ailleurs aussi sur une activité annexe pratiquée souvent par les grands migrants, à savoir le commerce. En effet, ils avaient pris l'habitude de recycler une partie de leurs recettes en des marchandises de toutes sortes (coton, Calebasses, nattes, condiments, voire portes en tôle). À l'issue de la campagne de pêche, ces produits étaient ramenés au village pour être vendus ou troqués contre le paddy des agriculteurs. Sous l'effet de la crise et de la diminution du pouvoir d'achat des populations, cette pratique commerciale a nettement diminué et certains chefs d'unité ont délaissé la pêche pour ouvrir une boutique (cas de quatre des cinq boutiquiers de Kolenzé).

Avec la prépondérance de l'investissement matériel, la rentabilisation du capital technique devient un souci majeur et revêt des aspects multiples : récupération de vieux filets pour en faire des ralingues, abandon de techniques jugées peu prenantes, adaptation des engins pour en augmenter le rendement, utilisation d'un équipement

34. Entre 1943 et 1955, les exportations de poisson ont quadruplé (LEROY, 1957 · 5).

relativement limité qui sera transformé en fonction des conditions hydrologiques, etc. D'une part, les pêcheurs s'appliquent à augmenter la durée de vie de leur équipement pour réduire le coût d'amortissement ; d'autre part, ils utilisent plus judicieusement leur temps de travail, devenu précieux lui aussi. Le succès des engins passifs en est la preuve.

Les embarcations font également l'objet d'une utilisation plus économique. Ainsi, de nombreux migrants se déplacent désormais sans faire propulser leur pinasse par un moteur dont l'utilisation comme étant ressentie est d'autant plus coûteuse qu'elle ne procure qu'un gain de temps très limité³⁵. D'autres pêcheurs encore dont la situation est particulièrement précaire, renoncent au renouvellement de leur pirogue pour recourir à la location³⁶.

1.2. La main-d'œuvre libérée et sollicitée

L'essor technologique a d'une part rendu possible l'individualisation des techniques. Les filets maillants, dont l'exploitation nécessite deux personnes seulement, forment désormais la base de la panoplie des engins. Le paroxysme de l'individualisation des techniques est atteinte avec l'épervier, signalé dès les années quarante³⁷, le *xubiseu*, introduit au début des années quatre-vingts et les *durankoro*, petites nasses particulièrement appréciées par les femmes. Ces engins peuvent être manipulés par un seul individu, et pour leur transport, le recours à une embarcation n'est pas indispensable. D'autre part, de profondes mutations ont affecté les rapports de production, dans la mesure où l'accès aux moyens de production n'est plus conditionné par le seul contrôle de la main-d'œuvre. La réduction de la taille des unités de production en est la conséquence directe. D'une moyenne de seize à dix-sept individus dans les années cinquante³⁸, elle est passée à sept, huit individus à l'heure actuelle. L'exemple des unités disposant d'une senne est encore plus patent. La senne auto-confectionnée dans les années trente par les Paetao de Kolenzé, par exemple, réunissait pas moins de onze hommes adultes, soit une cinquantaine de personnes au total. Ce chiffre peu exceptionnel à l'époque doit être opposé à la dizaine d'individus qui composent de nos jours les unités propriétaires de cet engin³⁹.

35. Le prix du carburant pour le trajet aller-retour entre Kolenzé et le lac Debo est d'environ 100 000 F CFA. Pour le trajet simple, à contre-courant, il faut compter cinq jours lorsque le moteur est mis en marche, et huit jours en embarcation perchée.

36. Ce phénomène a été surtout observé dans le Macina (FAY, 1990-a : 19).

37. DAGET, 1949 : 34-36.

38. Calculs à partir de LEROY (1956) qui, pour 342 ménages en migration, compte 1515 hommes. Pour les données démographiques actuelles, cf. HERRY in ORSTOM/INRZFH, 1988.

39 On peut objecter que les grandes sennes ne concernent qu'une unité sur dix. Or, l'intérêt que l'on

Libérée des tâches de confection des engins, la main-d'œuvre est davantage dirigée vers l'activité halieutique proprement dite. Il y a donc à la fois intensification à base de main-d'œuvre et à base de capital technique. Les déficits pluviométriques aidant, cette double pression risquait de se traduire par une atteinte aux capacités reproductives des stocks de poisson. Il semble que ce risque a pu être conjuré jusqu'à l'heure actuelle⁴⁰.

Afin de combler le manque à gagner enregistré dès la fin des années soixante, la main-d'œuvre est aussi sollicitée en dehors de la pêche. La pluriactivité déjà signalée en est la manifestation la plus frappante. Notons que les enfants n'échappent pas non plus à la pression accrue exercée sur la main-d'œuvre. Ainsi, leur scolarisation est reléguée au second plan et les enfants de Kolenzé, par exemple, sont quasi systématiquement «libérés» de l'obligation scolaire⁴¹. D'une manière générale, on peut observer une diminution des loisirs par rapport aux années fastes où la vie sociale était ponctuée de nombreuses manifestations pouvant durer plusieurs journées⁴².

2. Rationalités économique et sociale

2.1. Ostentation et accumulation

À en croire les documents ethnographiques, lors du boom halieutique on voyait fréquemment s'effectuer des dépenses relevant d'un comportement d'ostentation. Qu'il s'agisse de l'argent liquide exhibé lors de fêtes villageoises ou bien de présents fastueux offerts à une jeune voyageuse par ses admirateurs soucieux de se dépasser mutuellement⁴³, à travers ces gestes, les donateurs souhaitaient affirmer la solidarité avec leur groupe tout en se démarquant d'autres communautés ... moins généreuses.

Une certaine tendance à l'ostentation et à l'enchère réciproque s'est perpétuée

doit porter à cet engin réside dans l'effort de pêche qu'il représente : une senne peut produire un maximum de 180 kg de poissons par sortie, contre 6,5 kg pour un filet maillant dormant (LAE, RAFFRAY, 1990 · fig. 15 et 16). Pour la senne des Paetao, voir E. BAUMANN, *Gérer le non-développement. Le cas de la pêche dans le Delta central du Niger (Mali)*, Séminaire sur les pêcheries piroguières ouest-africaines : perspectives en sciences sociales, Bergen (Norvège), 25-28 août 1993, 14 p. Les communications présentées feront objet d'un ouvrage collectif.

40. Sauf rares exceptions (*Gymnarchus*, *Heterotis*), les stocks de poissons ne semblent pas être atteints dans leurs capacités productives, et la situation halieutique n'est pas irréversible (cf. BENECH, 1990 et BENECH in QUENSIERE, 1994). Ajoutons que la vulnérabilité des stocks de reproducteurs peut être indirectement limitée par des lâchers d'eau des barrages. Ces lâchers perturbent les pêches (LAE, 1992-b).

41. Les parents invoquent également la mauvaise qualité de la nourriture que proposeraient les logeurs, et ont sans doute aussi intériorisé la précarité des débouchés offerts aux scolarisés.

42. LIGERS, 1967 : III ; KASSIBO, 1990-b : 100.

43. LIGERS, 1967 : III, 111, 133-138.

jusqu'à nos jours. Or, si on fait abstraction des courses de pirogues évoquées, ces actes sont désormais réalisés non plus par les grandes communautés, mais par le groupe domestique, base de la vie économique. Or, les dépenses somptuaires sont surtout le fait de catégories socio-professionnelles autres que les pêcheurs. Si nous prenons l'exemple des maisons à étage de Kolenzé, celles construites récemment appartiennent avant tout à des forgerons, marabouts et autres boutiquiers blancs ; et d'une manière générale, c'est parmi ces derniers que les pèlerinages à La Mecque sont les plus fréquents.

Les pêcheurs, eux, ne peuvent plus être considérés comme le groupe le plus aisé du Delta, comme ceci a été le cas au lendemain de l'indépendance⁴⁴. Le nombre d'indicateurs de richesse dont ils disposent est fort limité. Ainsi, un ménage sur trois seulement dispose d'une radio, d'un vélo ou bien d'une mobylette. On remarquera que ces objets producteurs de prestige social ne sont acquis que lorsque l'équipement professionnel a atteint un certain niveau. La priorité est donnée à l'investissement dans la sphère économique, et c'est également vers cette dernière que sont transposées les dépenses dont le côté ostentatoire est indéniable. Tel grand commerçant de Mopti, désireux d'introduire sur le marché un nouveau type de moteur en a parfaitement conscience lorsqu'il vise cette «jalousie» qui fait que «les autres achètent aussi». On peut aussi se demander si, lorsque les premiers moteurs ont fait leur apparition, leur acquisition massive n'était pas davantage imputable à un effet mimétique qu'à un calcul économique, si implicite soit-il.

2.2. Rapports économiques, relations sociales

Des éléments économiques et sociaux s'enchevêtrent aussi dans les rapports humains, et il s'agit là d'une composante vitale des stratégies anti-risques.

En ce qui concerne les relations entre pêcheurs et commerçants, nous avons insisté sur la cherté des crédits. Or, cette modalité d'accès au capital technique correspond à des considérations autant économiques que sociales : normes de qualité moins rigoureuses et gain de temps par rapport au déplacement nécessaire pour commercialiser dans un grand centre de collecte, possibilité d'affecter la main-d'œuvre à des tâches momentanément prioritaires par rapport à la pêche, compatibilité du crédit avec la religion musulmane⁴⁵, rapports plus personnels qui s'accommodent mieux que tout système «moderne» des fluctuations de la production halieutique et qui procurent des avantages réciproques au-delà de l'opération

44. GALLAIS, 1967 : 460

45. Contrairement à ce qui se passe avec le crédit bancaire, l'intérêt perçu n'apparaît pas de façon explicite, mais se confond avec le bénéfice (KASSIBO, 1990-a).

commerciale⁴⁶.

La prédilection pour les rapports personnels explique aussi la persistance du troc entre pêcheurs et agriculteurs. Si ces échanges jouent tout d'abord un rôle économique immédiat, ils permettent par ailleurs de s'assurer de l'assistance mutuelle en cas de crise, par exemple sous forme de crédits de céréales. Mais ils remplissent aussi une fonction historique, celle de renouveler le pacte qui lie les différentes ethnies entre elles et qui se traduit par la division ethnico-professionnelle du travail caractéristique du Delta.

De même, l'économique et le social s'interpénètrent lorsque l'on fait un «geste» vis-à-vis d'un autre membre de la société. Cet acte peut se traduire par l'accueil de personnes étrangères ou apparentées à la famille, ce qui leur confère le statut d'«obligé» - statut dont ils doivent se montrer dignes moyennant contre-dons - et contribue au prestige de l'hôte. La remise de tissus, couvertures et autres boubous relève de la même logique. Ces anciens moyens de paiement et d'épargne⁴⁷ revêtent de plus une signification politique, en ce sens qu'ils symbolisaient une fonction importante⁴⁸. De nos jours, les textiles entrent dans les échanges lors des cérémonies de mariage et servent de rémunération de prestations magiques effectuées, par exemple, par les guérisseurs et maîtres des eaux⁴⁹. Ils interviennent, par conséquent, là où il y a lieu de réactualiser des hiérarchies sociales⁵⁰, hiérarchies pouvant garantir une certaine protection en cas de crise.

3. La société des pêcheurs et l'État

3.1. Les redevances, passé et présent

L'influence de l'État sur le comportement d'épargne des pêcheurs est indéniable. Dès le lendemain de l'indépendance, l'État malien décrète la domanialité des eaux, décision qui garantit la libre circulation sur les différents plans d'eau. De même, il accorde aux riverains le droit d'usage de «leurs» eaux et abolit toutes les redevances «traditionnelles», notamment le *maa-ji*⁵¹.

46. L'idée du commerçant exploitateur est évidemment séduisante, notamment lorsqu'on souhaite introduire des coopératives censées supplanter la commercialisation «traditionnelle». Abstraction faite du rapport de force qui joue en faveur des commerçants se situant en début de la chaîne de distribution, il reste à prouver qu'il y a effectivement ponction du surplus au profit de la grande masse des commerçants.

47. MONTEIL, 1971 : 274, 229.

48. HOUDAS, 1966 : 237, note 4.

49. FAY, 1989-b : 216.

50. SERVET 1986 : 10.

51. Pour la législation dans le domaine halieutique, voir notamment l'Ordonnance n° 67/CMLN du 22.12.1975 portant Création de permis de pêche et fixation des taux de redevances perçues à l'occasion

Quelle est la signification du *maa-ji* ? Cette redevance est née avec l'appropriation des eaux et des terres par des ethnies d'éleveurs et d'agriculteurs⁵² et traduit l'allégeance des pêcheurs vis-à-vis de leurs souverains. Hormis cette signification politique, le *maa-ji* revêt aussi une signification symbolique. Il semble être lié à des types bien déterminés de prélèvement (effectués surtout par des barrages)⁵³ et actualise les relations particulières entre les hommes et les génies. Correspondant au tiers des prises, il est perçu par celui qui descend directement des premiers occupants du site propice au prélèvement et qui possède par là les qualités nécessaires à cette condition de production, «le savoir et la dignité spécifiques»⁵⁴.

Par son souci d'homogénéiser l'espace halieutique et de «démocratiser» le monde des pêcheurs, l'État n'a fait que favoriser la persistance des redevances «traditionnelles» et la réinterprétation du *maa-ji*. En effet, certains engins relativement récents (grandes nasses *diene*, sennes, voire *xubiseu*) donnent lieu au même type de prélèvement que les barrages. Lorsque des pêcheurs disposant de ce matériel performant s'installent dans des zones poissonneuses, ils provoquent des distorsions : à la quasi-inélasticité de l'offre de poissons s'oppose une demande de plus en plus pressante (due à la croissance démographique et au souci de rentabiliser le capital technique). Se sentant lésés par ces «étrangers», les pêcheurs autochtones se font dédommager des coûts externes ainsi causés à leur pêcherie. Ils perçoivent des redevances officieuses, la plupart du temps toujours appelées *maa-ji* (sans pour autant correspondre nécessairement au tiers des prises). Mais il ne s'agit là que d'une réinterprétation du *maa-ji*, car le facteur de production rémunéré n'est plus le savoir du maître des lieux, mais le biotope (et ses abords permettant l'installation temporaire) propice à l'utilisation des engins en question.

Les autorités, en la personne du chef d'arrondissement, des agents du Service des Eaux et Forêts et autres gendarmes, réclament, elles aussi, leur dû. Ces autorités jouissent d'une situation monopolistique lorsqu'il s'agit de trancher les litiges à propos de la propriété des eaux et de faire respecter la législation. À ce titre, ils perçoivent ce que l'on peut appeler une «rente bureaucratique»⁵⁵. Elle se concrétise par des «dons» monétaires et non-monétaires perçus en guise de remerciements (éventuellement anticipés) pour les arrangements concédés aux pêcheurs, et permet de pallier la

de la délivrance de ces permis, la Loi n° 63-7/AN-RM promulguée le 11.1.1963, la Loi n° 86-44/AN-RM du 24.3.1986 portant Code de pêche, ainsi que les différentes Conventions locales.

52. FAY, 1989-a : 166 ; DAGET, 1956 : 51.

53. FAY, 1989-b : 221-226.

54. *Ibid.* : 225.

55. Cf. Shaka BAGAYOGO, «L'État au Mali. Représentation, autonomie et mode de fonctionnement.» in Emmanuel TERRAY (dir.), 1987 - *L'État contemporain en Afrique*. Paris : L'Harmattan, p. 112.

faiblesse et l'irrégularité des salaires de la fonction publique⁵⁶.

Le montant de ces redevances échappe évidemment à toute évaluation. Ceci étant, d'après nos observations, les grands migrants, groupe particulièrement exposé aux exactions de toute sorte, doivent prévoir, en moyenne, environ 50 000 F. CFA par unité de production et par campagne, sans compter les redevances en nature. Il semble d'ailleurs que le montant de ces redevances est positivement corrélé à la production halieutique et à l'impression de prospérité qu'elle génère : les années de bonne production halieutique, les bénéficiaires des diverses rentes sont plus exigeants vis-à-vis de leurs «clients» que lorsque la production laisse à désirer. Reste à noter que, tout comme d'autres facteurs économiques et sociaux, ces redevances entrent dans le calcul implicite des coûts de production et conditionnent la stratégie d'exploitation des pêcheurs.

3.2. «Démocratisation» et flux unidirectionnels

Dans les pays sahélo-soudaniens, le prélèvement d'impôts, de taxes et de tributs de toute sorte a une longue tradition. À l'exemple du *maa-ji*, il convient d'ajouter d'autres contributions prélevées en nature sous forme d'animaux et de céréales dès le règne de Kanka Moussa au XIV^e siècle⁵⁷. Les citadins, et parmi eux notamment les commerçants, s'acquittaient de leurs obligations fiscales essentiellement sous forme de cauris et d'or⁵⁸. L'ampleur prise par l'Islam devait renforcer ce phénomène, et pour les peuples du Delta, le système d'imposition atteint sa plus grande perfection sous la Dina, l'État théocratique de la première moitié du XIX^e siècle⁵⁹.

Les différentes contributions, qui représentaient indubitablement une ponction considérable sur les revenus, étaient tout d'abord destinées à l'entretien des souverains, des dignitaires et des ulémas, ainsi qu'à l'aumône pour les pauvres. Mais elles servaient aussi au maintien de la sécurité et procuraient des avantages à certaines catégories de la population. En effet, en cas de récoltes déficitaires, les greniers constitués par les souverains garantissaient la subsistance des populations, tout comme en cas de conflit l'impôt exigé de la communauté des commerçants assurait la sécurité des voies commerciales⁶⁰. De même, le paiement de l'impôt de capitation dispensait les «infidèles» de l'adhésion à l'Islam⁶¹. Par ailleurs, à certains moments de

56. BAUMANN, 1991.

57. HOUDAS, 1981-a : 57, 71, etc.

58. HOUDAS, 1966 : 103, 225 ; 54, 90, 95, etc.

59. BA, DAGET, 1984 : 67-68.

60. TYMOWSKI, 1974.

61. HOUDAS, 1966 : 36-37.

l'histoire, les Somono étaient soumis à une taxe spéciale (sous forme de poisson et de cauris) leur garantissant le droit exclusif de pêcher dans le fleuve Niger et d'exercer leur métier de bateliers et, pour certains d'entre eux, celui de forgeron⁶². *A contrario*, sous la colonisation française, les Somono bénéficiaient d'un régime spécial : étant exempts de l'impôt de capitation, ils étaient censés être à la disposition du colonisateur lorsque ce dernier avait besoin de leurs services de navigation.

La nature des différentes taxes et leur utilisation conféraient aux relations entre sujets et souverains un caractère contractuel et il existait une certaine proportionnalité entre les prestations des uns et des autres. Ceci étant, les abus ne faisaient pas défaut, et l'acceptation de ces taxes était en fin de compte conditionnée par la capacité d'intégration des États respectifs.

L'idéologie démocratique qui sous-tend l'État indépendant s'oppose à cette idée de proportionnalité fortement ancrée dans les représentations. Et dans le domaine fiscal, le principe de la non-affectation des recettes aux dépenses⁶³ ainsi que les «bavures» notoires dans la gestion des deniers publics ne peuvent que handicaper l'adhésion des populations à l'État «moderne». Voilà ce qui est particulièrement frappant pour l'impôt de capitation - 2 500 F. CFA par an pour un adulte - qui représente une charge lourde, et ceci d'autant plus que, exigible pour toute la famille à la fois, elle suppose une épargne préalable assez considérable. Une partie de cet impôt, la taxe régionale, est censée promouvoir le développement régional. Ceci étant, dans la quasi-totalité des villages du Delta, les travaux d'infrastructure (construction de maternité, de dispensaire, de campement, creusement de puits) ne sont pas le résultat d'interventions étatiques, mais le fruit de démarches auprès d'organisations non-gouvernementales et de l'investissement humain effectué par les villageois.

Dans un État où le plan est financé pour moitié par des dons, ceci n'a rien de surprenant. Mais si l'on sait par ailleurs que les populations urbaines échappent dans leur grande majorité à l'obligation fiscale⁶⁴ et qu'elles profitent de commodités autre-

62. Par ailleurs, vu l'intérêt économique que représentaient ces métiers, les Somono jouissaient de la protection des souverains et n'étaient pas réduits à l'esclavage (ROBERTS, 1981 : 7-8).

63. Cependant les sommes encaissées lors de l'établissement des permis de pêche échappent au principe de non-affectation. En 1988 par exemple, le Fonds forestier national a attribué au développement de la pêche une somme supérieure aux recettes (53,3 millions F CFA contre 47 millions) (Direction nationale des Eaux et Forêts) Par ailleurs, des sommes considérables sont injectées dans la pêche par des opérations de développement (Opération Pêche, Projet OUA). Comme dans d'autres secteurs, l'efficacité de ces opérations reste à prouver.

64. À Bamako, les autorités tentent depuis un certain temps de mettre en place des comités chargés de la collecte de l'impôt de capitation. Les Bamakois, hormis la minorité des fonctionnaires et autres employés des grandes entreprises, échappent encore à l'impôt.

ment plus grandes, on ne s'étonnera guère du manque de succès qu'enregistrent les campagnes de «retour à la terre».

CONCLUSION

Dans leurs stratégies économiques, les pêcheurs du Delta central du Niger font preuve d'une grande capacité d'épargne : tout au long de l'année, ils soustraient une partie considérable des revenus à la consommation immédiate, pour l'affecter à l'augmentation du patrimoine ou à la consommation ultérieure.

Cette épargne se manifeste tout d'abord dans le domaine de la production halieutique et vise la maîtrise et le renouvellement des moyens de production. Ainsi, le capital immobilisé en équipement de pêche représente, selon les modalités d'exploitation, entre 65 000 et 180 000 F. CFA par travailleur, capital qui est sujet à un renouvellement régulier. Mais il s'agit aussi de renouveler les capacités productives de cet autre moyen de production qu'est la ressource. La réglementation, qu'elle soit d'inspiration «traditionnelle» ou technocratique, va dans ce sens.

Ensuite, désireux d'assurer leur subsistance, les pêcheurs étendent leur comportement d'épargne à d'autres domaines de production, notamment l'agriculture qui est exercée par la majorité d'entre eux. Ils y investissent à la fois en moyens matériels et en travail humain.

Le comportement d'épargne concerne par ailleurs aussi le commerce, et en premier lieu celui du poisson. Une fois transformé, ce dernier est stocké et écoulé au moment opportun ; cette formule est plus avantageuse que la commercialisation par petites quantités et confère aux produits de la pêche la qualité d'un capital spéculatif qu'il s'agit de faire fructifier.

Et enfin, les biens prévus à la consommation du ménage font, eux aussi, l'objet d'attitudes de prévoyance : tous les moyens sont mis en œuvre pour avoir un stock de céréales limitant la soudure, et les «condiments» sont acquises par des quantités permettant de maximiser les économies d'échelle.

Or, la nature que prend l'épargne au cours de l'histoire peut varier en fonction des contraintes écologiques, socio-économiques et politiques. À l'heure actuelle où l'économie de la pêche doit faire face à une crise qui dure depuis près de vingt ans, un rôle grandissant incombe à l'épargne susceptible de garantir la consommation future, notamment celle de denrées alimentaires. Cette épargne-consommation différée s'effectue avant tout au sein de la famille nucléaire, et les femmes - à travers leurs multiples activités - y jouent un rôle essentiel. Mais on ne saurait pas non plus négli-

ger les transferts dus à l'émigration. Le constat suivant, fait par un pêcheur au retour d'un séjour à l'extérieur du Delta, paraît bien résumer la situation : «Avant, nous partions pour nous habiller, maintenant, c'est pour manger».

Il s'ensuit que l'épargne-investissement est réduite au strict minimum et concerne avant tout le renouvellement du capital productif. Bien que la pêche artisanale reste une activité fort capitalistique, on constate un nivellement vers le bas de l'équipement technique, nivellement qui semble s'expliquer notamment par la rentabilité réduite des techniques coûteuses mais dotées d'un prestige indéniable. Le non-renouvellement d'engins chers, l'apparition d'un engin appelé, par exemple, «la-pauvreté-m'y-a-poussé» et l'omniprésence des petites nasses *durankoro* illustrent ce phénomène. De même, la satisfaction prioritaire de besoins jugés fondamentaux porte atteinte au souci reproductif de la ressource naturelle. La prolifération d'engins prohibés et l'abandon partiel de mises en réserve en sont les manifestations concrètes.

Les pêcheurs s'imposent également des restrictions en ce qui concerne l'acquisition de biens producteurs de prestige social (radios, mobylettes, habits notamment). Néanmoins, il convient de remarquer que les investissements en moyens de production et en biens et services extra-professionnels sont corrélés positivement.

L'accumulation de biens correspond à la fois à des considérations économiques et sociales : diminuer les risques écologiques (d'une baisse de production) et économiques (d'une baisse de l'autoconsommation et du pouvoir d'achat), augmenter le patrimoine productif, soustraire des moyens financiers à l'emprise du groupe parental et doser par là la contribution à la solidarité, faire face à tout moment aux obligations sociales, entretenir un réseau de clientèle, etc. Cette double satisfaction de besoins économiques et sociaux est la condition *sine qua non* d'une évolution socialement acceptable.

Eveline BAUMANN

LES BANQUES DE CÉRÉALES AU TCHAD

OUTIL DE GESTION DE LA PRODUCTION

ALIMENTAIRE ET MOTEUR DU

DÉVELOPPEMENT RURAL

I. MOTEUR DU DÉVELOPPEMENT RURAL¹

L'Afrique sahélienne a été de tout temps secouée par des famines récurrentes qui décimaient sa population. Dans une zone écologique où la constante est la sécheresse et la pénurie consécutive, et où les populations sont à la limite de la survie, tout déséquilibre pluviométrique : total des précipitations insuffisant ou mauvaise répartition des pluies, conduit à la catastrophe. Cette situation banale a été aggravée ces dernières années par l'accroissement démographique des hommes et des troupeaux et, au Tchad, par les guerres civiles et étrangères.

Les deux dernières phases du cycle sécheresse-famine, celles des années 73-74 et 84, ont vu naître un autre phénomène : les déplacements de populations. Je veux parler ici des déplacements spontanés et non des déplacements forcés tels que les a connus l'Éthiopie. Les agriculteurs sédentaires, les éleveurs nomades ou semi-nomades ont quitté alors leurs lieux de pâturages habituels ou leurs villages avec leurs troupeaux - en subissant en route de lourdes pertes - pour se diriger vers les zones plus arrosées ou vers les capitales pour y trouver du secours. Dans le cas du Tchad des mouvements importants de populations eurent lieu en direction du lac Fitri et vers le sud du lac Tchad. C'est dans cette dernière région que j'ai enquêté (malheureusement trop brièvement) sur la naissance - sous l'impulsion d'une O.N.G. - de groupements sociaux d'un type nouveau que j'ai qualifiés, avec d'autres chercheurs ou agents de développement, de «groupements pré-coopératifs» et sur la naissance -liée à ces groupements- d'unités économiques également nouvelles, du moins sous cette forme : «les banques de céréales».

Avant de poursuivre donnons les principales caractéristiques d'un groupement villageois. C'est une petite unité de quinze à trente personnes, parfois quarante, c'est-

1. Cette section a été réalisée par Marie José Tubiana, Chercheur CNRS, URA 1024. INALCO.

à-dire un groupe humainement gérable. La plupart des groupements sont masculins, mais il y a aussi quelques groupements féminins et des groupements mixtes dont le nombre s'accroît avec le temps. Les uns et les autres se constituent sur des bases variables : gens de la même ethnie mais aussi d'ethnies différentes, réfugiés arrivés à la même période, réfugiés et autochtones qui les ont accueillis, chefs de famille réunis par des liens de parenté ou par des liens de voisinage. Les figures de regroupement sont diverses. Mais un critère nouveau apparaît comme primordial : la prise en compte des tâches à réaliser en commun : production céréalière ou horticole, reboisement etc. À la tête de chaque groupement se trouve un responsable élu, et chaque groupement dispose d'une caisse commune. Cette caisse est alimentée d'une part par le produit des champs collectifs, d'autre part par les cotisations des membres. L'argent de la caisse est la propriété du groupe qui le gère pour satisfaire un certain nombre de choix décidés en commun. Ce sera l'achat de semences sélectionnées ou de petit matériel agricole, le creusement de puits nouveaux ou la réfection d'anciens, la construction de magasins pour le stockage des grains ou la création d'écoles. Là aussi l'éventail de choix est large.

Dans la région de Karal, au sud du lac Tchad, où je me suis rendue en mars 1990, fonctionnaient 108 groupements rassemblant 1 463 chefs de famille. Cette région, riche en terres de décrue du lac, est particulièrement fertile. En plus des céréales rencontrées ailleurs : mil et sorgho, on y cultive le maïs (en culture pluviale et en culture de décrue) et le riz. On y plante également du manioc, des patates, des haricots *niébé* ainsi que tomates, gombos, melons et pastèques. Les réfugiés y sont arrivés en grand nombre et un grand brassage de populations entre réfugiés et autochtones, sédentaires et nomades, s'est effectué sans heurts. C'est dans ce milieu écologique et humain que nous avons observé la mise en place récente (deux ans d'âge en 1990), dans différents villages, de «banques de céréales» avec stockage de maïs. Cette opération s'est faite sous l'impulsion d'une ONG : le SECADEV, implanté dans la région après la famine de 1974.

En quoi consiste une «banque de céréales»? C'est un collectif de groupements qui décide, au moment de la récolte, de stocker son surplus, au lieu de le vendre alors que les cours sont au plus bas et qui choisit, pour les mêmes raisons, de grossir ce stock en faisant des achats sur le marché à des producteurs indépendants qui eux ont choisi de vendre leur récolte au lieu de la stocker. Pour ces achats le SECADEV accorde aux groupements qui décident de constituer une «Banque de céréales» un prêt allant jusqu'à 50 % ou plus des sommes nécessaires, sans intérêt, avec la seule obligation de restituer les sommes prêtées après la vente annuelle. Mais si le collectif décide de ne pas vendre, prévoyant une mauvaise récolte et la nécessité de conserver l'intégralité de son stock, il pourra rembourser ultérieurement. C'est en cela que

consiste l'aide extérieure.

Les achats sont faits sur le marché le plus proche ou sur les marchés alentour (dans un rayon de vingt ou trente kilomètres) par un ou plusieurs membres du collectif, choisis en fonction de leur disponibilité et sans doute aussi de leur capacité. Le transport s'effectue à dos d'âne, parfois en utilisant les camions qui relient les villages entre eux. Quelquefois les achats peuvent se faire sur des marchés lointains lorsqu'on ne trouve pas sur place des céréales en quantité suffisante ou lorsqu'on a appris que l'on pouvait s'en procurer ailleurs à meilleur prix.

La mise sur le marché du stock de céréales (en totalité ou en partie selon les prévisions concernant l'année en cours) se fait quelques mois plus tard, au moment de la soudure, quand les prix sont les plus élevés. La récolte a eu lieu en octobre-novembre, la soudure se situe vers le mois de juillet. Les ventes - comme les achats - ont le plus souvent lieu sur les marchés hebdomadaires proches. Les prix sont fixés en se référant à ceux des marchés précédents. La référence est le prix du *koro* de mil ou de maïs. Le *koro* est une mesure (calebasse ou bol émaillé) à capacité variable allant de 2,5 litres à 3 litres selon les régions. Comme pour l'achat un ou plusieurs membres du collectif apportent sur le marché les quantités de céréales à vendre. Mais les prix qu'ils pratiqueront - bien qu'alignés en gros sur les cours du moment - pourront varier en fonction de l'acheteur, par exemple on vendra à un prix moins élevé à un paysan membre d'un groupement qui a épuisé ses propres réserves et qui est en quête d'un complément pour son approvisionnement personnel ; on essayera aussi de casser les prix si les marges bénéficiaires des commerçants jouant sur la pénurie paraissent abusives. Ce jeu subtil des prix (et des mesures) nécessiterait des études très rigoureuses sur les marchés.

Quoiqu'il en soit, les groupements qui ont constitué une «banque de céréales» retirent un bénéfice de la vente ou revente des produits stockés. Celui-ci sera investi par les groupements selon leurs besoins. Parmi les besoins exprimés j'ai relevé à plusieurs reprises l'achat d'un camion, qui permettrait aux cultivateurs de réduire leur dépendance à l'égard des commerçants, ainsi que l'achat d'un moulin à farine. Était évoquée aussi la possibilité d'investir dans le commerce en achetant, en gros, du sucre ou du thé et en le revendant au détail aux gens du village à un prix plus avantageux que celui du marché ou du commerçant le plus proche, tout en retirant un bénéfice de cette transaction. Un groupement avait aussi réfléchi sur l'association camion-commerce de revente qui lui permettrait d'amener dans la capitale proche (N'Djaména n'est qu'à une centaine de kilomètres), au moment où les prix sont les plus hauts, le stock de céréales à vendre et de ramener de la capitale comme fret de retour le sucre acheté à la SONASUT et le thé acheté à des grossistes, se substituant aux commerçants sans prendre les mêmes bénéfices que ces derniers, jugés abusifs, et brisant leur position de monopole. On voit ici comment l'idée de profit est en train

de créer un certain dynamisme.

Comment se présente matériellement une «banque de céréales». C'est un magasin rectangulaire fait de murs en briques crues séchées au soleil ou en parpaings, d'un toit de tôle et d'une porte. À l'intérieur des palettes de bois sur lesquelles sont posés les sacs de céréales pour les isoler du sol qui est quelquefois un socle en béton. À Baltram où la «banque de céréales», la plus importante de la région, était à sa deuxième année de fonctionnement en 1990, treize groupements (dix masculins, deux féminins et un mixte) avaient stocké outre les semences sélectionnées pour les prochaines semailles 206 sacs de maïs (rouge, cultivé en culture pluviale et blanc, cultivé en culture de décrue) soit environ 16 tonnes. Un sac pèse autour de 80 kilos.

Les unités économiques que sont les «banques de céréales» sont-elles vraiment nouvelles ?

Sans doute pas dans leur conception - et il est bon d'évoquer ici ce que furent les «Sociétés Indigènes de Prévoyance» du temps de la colonisation et ce que sont aujourd'hui «les Offices Nationaux de Céréales» des gouvernements indépendants (celui du Tchad a été créé en 1977). Les uns et les autres affichent (ou ont affiché) les mêmes principes : constituer et conserver un stock de réserve en céréales, permettant d'intervenir en cas de sinistre et d'assurer une meilleure stabilisation des prix aux producteurs et aux consommateurs. Que ce soit la SIP ou l'ONC, il s'agit d'acheter les céréales au moment de la récolte dans les zones où il existe un surplus et de les mettre en vente dès que des hausses de prix «anormales» auront été constatées.

La finalité de la banque de céréales est toute différente. En premier lieu il s'agit de stocker le produit du travail des adhérents pour constituer une réserve dont on tirera le meilleur profit en choisissant le moment de sa vente. Ce n'est que par sa politique complémentaire d'achat et de revente de céréales provenant du surplus de membres extérieurs que les banques de céréales se rapproche des SIP ou de l'ONC.

La gestion est aussi toute différente et novatrice. En effet ce n'est plus le gouvernement, qu'il soit colonial ou indépendant, qui a la responsabilité de gérer les stocks (moins importants dans le cas des banques, mais de même nature) mais les producteurs eux-mêmes regroupés selon un mode nouveau qui ne suit pas l'ordre traditionnel. On assiste alors à une double modification qui concerne la responsabilisation du paysan et son autonomisation. Le paysan n'appartient pas à un groupement ou à un collectif de groupements comme la «banque de céréales» en tant que membre de tel ou tel clan ou de telle ou telle strate sociale, mais en tant qu'adhérent volontaire. Il participe à la mise en culture collective d'une portion de terroir, il cotise pour appar-

tenir au groupement et il participe aux décisions du groupe. La banque de céréales est gérée par un comité qui comprend un président, son adjoint et un secrétaire. Ces trois personnes sont bénévoles; elles sont élues pour une campagne; ce qui assure à la fois la rotation des responsabilités et une sorte de formation continue «sur le tas» des individus. Le magasin quant à lui est tenu par un magasinier alphabétisé généralement en arabe, parfois en français, chargé de tenir à jour le cahier de comptes et l'on retrouve là le souci d'alphabétisation et de scolarisation des groupements. Mais ceci est un autre problème

Les «banques de céréales» ne sont pas spécifiques du Tchad. Elles existent dans d'autres pays d'Afrique en particulier au Burkina Faso où elles sont plus anciennes. Une étude comparative des différents fonctionnements, des problèmes qui ont pu se poser et des difficultés rencontrées serait des plus instructives.

II. UN OUTIL DE GESTION DE LA PRODUCTION ALIMENTAIRE²

La notion de banque de céréales est le résultat d'une prise de conscience du retour imminent de la sécheresse dans la vie des pays du Sahel. Les banques de céréales ont démarré timidement dès la sécheresse de 1973 en Afrique de l'Ouest. Des pays comme le Mali, le Burkina, le Niger ou le Sénégal, ont de l'avance dans la voie de la maîtrise par les paysans de ce nouveau concept qui fait appel à un ensemble de mécanismes différents de ceux utilisés dans le cadre du grenier traditionnel. On assiste ainsi à une esquisse de solution aux problèmes de la pénurie alimentaire. L'expérience que nous évoquerons a été tentée par une ONG (organisation non-gouvernementale) dans le Sahel tchadien et son démarrage est prometteur.

Naissance et évolution du concept

L'histoire du grenier est liée à l'histoire de l'agriculture des peuples. Que l'on soit dans la zone sahélienne ou dans la zone soudanienne du Tchad, chaque groupe à civilisation agricole possède ses greniers. Ils sont en général en terre crue, de plusieurs formes, posés à même le sol ou sur trois pierres ; ils peuvent être aussi enfouis sous terre ou suspendus dans les arbres. Leur capacité est relative à la taille de la famille mais surtout à ses habitudes alimentaires. Dans l'ensemble, leur capacité de stockage avoisine la tonne. La gestion du grenier correspond en général à une période de douze mois. Cette attitude s'explique par le calendrier agricole qui, de façon empirique, a réglé les habitudes des gens et aussi par le fait qu'autrefois les risques de sécheresse étaient, semble-t-il, moins grands.

2. Cette section a été réalisée par Abdelsalam Cherif, doctorant - Études africaines INALCO

Les stocks contenus dans ces greniers individuels ou familiaux sont de deux natures : le stock alimentaire et le surplus à commercialiser; les semences font l'objet d'une autre forme de conservation : elles sont en général conservées sous forme d'épis suspendus soit à l'intérieur de l'habitation, soit à un arbre. Cette stratégie de la gestion de la production agricole existe encore dans maints endroits ; mais le constat qui se dégage au vu des famines de ces dernières années, prouve que ces techniques sont parfois insuffisantes même si, dans un certain sens, elles restent valables. Le système des stocks, en année médiocre ou mauvaise, a posé le problème de la planification de la production. Il fallait trouver une solution pour permettre aux paysans de dépasser la notion de production pour une année ; la banque de céréales en est une.

L'apprentissage de la banque de céréales a débuté dans le sud du Tchad avec l'aide des Églises. Au stade initial, le caractère actuel de la banque de céréales comprenant semences, provisions, commercialisation, ne figurait pas dans les objectifs de ses promoteurs. On se contentait, par cette démarche, d'obtenir une garantie de la qualité et de la permanence du stock, uniquement sur douze mois. Dans le même esprit, un projet pilote de construction de grenier durable a accompagné l'initiative. La première expérience (1975) est à l'actif d'une ONG américaine (*Care Tchad*). L'idée était de construire des dalles rondes en ciment, sur lesquelles on faisait reposer des greniers traditionnels. Ce projet privilégiait le stockage en vue de minimiser les pertes par la conservation. Deux préfectures ont été choisies pour ce test (Chari-Baguirmi et Mayo-Kebi). Mais promoteurs du projet et paysans n'étaient pas au même stade de la réflexion et le projet a échoué.

Depuis 1984, les échanges d'expériences entre ONG, et les larges échos faits par la presse des pays du CILSS (Comité Inter États de Lutte contre la Sécheresse au Sahel) autour de la banque de céréales, ont permis de relancer le concept avec la définition de nouveaux objectifs.

La définition nouvelle attribuée à la banque de céréales a fait de celle-ci un outil pour la maîtrise de la production agricole dans l'optique de la sécurité alimentaire d'une part et de la commercialisation de la production d'autre part.

À ce titre nous allons nous servir de l'expérience de l'Office National du Développement Rural (ONDR) et du Secours Catholique et Développement (SECA-DEV), introduite dans la partie sahélienne du Tchad. Au départ, on avait associé l'idée de groupement villageois à celle de la constitution d'un stock céréalier pouvant servir à son alimentation. Les stocks qui alimentaient ce fonds céréalier provenaient d'une part du champ communautaire du groupement et d'autre part d'un apport propre aux différents membres du groupement. Les stocks ainsi constitués étaient de deux natures : le stock alimentaire et le stock semencier.

- Le stock alimentaire provenait du champ communautaire et des champs individuels. Il n'était pas destiné à couvrir les besoins des paysans durant toute l'année, mais uniquement pendant la période de soudure ; étant entendu que dans ce cas, chaque paysan gardait chez lui une moyenne de quinze sacs de 100 kilos pour les besoins propres de sa famille (cinq personnes en moyenne en milieu sahélien).

- Le stock semencier avait pour objectif de constituer des réserves assez importantes par rapport à celles conservées habituellement par les paysans. L'augmentation de ce stock était motivée par le fait que plusieurs semis sont nécessaires en cas de mauvaise saison des pluies, ce qui suppose des réserves notables. Néanmoins, la question de la qualité se pose.

Fonctionnement de la banque de céréales

La banque de céréales était gérée par un comité villageois issu d'un groupement villageois. Le comité pouvait être dans certains cas celui qui gère aussi les affaires du groupement. Un village pouvait avoir plusieurs groupements donc plusieurs banques de céréales selon l'importance de sa population. De ce fait, le local faisant office de magasin est une nouveauté. La forme devient rectangulaire et la surface de stockage s'agrandit (50 m²) le sol est en béton et le toit en tôle ondulée. Ces innovations répondent à un souci de manutention et d'entretien.

Mais très vite on s'est aperçu que le but assigné à la banque de céréales était insuffisant pour imprimer une dynamique de fonctionnement; son intérêt tendait à diminuer, dans la mesure où l'activité de la banque de céréales se déroulait sur une courte période de l'année. De plus, la dimension sécurité alimentaire n'étant pas bien marquée, l'aspect commercial de la banque n'était pas suffisamment mis en exergue. Les nouveaux objectifs assignés à la banque de céréales l'ont été grâce à une collaboration très poussée avec les paysans. Aussi la banque a subi une nouvelle orientation. La notion de stock alimentaire s'est vue complétée par l'aspect durée dans le temps.

En effet, la sécurité alimentaire doit être comprise comme une garantie sur un minimum de deux ans. Cette démarche procède du fait que la sécheresse devient une donnée quasi permanente et qu'il faut l'intégrer dans les habitudes. Il est donc vital de produire, et de produire le plus possible en année normale.

Les paysans doivent aussi produire pour commercialiser. C'est ce qu'ils ont l'habitude de faire, mais l'inconvénient qui les pénalise tient au fait que tout le monde vend sa production après la récolte, pendant que les prix sont les plus bas; et le reste de l'année ce sont les commerçants qui dictent les prix pour les paysans qui sont en rupture de stock. Avec la banque de céréales, la période de commercialisation du stock est fixée ou choisie par les paysans, selon l'opportunité des prix du marché. Des mesures d'accompagnement sont prises pour permettre aux paysans de différer les dates des campagnes de ventes. Ainsi, par exemple, le SECADEV intervient pour le soutien des efforts des paysans par le crédit. Ses montants vont jusqu'à

concurrence de 50 % de la participation villageoise, sans aucune forme d'intérêt (exemples de Bokoro et de Karal).

L'impact de la banque de céréales

Les premiers résultats des campagnes réalisées ont démontré l'intérêt de la banque de céréales en tant que mécanisme de gestion, d'épargne et d'organisation des paysans.

La gestion dite partagée, à laquelle participent les membres d'un groupement villageois par l'intermédiaire de la banque de céréales, contribue à l'essor du village. L'apprentissage de la gestion, dans le cadre de la banque de céréales, participe de la prise de responsabilité des paysans par eux-mêmes. Ce point a longtemps été un handicap qui a retardé le transfert des responsabilités aux paysans eux-mêmes par l'administration.

L'absence d'institutions d'épargne ou de crédit ne facilite pas la tâche des paysans. Faute de pouvoir garder des sommes liquides, ils ont appris à réinvestir les résultats de leur banque de céréales dans d'autres aspects du commerce local. Parmi les activités d'une banque de céréales on trouve souvent le commerce du bétail (bovins, ovins), du sucre, du thé, du sel ou de tout produit de première nécessité. Cette transformation active de la banque de céréales occupe les paysans et les oblige à être attentifs au marché, ce qui rend l'activité de la banque de céréales plus attrayante. Il convient cependant de souligner que l'organisation des paysans n'a pas pour but de se substituer aux commerçants. Il s'agit simplement de présenter un front uni vis à vis de ces derniers. C'est une structure que l'on pourrait qualifier de pré-coopérative.

Le dernier aspect, et non des moindres, c'est le développement institutionnel qui voit le jour avec les banques de céréales. On constate que, dans le cas où une banque de céréales est rentable, il se greffe sur cette activité d'autres formes d'organisations, notamment le Comité de parents d'élèves, le Comité de gestion du puits, ou encore la pharmacie villageoise qui sont aussi actifs que le comité de gestion de la banque. On voit bien qu'avec peu de moyens les paysans peuvent assumer beaucoup de responsabilités. Cette responsabilité, ils l'ont prise pour procéder à une intégration des Comités d'une zone en un Comité de gestion régional (ex. de Bokoro, chef-lieu de la préfecture de Bokoro dans le Chari-Baguirmi), ce qui renforce davantage l'organisation, harmonise les prix des céréales et peut conduire à une union de type coopératif.

En adoptant le principe de la banque de céréales, l'ONDR, le SECADEV et les paysans ont visiblement touché un nerf moteur dans les structures des groupements

villageois. La banque de céréales comporte un avantage certain :

- c'est tout d'abord le changement de type de gestion de la production agricole. Elle a introduit la dimension de la planification avec la notion de sécurité alimentaire qui est vitale en ce moment dans les pays du Sahel. Il faut prévoir sur un long terme et reculer par conséquent l'horizon du risque.

- c'est aussi la commercialisation et ses rémunérations justes en payement du prix de la récolte, bien qu'il soit encore en deçà de l'investissement réel.

Il convient cependant de relever deux risques :

- le risque de voir petit à petit les paysans glisser de leur rôle à celui de commerçant. En effet les paysans doivent assurer leur rôle dans cette nouvelle dynamique mais aussi intégrer celui des commerçants.

- le second risque est relatif à la qualité des ressources. De ce point de vue, les quantités de plus en plus importantes de semences qu'exige une campagne agricole réduisent la rigueur dans la sélection des qualités ce qui peut à terme jouer sur la production.

Abdelsalam CHERIF
et Marie-José TUBIANA

RETOUR DE L'INFORMEL
AU NORD

DE NOUVELLES SOLIDARITÉS
FINANCIÈRES

TONTINES AFRICAINES EN FRANCE ET
FRUSTRATION FINANCIÈRE

DE NOUVEAUX PARTENARIATS SOCIAUX

TONTINES AFRICAINES EN FRANCE ET FRUSTRATION FINANCIÈRE¹

INTRODUCTION

L'ensemble des pratiques informelles apparaît souvent dans la littérature économique comme une réaction des populations à un environnement institutionnel inadapté. Elles sont analysées comme autant de palliatifs qu'il s'agirait d'améliorer pour atteindre un développement alternatif et viable. Ainsi la tontine ne serait que l'expression d'une frustration financière² des personnes qui y participent ; cette frustration étant due aux normes de fonctionnement des institutions financières de ces pays et en particulier de leurs banques.

En Afrique sub-saharienne, en effet, la simple détention d'un compte bancaire, du fait de l'importance des dépôts initiaux exigés³, est un signe de richesse, et les nombreuses difficultés à effectuer un retrait ont découragé l'épargne postale : la frustration financière existe bien. Cependant, l'existence de tontines organisées entre personnes disposant de comptes, et parfois garanties par des chèques de caution, suggère que même en Afrique, l'hypothèse de la frustration financière est insuffisante pour expliquer la pratique des tontines. Les tontines peuvent être analysées comme des conventions permettant de résoudre certains problèmes monétaires à l'intérieur de relations sociales qui peuvent les dépasser. Elles intègrent des motivations extra-économiques qui peuvent parfois être prédominantes.

1. Cette contribution résume une partie de notre mémoire de DEA *Tontines émigrées*, soutenu à l'Université Lumière-Lyon 2 en 1991 devant E. Baumann, E. Bloy et J.-M. Servet (Directeur de recherches)

2. Cette expression désigne l'inaccessibilité des services bancaires. Elle se distingue de la notion de *répression financière* qui désigne une insuffisance d'intermédiation financière et une inexistence de marchés de fonds prêtables longs due aux bas niveaux des taux d'intérêt officiels. Voir MC KINNON, «Financial repression, liberalization and the Ldc's», in : ed Grassmans, Lundberg E. : *The World Economic Order : Past and prospects*, New York, 1981. Cité par C. EBOUE, «Les effets macroéconomiques du dualisme financier», in : G. HENAULT, R. MRABET, *L'entrepreneuriat en Afrique Francophone*, Paris, AUPELF/UREF, John Libbey-Eurotext, 1990, pp. 27-41.

3. Par exemple l'agence de Cotonou (Bénin) du Crédit Lyonnais exigeait en 1993 un dépôt initial de 500 000 F. CFA (5 000 FF) pour les particuliers et 1 500 000 F.CFA pour les entreprises. Voir S. DUPONT, «Retour au Bénin du Crédit Lyonnais», *Jeune Afrique Économie*, n° 166, avril 1993, p. 21.

Cet article analyse les comportements financiers et les motivations de *tontineurs*⁴ d'origine africaine en France, dans un contexte d'efficacité et d'accessibilité des institutions financières. Pourquoi importent-ils des pratiques informelles sensées pallier les déficiences des systèmes financiers africains, alors que les banques françaises leur offrent des services variés qu'ils utilisent et semblent apprécier ? La frustration financière est insuffisante pour en rendre compte. Dès lors une autre hypothèse est explorée qui tente de prendre en compte la manière *dont les phénomènes monétaires* (dont l'épargne) *sont pensés et vécus*⁵, et partant, d'expliquer la pratique des tontines. Si l'épargne globale, au niveau macro-économique où se situe l'analyse de Keynes, est résiduelle, l'épargne individuelle apparaît souvent comme antérieure à la consommation : en particulier dans les tontines, les individus, comme s'ils craignaient de ne pas épargner, budgétisent leurs économies et les affectent dès perception du revenu à un placement d'où ils ne pourront les retirer.

La coexistence de pratiques formelles et informelles d'épargne chez les Africains rencontrés est révélatrice d'un système de représentations mixte⁶ qui, comme les *habitus* qui l'ont produit, est à la fois rigide et susceptible d'évolution. La tontine, en tant que compromis entre des pratiques traditionnelles et communautaires d'une part, et individualistes et modernes d'autre part est conventionnelle, tout comme le produit matérialise le compromis entre acheteur et vendeur dans un *monde de production* donné⁷. Elle l'est d'autant plus qu'elle naît d'un consensus à la constitution ou par adhésion en cours de fonctionnement⁸.

4. Ce terme est employé par C. RIETSCH pour désigner les membres de tontines voir sa contribution dans ce volume.

5. J.-M. SERVET, «Représentations de la monnaie et des supports d'épargne et limites de l'épargne informelle. Hypothèses de travail pour une enquête au Sénégal», in : G. HENAU, R. MRABET, *L'entrepreneuriat en Afrique francophone*, AUPELF/UREF, John Libbey Eurotext, Paris 1990, pp. 87-96.

6. En ce sens il intègre des représentations acquises depuis l'Afrique et s'adapte aux réalités financières en vigueur en France.

7. R. SALAIS, M. STORPER, «The four worlds of production» texte présenté à l'occasion d'un séminaire de l'École Doctorale de Sciences Économiques à l'Université Lumière-Lyon 2, Lyon, 18 novembre 1991.

8. Certaines tontines sont proposées comme le produit d'un individu (les tontines chinoises ou les tontines commerciales en Afrique sub-saharienne) ; L'initiateur de la tontine chinoise est d'abord motivé par la possibilité de lever gratuitement des fonds; les tontiniers des marchés béninois effectuent une véritable démarche commerciale pour vendre leurs services aux commerçants. Les autres formes de tontines seraient collectivement «produites».

Voir la «formule classique» des tontines chinoises analysées dans T. PAIRAULT, «Aperçus sur l'histoire et l'organisation des tontines chinoises». *Cahier Monnaie et Financement* n° 20, pp. 215-233. L'exemple des tontiniers béninois est tiré de M. LELART, S. GNANSANOU, «Tontines et tontiniers sur les marchés africains : Le marché Saint-Michel de Cotonou», *Africa review of Money Finance and Banking*, Finafrica, 1989, n° 1, pp. 69-90

Ces hypothèses, sont discutées à partir d'une enquête par questionnaire⁹ auprès d'une cinquantaine de personnes d'origine africaine qui vivent en France et y participent à des tontines. Le questionnaire a été construit à partir de questionnaires d'enquêtes réalisées en Afrique par des équipes de l'U.R.E.F. et du C.N.R.S¹⁰. Il cherchait à saisir les formes et les fonctions des tontines émigrées et les comportements financiers de leurs membres.

Les résultats de l'enquête sont articulés autour de deux axes correspondant à la discussion de deux hypothèses :

- celle de la frustration financière des immigrés
- et celle de l'apport des notions de représentation, d'habitus et de convention à la compréhension de leur pratique des tontines.

IMMIGRÉS TONTINEURS ET FRUSTRATION FINANCIÈRE

Ce premier point analyse tout d'abord l'accès des tontineurs rencontrés au système financier français et son utilisation effective à travers leurs rapports au système bancaire. Il décrit ensuite les tontines rencontrées et les motivations exprimées par les participants.

1. L'accès au système financier

Il doit être considéré par rapport à leurs caractéristiques générales .

Caractéristiques générales

tableau 1 : Occupation des participants¹¹.

Occupations.	Effectifs	Fréquences %	Nbre de tontines	Interrogés
étudiants ¹²	42	32,81	6	26
marchands ¹³	35	27,34	2	3
ouvriers, employés	48	37,50	6	16
cadres	3	2,34	1	3
Totaux	128	100	13	48

9. Toutes les personnes ont été interrogées par hasard grâce à la médiation d'étudiants. Les résultats ne prétendent à aucune représentativité statistique. Ils constituent cependant une information même limitée sur les personnes et les tontines rencontrées.

10. J.-M. SERVET a réalisé des études à Ziguinchor (Sénégal). M. LELART a élaboré un questionnaire pour une étude des tontines commerciales du marché St-Michel de Cotonou (Bénin) et une série de recommandations à l'attention des enquêteurs.

11. Parmi les 128 participants on trouve 42 étudiants dans six tontines. Nous en avons interrogé vingt-six.

12. Du fait du mode de constitution de l'échantillon, ils apparaissent fortement représentés.

13. Ils vivent en communautés au sein de foyers d'hébergement de travailleurs étrangers et s'y organisent pour s'assurer certains services : restauration (des femmes entreprennent d'assurer le repas aux mar-

Les informations concernant l'âge et le revenu des participants comportent un biais tel qu'elles ne sont fournies qu'à titre indicatif. En dehors des étudiants et des jeunes, les personnes cherchaient à taire leurs revenus¹⁴. De plus toutes les personnes n'ont pas été interrogées.

C'est ainsi une majorité d'hommes qui apparaît dans l'échantillon¹⁵ sans pouvoir vraiment infirmer le fait que les tontines soient en Afrique une «*affaire de femmes*»¹⁶ : outre le biais décrit, on doit penser aux circonstances habituelles de l'émigration¹⁷. Il faut aussi souligner le fait que les deux tontines de marchands (trente-cinq membres au total) ne comptent aucune femme.

L'âge moyen par tontine s'établit le plus souvent autour de 27 ans du fait de la prépondérance des étudiants. Quand il diffère de cette valeur, il reste proche de 40 ans. Cela peut s'expliquer par le fait que l'arrivée massive des immigrés originaires d'Afrique noire date d'une quinzaine d'années¹⁸ et qu'ils émigrent aux environs de vingt ans. Peut-être les immigrés rentrent-ils après leur retraite¹⁹ ?

chands ambulants), coiffure, retouches, réparations organisation de collectes pour rapatrier un défunt, aider les membres en difficulté, organisation de prières et de manifestations religieuses, organisation de tontines de courte période pour épargner immédiatement les recettes et disposer rapidement du lot. Ils sont généralement mourides (membres d'une confrérie musulmane sénégalaise). O.-S. SY a étudié le rôle des circuits mourides dans le financement du secteur informel sénégalais, voir sa contribution à cet ouvrage.

14. En particulier, la possibilité de réaliser l'enquête pouvait être subordonnée à l'assurance que les questions sur le revenu soient expressément facultatives.

15. J.-L. BORKOWSKI écrit que «la population étrangère reste toujours à majorité masculine.» INSEE, *Données sociales 1990*.

16. M. DROMAIN, «Un adage à l'épreuve des faits : la place des femmes dans les tontines au Sénégal», dans ce volume p. 117.

17. Ce sont généralement les hommes qui émigrent le plus car les autorités familiales sont plus favorables aux départs de jeunes hommes qu'à ceux des femmes (elles n'ont pas l'obligation de subvenir aux besoins de leur famille et, jusqu'à des périodes récentes, la scolarisation des filles était plus limitée que celle des garçons).

18. Voir J. BAROU, *L'immigration en France des ressortissants des pays d'Afrique noire. Rapport au Secrétariat Général à l'intégration*, Paris, Secrétariat Général à l'intégration, 1992. Cité par P. BERNARD, «L'intégration des immigrés d'Afrique noire se heurte à de sérieux obstacles», *Le Monde*, 13-14 septembre 1992, p. 13.

19. «*Seuls les immigrés qui ont pris des distances avec leur société d'origine, en particulier rurale, y (en France) séjournent durant une longue période*». INSEE, *Données Sociales*, 1990. Les personnes rencontrées ne semblent pas avoir pris ces distances : les étudiants eux, doivent rentrer au terme de leurs études ; beaucoup de marchands vivent seuls en France et ont leur famille au Sénégal ; les autres travailleurs épargnent aussi pour partir en vacances dans leur pays d'origine. Cependant, selon le rapport Barou (voir note précédente), beaucoup d'étudiants africains restent en France au terme de leurs études, au risque d'y séjourner en situation irrégulière. Mais plutôt qu'une prise effective de «distances» avec la société d'origine, le prolongement de la durée du séjour (notamment par l'allongement des études) trouve sa source «dans l'aggravation de la situation économique du continent noir ainsi que les freins

Les revenus semblent faiblement dispersés dans une tontine. Mais les revenus moyens estimés par tontine le sont beaucoup plus : irréguliers et divers chez les commerçants²⁰, ils passent de 1 450 F. dans certaines tontines d'étudiants à 12 000 F. dans celle des cadres.

Quelle accessibilité ?

Il faut noter pour commencer, qu'une grande partie des structures du système financier français n'est pas directement accessible aux ménages. Ceux-ci s'adressent pour toutes leurs opérations financières à des intermédiaires, le plus souvent des banques. Après une description sommaire des relations courantes entre les banques et les particuliers, nous montrerons quelle est l'insertion des tontineurs dans ces relations.

Le système bancaire français assure tout d'abord l'application du droit à détenir un compte et la gestion des moyens de paiement des agents. Ceux-ci, pour la grande majorité des clients, sont mobilisables sous forme scripturale grâce aux instruments élaborés par le système financier pour la transmission des ordres : les chèques, les cartes de paiement, et les titres de paiement (TUP et TIP à l'initiative des créanciers). L'accès aux deux premiers instruments de même qu'aux facilités²¹ qu'ils peuvent offrir, est conditionnel : le montant et la nature des revenus (et/ou du patrimoine) sont des critères déterminants. Cependant l'utilisation de ces critères est souple et le positionnement commercial de chaque établissement tient différemment compte de chacun d'eux, avec toujours une plus grande facilité d'octroi de chèquiers que de cartes de paiement²².

Une autre prestation des banques aux ménages est la gestion de l'épargne. Pour disposer durablement de celle-ci, elles offrent aux ménages divers types de placements, et de services. Ce sont les différents comptes et plans d'épargne bancaires et, de plus en plus depuis quelques années, la gestion mobilière et des produits d'assurance. Les banques se font la concurrence pour les vendre à la clientèle et les

mis à la circulation des personnes entre les pays d'Afrique, P. BERNARD, article cité.

20. Il nous a été rapporté par un étudiant qui travaille avec eux que le chiffre d'affaires quotidien, extrêmement variable, pouvait atteindre six mille francs sur certains sites (hall de gare) ! Notons qu'outre les pacotilles et les produits artisanaux, ils vendent des montres, des sacs et ceintures en cuir.

21. Nous faisons allusion au décalage entre la remise du chèque au créancier et le débit sur le compte du débiteur, et à l'option de débit différé assortie aux cartes de paiement.

22. Certains établissements, pour développer leur clientèle d'étudiants, leur offriront des chèquiers et des cartes, des crédits et des découverts à taux préférentiels, voire des cautions pour le logement, tandis que d'autres leur ferment les portes à cause des faibles montants de leurs opérations, et se centrent sur une clientèle à revenus (et/ou patrimoine) importants.

compagnies d'assurances s'immiscent de plus en plus sur ce marché.

Outre les facilités de découvert et de débit différé liées au chéquier et aux cartes de paiement, les institutions financières offrent de plus en plus de services de crédit à la consommation aux particuliers mais aucune des personnes n'a déclaré en faire usage. À quelques exceptions près, les banques offrent leurs services indistinctement à l'ensemble des résidents²³. Les caractéristiques de ceux-ci déterminent ensuite leurs choix de consommation de services bancaires.

Le rapport aux banques des tontineurs

Il s'agit de présenter l'insertion des tontineurs dans le système de produits bancaires offert. Ont-ils des comptes courants ? des chèquiers ? des cartes ? etc.

tableau 2 : Rapports aux banques

	Compte	compte courant	chéquier sur livret	cartes	épargne contractuelle
effectifs	66	38	58	31	13
fréquence	51,56%	29,69%	45,31%	24,22%	10,16%

Une très large détention de comptes courants

Nous avons pu savoir que 81,25 % des participants ont au moins un compte courant ou sur livret. Si certaines membres de la cotisation des *Doyennes* nous ont affirmé être obligées de détenir un compte qu'elles utilisent au minimum (parce que les salaires doivent être payés en monnaie scripturale) le responsable du *Teck* de marchands nous a assuré du secours que constituait pour leur activité la détention de comptes d'épargne sur livret (à la Poste)²⁴. Il nous a aussi affirmé la recommander à tous ses jeunes confrères²⁵.

Chéquiers et cartes

Avec la même réserve que pour les comptes, 45 % environ des membres, au moins utilisent au moins un chéquier et 24 % une carte de paiement. Six personnes

23. Penser aux prêts immobiliers par exemple.

24. Il leur faut un compte pour encaisser les chèques qu'ils reçoivent en paiement.

25. Notons que c'est seulement dans les tontines de marchands que nous avons trouvé des illettrés.

seulement détiennent une carte de retrait. Certaines parmi elles évitent les facilités de crédit offertes par le chéquier et les cartes de paiement et expriment leur crainte de ne pouvoir épargner. Les quatre autres sont étudiantes²⁶.

Un faible recours à l'épargne contractuelle

Nous avons regroupé dans cette rubrique toutes les réponses positives à la question sur la détention d'autres comptes et les informations sur la forme donnée à l'épargne. À peine dix pour cent des membres sont concernés. Tous sont d'un niveau d'instruction relativement élevé et ont une situation relativement aisée. La cotisation la plus faible parmi les tontines dont au moins un membre a une épargne contractuelle est de mille francs par mois. Cette épargne est généralement conservée dans des comptes et plans d'épargne logement, plus rarement dans des CODEVI ou des produits d'assurance vie.

Peut-on parler à leur propos de frustration financière ?

À la lecture de ces différents chiffres, l'hypothèse apparaît incapable d'expliquer la pratique tontinière des immigrés. Le système financier français leur est accessible en fonction de leurs caractéristiques financières et la plupart d'entre eux semblent en faire usage en fonction de leurs horizons temporels²⁷. Par contre elle semble plus plausible si l'on considère les emplois que font les participants des lots²⁸. En effet, les personnes avancent souvent comme motivation conjointe avec la convivialité, l'utilisation qu'ils peuvent faire des fonds levés²⁹.

26. Seule l'une d'elles nous a expressément dit que *La Poste* lui avait proposé cette carte après refus de sa demande de carte bleue.

27. Ainsi une personne qui pense rentrer dans son pays dans un horizon rapproché peut n'avoir aucune motivation à faire des placements longs en France.

28. Ce terme emprunté au vocabulaire des loteries désigne la somme des cotisations des membres d'une tontine. Cette somme est *levée* à tour de rôle par chacun des membres.

29. Voir note précédente.

tableau 3 : Motivations avancées³⁰

	membres interrogés	Utilisations du lot				Autres motivations	
		voyages	équipement	consommation courante	stocks (marchands)	Convivialité	épargne forcée
effectifs	48	10	35	19	4	23	29
fréquences		20,83%	72,92%	39,58%	8,33%	47,92%	60,42%

Les utilisations des fonds laissent entrevoir un besoin de financement des acquisitions d'électroménager et de matériel audiovisuel, et des voyages sans que l'enquête puisse dire si c'est le système de financement de telles dépenses qui exclut les tontineurs ou s'ils choisissent eux mêmes de ne pas y recourir. La situation de concurrence qui existe dans ce domaine nous fait penser que si les étudiants ne peuvent y avoir accès, et certainement les marchands qui ont des revenus irréguliers, les salariés ont dû préférer ne pas y recourir³¹. Toujours est-il que malgré une accessibilité et une utilisation effectives de services financiers français, les Africains *tontinent* en France. Nous allons décrire la pratique tontinière telle que nous l'avons rencontrée.

2. La pratique des tontines en France

La forme mutuelle

Toutes les tontines rencontrées sont mutuelles. Elles s'organisent autour de personnes de conditions similaires et s'adaptent à leurs caractéristiques. Ainsi les tontines de marchands ne sont-elles pas mensuelles : elles ont lieu l'après-midi des jours de marché. Toutes les autres, sont mensuelles à l'image des salaires, bourses et aides de leurs membres. Elles ont souvent lieu après les dix premiers jours du mois, en prévi-

30. Ce tableau présente à la fois les motivations citées par les personnes et les utilisations qu'ils ont faites ou comptent faire du lot. La rubrique *Stocks* correspond aux acquisitions de marchandises des commerçants rencontrés. Les dépenses et projets de dépenses d'équipement regroupent l'ensemble des acquisitions de biens durables et des réalisations de travaux d'aménagement du logement. Toutes les réponses qui tournaient autour de la *Convivialité* (*pour l'ambiance, lutter contre la solitude, s'entraider, se rencontrer régulièrement, etc.*) ont été regroupées dans cette rubrique.

31. Penser par exemple aux différentes formes de financement de la dépense offertes par les filiales financières des grands magasins qui demandent le plus souvent peu de démarches et de justificatifs. Le recours à ces formes de financement étant considéré comme un «dernier recours» après refus (ou présomption de refus de la part de la banque), il aurait pu renforcer la thèse de la frustration financière des tontineurs. Voir sur ce point N. EGUERRE, *Le rôle des établissements bancaires en matière de prévention du surendettement des ménages*, mémoire de D.E.A. monnaie finance banque, université Lumière-Lyon 2, 1993, pp. 75 sq. On trouvera une analyse approfondie dans *La politique des établissements de crédit en matière de prévention du surendettement des ménages*, Rapport pour le conseil de la recherche du Ministère de la Justice (France), sous la direction de J.-F. Goux, 1993.

sion de retards de perception des revenus. Souvent les membres partagent l'origine, l'âge et l'occupation, parfois le même habitat (résidence universitaire, foyer de travailleurs). Ils désirent s'astreindre à épargner pour *accroître leur capacité de décaissement*³² dans le cadre de relations interpersonnelles qu'ils entretiennent.

Tout ceci explique l'exclusion d'enchères et de taux d'intérêts, et l'adoption massive de la forme mutuelle, de même que la constitution par certaines tontines de caisses de prêt-secours et de mécanismes d'entraide gratuite³³. Chez les *Doyennes*, une caisse de prêt-secours est alimentée chaque mois par les versements libres des membres et conservée en espèces chez la responsable. Les sommes déposées sont prêtées sans intérêt au membre qui en fait la demande et récupérées à la fin de l'année avant les fêtes. Occasionnellement, elles organisent des soirées avec les fonds en caisse et des apports libres. Les bénéficiaires sont ensuite distribués au prorata des apports et la part de la caisse sera redistribuée aux membres en fin d'année, proportionnellement à leurs dépôts : ce système permet de rémunérer (si la soirée est rentable) l'épargne des déposants sans prendre d'intérêts aux emprunteurs éventuels. Notons que la réunion de tontine est l'occasion d'une fête conviviale organisée chez la personne qui lève le lot et financée par les cent francs en sus de la cotisation de millé francs. Une tontine de jeunes travailleurs d'origine camerounaise à Paris (*Monique*) a aussi un mécanisme de caisse de secours identique mais l'épargne n'y est pas rémunérée. Celles des Bamilékés ont un système d'entraide basé sur les cotisations de l'association (cinquante francs minimum) et les relations entre les membres. L'entraide n'est pas liée à la participation à l'une des tontines mais à l'appartenance à l'association. La tontine des associés a été constituée pour aider l'un des membres alors que l'entreprise de transport dont il était responsable financier, était en redressement judiciaire et devait des reliquats de salaires à son personnel. Les autres tontines n'ont pas fait état de mécanismes d'entraide établis mais il est probable qu'en cas de besoin une entraide spontanée se mettrait en place.

Organisation des tontines et conflits

Les tontines rencontrées en France sont-elles organisées comme souvent en

32. E. Bloy et C. Dupuy ont proposé une analyse où la liquidité (trésorerie) apparaît comme le critère déterminant dans le financement informel. Voir leur contribution «Adaptation des règles de gestion aux contraintes du financement informel» G. HENAUULT, R. MRABET, *L'entrepreneuriat en Afrique francophone*, Paris, AUPELF/UREF, John Libbey Eurotext, 1990, pp. 65-75. Voir aussi E. BLOY, «Méthodologie d'évaluation des projets en économie informelle», in : B. Ponson, J.-L. SCHAAN, *L'esprit d'entreprise. Aspects managériaux dans le monde francophone*, Paris · UREF/AUPELF, John Libbey Eurotext, 1993, pp. 323-336.

33. Chez les marchands les nouveaux venus se voient souvent avancer par un fournisseur (grossiste-détaillant) ou par le marchand qu'ils connaissent, le stock initial sur lequel ils pourront travailler.

Afrique, par l'action coordinatrice de responsables ? Ont-elles des règlements ? Vivent-elles des conflits ? Et dans ce cas comment sont-ils dépassés ?

La rareté des conflits

Ils sont très rares. Deux tontines semblent en avoir vécu : le *Kitemo* qu'ils ont éteint au bout de son troisième cycle, et la tontine à cent francs de l'association des Bamiléké. Cependant le terme recouvre des réalités différentes dans les deux cas :

- le membre du *Kitemo*, dernier à percevoir le lot, nous a affirmé avoir perdu deux mille francs, soit la cotisation de deux membres. Il a expliqué que ce dernier tour a été plus que tous les autres marqué par la fréquence des retards de libération des cotisations³⁴.

- dans la tontine à cent francs de l'association des Bamiléké, il n'y a pas eu de défaillance mais il arrive que des membres «*paient en retard ou paient par chèque*».

Les conflits sont rares : leur fréquence dissoudrait la tontine et les sommes en jeu, librement acceptées (discutées) par les adhérents «rentrent» dans leurs budgets. Les tontines d'étudiants par exemple réunissent souvent des individus qui habitent ensemble et perçoivent le même revenu à la même date. Par ailleurs, les personnes interrogées ont toutes cité la confiance parmi les caractéristiques d'une bonne tontine. *A contrario*, aucune n'a cité les qualités du responsable ou l'existence de statuts : l'organisation formelle apparaît secondaire par rapport à la confiance née des relations qui unissent les membres.

Une organisation souple

A priori, l'organisation des tontines paraît établie : neuf sur treize ont un responsable. Mais deux seulement ont un règlement écrit³⁵, les autres explicitent à peine le règlement oral, et le responsable «gère» rarement la tontine. Les tontines de marchands ont toutes les deux un responsable jouissant d'une position aisée dans la communauté : il y a un certain pouvoir (tous deux sont âgés, sont en France depuis plus de quinze ans, ont un volume d'affaires des plus importants et sont grossistes-détaillants). Pour les autres, les fonctions sont de pures formes. Les membres

34. Selon lui, le fait que ce dernier tour ait eu lieu en juillet au moment des départs en vacances n'a pas été sans influence sur le nombre de retards puis de défaillances

35. Le règlement de la *Cotisation des Doyennes Camerounaises à Lyon*, rédigé par la responsable est tenu dans un cahier, de même que l'ordre d'attribution du lot et les dépôts (caisse de prêt-secours). Il prévoit par exemple des amendes de 50 francs par heure et 200 francs par jour de retard. Cela n'est cependant pas respecté. Celui du *Kitemo*, signé et détenu par tous les membres, prévoyait explicitement le recours au droit français en cas de défaillance.

connaissent bien les tontines et adhèrent librement.

L'utilisation du lot

Les tontineurs utilisent le plus souvent les fonds à des dépenses importantes, qu'ils citent parmi leurs motivations.

Près de 73 % des personnes interrogées emploient ou destinent le lot à l'acquisition d'appareils d'équipement ménager (fer à repasser, cafetière, robots et autres petits appareils de cuisine, machine à coudre, télévision, magnéscope, chaînes, hi-fi etc.)³⁶. Certains membres, réalisent des travaux d'aménagement de leur logement avec les fonds ou encore s'en servent pour financer des voyages³⁷. Chez les marchands, les fonds levés servent aussi à l'accroissement du volume des affaires. Dans 39 % des cas, le lot finance en même temps des dépenses de consommation courante. Il apparaît comme un apport important de trésorerie, que l'on utilise pour des décaissements de nature à améliorer son niveau de vie relatif, de manière à atteindre le niveau d'équipement du plus grand nombre de ménages résidant en France. Les biens acquis peuvent véhiculer une image de réussite en Afrique noire mais ils sont surtout banalisés en France : selon l'enquête *Biens durables* 1990 de l'INSEE, le taux d'équipement des ménages pour la plupart de ces biens dépasse 80 %, et les biens dont les ménages résidents sont faiblement équipés (pouvant donc véhiculer une certaine *distinction*) ne sont pas acquis. Il semble que la participation aux tontines soit un moyen de combler un manque d'équipement ménager pour les immigrés rencontrés.

La motivation des tontineurs ressemble dès lors à celle de l'individu qui achète un billet de loterie, telle que la présente G.A. Brenner³⁸ : la demande de billets de loterie est motivée par un désir d'améliorer sa situation dans la distribution des richesses (revenus et patrimoines). Mais outre l'opposition entre les caractères collectif de la tontine et individuel de la loterie, là où l'acheteur du billet de loterie est prêt à perdre sa mise pour disposer sans obligation de son lot, le tontineur préfère rester propriétaire de ses mises et «gagner» un lot plus réduit.

Si un besoin de financement des tontineurs s'exprime à travers les utilisations

36. Voir le tableau 3.

37. Dans tous les cas, ces voyages sont à destination du pays d'origine. Ils peuvent fournir une bonne idée des rapports des immigrés avec leur pays d'origine et sont le moyen pour certains parents de mettre leurs enfants en contact avec leur famille.

38. G. A. BRENNER, *Quebecers and lotteries*, rapport de recherche, École des Hautes Études Commerciales, Montréal, 1985. Voir aussi R. BRENNER, with G. A. BRENNER *Spéculation et jeux de hasard, une histoire de l'homme par le jeu*, Paris : PUF, 1993, XI - 254 p.

qu'ils font ou souhaitent faire du lot, il ne peut pas être interprété pour tous comme une frustration, puisque certains ont librement choisi de le couvrir par la pratique tontinière.

Motivations des participants

Elles sont diverses mais peuvent être regroupées en trois classes :

- l'utilisation des fonds déjà évoquée,
- les réponses ayant trait à la convivialité,
- et celles mettant en avant la contrainte d'épargne que crée l'adhésion à une tontine.

Bien entendu, l'importance de chacune d'elles varie selon les caractéristiques des personnes, en particulier, selon leurs horizons temporels qui dépendent eux mêmes de leur âge, de leur statut réglementaire, de leur occupation, de leurs relations avec leur milieu d'origine, etc. Il est possible de réfléchir sur deux ensembles relativement homogènes à partir de la distinction entre étudiants et travailleurs reprise au cadre légal et réglementaire de l'immigration en France. Les étudiants sont des résidents temporaires qui doivent avoir une carte de séjour annuelle et n'ont pas le droit d'occuper un emploi (dans certains cas, ils peuvent être autorisés à travailler moins de vingt heures par semaine). Ils ont pour la plupart des revenus faibles qui déterminent leurs possibilités de logement, de consommation, et d'épargne. Les travailleurs quant à eux, détiennent des titres de séjour de résidents permanents valables dix ans et les autorisant à exercer toute activité. Ils ont un horizon plus stable et plus lointain, des moyens plus importants et parfois une distance plus importante vis à vis des ressortissants de leurs pays d'origine. À l'exception des marchands qui vivent dans des foyers, ils vivent avec leur famille dans des appartements³⁹.

Le cas des travailleurs

Comme le suggèrent la forme mutuelle des tontines et la situation d'immigration (et d'isolement relatif), les rencontres motivent près de la moitié des personnes interrogées. Ainsi tous les membres de la tontine *Doyennes* annoncent cet aspect comme leur principale motivation : pour *lutter contre la solitude, se retrouver en famille*. Les

39. Selon le rapport Barou, le logement constitue l'un des principaux obstacles à l'intégration des Africains. Il est donc possible que le fait de vivre dans des foyers ne soit pas un choix délibéré des marchands comme il nous l'avait semblé lors des entretiens.

tontines de travailleurs moins jeunes semblent plus attachées à cet aspect que les autres (qui ne l'explicitent pas souvent). Il semble que l'indépendance du logement, et les contraintes professionnelles et familiales, réduisent les occasions pour les plus âgés de se rencontrer, et ainsi renforcent une situation d'isolement qu'ils semblent ressentir et combattre par l'organisation d'une tontine. Il faut souligner qu'à l'origine, la *Cotisation des Doyennes Camerounaises à Lyon* s'appelait «*Cotisation des Femmes Seules*» et que le changement de nom a fait suite au remariage de certaines d'entre elles. Les marchands rencontrés n'ont pas fait état de telles motivations, et cela s'explique par le fait qu'ils vivent, travaillent, mangent et prient ensemble.

Les étudiants

Aucun étudiant n'a cité une telle motivation. En revanche, ils citent massivement la possibilité de réaliser une épargne forcée en participant à une tontine. Le fait que la tontine ôte à l'épargne son caractère résiduel en créant l'obligation de verser périodiquement une somme que l'on s'estime capable d'épargner, semble particulièrement apprécié par les participants : certaines tontines d'étudiants ont été principalement constituées dans cette optique, «*pour préparer le retour au pays*» dit l'organisatrice de la tontine *Alice* qui rassemble des étudiantes camerounaises en fin d'études.

Les motivations des agents semblent liées à leurs caractéristiques financières et sociologiques : plutôt «nostalgiques» pour les personnes relativement âgées et stables, elles paraissent plus financières pour les jeunes avec une situation plus instable, des revenus faibles et un accès plus limité aux services bancaires. Notons que parmi les motivations de la rubrique «convivialité», figure la volonté de retrouver une pratique que l'on connaît depuis longtemps et qui peut rapprocher l'individu de son milieu d'origine : l'un des Bamiléké interrogés explique que «*le dimanche c'est le jour de messe mais aussi de tontine*». L'accessibilité du système financier est réelle. Par ailleurs, les tontines ne se posent pas forcément dans les idées comme forme alternative aux banques ; la coexistence est largement pratiquée. Les représentations des agents, marquées par une certaine rigidité, déterminent leurs choix financiers.

L'EXPLICATION DES MOTIVATIONS : UNE APPROCHE PAR LES CONVENTIONS

Reprenant une idée du questionnaire proposé aux commerçants du marché Saint-Maur de Ziguinchor⁴⁰, nous avons demandé aux immigrants qui participent à des

40. J.-M. SERVET (avec la collaboration de G. DUCOS, linguiste CNRS), *Représentations de la monnaie et des formes d'épargne*. Ronéo, Université Lumière-Lyon 2, 1990.

tontines comment ils gardaient leur argent sur eux et chez eux, et à quel point du revenu ils pouvaient le juger prudent. Ils ont aussi été interrogés sur leur connaissance et leur opinions de l'intérêt et des tontines. Les questions étaient ouvertes pour permettre l'appréhension de leurs *«habitus»* et de leurs représentations de l'argent. Ceux-ci nous semblent contribuer au respect de *«principes supérieurs communs»* qui fondent les conventions qui d'une part, gèrent les éventuels conflits d'intérêts entre les individus⁴¹, et d'autre part, emmènent des immigrés intégrés au système financier français à organiser des tontines.

Ce second point de l'analyse présente les concepts utilisés et l'explication qu'ils peuvent fournir des motivations des tontineurs.

1. Habitus, conventions et représentations

La notion d'habitus

Étymologiquement, le mot signifie l'aspect extérieur d'un individu. Il a été *réactivé*⁴² par Pierre Bourdieu dans le cadre de sa théorie de la *distinction*, qui affirme que les individus cherchent à se distinguer les uns des autres dans leurs relations. Selon lui cette distinction s'opère à travers le langage et plus généralement toutes les relations capables de la véhiculer grâce aux *«capitaux symbolique et matériel»* dont disposent tous les agents. Le pouvoir explicatif de ces concepts est particulièrement important en ce qui concerne les comportements de consommation et d'épargne⁴³. Cette analyse, appliquée à l'épargne des ménages explique par exemple, le fait qu'à revenu (âge et charges) égal, certaines catégories épargneront plus que d'autres selon la place qu'elles attachent au patrimoine. Elle peut aussi expliquer le choix des formes d'épargne et d'emprunt adoptées par les individus ou même des instruments de paiement utilisés⁴⁴ : pourquoi choisir d'épargner à travers la tontine alors qu'existent des formes rentables et beaucoup moins risquées⁴⁵ ? Pourquoi tout payer en

41. F. EYMARD-DUVERNAY, «Entreprises et marché du travail», communication au colloque «Labour markets and labour markets policy in Europe in the 1990's», Lund, Suède 20-23 septembre 1990.

42. C'est l'expression utilisée par F. Heran pour désigner le fait que la notion d'habitus de la sociologie de P. Bourdieu a des attaches avec des traditions philosophiques telles que l'aristotélisme et la phénoménologie. F. HERAN, «La seconde nature de l'habitus. Tradition philosophique et sens commun dans le langage sociologique», *Revue française de sociologie*, XXVIII, 1987, pp. 385-416.

43. «Les gros commerçants à l'inverse des professeurs ont un «capital culturel» faible et un «capital matériel» élevé, ils ont aussi des consommations alimentaires très fortes, et des dépenses de présentation faibles. Les professions libérales consacrent une part relativement modeste de leur budget à l'alimentation mais beaucoup pour soigner leur apparence et la culture a un pourcentage moyen dans leur budget malgré un niveau scolaire proche des professeurs». P. BOURDIEU, cité par Brémont, Gélédan, *Dictionnaire des théories et mécanismes économiques*, Paris, Hatier, 1984.

44. D'autant plus que les instruments de paiement se diversifient au gré des innovations.

45. Le risque de défaillance d'un ou même de tous les membres est sans commune mesure avec celui d'un effondrement de la Caisse Nationale d'Épargne, par exemple.

monnaie manuelle alors qu'existe l'accès à des modalités plus commodes et plus sûres pour payer ?

L'habitus, parce qu'il signifie «*ce qui confère aux pratiques leur indépendance relative par rapport aux déterminations extérieures du présent immédiat*»⁴⁶, est à même de fournir des éléments de réponse à ces questions. Puisqu'il s'agit d'un produit social, il permet d'orienter la recherche des motivations de telles pratiques en France, vers la socialisation des personnes concernées, c'est à dire leurs pays d'origine⁴⁷.

Représentations

Nous entendons par ce terme l'ensemble des idées que les individus ont des pratiques monétaires et financières⁴⁸. Ces représentations d'une part, dirigent les pratiques (en tant que produits des *habitus*) qui respectent dès lors les conventions auxquelles sont soumis (se soumettent) les individus, mais d'autre part s'élaborent à partir de ces pratiques au quotidien⁴⁹. En reprenant une idée de C. Castoriadis sur l'imaginaire social, (comme producteur et détecteur de sens), on peut assimiler le système de représentations sociales des phénomènes monétaires à un *système sémiologique* (comparable à celui formé par les biens pour J. Attali et M. Guillaume) dans lequel les personnes puisent à la fois pour effectuer des choix «sensés» parmi les pratiques monétaires et pour communiquer du sens par ces choix.

46. P. BOURDIEU, *Le sens pratique*. Paris, Éditions de Minuit, 1980, p 94.

47. «*Les conditionnements associés à une classe particulière de conditions d'existence produisent des *habitus*, systèmes de dispositions durables et transposables, structures structurées prédisposées à fonctionner comme structures structurantes, c'est à dire en tant que principes générateurs et organisateurs de pratiques et de représentations qui peuvent être objectivement adaptées à leur but sans supposer la visée consciente de fins et la maîtrise expresse des opérations nécessaires pour les atteindre, objectivement «régliées» et «régulières» sans être en rien le produit de l'obéissance à des règles, et, étant tout cela, collectivement orchestré sans être le produit de l'action organisatrice d'un seul chef d'orchestre*». P. BOURDIEU, ouvrage cité, non souligné dans le texte.

48. L'idée qu'elles puissent expliquer une large part de l'adoption par un individu d'une pratique au lieu d'une autre est reprise à J.-M. SERVET, «Représentations de la monnaie et des supports d'épargne et limites de l'épargne informelle. Hypothèses de travail pour une enquête au Sénégal», G. HÉNAULT, R. MRABET, *L'entrepreneuriat en Afrique francophone*, Paris · AUPELF/UREF, John Libbey Eurotext, 1990, pp. 87-96. Voir aussi à ce sujet, les travaux de Pierre Vergès dont est tirée sa contribution «Représentations sociales de l'économie : une forme de connaissance», in . D. Jodelet (dir), *Les représentations sociales*, Paris : PUF, 1993, pp. 387-405.

49. P. Vergès se situe surtout sur ce second aspect de la production sociale des représentations de l'économie, il précise : «*... par représentations sociales nous désignons... les représentations construites dans le cadre des pratiques quotidiennes et partagées par l'ensemble d'un groupe social au delà des particularités individuelles. Nous désignons par représentations économiques les représentations sociales d'un domaine particulier . celui que la société dénomme économique*».

Conventions

L'économie politique intègre de plus en plus la notion de convention. Au point qu'un programme de recherche spécifique se développe sur l'Économie des conventions. Partant d'une critique du modèle du marché, ce programme de recherche considère que l'équilibre ne peut pas être réalisé sur la seule base des décisions individuelles : «*l'accord entre les individus n'est pas possible sans un cadre commun qui permette de faire converger les actions*»⁵⁰. Cependant, la notion peut y signifier tantôt l'accord lui-même, tantôt, le cadre commun qui l'autorise. Elle peut aussi bien désigner l'une quelconque ou l'ensemble des règles du «jeu», que celles qui emmènent les individus à en accepter les enjeux. Mais cette diversité des réalités contenues dans la notion de convention autorise celle des approches dont certaines permettent d'analyser les *conditions de l'accord dans les situations où coexistent plusieurs principes d'accord possibles*⁵¹. Ces modèles nous semblent susceptibles d'expliquer les motivations des immigrants africains qui participent à des tontines en France. de telles conventions s'intègrent aux *habitus* et des principes intégrés dans *l'habitus* de plusieurs personnes fonctionneront pour elles comme des conventions. Il semble que le respect de l'âge, des castes, et des engagements pris vis-à-vis de la communauté (ethnique par exemple) soient des conventions largement acceptées et intégrées parmi les Africains.

De même, la tontine nous semble constituer pour certains (les travailleurs plus âgés et depuis plus longtemps en France) la convention choisie pour répondre à des besoins «nostalgiques», apparaissant comme un engagement à se rencontrer régulièrement pour se divertir et communiquer. La présence de l'argent peut être interprétée comme l'intégration de la convention monétaire à laquelle ils participent par ailleurs, ou comme un incitatif puissant en ce sens que les dettes et créances qu'elle induit. Elle reste pour d'autres catégories d'immigrés (les étudiants, les marchands), une *convention d'épargne forcée* visant à constituer une *capacité de décaissement*.

50. F. EYMARD-DUVERNAY, «Entreprises et marché du travail», communication au colloque «Labour markets and labour markets policy in Europe in the 1990's», Lund (Suède) 20-23 septembre 1990. Cette citation constitue le point commun des divers auteurs qui participent à ce programme de recherche. Voir sur ce point et plus généralement au sujet de l'économie des conventions, l'introduction du numéro qu'y a consacré la *Revue économique* par J.-P. DUPUY, F. EYMARD-DUVERNAY, O. FAVREAU, A. ORLÉAN, R. SALAIS, L. THÉVENOT, in *Revue économique* n° 2, mars 1989, pp. 141-145.

51 F. EYMARD-DUVERNAY, communication citée. Le problème des principes d'accord et en particulier la notion de *principe supérieur commun* participent de l'analyse de L. BOLTANSKI et L. THÉVENOT, menée dans leur essai *De la justification Les économies de la grandeur*. Paris : Gallimard, 1991 (2e édition). On trouvera une «lecture critique» de cet ouvrage par M. PITEAU, «Genèses de l'ordre et raison pratique : acteurs, systèmes et conventions. A propos de *De la justification*», in : *Revue Française de Science Politique*, vol. 42, n° 6, décembre 1992, pp. 1023-1035.

2. L'explication des motivations

Représentations et pratique de l'intérêt

Ce concept recouvre la connaissance (générale et pratique) qu'ont les individus des taux débiteurs et créditeurs, et l'idée qu'ils en ont. Une attention particulière est portée à la condamnation ou l'acceptation de la pratique de taux entre particuliers, ou entre un particulier et une institution financière.

connaissance et pratique des taux d'intérêts	effectifs	opinions sur les taux d'intérêts	effectifs
connaissent	48	condamnent indistinctement	6
ont déjà emprunté avec intérêt	0	condamnent la pratique entre particuliers	17
découvert bancaire	5	pensent qu'il s'agit d'une pratique normale	25
détention d'une épargne rémunérée	52		

Toutes les personnes interrogées connaissent la notion de taux d'intérêt. Mais très peu ont déjà emprunté à intérêt (trois personnes ont déclaré avoir recours aux découverts bancaires en cas de besoin, deux autres ont employé une partie de leur lot à couvrir un découvert). La pratique des taux débiteurs apparaît faible. Par contre, cinquante-deux personnes perçoivent des intérêts créditeurs sur un compte d'épargne sur livret ou au titre de l'épargne contractuelle⁵². La pratique de taux d'intérêts semble relativement bien admise.

Rapports à l'argent

Il s'agit non seulement de l'ensemble des perceptions de l'argent, de la richesse et de la pauvreté, et la *proximité physique*⁵³ des individus à l'argent, mais aussi de l'importance que l'on déclare accorder à l'argent et aux moyens de devenir riche comme la participation à d'autres jeux d'argent. Le niveau de revenu jugé prudent à détenir n'a pu être connu pour toutes les personnes interrogées. La conservation chez soi et le port d'argent sur soi, fourniront, en relation avec la détention d'instruments modernes de paiement, une appréciation de l'usage de la monnaie manuelle et de la proximité physique à l'argent. Ces derniers seront situés par rapport aux pratiques

52. Voir le tableau 2.

53 Voir l'étude réalisée par J.-M. SERVET (avec la collaboration de G. DUCOS, linguiste CNRS), *Représentations de la monnaie et des formes d'épargne*. Ronéo, Université Lumière-Lyon 2, 1990.

que nous supposons généraux en France (porte-monnaie...) et à celles rencontrées en Afrique noire (pagnes, foulards, soutiens-gorge...). La garde d'argent chez soi apparaît comme une pratique sûre et prudente. Les personnes réservent un endroit à cet effet chez elles. Elles portent aussi habituellement une certaine somme d'argent, généralement dans des poches, des porte-monnaie, des sacs, mais dans certains cas, dans le pagne ou le soutien-gorge⁵⁴. Ces derniers cas, illustrent bien la proximité physique de certaines personnes à leurs avoirs quand ceux-ci leur semblent menacés. Cette attitude est très courante en Afrique noire⁵⁵. En revanche, celle tout aussi courante en Afrique noire, qui consiste à confier son argent à une personne de confiance, est totalement délaissée à l'émigration. Interrogés sur leurs opinions de la richesse, les tontineurs l'ont unanimement exprimée en termes réels (*avoir beaucoup de biens, avoir des maisons, etc.*). Par ailleurs, l'importance de l'argent est toujours assortie de précautions «communautaires» : *«je veux être riche pour pouvoir aider ma famille», «ce n'est pas tout d'avoir la richesse matérielle, il faut aussi la richesse morale...»*. Enfin, quatre personnes seulement participent à des jeux d'argent ou achètent des billets de loterie.

Pratique et connaissance de la tontine

Les deux membres européens de la tontine *Doyennes* sont seuls à ne connaître les tontines que depuis peu. Pour tous les autres, il s'agit d'une pratique assimilée depuis longtemps à travers un environnement social et une première expérience. La souplesse et la simplicité du mécanisme de la tontine font qu'en Afrique noire existent aussi bien des tontines d'écoliers que des tontines de commerçants. De plus, leur large adoption par les populations font que probablement, tout le monde connaît une personne au moins qui y participe. Il est intéressant de remarquer que trois des membres de la tontine *Frank* sont des enfants de membres de la *Cotisation des Doyennes*.

Une explication par les conventions

Les développements précédents ont montré que la pratique des tontines est largement intégrée dans les représentations des participants. Elle s'associe à l'usage important d'argent liquide et à la proximité physique de certains individus à l'argent

54. Une dame de la cotisation des Doyennes explique qu'elle avait recours à ces pratiques africaines de port d'argent à l'occasion de voyages, de retraits importants..., c'est à dire dans des situations où son argent pouvait être menacé.

55. J.-M. SERVET relate : «...*Une autre commerçante nous a expliqué qu'en portant son argent avec elle, il était en plus grande sécurité puisque pour le lui prendre il fallait qu'elle meure*. Représentations de la monnaie et des formes d'épargne. Ronéo, Université Lumière-Lyon 2, 1990.

pour former les cadres dans lesquels ils *pensent les problèmes monétaires*, et en particulier, l'épargne. Leurs comportements financiers illustrent le compromis réalisé entre les conventions en vigueur en France et celles qu'ils ont intériorisées depuis leurs pays d'origine.

Conventions du pays d'accueil

Il s'agit tout d'abord de la convention monétaire déjà évoquée dont le caractère obligatoire intègre malgré eux certains réticents⁵⁶. Mais l'insertion volontaire est quand même la norme puisque rien n'oblige les personnes à demander un chéquier ou une carte, et les étudiants qui pour la plupart perçoivent leurs revenus sous forme de mandat ou de chèque (barré mais pouvant être perçu en liquide au guichet), sont tous titulaires de comptes. De plus, l'intégration économique et sociale à la société française implique un certain nombre d'adaptations des modes de vie en matière de consommation, d'équipement ménager, de logement, etc. Le rétrécissement de l'environnement familial (qui se réduit par rapport à la famille élargie caractéristique de l'Afrique noire), le travail salarié de la femme et cette intégration dans la distribution relative des richesses d'une société beaucoup plus riche que les sociétés d'origine, emmènent les immigrés à rattraper un «retard» d'équipement (acquisitions de biens dont les ménages français sont largement équipés), et à améliorer leur condition au sein de ce nouveau repère. Les voyages (dépenses de loisirs) peuvent contribuer à l'amélioration de l'image que les individus se font de leur place. Mais surtout, ils semblent constituer pour les immigrés le meilleur moyen de rester en contact avec le milieu d'origine.

L'adoption massive de la convention monétaire (scripturale) nous semble s'intégrer dans ce cadre général d'intégration de la société d'accueil, et de ses jeux de distinction-comparaison. Le peu d'originalité des représentations des immigrés tontineurs sur les institutions financières et les taux d'intérêts nous emmènent à penser que leurs rapports aux banques et aux taux d'intérêts ont pu changer avec le contexte institutionnel français. Mais en dehors du rapport matériel à l'argent (port et garde généralement en conformité avec les usages connus), leurs rapports à l'argent semblent plus relever de conventions africaines, parfois réadaptées.

Conventions africaines

Elles apparaissent pour certaines catégories de tontineurs (les salariés relative-

56. La seule nouveauté de cette convention par rapport à celle qui existe en Afrique réside dans la place qu'occupe la monnaie scripturale. Cette intégration «forcée» fait allusion au paiement obligatoire de certaines transactions (et notamment des salaires) en monnaie scripturale.

ment plus âgés avec des charges familiales) comme une solution à des problèmes posés par l'intégration à la société française, comme celui de l'isolement relatif lié aux contraintes de temps et au rétrécissement de l'environnement familial : le sentiment communautaire, couplé à un besoin d'épargne et de capacité importante de décaissement, assure à la fois une régularité des rencontres (dimension «distraction-discussion» importante chez certaines tontines de travailleurs, tout particulièrement chez les ex-«femmes seules» de la cotisation des Doyennes), des sommes *épargnées* de la consommation (dimension «épargne forcée» prédominante dans certaines autres, essentiellement étudiantes), et l'assurance de la disponibilité à un moment (généralement discuté au départ) connu, d'une somme susceptible de payer immédiatement une dépense importante sans avoir le sentiment de s'endetter. Car il semble que la volonté de ne pas s'endetter soit une convention intégrée aux *habitus* des Africains comme le suggèrent des études pluridisciplinaires réalisées en Afrique noire : le fait d'avoir une dette s'exprime dans certaines langues africaines par l'idée d'avoir une corde au cou, d'être attaché⁵⁷. Les tontineurs que nous avons rencontrés, n'empruntent pas pour financer des dépenses largement financées en France. Ils semblent préférer les financer à travers le mécanisme des tontines, qui soit leur laisse l'impression de ne pas s'endetter puisqu'ils épargnent en même temps, soit encore leur donne à penser qu'ils s'endettent auprès de membres de leur communauté, et qu'ainsi le «linge sale est lavé en famille». On retrouve ainsi le sentiment d'appartenance à un groupe :

- les tontines de l'association des Bamiléké, sont les seules à faire explicitement référence à une base ethnique, mais l'essentiel des tontines d'étudiants regroupe des étudiants d'une même nationalité, percevant la même bourse et habitant la même résidence universitaire, enfin les tontines de marchands (Sénégalais habitant le même foyer d'étrangers, venant généralement des mêmes villages) ont une référence religieuse (tous sont musulmans, la distinction intervient au niveau de la confrérie).

- les descriptions qui ont été faites de la richesse soulignaient toutes la nécessité de l'entraide, avec souvent une critique de l'accumulation.

Une autre convention africaine apparaît au regard de l'organisation des tontines (de marchands surtout) : ce sont les personnes plus âgées du groupe qui en assurent la gestion ou qui au moins reçoivent le titre de responsable de la tontine. Ce constat, de même que le titre même de la *Cotisation des Doyennes* montre que le respect coutumier de l'âge en Afrique est très ancré dans les représentations des individus.

57. Voir l'étude déjà citée de J.-M. SERVET (avec la collaboration de G. DUCOS, linguiste CNRS).

CONCLUSION

Il semble en fin de compte que pour atteindre un objectif individuel (épargner, percevoir le lot et pour certains, combattre l'isolement), les participants utilisent collectivement une convention qu'ils maîtrisent (la tontine mutuelle) en la fondant sur un principe supérieur commun (le sentiment communautaire) qui garantit son application et gère ses conflits. Les tontines, parce qu'elles sont intégrées aux représentations des individus sont pratiquées même en situation d'émigration dans un contexte d'efficacité et d'accessibilité des services bancaires. En tant que compromis entre la convention monétaire et les diverses conventions africaines, elle est un instrument efficace de constitution d'une épargne forcée pour un moment donné, pouvant servir à des décaissements importants. Elle est aussi efficace en ce qui concerne le bouclage des opérations financières puisque les conflits sont rares et de peu d'importance.

Le fait qu'elle repose sur des *conventions naturelles*, en ce qu'elles sont reconnues par tous, et d'une *nature domestique*, en ce que *chacun est situé dans une chaîne ordonnée de dépendances personnelles*⁵⁸, lui assure cette *capacité de transformation des positions financières qui en fait un produit financier original*⁵⁹.

Demba DIA

58. F. EYMARD-DUVERNAY, communication citée.

59. E. Bloy a analysé la tontine au regard de la notion de capacité à transformer les positions financières. Voir sa contribution à cet ouvrage p. 101.

DE NOUVEAUX PARTENARIATS SOCIAUX¹

La question du développement économique a atteint, vers la fin des années quatre-vingts, une légitimité nouvelle et imprévue. En 1988, l'Association Nationale pour le Développement Local et le Pays (Paris) et l'Institut de Formation pour le Développement Économique Communautaire (Montréal) avaient organisé conjointement un congrès international sur «Le développement local : pratiques, conceptions et enjeux économiques», rassemblant 754 participants de 17 pays pour discuter sur «Le Local en Action»².

L'effondrement en Occident du contrat social d'après-guerre, l'échec de la politique économique néo-conservatrice à comprendre ou à répondre à la restructuration de l'économie globale et ses conséquences sur les économies nationales, régionales et locales, ont créé un vide politique. N'étant plus soutenues désormais par une politique sociale interventionniste, de toute façon inadéquate, la plupart des zones urbaines ont subi une ruine sociale et économique, ce qui a posé de nouveaux problèmes que le marché n'a pas pu résoudre, la rhétorique vide de ses plus ardents défenseurs ne tenant plus.

La dernière décennie a vu l'émergence d'une importante population désaffranchie dans ce qui étaient auparavant des économies urbaines et régionales actives. La politique économique de l'offre a réclamé de la patience ; le marché, dans sa capacité d'allouer efficacement des ressources, corrigerait ce déséquilibre apporté par la restructuration économique. De nouvelles industries devront apparaître créant de nouveaux emplois et un profil économique revivifié, sinon différent dans ces zones. Dans la plupart des cas, néanmoins, le processus appelé par certains désindustrialisation et par d'autres réindustrialisation, avait commencé, en fait, beaucoup plus tôt. La relocalisation des industries manufacturières dans les banlieues avait déjà vidé plusieurs centres urbains industriels en Amérique du Nord ; les gens ont été obligés de déménager avec leurs emplois. D'autres industries manufacturières situées dans les grandes villes ont tout simplement fermé. Que cela ait représenté une transformation dynamique de l'économie à partir d'industries de faible productivité vers de nouvelles industries en croissance, a été un sujet très débattu³. Ce qui ne peut être débattu, cependant, c'est la dislocation sociale que ces transformations ont entraînée dans leur sillage. C'est à cette situation qu'a répondu la politique sociale aux États-Unis et au Canada au cours des années soixante et soixante-dix.

1. Je remercie Daniel Mc Cool et Ana Gomez pour leur aide dans la préparation de cet article.

2. *Le Local en Action*, Paris : Édition de l'Épargne, 1989.

3. MEEHAN, in : BRUYN AND MEEHAN, p. 133.

Aux États-Unis, la Guerre contre la Pauvreté de Lyndon Johnson a entraîné dans les années soixante la création de centaines de «centres d'action communautaires - *community action agencies*» (CAA). Les sénateurs Jacob Javits et Robert Kennedy ont parrainé un amendement à l'Économic Opportunity Act (EOA) en 1966, créant le Special Impact Program en réponse à l'insuffisance de la Guerre contre la Pauvreté du président Johnson. La fondation Ford a lancé le Grey Areas Program (Programme des zones grises) pour explorer les nouvelles initiatives communautaires⁴. Au Canada, la politique sociale a été marquée par divers programmes de développement économique régional afin de réduire les grandes disparités de revenus qui caractérisent ce pays. Jusqu'aux années quatre-vingts, la politique économique canadienne a été interventionniste et protectionniste ; ses institutions d'État de bien-être social mises sur pied durant l'après-guerre étaient très en avance sur la politique sociale américaine. Pour la plupart des Canadiens et Canadiennes, elles faisaient partie de l'identité canadienne. Aujourd'hui, cette identité est menacée alors que les programmes sociaux de l'État et leurs mécanismes pour redistribuer la richesse à travers divers programmes de transferts de paiement sont remis en question. On peut parler maintenant de la pauvreté, de la déchéance urbaine du Nord, de la destruction des communautés et de la suppression d'un contrat social, comme des phénomènes nord-américains.

Paradoxalement, le nouveau focus sur «le local» autant en Amérique du Nord qu'en Europe n'est pas le résultat de la pression de la communauté concernée ni celui d'une conscience sociale plus grande, mais en partie plutôt celui d'un cul-de-sac général de la politique de macro-niveau. Les taux de chômage en hausse et l'accroissement des disparités de revenus ont sensiblement fait dévier l'attention vers les prétendus micro-systèmes de production et vers la région ou la ville comme le site politique et économique pour de nouvelles initiatives de politique⁵.

Le Conseil Économique du Canada, dans une récente étude sur les stratégies possibles pour un renouveau économique, propose aussi un développement économique basé sur la communauté comme nouvelle approche face à la stagnation économique, le chômage et la pauvreté à la hausse. La communauté locale «*mérite une définition précise*», y est-il écrit.

Dans ce contexte, une «communauté locale» est une zone géographique dont les résidents participent à une économie interdépendante, à des organismes sociaux et politiques et partagent une variété de services publics et privés. En termes métapho-

4. R. ZDENEK, pp. 112-113.

5. P. MAISTROS, Greece, *Le Local*, p. 49 : «...Les avantages de 1993 seront réservés aux systèmes économiques qui valoriseront les micro-systèmes et qui le feront notamment en se donnant une structure orientée vers l'exportation... et fondée sur la variété et la qualité plus que sur l'économie d'échelle. Voilà une grande résolution . on passe d'une économie de la quantité à l'économie de la variété».

riques, c'est «le Canada de la rue Principale» [*Main Street Canada*] Le développement économique de la communauté locale implique l'augmentation des possibilités d'emplois, des niveaux de revenus et d'autres aspects de l'économie, non seulement sur la rue Principale, mais aussi par la rue Principale (ECC, p. 3 - traduction libre).

Le Conseil Économique du Canada considère maintenant le développement économique de la communauté comme un nouvel instrument de politique interventionniste, comme un moyen de mobiliser des ressources cachées ou sous-utilisées. Il reconnaît également que le problème n'est pas l'absence de potentiel au sein des communautés, mais plutôt de «*besoin de mécanismes nouveaux*» pour mettre à l'œuvre ce potentiel (ECC, p. 3). Cette façon de voir est maintenant assez répandue. Dans une étude récente, l'OCDE conclut aussi que «*ce qui définit le potentiel de croissance d'une communauté locale n'est pas son niveau de chômage, mais sa capacité de s'autotransformer*» (*Réussir le changement*, p. 44).

Aux États-Unis, les entreprises qui emploient moins de vingt travailleurs ont été responsables de 82 % des nouveaux emplois créés entre 1981 et 1985 (OCDE, p. 17). Alors que ceci est vraiment une observation très significative, elle peut être mal interprétée. Ce courant, en fait, a commencé en 1960. Par exemple, entre 1960 et 1970, trois millions d'emplois ont été créés dans les banlieues pendant qu'un million d'autres disparaissaient dans les quinze plus grandes villes des États-Unis (Urry and Lash, p. 116). Ainsi, la création d'emplois seule, qui reflète la restructuration économique, ne devrait pas être source d'optimisme ou d'une quelconque conclusion rassurante que les communautés urbaines appauvries bénéficieraient de ce processus. En fait, les villes ont souffert de cette restructuration et de la croissance rapide du secteur des services en leur centre même, ce qui produit des emplois précaires et contribue grandement à l'instabilité de l'environnement urbain, social et économique.

Au Canada, et en particulier au Québec, l'émergence de petites et moyennes entreprises reflète un nouvel et énergique esprit d'entrepreneuriat. Ici aussi, il faut examiner attentivement les implications des communautés urbaines à faibles revenus.

Comme le cadre institutionnel et la structure industrielle des économies capitalistes d'après-guerre subissent une rapide transformation, que les décideurs cherchent de nouvelles règles de coordination pour répondre à un environnement macro-économique changeant au niveau national et à un nouvel ordre économique mondial, les relations de travail en tant que grande entreprise sont remplacées par des petites et moyennes entreprises comme unités de base de production et par un niveau de déchéance sociale et environnante qui porte l'empreinte d'une politique d'État peu judicieuse et de l'insouciance vis-à-vis d'une population marginalisée à la hausse.

Malgré des conditions économiques défavorables et d'importantes coupures dans les programmes sociaux, les communautés ont pris des initiatives indépendantes autant aux États-Unis qu'au Canada. Émergeant des mouvements en faveur des droits

de la personne aux États-Unis et des mouvements coopératifs et populaires au Québec, plusieurs communautés locales et régionales ont mobilisé leur potentiel pour une croissance économique indépendante. Ni privées, ni venant de l'État, ces initiatives retiennent maintenant l'attention des décideurs politiques du monde des affaires et d'une population de moins en moins confiante en leur gouvernement. Tout d'abord instituée comme des organismes et des programmes sociaux démocratiques alternatifs, la communauté fait maintenant partie de la nouvelle alliance stratégique avec le gouvernement et les affaires pour encourager l'entrepreneuriat de la communauté, pour renverser la stagnation économique et la dégradation sociale des communautés défavorisées. Il n'est pas surprenant qu'une certaine tension existe au sein de cette alliance. Les gens qui expriment des réserves quant à un tel partenariat en tant que base pour un développement économique communautaire, craignent que les fondements démocratiques sur lesquels ont été construites ces alternatives soient grandement menacés. Tout en encourageant la croissance de l'entreprise communautaire, ils plaident pour une stratégie de développement basée sur une large coalition sociale, et indépendante de l'État ou du secteur privé. Si le développement économique communautaire devient un outil adéquat de développement économique et commercial, cela va menacer l'«auto-détermination» pour laquelle les communautés ont longtemps lutté et qu'elles sont sur le point d'atteindre (Shragge, p. 156).

LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE COMMUNAUTAIRE : UN INVESTISSEMENT SOCIAL

La Corporation de Développement Communautaire (CDC) est une corporation fonctionnant démocratiquement qui a pour but d'oeuvrer dans l'intérêt de la localité. À toutes les personnes habitant sa zone géographique, il est donné, moyennant une faible contribution (par exemple : 5,00 \$), le droit de voter pour le bureau directeur qui établit les politiques de la corporation. Le bureau est dans la position unique de fournir un plan coordonné pour l'établissement dans la localité d'une économie plus équitable (Bruyn, p. 173).

La CDC fut juridiquement constituée par une loi du Congrès en 1967 pour vaincre la pauvreté croissante aux États-Unis. Les critiques de la CDC parlent de ses limites causées par son incorporation au sein d'institutions économiques et sociales existantes. Sa capacité de transformer les communautés défavorisées est par conséquent freinée, gênée par les contraintes de devoir travailler dans ce cadre du marché économique. Néanmoins, leur reconnaissance et leur appui ont été un pas significatif de la part du gouvernement américain ; il reste à ces corporations d'étendre leur mandat à la question plus large du développement social (Bruyn, p. 175).

Retracer en détail l'histoire de la CDC aux États-Unis est au-delà des visées de

cet article ; cependant, il vaut la peine d'en dire quelques mots depuis qu'un organisme similaire «La Corporation pour le Développement Économique» (CDEC) qui est apparu au milieu des années quatre-vingts, a été influencé par la structure et les objectifs des CDC américaines. La tension entre les objectifs sociaux et économiques a de bien des façons façonné le développement de ces organismes au Québec également ; dans la plupart des cas, les buts économiques ont prédominé. Pourtant, tant que ces objectifs seront perçus comme conflictuels ou mutuellement exclusifs, quelques accomplissements économiques que ce soient seront sérieusement compromis. Il suffit d'observer l'instabilité du secteur de la vente au détail et des services pour la plupart du temps situés dans les centres urbains : les magasins ferment aussi vite qu'ils ouvrent ; rarement emploient-ils des travailleurs ou travailleuses du coin, rarement la clientèle se compose-t-elle de résidents et résidentes de l'endroit. De plus, le récent vieillissement de ces quartiers de l'intérieur des villes a attiré en ces endroits une nouvelle population sans attache dans la communauté. Non seulement ceci augmente le coût de la vie de tout le quartier du fait que les loyers commerciaux et résidentiels reflètent les revenus des nouveaux arrivants, mais ceci contribue à un sentiment d'aliénation croissant chez ceux et celles dont la participation à l'économie locale, en tant que consommateurs (trices) et en tant que travailleurs (euses) est menacée. Les voisinages, les quartiers alors se fragmentent ; les gens qui ont les moyens de déménager le font, laissant derrière eux une population marginalisée sans points de repère dans leur communauté.

Sans le contrôle local des initiatives économiques, ce modèle va perdurer. Sans la participation de la communauté elle-même, la transformation socio-économique souhaitée ne saurait être réalisée. Ce sont des environnements urbains souvent caractérisés par le transitoire, la fluidité et le peu d'implication au quartier. Il y a bien sûr, certaines zones à l'intérieur des villes qui partagent une histoire commune, particulièrement dans ces zones à industrie unique. Pourtant, dans plusieurs zones urbaines, il y a trop peu de cohésion sociale pour faire naître l'engagement à un but commun ; le groupe social, la communauté, en un sens, est à créer. On ne peut parler de la communauté qu'en référence à l'espace.

Pour que le développement économique communautaire fonctionne, il doit répondre aux besoins de la communauté tels qu'ils sont exprimés par la communauté même. Les canaux nécessaires à l'expression de ces besoins doivent être créés avec la participation pleine et démocratique de la population résidente. Ceci inclut l'établissement de nouveaux partenariats sociaux avec la compréhension commune qu'une ville c'est bien plus qu'un établissement avec un marché et que l'économie locale doit être basée sur un fondement social solide reflétant l'expérience de vie et les besoins de la population résidente. Le marché peut être aussi bien une force créatrice dans l'évolution de la ville qu'une cause de sa perte d'autodétermination, comme en témoignent plusieurs «villes d'une compagne» aux États-Unis (Bruyn,

p. 148). Afin de «*stopper les fuites financières de la communauté, celle-ci doit participer activement à la planification de son avenir*» (Task Force on Community Economic Development, Ottawa, 1988).

Le problème dans plusieurs communautés défavorisées n'est pas un manque de revenu comme tel, mais l'inaptitude à commencer de construire le genre de fondement économique qui donnerait à la population résidente plus de contrôle sur son existence et qui lui donnerait plus d'argent en retour qu'elle ne dépense (M. Swack, dans Bruyn and Meehan, p. 79).

CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE COMMUNAUTAIRE - GRAND PLATEAU (CDEC-GP)

Un nouveau partenariat social a vu le jour dans la région de Montréal le Grand Plateau, entre ceux appelant au changement social et ceux appelant au secteur privé «*pour réparer les trous dans le filet de sécurité sociale*» créés par la disparition continue de programmes sociaux (ICE Bulletin, Automne 1985). En 1989, le CDEC-GP a mis sur pied l'Association d'Emprunt Communautaire de Montréal, premier fonds de «*prêts rotatifs*» au Canada, en réaction à la hausse du chômage, l'accroissement de la pauvreté et l'aliénation au sein de cette région. Ce partenariat a été créé par le CDEC-Grand Plateau lui-même, englobant une coalition de dix groupes communautaires, et qui est l'une des quatre corporations de développement communautaire créées dans la région de Montréal depuis 1985. Ce fonds d'emprunts a maintenant commencé «*à construire la base économique qui donnera à la population résidente plus de contrôle sur son existence*» en lui offrant l'accès au capital.

L'Association d'Emprunt Communautaire de Montréal a cependant, accompli beaucoup plus. Cette initiative reflète les efforts collectifs d'organismes communautaires dont la vision de développement économique est basée sur un modèle de participation démocratique. Elle a germé d'une perception commune sachant qu'il était impossible de compter ni sur l'État ni sur le secteur privé pour aborder la sévérité des problèmes sociaux et économiques de la région. La formation de la coalition elle-même est significative en ce que la simple création d'une communauté aux intérêts et aux buts communs dans la région était et continue d'être un défi considérable.

La région du Grand Plateau de Montréal est une communauté multi-ethnique composée en grande partie d'immigrants, de jeunes sans emplois et de femmes : la coalition est constituée d'organismes représentant ces divers groupes. L'initiative de promouvoir un sens de la communauté dans cette région n'avait jamais été prise auparavant ; l'absence d'un travail commun et des différences linguistiques et d'histoires culturelles ont sans aucun doute été parmi les causes de cette difficulté.

Trois autres CDEC avaient, au préalable, vu le jour à Montréal, chacune avec

l'aide du gouvernement du Québec. L'initiative de la CDEC-GP, qui est survenue un peu plus tard, n'a pas reçu une telle aide. Ceci est certes le résultat du retrait délibéré de la part de la CDEC-GP des modèles de développement économique communautaire conventionnels qui mettent l'emphase en priorité sur la création d'emplois et la revitalisation du secteur privé. L'orientation de la CDEC-GP était différente : le développement économique doit répondre en premier lieu aux besoins essentiels de la communauté. Pour atteindre ceci, le contrôle de la part de la communauté est essentiel. Ainsi, son premier objectif a été de développer un programme d'éducation et de contrôle communautaire pour créer le fondement social essentiel pour s'attaquer aux causes structurelles de la pauvreté : le terreau de transformation allait être la communauté même. Les gens du quartier doivent devenir conscients de leur capacité à transformer leur réalité sociale et économique. Leur propre expérience de vie doit fournir les bases à partir desquelles seront développés des objectifs communs. Les initiatives économiques du gouvernement avaient échoué à considérer les particularités économiques, sociales et culturelles de chaque communauté. Les programmes étaient présentés dans un vide social ; on a donc interprété leur échec comme de l'inertie économique, comme la confirmation d'une inévitable mentalité de profiteurs qui, bien sûr, a parfaitement justifié une planification politique de coupures dans les programmes sociaux.

La priorité donnée au développement des «structures de *construction de capacité* de la communauté» a distingué la CDEC-GP des autres CDEC déjà en place à Montréal et, de façon paradoxale, démontre bien la fonction de l'État implantant des programmes par le haut⁶. La création d'un fonds d'emprunts rotatifs favorise ce processus de construction de capacité en créant un canal pour l'investissement communautaire.

L'Association d'Emprunt Communautaire de Montréal

L'Association d'Emprunt Communautaire de Montréal s'est servie du modèle de fonds d'emprunts rotatifs créé par l'Institute of Community Economics aux États-Unis en 1979, organisme à buts non lucratifs de développement communautaire. Selon cet organisme, l'investissement communautaire comprend trois éléments essentiels :

- un engagement envers un lieu et les gens qui y vivent
- un engagement social envers la justice sociale et économique en établissant comme toute première priorité les besoins primordiaux des populations qui ont été les plus marginalisées ou exploitées,
- un engagement envers les organismes et le développement qui démontrent un sens de la communauté locale et promeuvent la justice sociale et économique. Ceci

6. L'expression «community *capacity building* structures» vient de la correspondance entre Lance Roy de CIDEL-GP et Marvyn Novick de la Fondation Laidlaw.

implique, par exemple, de donner préférence à des entreprises appartenant à la communauté ou aux travailleurs créant une mise-en-commun du capital pour des trusts de terrains communautaires ou pour des coopératives à avoir net maximum (ICE Bulletin, n° 6, automne 1984).

Le Fonds d'Emprunt Communautaire de Montréal reflète cet engagement original de la CDEC-GP à redonner pouvoir à la communauté par un développement économique communautaire (DEC). La disponibilité du capital fournit maintenant à ceux et celles qui sont économiquement et politiquement marginaux les moyens d'acquérir un certain pouvoir dans les prises de décisions concernant l'avenir de leurs vies et de leur communauté (Shrage, p. 160).

Nous essayons d'en arriver à une nouvelle vision... Nous croyons que la population marginalisée [a] les ressources. Trop souvent, les personnes marginalisées sont les cibles de travail pour d'autres mais rarement sont-elles celles qui travaillent, les bénéficiaires de plusieurs formes d'aide mais rarement les aidants, les témoins des changements mais rarement en sont-elles les agents. Les personnes marginalisées sont, par définition, non participantes. Le but de l'Association d'Emprunt Communautaire de Montréal est de développer des stratégies à long terme dans le développement économique communautaire qui n'excluront pas les valeurs, les espoirs et les expériences de cette population. Elle veut puiser à même son énergie et son expérience pour transformer sa réalité (MCLA, Update, 1990).

Cependant, le fonds n'est pas simplement un moyen de ramasser du capital. C'est une coalition d'emprunteurs, de prêteurs et d'avisés techniques ; le capital est emprunté à des taux d'intérêts inférieurs à ceux du marché et, aux mêmes faibles taux, est mis à la disposition de ceux qui ne peuvent aller demander des prêts à des institutions commerciales financières. Le fonds peut également servir d'endosseur à des prêts bancaires fournissant le capital initial ou de consolidation de divers projets.

La structure de l'organisme est démocratique ; des représentant(e)s de la communauté, des emprunteurs et des prêteurs participent à l'évaluation des demandes d'emprunt. L'assistance technique fournie par le fonds est indispensable au succès des projets individuels et à son engagement à participer directement dans les projets qu'il appuie. Le niveau d'assistance technique requis varie, bien sûr. Pourtant, d'aucune façon ceci n'influencera la décision d'accorder un prêt. Pour autant que le projet est réalisable et rencontre les objectifs sociaux et économiques de l'Association, le prêt sera octroyé avec l'assistance technique nécessaire. Le processus de suivi institué par le fonds n'est pas un dispositif de contrôle ; il maintient plutôt des liens entre le fonds, ses emprunteurs et ses prêteurs. Le caractère unique de fonds de prêts rotatifs est précisément l'institutionnalisation de l'implication directe des prêteurs par ce processus de suivi.

Les prêteurs sont des individus, des fondations privées, des groupes d'Églises, des corporations, le gouvernement et des syndicats. Le capital disponible de prêts projetés par le fonds en 1991 est de 245 000 \$; l'objectif pour 1992 est de 465 000 \$ et de 620 000 \$ pour 1993. Le fonds d'emprunt a également reçu 60 000 \$ en dons qui sont conservés comme capital de réserve. Le pourcentage actuel du capital de réserve requis pour protéger les prêteurs contre des pertes potentielles sera réduit aux environs de 10 à 15 % du capital de prêt ; le reste sera investi par le fonds. Diverses possibilités pour cet investissement sont actuellement à l'étude.

Le fonds d'emprunt est administré par deux personnes. Du fait de la participation de beaucoup dans le processus de prise de décision, les besoins en personnel sont donc remplis et les frais généraux sont gardés très bas. Le budget d'opération estimé de l'Association pour 1991 est de 115 000 \$. La Ville de Montréal a largement couvert ces dépenses jusqu'à maintenant. Le Fonds espère s'autofinancer d'ici cinq ans.

La question du risque se pose continuellement. La débâcle récente des Savings and Loans Associations aux États-Unis et l'instabilité du milieu bancaire en général ne permet à personne d'être en totale confiance devant la création d'une autre institution financière, surtout lorsque la clientèle de celle-ci est décrite comme une population précaire ou marginalisée. Pour toutes ces raisons, il est remarquable que le fonds de prêts rotatifs créé par l'Institute for Community Economics aux États-Unis ait rendu compte d'un ratio de perte cumulative de seulement 0,6 % de 1979 à 1990.

Nous avons ... appris que le fait que les pauvres n'obtiennent pas d'argent parce qu'ils présentent des risques de non remboursement. Ce n'est pas si simple que ça ou alors nous aurions enregistré un ratio de perte plus élevé que le 0,6 % que montrent nos statistiques quant au fonds présenté ici. Les pauvres n'obtiennent pas d'argent à cause du fossé de classes, de cultures et de langues entre ceux qui contrôlent le roulement de capital et ceux qui en ont le plus besoin. Les pauvres n'obtiennent pas d'argent parce qu'au départ leurs projets de développement sont petits et pour les institutions financières, c'est simplement trop problématique et trop cher de leur fournir de l'aide. Et il y a beaucoup d'autres raisons pour lesquelles les pauvres n'obtiennent pas d'argent, mais ce n'est pas simplement la pauvreté. (C. Matthei, Who We Are, What We've Learned, Where We're Going, ICE Bulletin, n° 9, automne 1985).

Les emprunts sont peu élevés ; les termes excèdent rarement les trois ans. Tous les emprunts sont entièrement garantis. Certes, la question du nantissement est d'une certaine façon plus complexe étant donné le faible revenu des emprunts. Malgré cela, aucun n'est sans garantie.

Depuis sa création en 1989, le Fonds de Montréal a appuyé cinq projets : une école de musique, une coopérative couturière et trois micro-entreprises, deux dans le

secteur des services et une petite firme manufacturière. Ces projets avaient les mêmes objectifs sociaux et économiques que l'Association : chacun va engendrer des emplois dans la communauté, ils fourniront un produit qui n'était pas présent ou bien non disponible à bon prix dans ces quartiers défavorisés et développer des habiletés d'entrepreneuriat chez des gens qui, dans certains cas, se trouvaient à l'origine sur l'assistance sociale.

L'Association d'Emprunt Communautaire de Montréal est membre de la National Association of Community Development Loan Funds des États-Unis, un réseau national de 37 fonds d'emprunt. L'Association offre à ses membres un apport de régulation (NACDLF, memo aux membres, 19 septembre 1990). Elle offre un appui financier pour des projets spécifiques mis sur pied par ses membres, elle participera à un emprunt particulier avec un membre du fonds et pourra agir comme deuxième marché en acquérant des prêts de membres si un fonds a des problèmes de liquidité ou a besoin de recapitalisation.

Nouvelles sources d'investissement communautaire

La création d'un réseau de fonds d'emprunt communautaire s'inscrit dans le support croissant pour de l'investissement éthique ou de responsabilité sociale en Amérique du Nord. L'investissement communautaire gagne l'appui de beaucoup de gens qui en partageaient les objectifs de départ, mais qui étaient un peu sceptiques quant à sa viabilité financière. L'investissement communautaire commence aussi à avoir un impact sur les institutions financières conventionnelles. Des banques commerciales des États-Unis et du Canada participent à diverses initiatives en fournissant des services bancaires pour émettre des emprunts communautaires. Même si ces emprunts sont faits aux taux d'intérêts qui prévalent sur le marché, ils sont négociés et approuvés par les groupes de développement communautaire et non par les banques. Ceci réduit les coûts d'administration des emprunts tout en préservant l'indépendance du pouvoir de prise de décision de l'organisme communautaire.

Les fonds de retraite représentent un important bassin de capital potentiel pour de l'investissement social. Les fonds de retraite sont des investisseurs passifs ; il est très rare que les personnes contribuant aux fonds de retraite aient un mot à dire quant aux décisions d'investissement qui sont prises, pourtant cela représenterait des gains différés. En 1987, le Fonds de Retraite des Employé(e)s de Burlington dans l'État du Vermont, fonds de retraite du secteur public, a investi un million de dollars dans le Burlington Community Land Trust ; c'est le premier exemple d'un investissement d'un fonds de retraite dans un trust de terrain communautaire (Community Economics, n° 16, automne 1988). Les syndicats et les employé(e)s du secteur public doivent être davantage conscientisé(e)s quant à ces formes de possibilités d'investissement et doivent devenir plus impliqué(e)s dans la gestion des portefeuilles de leur retraite.

Un pas important dans cette direction a été fait par le Fonds de Solidarité des Travailleurs du Québec, fonds d'investissement créé par la Fédération des Travailleurs du Québec (FTQ). Ce fonds a accepté de prêter au MCLA 50 000 \$ par an pour une période de trois ans ; les derniers détails de cette entente doivent encore être finalisés. Depuis sa création en 1984, le Fonds s'est engagé à la préservation et à la création de nouveaux emplois au Québec. Accepter d'investir dans le fonds d'emprunt est un nouveau virage pour le fonds de la FTQ qui, habituellement, a défini le développement économique en termes conventionnels. Au Québec, la Caisse de dépôt et placement, fonds de retraite du secteur public et le Mouvement Desjardins, grande réussite dans le domaine coopératif financier, sont d'importantes cibles où frapper.

Le Fonds de Solidarité a récemment conclu un accord avec la Ville de Montréal pour mettre en place un programme de création d'emplois. Le «Fonds d'emploi de Montréal» a ainsi été créé en réaction au chômage chronique de la région de Montréal. Cependant, parce que son mandat n'est pas de n'octroyer que des prêts inférieurs à 10 000 \$ pour créer de petites et moyennes entreprises, sa résonance est réduite et son impact très limité. L'administration municipale reconnaît maintenant les lacunes de ce programme et pense réaffecter une partie du capital au Fonds d'Emprunt Communautaire de Montréal qui pourrait alors librement prêter de petits montants aux emprunteurs(euses). La ville a reconnu ouvertement le potentiel innovateur de la CDEC-GP et de la stratégie d'investissement communautaire.

L'appui au mouvement d'investissement communautaire continue de s'accroître. *«Le fonds est en train de montrer un exemple de gestion créatrice et novatrice de capital et de fournir un canal par lequel de plus en plus d'investisseurs(euses) peuvent s'attaquer aux racines mêmes de la pauvreté et exprimer une vision positive de la démocratie économique»* (G. Ramm, Community Investment is Coming of Age). Il aide à démolir les nombreux mythes sur la pauvreté. Le problème n'est pas simplement l'absence d'argent dans les communautés pauvres. En fait :

«... beaucoup plus d'argent coule entre les doigts et les quartiers des gens les plus pauvres... que celui généralement compté. Le problème n'est pas qu'il ne coule pas mais qu'il coule à travers, comme à travers une passoire. C'est un problème enraciné dans le fait que la majorité de la propriété et des emplois, dans les communautés défavorisées, n'appartient pas ou n'est pas contrôlée par les gens de ces communautés. Cette réalité est quelque chose dont nous pouvons parler - à la fois en identifiant les causes premières de la pauvreté et en analysant aussi les types d'objectifs et les critères qu'un fonds d'emprunt communautaire peut adopter pour s'attaquer à ces causes». (C. Matthei, Who We Are, What We've Learned, Where We're Going, ICE Bulletin, n° 9, automne 1985).

CONCLUSION

Cet article a brièvement décrit la mise sur pied d'un fonds d'investissement communautaire dans une zone défavorisée de Montréal. L'Association d'Emprunt Communautaire de Montréal a fait sienne une approche sociale au développement économique communautaire qui rejette à la fois les programmes de développement économique proposés par le marché et ceux initiés par l'État. Plusieurs voient en cela... «*un nouveau système déjà dans l'air*» (Bruyn and Meehan, p. 6).

C'est bien plus qu'une alternative faisable - c'est essentiel au développement humain. Et bien plus, ça se développe dans les interstices de l'économie moderne. Ça a seulement besoin d'encouragement pour se développer davantage par un nouveau climat de conscientisation des gens et des lois habilitantes (Bruyn and Meehan, p. 6).

Peut-être est-ce là une lecture trop optimiste. Néanmoins, l'émergence du développement économique démocratique a commencé en un processus irréversible. Cet article a porté avant tout sur l'investissement communautaire, l'un des éléments essentiels de ce processus. Plusieurs communautés, surtout aux États-Unis, ont déjà commencé à transformer les relations de propriété en mettant sur pied des trusts de terrain communautaire et des coopératives auto-gérées aidées par l'accès au capital fourni par des fonds de prêts rotatifs⁷.

Des fédérations de consommateurs et des corporations de développement communautaire peuvent coordonner cette transformation en représentant les résidents et résidentes du quartier en leurs diverses qualités en tant que consommateurs, travailleurs et membres de la communauté. Ceci n'est pas une vision nouvelle. La meilleure articulation en est celle de Karl Polanyi, non seulement dans son ouvrage *La Grande Transformation* mais aussi dans ses premiers écrits sur le socialisme démocratique et ensuite dans ceux plus récents sur les soi-disantes sociétés sans marché.

Les économies sont imbriquées dans leurs sociétés, écrit Karl Polanyi dans *La*

7. Les parutions périodiques *Community Economics de l'Institute for Community Economics* sont une excellente source de mise à jour sur ces initiatives. De plus, l'ouvrage de Bruyn et Meehan «*Beyond the State and Market*» met en relief l'expérience des États-Unis. Au Canada, le mouvement est encore tout jeune. Plusieurs programmes gérés communautairement existent il est vrai, mais à ce jour, ils ne sont pas par nature outils de transformation. Ils continuent de compter sur le gouvernement pour le financement et ne représentent pas le modèle de participation présenté ici. Une exception à cela est New Dawn Entreprises au Cap Breton en Nouvelle-Écosse. Le Center for Community Economic Development Newsletter (Cap Breton) décrit les nouvelles initiatives au Canada. La plus récente publication du Conseil Économique du Canada «*From the Bottom up : The Community Economic development Approach*», propose une synthèse des projets de développement communautaire au Canada. Ils ne correspondent pas, cependant, au modèle alternatif décrit ici. Malgré cela, ils procurent une base valable sur laquelle bâtir des alternatives démocratiques.

Grande Transformation. L'économie du marché auto-régulateur n'a jamais existé.

Le courant collectiviste qui est apparu au milieu du XIX^e siècle ... a été une réponse spontanée à la menace constante de dégradation sociale et culturelle causée par le marché auto-régulateur... l'introduction des libres échanges, bien loin de le débarrasser du besoin de contrôle, de réglementation et d'intervention, en aura grandement augmenté les niveaux.

Les évangélistes du laisser-faire d'aujourd'hui n'entendent rien à la nature du capitalisme quand ils jugent toute intervention menaçante et qu'ils mythifient le libre-échange (Salee and Mendell, p. 14). Ainsi, ils ont réduit en pièces chacune des institutions qui ont permis à l'économie de marché de fonctionner. L'épave est gigantesque. Les institutions démocratiques locales, très brièvement décrites en cet article, sont significatives en ce qu'elles réimbriquent l'économie dans la société, non pas en recréant les tampons pour soutenir les économies de marché, mais en démocratisant le marché de façon à ce qu'il réponde aux besoins des gens. Il reste à ceux et à celles qui ont pris ces initiatives, de coordonner leurs efforts. Peut-être n'est-il pas exagéré de dire que ces efforts seront la base d'un nouvel ordre économique local. Cependant, comme la décentralisation fait partie du nouveau discours politique, de nouveaux défis apparaissent. Les initiatives locales et régionales ne sont plus perçues comme marginales. Si, en fait, c'était leur statut marginal qui donnait à ces communautés la liberté d'appliquer leurs propres stratégies, la lutte pour préserver leur autonomie et pour résister à l'appropriation de leur vision par le secteur public et privé va s'intensifier. Ce n'est certes pas un encouragement à l'isolement, bien au contraire ; c'est un appel à une coordination urgente et rapide des programmes démocratiques de développement économique communautaire déjà sur pied qui pourront fournir la structure de support à de nouvelles initiatives.

Marguerite MENDELL

CONCLUSION

VERS DE NOUVELLES HYPOTHÈSES AU DELÀ DES THÈSES DE LA RÉPRESSION FINANCIÈRE ET DU DUALISME, LE FONDEMENT CULTUREL DE LA RATIONALITÉ DES PRATIQUES INFORMELLES D'ÉPARGNE

LE REJET DE LA THÈSE DE LA RÉPRESSION FINANCIÈRE ET DU DUALISME

Deux thèses sont sous-jacentes à la plupart des travaux consacrés par les institutions internationales, telles la Banque mondiale ou l'OCDE, aux pratiques financières dites informelles : la thèse de la répression financière et celle du dualisme financier.

La thèse de la répression financière (le terme d'exclusion conviendrait sans doute mieux) part de la constatation qu'il existe des pratiques d'épargne et de prêt dites «informelles» d'une part et «formelles» d'autre part et fait l'hypothèse d'une segmentation de la population. Si, par son niveau de revenus et d'instruction le plus grand nombre est exclu des pratiques financières dites formelles, ceci ne signifie pas que cette «exclusion» soit la cause première du développement des pratiques dites informelles.

Pour que la thèse dite de la répression financière soit validée il faudrait :

- que le taux de participation des différentes catégories de la population aux pratiques dites informelles soit inversement proportionnel à leur capacité d'accès aux institutions dites formelles,

- qu'il y ait une forte étanchéité entre les organisations dites formelles et celles dites informelles (autrement dit que certains fonds de tontines et d'associations villageoises ou mutuelles ne soient pas déposés dans les banques ou que les agents ayant accès au crédit formel ne prêtent pas ces fonds de façon informelle), c'est-à-dire que les systèmes financiers soient dualistes,

- et enfin que les pays dotés de systèmes financiers dits formels réglementés connaissent un développement des pratiques financières informelles plus importants que les pays aux systèmes formels plus libres.

Dans la mesure où ces trois conditions ne sont pas remplies en Afrique subsaharienne (les situations de l'économie informelle en Afrique d'une part, en Asie et en Amérique latine d'autre part ne peuvent pas être confondues), l'hypothèse dite de répression sous-jacente à un grand nombre de travaux paraît sans fondements¹.

La thèse du dualisme financier (qui intervient de façon alternative ou complémentaire à celle de la répression financière) doit elle aussi être rejetée.

Le système financier n'est pas de type dualiste. Certes une large fraction de la population se trouve par la faiblesse et l'irrégularité de ses revenus exclue des institutions financières formelles. Mais la minorité de la population qui peut accéder sans difficulté à celles-ci (les salariés des banques par exemple) ne sont pas ceux qui participent le moins aux activités financières dites informelles. Un même individu dans une même période réalise des dépôts chez un boutiquier, participe à une tontine, cotise à une association villageoise et peut même régulièrement déposer certains fonds dans une banque, non généralement dans une logique de rémunération de l'épargne, mais de diversification des risques². On ne peut pas parler de concurrence entre les pratiques informelles et le système formel car pour qu'il y ait substituabilité et marché (condition nécessaire d'un état de concurrence) il faudrait :

1. que les agents économiques se posent concrètement la question d'une alternative entre le recours à tel ou tel type d'organisations ou d'institutions ou pratiques,
2. que dans l'hypothèse d'une interdiction des pratiques informelles, les agents qui y ont recours se tournent systématiquement vers les institutions formelles.

Ces deux conditions ne sont pas remplies. L'ensemble des pratiques informelles et formelles apparaissent très largement complémentaires.

L'approche dualiste est une intégration non pertinente des spécificités culturelles. Le fait qu'il existe des organisations aux modes de fonctionnement très différents et des circuits financiers plus ou moins autonomes ne signifie pas que les agents puissent être distingués par leurs comportements financiers. Nous faisons au contraire l'hypothèse qu'en Afrique notamment ceux qui participent le plus aux tontines sont des individus et des groupes qui par leur niveau de revenu et leur «capital culturel» ont l'accès le plus large aux institutions dites formelles.

1. Voir plus particulièrement dans le projet la contribution de D. Dia qui montre l'importance des pratiques tontinières parmi les populations africaines émigrées en Europe.

2. J.-M. SERVET, Représentations de la monnaie et des formes d'épargne dans le quartier de Colobane, Rapport CNRS, unité 166, «Écologie des communautés villageoises», février 1990 (Enquête réalisée en collaboration avec G. Ducos, linguiste CNRS).

Le rejet de l'hypothèse dite de répression financière et du dualisme financier oblige à repenser en termes nouveaux les stratégies des individus participant aux tontines et autres organisations informelles d'épargne et de prêt. Cette approche nouvelle suppose de rompre avec une autre hypothèse implicitement partagée par de nombreux travaux, celle qui fait du motif de rémunération et de spéculation un des éléments fondamentaux voire unique de la rationalité du comportement des épargnants.

LES LIMITES DU RÔLE DES TAUX D'INTÉRÊT

Tout individu épargnant, prêtant ou empruntant est supposé par la théorie standard effectuer un calcul rationnel coût/avantage, calcul inscrit dans un temps mécanique. Ceci est particulièrement évident dans les travaux qui, rejetant ou non l'hypothèse de la répression financière, comparent les taux d'intérêt dans les organisations formelles et dans les organisations informelles (ou au sein de celles-ci) et qui concluent à la rationalité du choix du prêteur et de l'emprunteur en tenant compte des coûts de transaction, prime de risque, disponibilité des fonds, etc. Le même type de raisonnement fonde aussi par exemple les analyses en termes de marché non concurrentiel (situation de monopole des prêteurs qui peuvent tirer parti de la forte inélasticité de la demande de crédit).

Le fait qu'aucun terme spécifique désignant le taux d'intérêt (créditeur ou débiteur) n'existe dans de nombreuses langues africaines et que le terme soit rendu par l'expression très générale de *profit-bénéfice* ou de *perte* oblige à repenser l'ensemble des pratiques financières informelles et formelles à travers le cadre culturel qui les supporte³.

Alors que l'acte d'épargne-endettement est généralement défini en Occident (et par les économistes) dans un rapport individuel au temps, un grand nombre d'opérations financières sont en Afrique sub-saharienne par exemple comprises comme un rapport à un groupe⁴. Le taux d'intérêt tel que nous pouvons l'évaluer cesse dès lors d'être une variable centrale de la transaction. Il peut donc exister une pluralité de taux d'intérêt (certaines enquêtes au Sénégal ont montré que le taux d'intérêt créditeur des banques était compris comme une compensation du risque pris en déposant des fonds dans ce type d'institutions et que toute augmentation des taux créditeurs

3. La question de la dissimulation mentale des taux d'intérêt a été abordée dans le cadre du présent projet par Louis BANGA N'TOLO au cours de son mémoire de DEA (*La notion de taux d'intérêt dans les pratiques financières formelles et informelles en Afrique subsaharienne*, mémoire de DEA 1991-1992, université Lumière Lyon 2, École doctorale de sciences économiques, 150 p.).

4. Voir en ce sens notamment l'étude des rapports de solidarité en Éthiopie par Joseph Tubiana.

était interprétée comme le résultat d'un accroissement du risque). Les moyens de paiement ne sont pas en tout lieu et en tout temps traités comme une marchandise. Dettes et créances sont pensées non comme une relation objective mais comme élément d'un *réseau de relations entre individus et groupes*. Accumuler des avoirs dans des comptes bancaires ou d'épargne non seulement est un comportement privé négatif, car conserver passe par la médiation des autres, y compris pour se protéger de ce que certains appellent le parasitisme familial. Il s'en suit que le prêteur peut consentir un prêt à un taux d'intérêt que nous évaluons comme négatif et que l'obligation de remboursement des dettes est hiérarchisée selon le type de relations existant entre prêteurs et emprunteurs (phénomène traduit par l'opposition entre argent chaud/argent froid). L'hypothèse polanyienne de sphères cloisonnées peut être appliquée aux moyens de paiement et aux opérations financières pour distinguer non pas pratiques formelles et informelles mais un ensemble beaucoup plus diversifié.

Ceci implique qu'il n'existe pas une explication uniforme mais que chaque type de pratiques financières informelles ou semi-formelles répond à un ensemble de contraintes différentes. Les travaux réunis ici se sont situés très largement dans cette perspective nouvelle culturaliste que permet de développer la rencontre de chercheurs de formations et de terrains divers.

INDIVIDU, COMMUNAUTÉ ET ÉPARGNE

Pour appréhender le succès de modalités d'épargne telles que les associations et tontines en Afrique sub-saharienne notamment, il convient donc d'analyser les raisons positives de leur essor et de comprendre les mécanismes qui leur permettent d'échapper à l'État et de constituer des formes efficaces de collectif sans l'État. Les raisons de leur développement sont multiples. Elles s'appuient tout à la fois sur l'avantage particulier que l'individu peut trouver en y adhérant, ce que les études des tontines montrent, et sur leur capacité d'intégrer un individu à un groupe sur la base d'une volonté réciproque. Non seulement le social n'est pas ici autonomisable de l'économique, mais la logique économique s'appuie ici fortement sur le social. Leur fonctionnement repose en effet très étroitement sur la dialectique individu/société. Cette dimension sociale des pratiques d'épargne et de prêt est évidente lorsque celles-ci s'appuient sur des liens sociaux pré-existants (famille, travail, voisinage, religion, etc.) mais elle apparaît aussi lorsqu'un rapport financier crée un lien direct entre créancier et débiteur (cas des usuriers et des prêteurs boutiquiers par exemple), qui ne pré-existe pas : ce sont des conditions dites extra-économiques de confiance qui assurent le maintien de la relation dite économique.

L'économique immergé dans le social

Pour les associations villageoises, leur rôle financier est une fonction parmi beaucoup d'autres. Elles présentent, y compris pour ceux qui y participent, d'abord un caractère ludique et de solidarité ethnico-culturelle. L'activité de collecte d'une épargne en vue d'une consommation collective lors de fêtes, d'une assurance en cas de maladie, décès, et d'investissements communautaires au village n'est pas distincte de leur caractère et de leur finalité socio-culturels. L'économique est là immergé dans les autres fonctions sociales⁵.

À travers la constitution d'une tontine, la finalité économique-financière est bien première ; mais l'économique, s'il manifeste ici une primauté certaine, n'est pas totalement autonome des autres fonctions sociales. Participer à une tontine, peut être aussi partager un moment de vie commune entre partenaires entre lesquels doit nécessairement régner une certaine confiance, en d'autres termes c'est exister socialement. Dans certaines tontines en modifiant l'ordre d'attribution du tour de rôle pour tenir compte des besoins de chacun en cas de deuil ou maladie, des principes de solidarité mutualiste sont introduits. Les membres d'une tontine de type relationnelle se souviennent généralement pendant de nombreuses années des divers participants, des modalités de leur participation à cette tontine, des événements qui l'ont marquée, etc. Ce caractère social des tontines est plus manifeste encore quand la réunion de tontine est marquée par un repas⁶. Pour les tontines entre émigrés, c'est tout à la fois une façon de rester en contact avec le pays et de s'intégrer dans une société nouvelle pour eux. Même s'il existe une différence essentielle entre tontine et association, puisque la première est fondée sur le principe d'une adhésion vécue comme libre alors que la seconde contraint d'adhérer tout individu se reconnaissant comme membre du groupe, les deux types d'organisation s'appuient sur des modes d'alliance et de réciprocité distincts des rapports de parenté.

Associations et tontines reproduisent des mécanismes d'entraide et de socialité traditionnelles

Ainsi les associations villageoises reproduisent, à travers les droits et obligations de leurs membres, l'ancienne communauté⁷ dans le cadre spatial nouveau défini par

5. Dans M. LELART (Ed.) *op cit.* 1990, J.-L. Lespes, «Les informalités tontinières : traditions et innovations», p. 326 *sq.* utilise le concept polanyien de réciprocité pour analyser les relations entre membres des tontines et des associations.

6. Comme nous l'avons déjà vu, ce caractère convivial des tontines n'est pas réservé aux tontines mutualistes.

7. J.-M. SERVET, «Le système communautaire des Diola de Basse-Casamance (Sénégal) *Cahier AEH* (Université Lyon 2) n° 14-15, 1978, pp. 189-250.

les migrations. Cette reproduction se trouve tout à la fois élargie puisqu'elle implique une fraction de revenus obtenus hors des activités villageoises et rétrécie puisqu'à chaque génération, pour une fraction de ses membres, les liens avec la communauté se distendent : tous ses adhérents potentiels ne se reconnaissent plus comme membres de celles-ci et ne cotisent donc pas. Certains font fi de la sanction morale de funérailles loin de la terre des ancêtres voire des menaces de sorcellerie qui pèsent sur ceux qui s'écartent du groupe ; ils refusent tout ou partie de leurs obligations vis-à-vis de la communauté d'origine, obligations dont l'adhésion à l'association n'est qu'une partie et qui comprend aussi les transferts personnels de revenus de la ville vers le village, le secours et l'hébergement de migrants temporaires, la participation aux rites et cérémonies, etc., et ils renoncent symétriquement à leurs droits à des secours et d'accès au sol communautaire y compris pour y être enterrés.

Les fonds collectés, épargne collective réunie dans la caisse de l'association, permettent à la communauté de manifester sa permanence tant de façon externe vis-à-vis des autres communautés qu'interne pour ceux qui se reconnaissent réciproquement comme membres : aujourd'hui comme hier, les fêtes revivifient périodiquement le sentiment d'appartenance au groupe, la protection des membres traduit la solidarité communautaire maintenue face aux malheurs individuels et familiaux, et les investissements collectifs rappellent, dans un système de production et d'échange nouveaux, les chasses, les pêches ou les défrichements communautaires, les travaux communs d'entretien de l'espace agricole ou liés à l'activité pastorale.

Les tontines peuvent elles-aussi se prévaloir d'anciens rapports sociaux. Certaines sociétés ont plus tôt que d'autres inventé les groupements rotatifs d'épargne et de prêt que sont les tontines, et l'émigration a joué un rôle essentiel dans la diffusion du phénomène⁸. Toutefois, la rapidité de celle-ci suppose que pré-existent les conditions idéologiques et sociales d'une acculturation.

Certaines origines des tontines en Afrique peuvent être trouvées dans les «sociétés de culture» ; celles-ci sont des regroupements entre voisins ou entre personnes d'un même groupe d'âge pour s'aider à tour de rôle lors des labours, sarclages ou récoltes. Elles réunissent, comme les tontines, un nombre variable de membres, et un même individu a le droit d'appartenir à plusieurs «sociétés». De même, les femmes de certains quartiers ou villages s'associent-elles pour préparer les repas à tour de rôle ; les hommes le font pour la construction des maisons, la réparation des toits, le creu-

8. Exemple de l'influence de la migration observée aussi bien dans le sud du Sénégal (Mission Ziguinchor Servet, février 1990) qu'au Rwanda (Jean NZISABIRA, *Les associations tontinières au Rwanda*, Notes de recherche du Réseau UREF/AUPELF, Financement de l'entrepreneuriat et mobilisation de l'épargne, n° 91-15, p. 11, le modèle est apporté dans ce pays de l'Ouganda et de la Tanzanie).

sement des puits, etc. Dans certaines sociétés africaines, on remarque ainsi la constitution de tontines en nature en prévision de funérailles, de mariages ou de baptêmes. Les sociétés à place de marché du Nigéria, Cameroun, Bénin, etc. ont vu se développer d'abord de façon plus importante les tontines monétaires. La même finalité d'entraide rotative dans des contextes économiques différents explique ici ces regroupements de petits vendeurs ou vendeuses, comme ailleurs des regroupements d'agriculteurs.

À la différence des conceptions occidentales modernes, pour le plus grand nombre dans les autres sociétés contemporaines, accumuler d'un point de vue strictement individuel des biens ou des avoirs dans des comptes bancaires ou d'épargne non seulement est un comportement qui a peu de sens, mais est une pratique jugée négative, car fondamentalement conserver passe par le don, c'est à dire par la médiation des autres. L'accumulation de créances dans des conditions, pour des finalités et sous des formes diversifiées au sein d'un large groupe (y compris par le potlatch) assure de façon beaucoup plus efficace l'épargne de chacun. L'épargne tontinière et associative, que l'on peut certes saisir au niveau des comportements individuels, pour être pleinement comprise doit être analysée dans sa dimension collective. De même qu'il est erroné de penser que la monétarisation moderne des sociétés engendre nécessairement l'essor d'une épargne formellement institutionnalisée, il est faux d'affirmer une individualisation spontanée des formes de l'épargne. Les associations et tontines, mêlant dettes et créances réciproques, peuvent constituer en la matière des pratiques permettant de concilier tout à la fois les contraintes nées de la salarisation et de la marchandisation modernes et celles encore bien vivantes de sociétés très largement holistes.

Le rapport individu/communauté est différent dans les associations et dans les tontines

Alors que les associations collectivisent immédiatement l'épargne, les tontines répondent à un désir individuel d'épargne contrainte.

On remarque que très souvent les participants à une tontine déclarent préférer prendre leur tour le dernier, ce qui dans une logique purement financière constitue un manque à gagner. Dans le contexte africain de large solidarité familiale (où certains voient l'essor de nombreux parasites induits par un chômage endémique), les tontines sont un moyen efficace de réaliser des économies. Un salarié, un commerçant ou un artisan peut difficilement refuser d'aider un parent qui le lui demande s'il dispose des moyens de le faire. Les engagements pris dans une ou plusieurs tontines ou pour plusieurs parts dans une même tontine diminuent d'autant le revenu immédiatement disponible. Ainsi la pratique tontinière s'oppose à l'esprit communautaire.

Toutefois, les tontines, tout en assurant l'essor de pratiques individualisantes, ne

peuvent réellement fonctionner qu'en prenant appui sur des logiques collectives. En effet, les tontines transforment la contrainte individuelle d'épargne en une contrainte vécue comme collective. Ceci éclaire la faible importance des non-remboursements. L'individu qui de fait reçoit un prêt de la tontine engage sa parole⁹. Si le débiteur ne rembourse pas sa dette, il est mis au ban de sa société. Cette «*obligation de rendre*» sous peine de se suicider socialement est plus forte que la plupart des contraintes inventées par les juristes. L'individu sait qu'il doit régulièrement se conformer aux obligations auxquelles il a contracté en adhérant à une tontine s'il veut ultérieurement être admis dans d'autres tontines et conserver le respect des autres. La garantie qu'offre une tontine est précisément fondée sur la cohérence de l'ensemble des dettes et des créances. L'acte d'épargne s'inscrit dans les tontines relationnelles non dans un rapport individuel progressif au temps¹⁰, dans un arbitrage entre risque et rémunération ou une comparaison entre utilités présentes et utilités futures, mais essentiellement dans un rapport de confiance et une certaine proximité, autrement dit dans un rapport social qui noue et dénoue des obligations réciproques. On doit remarquer que c'est très souvent l'organisateur de la tontine qui prend la place du membre défaillant, quitte à ce qu'il cherche lui-même, y compris en recourant à la police et aux tribunaux, à se faire rembourser ensuite par le membre défaillant. À la pression directe du groupe où tous les membres sont supposés égaux se substitue l'intercession du chef propre aux organisations hiérarchisées. On retrouve ainsi l'articulation entre l'efficacité du jeu des rapports sociaux et une certaine logique économique individuelle : il en va de l'honneur de l'organisateur de la tontine d'assurer le bon fonctionnement de celle-ci, et il doit manifester sa force et son pouvoir en se faisant ultérieurement rembourser. Quels que soient les modes de contrainte, la médiation du groupe¹¹, autrement dit du lien social et de ses obligations, est une condition nécessaire à la réalisation de l'épargne.

Il peut être tentant d'ordonner historiquement associations villageoises et tontines en traduisant les premières comme résidu de la *communauté* et les secondes comme forme en développement de la *société* (F. Tönnies, Max Weber), ou de l'évolution du *statut* au *contrat* (Henry Sumner Maine)¹². Une telle analyse rendrait mal

9. Voir J.-M. SERVET, «Paroles données : le lien de confiance», *Revue du Mauss*, n° 4, 1994, pp. 37-56.

10. Ce que note bien Michel LELART, «Les circuits parallèles de financement : état de la question», *L'entrepreneuriat en Afrique francophone*, p. 45 sq. (London/Paris : Libbey Eurotext, 1990).

11. Ph. HUGON, «La finance non-institutionnelle : expression de la crise du développement ou de nouvelles formes de développement», in : M. LELART (Ed.) *op. cit.* 1990, p. 313. Remarquons ici que ce recours à une médiation du groupe dépasse les formes tontinières et associatives puisqu'on la retrouve dans les modes de dépôt et de prêt individuels (voir ci-dessus l'inventaire des formes d'épargne) ; le prêteur peut accorder un prêt sans garantie réelle autre que les liens personnels au sein du groupe.

12. Karl POLANYI, *Primitiv, Archaic and Modern Economies*, [ed. by George Dalton], Boston : Beacon Press, 1968, pp. 82-85, *The Livelihood of man*, [ed. by H. W. Pearson], New York : Academic Press, 1977, pp. 48-49.

compte du phénomène. L'illusion historique provient en partie du fait que les associations fonctionnent selon des principes «non marchands» largement hérités des anciens liens communautaires (les droits et obligations dès la naissance) alors que les tontines sont fondées sur des principes «marchands», sur un contrat consensuel (chacun reçoit en proportion de ce qu'il verse). L'erreur est ici à partir de l'ordre historique communauté/marché de négliger tant les rapports inter-individuels dans les anciennes communautés que les rapports communautaires développés au sein même des sociétés où le marché est pensé comme dominant ; ces rapports peuvent être non seulement hérités mais aussi soit se révéler indispensables au bon fonctionnement de ce qu'on appelle communément «économie de marché», soit être les germes de relations sociales ultérieurement dominantes.

- Tout d'abord, les associations loin d'être de simples éléments résiduels constituent des rapports dynamiques et modernes de re-production du groupe. Le poids des jeunes (notamment à travers l'émigration et par leur taux de participation plus important) en fait un élément de contestation de la gérontocratie traditionnelle et introduit au coeur même des villages des initiateurs d'un modèle «démocratique».

- Ensuite, nous avons souligné que les sociétés anté-coloniales africaines connaissaient en dehors des rapports communautaires des rapports inter-individuels (type «sociétés de culture») sur lesquels a pu se fonder le phénomène tontinier¹³.

- Enfin, nous avons montré que le succès des tontines s'appuie sur des mécanismes nés des contraintes communautaires.

En un mot, le membre d'une tontine n'est pas un *individu hors du monde*¹⁴, un être en marge du cadre de la vie sociale. En Afrique comme dans de nombreuses sociétés du tiers monde l'individualisme moderne développé par les tontines ne s'oppose pas radicalement à la communauté mais s'appuie sur elle ; il en est aussi une continuité. Toutefois, engendrant à la fois consommations et accumulations privées, les tontines produisent des conditions de destruction des rapports communautaires. Autrement dit pour comprendre ces mécanismes financiers, il est essentiel de saisir les *chaînes du crédit*¹⁵ ; ces réseaux complexes lient dans le jeu de relations

13. Karl POLANYI, *The Livelihood of man*, [ed. by H. W. Pearson], New York : Academic Press, 1977, pp. 62, 169 évoque la complexité de l'articulation collectif/individu à partir de l'exemple de l'*agora* grecque.

14. Sur la distinction individu hors du monde, individu dans le monde, voir notamment Jean-Pierre VERNANT, *L'individu, la mort, l'amour*, Paris : Gallimard, 1989, p. 211 sq.

15. Sur ce thème, voir le colloque *Les chaînes du crédit en Europe, XVIe-XIXe siècle*, organisé par Laurence Fontaine et Gilles Postel-Vinay, Maison Rhône-Alpes des Sciences de l'Homme, 18-19 juin 1993 ainsi que *Prêter et emprunter. Pratiques de crédit au Mexique*, Paris : Maison des Sciences de l'Homme, 1993, XIII - 255 p., qui à travers des études de terrain contemporaines ou sur la base d'archives analyse la dimension sociale des relations financières au Mexique avec une grande pertinence.

personnelles ou médiatisées par des intermédiaires les membres des micro-sociétés (à un niveau qui peut être, le village, des parents, des émigrés d'un quartier, des compagnons de travail mais aussi de très riches entrepreneurs) et bouclent les maillons qui peuvent les faire entrer à travers des liens de dépendance politique ou religieux, dans des relations commerciales, y compris internationales.

DEVENIR DES INFORMALITÉS FINANCIÈRES

Si l'hypothèse émise sur la nature essentielle des pratiques dites informelles (et tout particulièrement des tontines) et semi informelles est fondée, il s'ensuit que les formes de transition qui ont le plus de chances de réussir sont celles qui s'appuient sur une caractéristique essentielle des associations rotatives d'épargne et de prêt : celle d'être non un agrégat d'intérêts (privés et par là contradictoires) mais un groupe de confiance où soit les individus se pensent comme étant directement interdépendants, soit l'interdépendance des divers membres est assurée par la médiation d'un responsable.

En s'adaptant à la logique du comportement des épargnants, les institutions formelles peuvent regagner du terrain.

Tout d'abord, une condition essentielle passe par le rétablissement de la confiance dans les institutions formelles. La démocratisation des systèmes politiques et la concrétisation de l'autonomie entre pouvoir politique et institutions financières sont une condition fondamentale de cette confiance. Il est illusoire de mettre en place des mécanismes financiers importés du Nord si une grande partie de l'épargne des couches sociales auxquels ils sont destinés provient de revenus procurés par la corruption, la fraude fiscale, la contrebande, etc. et si les systèmes judiciaires ne sont pas indépendants.

Il n'existe pas de solutions miracles universelles mais une politique des petits pas est nécessaire. Une inflexion positive peut être imprimée par le soutien à des expériences semi-formelles de crédit solidaire et de mutuelles et coopératives d'épargne et de prêt^{15bis}.

La bancarisation de certaines opérations peut être rendue obligatoire, notamment en mettant fin au système du billetage lors du paiement des salaires et en rémunérant les salariés par des virements bancaires. Autre exemple, pour les tontines les plus importantes (par exemple dont le lot est supérieur à 500.000 CFA), il est possible de rendre obligatoire la bancarisation de ces opérations (à condition de ne pas les taxer, ce qui aurait pour principal effet non un accroissement des recettes fiscales mais la recherche de solutions clandestines).

15bis. Dans cette perspective, on lira notamment : Dominique GENTIL, Yves FOURNIER, *Les paysans peuvent-ils devenir banquiers ?* Paris : Syros, 1993, 272 p. et le n° 33, déc. 93-janv. 94 de la revue *Épargne sans frontière. Techniques financières et développement*.

Il conviendrait également de créer des liens directs entre épargne et crédit et d'en faire une large publicité. Tout individu ayant constitué une épargne préalable pendant une durée supérieure à deux ans, c'est-à-dire ayant prouvé sa capacité à épargner et par conséquent à rembourser, devrait pouvoir bénéficier d'un prêt proportionnel à l'épargne constituée, sans autre type de garantie à fournir et quel que soit son statut social.

La reconnaissance des formes collectives que se donnent les populations peut passer par l'institution de livrets collectifs d'épargne servant de garantie pour l'ouverture de prêts individuels. Les tontines peuvent constituer la base de sociétés de caution mutuelle¹⁶ permettant aux entrepreneurs de bénéficier de prêts qu'ils s'engageraient collectivement à rembourser. Toutefois, s'il s'agit de la totalité du lot d'une tontine, les dépenses et investissements périodiques réalisés ainsi à tour de rôle sont momentanément suspendus, et s'il s'agit seulement d'un pourcentage prélevé sur ce lot, la période de constitution s'en trouve considérablement allongée. Il va de soi aussi que ces groupes d'épargne-prêt doivent se constituer sur une base volontaire, qu'il convient de ne pas sous-estimer le risque que les débiteurs décident de se déclarer tous simultanément et de façon concertée insolvable (d'où l'utilité des parrains et de bloquer une partie des prêts dans un fonds de caution)¹⁷, etc.

Enfin, pour ce qui est d'une pédagogie très large de l'épargne, il est souhaitable d'utiliser certains circuits existants de collecte de l'épargne et les mécanismes de l'épargne contrainte que l'on rencontre dans les tontines. Par exemple par l'ouverture de carnets d'économie dans les boutiques, sous forme de vente de timbres de 100, 500, 1000 francs CFA donnant droit à l'achat de certains produits proposés sur catalogue avec mise en place de loterie.

Nous pourrions multiplier les exemples et suggestions permettant à travers de meilleures articulations entre formel et informel de tisser des liens financiers qui soient aussi explicitement des liens sociaux. Peut-être convient-il ici de clore cet aperçu des pratiques informelles d'épargne en rappelant que, quelles que soient les possibilités concrètes actuelles d'institutionnalisation de l'informel, qu'aux confins de la légalité imposée par les États post-coloniaux voire «*contre l'État*», les associations et les tontines apparaissent, dans la sphère publique pour les premières et dans la sphère privée pour les secondes, comme des formes collectives d'innovations

16. L'expérience au Mali du Projet d'appui à la création d'entreprise PME/PMI et à l'insertion des jeunes diplômés du Fonds européen de développement avec système de parrainage et constitution de groupements d'intérêt économique-tontines nous paraît de ce point de vue extrêmement intéressante. Voir aussi les exemples rapportés dans *Des tontines aux banques populaires*, numéro spécial d'*Histoires de développement*, (J.-J. Perennes ed.), n° 1, mars 1988, 52 p.

17. *Rapport sur le développement dans le monde 1989* de la Banque mondiale, *op. cit.* p. 139

sociales. Dans un contexte de crise des États existants, certaines sociétés du tiers monde ont inventé à travers elles des réseaux et relations pouvant anticiper des modes jusqu'ici inconnus de développement. Au Nord ces innovations que les minorités immigrées apportent et qui sont autant de modèles pour penser de nouvelles actions en faveur d'un développement local et de soutien aux populations déshéritées sont aussi porteuses de formes alternatives inédites de vie collective.

Jean-Michel SERVET

TRAVAUX CITÉS

ABDAIMI EL, «Le financement informel : problématique, typologie et évaluation à partir d'enquêtes à Marrakech et dans le Sud-marocain», *Revue Tiers Monde*, n° 120, 1989, pp. 869-879.

ADAMS D.-W., Taking a Fresh Look at Informal Finance, Seminar on Informal Financial Markets in Development, Banque mondiale, AID et Université d'État de l'Ohio, Washington, octobre 1989.

ADAMS Dale W., FITCHETT Delbert A. (ed.), *Finance informelle dans les pays en développement*, Presses Universitaires de Lyon, 1994.

AGENCY FOR INTERNATIONAL DEVELOPMENT, *Mobilizing Savings and Rural Finance, The A. I. D. Experience*, [Washington] : A. I. D. Science and Technology in Development Series, 1991, XIV-100 p.

AKPACA Maxime, *Banques, commerce extérieur et monnaie, supports d'indépendance économique : l'exemple béninois*, thèse Université Lumière Lyon 2, 1991.

AKPACA Maxime, *Pratiques financières informelles en Casamance (Sénégal)*, Réseau thématique 'Entrepreneuriat : financement et mobilisation de l'épargne', Paris : Uref-Aupelf, n°1994-37.

AMIN Samir, «Bourgeoisie d'affaires sénégalaises» *l'Homme et la Société*, Sociologie du Tiers Monde n°12, avril-mai-juin, 1969, pp. 29-41.

AMIN Samir, *Le monde des affaires sénégalais*, Paris, Édition de Minuit, 1969, 208 p.

ANONYME, «Les activités de l'ONC en 1985. Commercialisation de l'aide internationale et de la production locale des céréales», *Sedes*, mars 1986.

ARDITI C., *Économie et politiques céréalières dans la zone sahélienne : l'exemple du Tchad*, Paris, INSEE, 1992.

ASFAW DAMTE, «Ekub», *Ethnological Society Bull*, Addis Abäba, 8, juillet 1958, pp. 63-76.

ASPEN Harald, «Present forms of traditional associations and institutions in Mafud, Northern Shäwa», in : S. EGE (ed.) *Working papers on Ethiopian Development*, Univ. of Trondheim, n° 5, January 1990.

L'Association Nationale pour le Développement Local et le Développement du Pays et l'Institut de Formation en Développement Économique Communautaire, *Le local en action*, Paris : les éditions de l'épargne, 1989.

AUBERT Pierre-Yves, «Analyse d'un exemple de circuit de financement formel en Afrique : la bourse des valeurs d'Abidjan», *Cahiers Monnaie et financement*, n°21, 1992, pp. 31-37.

AUBIN Henry, «Does no one care the region is losing economic edge ? Little is being done as tax impact rises and jobs decline», *Montreal Gazette*, February 4, 1991, p. B7.

BA Hampaté, DAGET Jacques, 1984 - *L'Empire peul du Macina (1818-1853)*. Paris : Nouvelles Éditions Africaines, 306 p.

BAGNALL Janet, «City in Crisis : Montreal poor sink deeper into misery», *Montreal Gazette*, February 9, 1991, p. B4.

BANGUI C., «Sortir de l'impasse. Impact des politiques macro-économiques sur le développement de l'agriculture», *Tchad et Culture*, n° 121, avril 1991, 7-8.

BANQUE MONDIALE, *Rapport sur le développement dans le monde 1989, Systèmes financiers et développement*, Washington, 1989, XII-281 p.

- BAROU Jacques, *L'immigration en France des ressortissants des pays d'Afrique noire. Rapport au Secrétariat Général à l'intégration*, Paris, Secrétariat Général à l'intégration, 1992.
- BAUMANN Eveline, «Le fleuve nourricier.» in : DEVISSE, Jean (éd.), *Vallées du Niger*. Paris : Éditions de la Réunion des musées nationaux, 1993, pp. 520-526.
- BAUMANN Eveline, «Pêcheurs et poissons : une cohabitation difficile. Le Delta central du Niger au Mali.» in : BLANC-PAMARD, Chantal (éd.), *Politiques agricoles et initiatives locale : adversaires ou partenaires*. Paris : ORSTOM, pp. 109-132.
- BAUMANN, Eveline, *Produire et consommer en milieu pêcheur du Delta central du Niger*. Contribution à l'Atelier du Projet Études halieutiques du Delta central du Niger, Bamako, novembre 1990. Bamako : ORSTOM, 1993, 36 p.
- BEAUGE Gilbert, *Les Capitaux de l'Islam*, Paris, CNRS, 1990, 274 p.
- BEKOLO-EBE B., «Le système des tontines ; liquidité, intermédiation et comportement d'épargne», *Revue d'Économie Politique*, 1989, n° 4, pp. 616-639.
- BENECH Vincent, *Contribution à la connaissance de la reproduction de quelques espèces d'intérêt halieutique dans le Delta central du Niger*. Contribution à l'Atelier du Projet Études halieutiques du Delta central du Niger, Bamako, novembre 1990. Bamako : ORSTOM, 16 p.
- BERG Elliot, KENT Lawrence, «The Economics of Cereal Banks in the Sahel», *USAID*, 1991, 150 p.
- BERTHOME Jacques , «Les associations villageoises de développement en Afrique de l'Ouest», *Économie et Humanisme*, n° 314, juillet-sept. 1990, pp. 15-19.
- BLOY, Eddy, MAYOUKOU, Célestin, *Analyse du risque et réintermédiation de l'épargne en Afrique subsaharienne*, Réseau thématique 'Entrepreneuriat : financement et mobilisation de l'épargne', Paris : Uref-Aupelf, n°1994-38.
- BOUMAN F.J.A., «Indigenous Savings and Credit Societies in the Third World : A Message», *Savings and Development*, 1977, n° 4, pp. 181-219.
- BOUMAN F.J.A., HOUTMAN R., «Prawnbroking as an Instrument of Rural Banking in the Third World», *Economic Development and Cultural Change*, octobre 1988, pp. 68-89.
- BOURDIEU P., *Le sens pratique*. Paris, Éditions de Minuit, 1980, p 94.
- BRENNER G.-A., «Les entrepreneurs bamiléké de Douala : une enquête exploratoire», *Cahiers-Monnaie et financement*, n°21, pp. 47-62.
- BRENNER G.-A., *Quebecers and lotteries*, rapport de recherche, École des Hautes Études Commerciales, Montréal, 1985.
- BRENNER R., BRENNER G.-A., *Spéculation et jeux de hasard, une histoire de l'homme par le jeu*, Paris : PUF, 1993, XI - 254 p.
- BRODHEAD D., LAMONTAGNE, F., PIERCE, J., *Developing the region and communities : The local development experience*, Economic Council of Canada, May, 1981.
- BRUNET-MORET Yves *et al.*, *Monographie hydrologique du fleuve Niger*. 2 vol., Paris : ORSTOM, 1986, 396+506, p., cartes.
- BRUNSCHWIG H., «La troque et la traite», *Cahiers d'études africaines* (Paris), 1962, n° 7, pp. 339-346.
- BRUYN S., *The Field of Social Investment*, Cambridge : Cambridge University Press, 1987.
- BRUYN S., MEEHAN J., *Beyond the Market and the State, New Directions in Community and Development*, Philadelphia : Temple University Press, 1987.

BURKETT P., «Informal Finance in Developing Countries - Lessons for the Development of Formal Financial Intermediaries», *Journal of Economic Development*, décembre 1988, pp. 81-93.

CAMPBELL C.-D., AHN C.-S., «Kyes and Mujins - Financial Intermediaries in South Korean», *Economic Development and Cultural Change*, octobre 1962, pp. 55-68.

Centre for Community Economic Development, Newsletter, Cap Breton, Various issues.

CHAO-BEROFF, Renée, *Les organisations paysannes et l'épargne-crédit*, Autrechtes : Cellule de suivi des initiatives d'épargne et de crédit autogérées en Afrique, octobre 1994, 32 p.

CHARMES J., «Une revue critique des concepts, définitions et recherches sur le secteur informel», in : *Nouvelles approches du secteur informel*, Centre de Développement, OCDE, 1990, pp. 11-51.

CHOPARD René, *Monnaie, méthode et développement*, Lausanne, Méta Éditions, 1990, 196 p.

CHRISTENSEN G., «Informal Financial Intermediation : Quest for the Grail ?» in : *Finance et développement rural en Afrique*, Actes du XIIe séminaire d'économie rurale, 21-25 octobre 1991, Ouagadougou, Burkina-Faso, Montpellier : CIRAD-MES, [s.d.] pp. 243-253.

COHEN J.-M., *Integrated Rural Development, The Ethiopian Experience and Debate*, Uppsala, Scandinavian Institute of African Studies, 1987.

Colloque de Nouakchott, décembre 1988 : voir LESPES Jean-Louis (ed.).

COMHAIRE Jean, «Wage Pooling as Form of Voluntary Association in Ethiopia» *Proceedings of the IIIrd International Conference of Ethiopian Studies*, Addis Abäba, 1966, pp. 44-50.

Community Economics, Bulletin of the Institute for Community, Economics, Greenfield, Massachussets, Various issues.

Community Investment Monitor, National Association of Community Development Loan Funds, Newsletter, Philadelphia, Various issues.

CONTAMIN B., «Développement et financement des PME en Côte d'Ivoire», communication présentée aux journées scientifiques de l'U.R.E.F. Financement, développement et culture de l'entrepreneur, Casablanca 16-18 février 1989.

COPANS Jean, *Les marabouts de l'arachide : la confrérie des mourides et le paysans du Sénégal*, Paris, l'Harmattan, 1988, 279 p.

COPPET Daniel de, «Premier troc, double illusion», *L'Homme*, janv.-juin 1973, pp. 10-22.

COULON Christian, *Les musulmans et le pouvoir en Afrique noire : religion et contre culture*, Paris, Karthala, 1983, 176 p.

COURBIS B., FROMENT E., SERVET J.-M., «A propos du concept de monnaie», *Cabier d'Économie politique* n°18, 1990, pp. 5-29.

COURBIS B., FROMENT E., SERVET J.-M., «Enrichir l'économie politique de la monnaie par l'histoire», *Revue économique* printemps 1991 pp. 315-338.

CRUISE O'BRIEN Donald, *The Mourids of Sénégal. The Political and Economic Organisation of Islamic Brotherhood*, Oxford, Clarendon Press, 1971.

DAGET Jacques, «La pêche à Diarafabé. Étude monographique», *Bulletin de l'Institut français d'Afrique noire (série B : Sciences humaines)*, tome XVII, janv.-avril 1949, n° 1-2, pp. 1-97.

DAGET Jacques, «La pêche dans le Delta central du Niger», *Journal de la Société des Africanistes*, 1956 Tome XIX, fasc. 1, pp. 1-79.

DAGET Jacques, 1974 - «La pêche dans le fleuve Niger», *Afr. J. Trop. Hydrobiol. Fish.*, Special Issue II, pp. 107-114.

- DAVIS Linda, Shragge, Eric (eds.), *Bureaucracy and Community. Essays on the Politics of Social Work Practice*, Montréal : Black Rose Books, 1990.
- DECKER DE, «Contribution à l'étude du mariage chez les Bambuda», *Bull. Juridictions Indigènes*, 10^e année, 7, 1942, pp 125-146.
- DESSALEGN RAHMATO, *Famine and Survival Strategies : A Case Study from Northeast Ethiopia*, Addis Abäba, Univ. of Addis Abäba, 1987.
- DIA DEMBA, *Tontines émigrées*, mémoire de DEA Monnaie-Finance-Banque, École doctorale de sciences économiques, Université Lumière Lyon 2, 1991.
- DIA, Mamadou, «Développement des valeurs culturelles en Afrique subsaharienne», *Finances et développement*, décembre 1991, pp. 10-13.
- DIARRA M.-F., Étude de factibilité pour la création de caisses d'épargne villageoises IRSH NIAMEY, juin 1984.
- DIOP Abdoulaye Bara, *La société wolof : tradition et changement; les systèmes d'inégalité et de domination*, 2^e éd., Paris, Karthala, 1987, 360 p.
- DIOP Cheikh Anta, *L'Afrique Noire pré-coloniale : études comparées des systèmes politiques et sociaux de l'Europe et de l'Afrique noire, de l'antiquité à la formation des États modernes*, 2^e éd., Paris, Présence Africaine, 1987, 278 p.
- DIRAT, Jean-Raymond, MAKAYA, Alphonse, *Proximité, diffusion de l'innovation et intermédiation tontinières : cas des grands marchés de Pointe-Noire*, Réseau thématique 'Entrepreneuriat : financement et mobilisation de l'épargne', Paris : Uref-Aupelf, n°1994-44, 39 p.
- DIRECTION DE LA STATISTIQUE, *Principaux résultats provisoires du Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RPGH) 1988*, Dakar, Dec. 1989.
- DROIT R.-P. (ed.), *Comment penser l'argent ?* Paris : Le Monde, 1992.
- DROMAIN Michel, *Les associations rotatives d'épargne et de crédit au Sénégal*. Thèse, Gestion, Université de Nice, 1989.
- DUPIRE M., BOUTILLIER J.-L., «Le pays Adioukou et sa palmeraie (Basse Côte d'Ivoire)», *Étude socio-économique*, Paris, Orstom, 1958.
- DUPONT S., «Retour au Bénin du Crédit Lyonnais», *Jeune Afrique Économie*, n° 166, avril 1993, p. 21.
- DUPUY Claude, «Le secteur financier informel en Afrique de l'Ouest», *African Review of money finance and Banking*, octobre-décembre 1989, pp.15-33.
- DUPUY Claude, «Les associations villageoises au Sénégal : fonctions économiques et modalités de financement», *Revue Tiers-Monde*, Tome XXXI n° 122, avril-juin 1990, pp. 351-375.
- DURENDEZ T.J., «Informal Credit Markets in Asian Countries», Central Bank of the Philippines, *Central Bank Review*, août 1986, pp. 26-29.
- EBIN Victoria, «À la recherche de nouveaux poissons. Stratégies commerciales mourides par temps de crise», *Politique Africaine* n° 45, 1992, pp. 86-99.
- EBIN Victoria, «Migrants mourides sénégalais», *Chroniques du SUD*, ORSTOM, n° 4, janvier 1991, pp. 128-131.
- EBOUE Chicot M., «Épargne informelle et développement économique en Afrique», *Mondes en développement*, tome 16, n° 62-63, 1988 p. 40.
- EBOUE CHICOT M., «Les logiques financières des comportements d'épargne informelle des femmes en

Afrique», *Épargne sans frontière*, n° 10, février 1988, p. 6 sq.

EGUERRE N., *Le rôle des établissements bancaires en matière de prévention du surendettement des ménages*, mémoire de D.E.A. monnaie finance banque, université Lumière-Lyon 2, 1993.

L'Épargne et sa collecte en Afrique, Paris : La revue Banque, 1988.

EYMARD-DUVERNAY F., «Entreprises et marché du travail», communication au colloque «Labour markets and labour markets policy in Europe in the 1990's», Lund, Suède 20-23 septembre 1990.

FALL Abdou Salam, *Réseaux de sociabilité et insertion urbaine dans l'agglomération de Dakar*, Thèse de doctorat 3^e cycle, Université Cheikh Anta Diop, Faculté de Lettres, Département de Philosophie, Dakar, 1991, 280 p.

FARGUES Philippe, *La migration obéit-elle à la conjoncture pétrolière dans le Golfe ? L'exemple du Koweït*, INED, *Dossiers et documents* n° 10, septembre 1987, 32 p.

FAURE Pierre, «La démocratie pour le développement. Les groupements villageois» *Tchad et Culture*, n° 12, février 1991, 5-6.

FAY Claude, *Activités économiques dans le Delta central : articulation des contraintes de divers ordres*. Contribution à l'Atelier du Projet Études halieutiques du Delta central du Niger, Bamako, novembre 1990. Bamako : ORSTOM, 20 p.

FAY Claude, *Rapport sociologique : Pratique halieutique et stratégies de production dans le Delta central du Niger (Mali)*. Contribution à l'Atelier du Projet Études halieutiques du Delta central du Niger, Bamako, novembre 1990. Bamako : ORSTOM, 1990, 26 p.

FAY Claude, «Sacrifices, prix du sang, «eau du maître» : fondation des territoires de pêche dans le delta du Niger (Mali)», *Cahiers ORSTOM, Sér. Sci. hum.*, 25 (1-2), 1989, pp. 159-176.

FAY Claude, «Systèmes halieutiques et espaces de pouvoirs : transformation des droits et des pratiques de pêche dans le delta central du Niger (Mali)», *Cahiers ORSTOM, Sér. Sci. hum.*, 25 (1-2), 1989, pp. 213-236.

FECADU GEDAMU, «Urbanization, polyethnie group voluntary associations and national integration in Ethiopia», *Ethiopian Journal of Development Research* (Addis Abäba), 1 (1), April 1974, pp. 71-80.

FERNANDO E., «Informal Credit and Savings Organization in Sri Lanka : The Cheetu System», *Savings and Development*, 1986, n° 3, pp. 253-263.

FIRTH Raymond, *Capital, Saving and Credit in Peasant Society*, London : George Allen, 1964.

FISCHEL Marcel-Maurice, *Le Thaler de Marie-Thérèse. Étude de sociologie et d'Histoire économique*, Thèse pour le doctorat ès lettres, Dijon : Marchal, 1912, xxx-210 p.

FONTAINE Laurence, POSTEL-VINAY Gilles, *Les chaînes du crédit en Europe, XVIIe-XIXe siècle*, colloque organisé à la Maison Rhône-Alpes des Sciences de l'Homme, 18-19 juin 1993.

FONTAN Jean-Marc, *Initiation au développement économique local et au développement économique communautaire : expériences pertinentes et études de cas*, Institut de formation en développement économique communautaire, 1991.

FOURNIER M., «Les Sar en présence de Yo, rites funéraires à Bédaya (Tchad)», Document 1, *Groupe de recherche de la mission catholique*, Fort Archambault, Juillet 1972, 76 p. ronéo.

From the Roots Up, Phases I and II, 1988, Third Avenue Resource Center, Montreal (member of CDEC-GP now CIDEL-GP).

From the Bottom Up, The Community Economic Development Approach, Ottawa : Economic council of Canada, 1990.

- GALLAIS Jean, *Le Delta intérieur du Niger. Étude de géographie régionale*. Mémoire de l'IFAN. 2 vol., Dakar : IFAN, 1967, 621 p.
- GANAY DE S. et GRIAULE M., «Noté sur les pirogues et la pêche dans la région du Bahr-Salamat», *Journal de la Société des Africanistes*, 13, 1943, pp. 187-204.
- GBOGBLENOU K.G., *La tontine en République Populaire du Bénin*, Mémoire Faculté des Sciences Juridiques, Économiques et Politiques, Cotonou, 1983.
- GEERTZ C., «The Rotating Credit Association : A Middle Rung in Development», *Economic Development and Cultural Change*, avril 1962, pp. 241-263.
- GENTIL D., FOURNIER, Y., *Les paysans peuvent-ils devenir banquiers. Epargne et crédit en Afrique*, Paris : Sytos, 1993, 272 p.
- GERDES VICTOR, Social Security and the African Development Process. Communication au 3^e Congrès International des Africanistes, Addis Abäba, 1973 (polycopié).
- GERMIDIS D., KESSLER D., MEGHIR R., *Systèmes financiers et développement : quel rôle pour les secteurs financiers formel et informel?* [Études du Centre de développement de l'OCDE : Paris, 1991, 278 p.
- GHATE R.B., «Informal Credit Markets in Asian Developing Countries», *Asian Development Review - Studies of Asian and Pacific Economic Studies*, 1986, n° 1, pp. 64-85.
- GHOSH Dipak , "Savings behaviour in the non-monetized sector and its application", *Savings and development*, 1986, n° 2, pp. 173-180.
- GOUX J.-F. (ed), *La politique des établissements de crédit en matière de prévention du surendettement des ménages*, Rapport pour le conseil de la recherche du Ministère de la Justice (France).
- GRAHAM D. H., CUEVAS C.-E., NEGASH K., et alii, *Finance rurale au Niger : une évaluation critique et des recommandations de réforme*, Rapport final présenté par l'Université d'État de l'Ohio à la mission de l'USAID, Niamey, février 1987 ;
- GUEYMARD Yves, *Méthode de mobilisation de l'épargne rurale dans les pays africains*. Études et documents n° 58. Paris : Ministère des Relations extérieures, Direction des politiques du développement, 1983, 373 p.
- GUYER Jane I., «Indigenous Currencies and the History of Marriage Payments, A Case Study from Cameroon», *Cahiers d'Études africaines*, 104-XXVI-4, 1986, pp. 577-610.
- HAGGBLADE S., «Africanization from Below : The Evolution of Cameroonian Savings Societies into Western-style Banks», *Rural Africana*, 1978, n° 2, pp. 35-55.
- HAILU ABATENA, «The Potential Contribution of Indigenous Self-help and Mutual Aid Organizations to the Socio-economic Development of Ethiopia», *Journal of Rural Cooperation*, 15 (2), 1987, pp. 89-106.
- HEINRICH J.-B. , "Les principaux contrats de financement utilisés par les banques islamiques", *Banque*, n° 478, 1987, pp. 1134-1136
- HENAULT G., M'RABET R. (ed.), *L'Entrepreneuriat en Afrique francophone, culture, financement et développement*, UREF, Collections Universités Francophones, John Libbey Eurotext, Paris, 1990.
- HENRY A., TCHENTE G.H., GUILLERME P., «La société des amis - Étude des tontines à enchères du Cameroun», CCCE, *Document de travail*, n° 34, avril 1990.
- HENRY A., TCHENTE G.H., GUILLERME-DIEUMÉGARD Ph., *Tontines et banques au Cameroun. Les principes de la Société des amis*, Karthala, 1991.
- HERAN F., «La seconde nature de l'habitus. Tradition philosophique et sens commun dans le langage sociologique», *Revue française de sociologie*, XXVIII, 1987, pp. 385-416.

HOLL Jean-Charles, PLAS Jean-Pierre, RIOU Patrick, *Les choix d'investissement dans l'entreprise*, Paris, P.U.F., 1973.

HOUDAS, O. (éd. et trad.), *Tarik el-Fettach*. Paris : Librairie d'Amérique et d'Orient, A. Maisonneuve, 1981, 361 + 186 p.

HOUDAS O. (éd. et trad.), *Tarikh es-Soudan*. Paris : Librairie d'Amérique et d'Orient, A. Maisonneuve, 1981, 540 + 326 p.

HOUDAS O. (éd. et trad.), *Tedzkiret-en-Nisian*. Paris : Librairie d'Amérique et d'Orient, A. Maisonneuve, 1966, 415 + 232 p.

HOUIS M., *La Guinée Française*, Éditions Maritimes et Coloniales, Paris, 1953.

HUC R.-E., *Souvenirs d'un voyage dans la Tartarie, le Tibet et la Chine*, Bruxelles, 1851, p. 356.

HUGON, Philippe, «L'impact des politiques d'ajustement sur les circuits financiers informels africains», *Tiers Monde*, tome XXXI (122) 1990, pp. 325-349.

Initiatives locales de création d'emplois. Réussir le changement Entrepreneurial et initiatives locales, Paris : Organisation de coopération et de développement économiques, 1990.

IROKO A.-F., *Les Cauris en Afrique occidentale du Xe au XXe siècle*, Thèse Paris I, 1987, 2 tomes, 980 p.

JODELET D. (ed.), *Les représentations sociales*, Paris : PUF, 1993, pp. 387-405.

KABORÉ O.-F., *Le Système de paiement du Burkina : une analyse des pratiques monétaires*, thèse de troisième cycle, Université Lumière Lyon 2.

KASSIBO Bréhima, *Le crédit nomade. Rôle et mode de fonctionnement du crédit chez les pêcheurs du Delta central du Niger*. Contribution à l'Atelier du Projet Études halieutiques du Delta central du Niger, Bamako, novembre 1990. Bamako : ORSTOM. 12 p.

KASSIBO, Bréhima, «Les pirogues du Delta Central : aspect économique et social.» in KAWADA, Junzo, *Boucle du Niger. Approches multidisciplinaires*. vol.2. Tokyo : Institut de Recherches sur les Langues et Cultures d'Asie et d'Afrique, 1990, pp. 63-110.

KINNON MC R., «Financial repression, liberalization and the Ldc's», in : ed Grassmans, Lundberg E. : *The World Economic Order : Past and prospects*, New York, 1981.

KOEHN E. et P., «Edir» as a Vehicule for Urban Development in Addis Abäba, in Marcus (ed.) *Proceedings of the 1st U. S. Conference on Ethiopia*, East Lansing, 1973.

LAE Raymond, Influence de l'hydrologie sur l'évolution des pêcheries du delta central du Niger, de 1966 à 1989», *Aquatic Living Resources*, 5, 1992, pp. 115-126.

LAE Raymond, «Impact des barrages sur les pêcheries artisanales du delta central du Niger», *Cahiers Agricultures*, 1, 1992, pp. 256-263.

LAE Raymond, RAFFRAY, Jean, *Les pêcheries artisanales du secteur de Mopti. Ressource, communautés de pêcheurs et stratégies d'exploitation*. Contribution à l'Atelier du Projet Études halieutiques du Delta central du Niger, Bamako, novembre 1990. Bamako : ORSTOM, 1990, 36 p.

LAMONDE P. et al., *La transformation de l'économie montréalaise 1971-1986*, Montreal : INSR-Urbanisation, 1988.

LANE Patricia, «Comment : Community based economic development : Our trojan horse», in : *Studies in Political Economy*, n° 25, Spring, 1988, pp. 177-192.

LANCEY M.-W. de, «Institutions for the Accumulation and Redistribution of Savings Among Migrants», *The Journal of Developing Areas*, janvier 1978, pp. 209-224.

- LASH SCOTT, URRY John, *The End of Organized Capitalism*, Cambridge : Polity Press, 1987.
- LAST Geoffrey, «Indigenous Associations and the Process of Change in the Rural Economy with special reference to Ethiopia», Communication au 3^e Congrès International des Africanistes, Addis Abäba, 1973, photocopié.
- LELART, Michel (Ed.) *La Tontine, pratique informelle d'épargne et de crédit dans les pays en développement*, Londres/Paris : John Libbey/Aupelf-Uref, 1990, 357 p.
- LELART Michel, «L'épargne informelle en Afrique : les tontines béninoises», *Revue Tiers Monde*, n° 118, avril-juin 1989, pp. 271-298.
- LELART, Michel, «Mobilisation de l'épargne», *Épargne sans frontière*, n°28-29, sept-déc. 1992, pp. 20-43.
- LELART Michel, *Les tontines et le financement de l'entreprise informelle*, Notes de recherche du réseau Entrepreneuriat de l'UREF, n° 91-18.
- LELART Michel, «Un marché financier inorganisé : l'usure en Thaïlande», *Savings and Development*, 1983, n° 1, pp. 339-365.
- LELART Michel, GNANSOUNOU S., «Tontines et tontiniers sur les marchés africains : le marché Saint-Michel de Cotonou», *Africa Review of Money, Finance and Banking*, Finafrica, 1989, n° 1, pp. 69-90.
- LE NOIR Alain , "La restructuration nécessaire des systèmes bancaires africains", *Épargne sans frontière* 1989, n° 16, p. 4.
- LEROY Yves, *La pêche et le commerce du poisson à Mopti (Soudan français)*. Bamako : Mission d'Étude et d'Aménagement du Niger, 1957, 114 p.
- Les habits neufs du financement*, n°spécial de la revue *Histoire de développement*, n°13, avril 1991.
- LESPEZ Jean-Louis (ed.), *Les pratiques juridiques, économiques et sociales informelles. Actes du colloque international de Nouakchott, 8-11 décembre 1988*, Paris : PUF, 1991.
- LEVI-STRAUSS Claude, *La Pensée sauvage*, Paris, Plon, 1962, II-397 p.
- LIGERS Z., *Les Sorko (Bozo), maîtres du Niger. Étude ethnographique*. 4 vol., Paris : Librairie des cinq continents, 1964-1969.
- LIMAN Tinguiri K. et RIETSCH C., *Protocole d'enquête sur les tontines en milieu urbain à Niamey* UREF - Université de Niamey Niamey juin 1989.
- LY Boubacar, «Les classes sociales dans le Sénégal précolonial», in : *Sur le mode de production asiatique*, Centre d'Études et de Recherches Marxistes, Leipzig, Éditions Sociales, 1974, pp. 229-255.
- MAGE Eugène, *Voyage au Soudan occidental (1863-1866)*. 1^{re} édition 1868. Paris : Karthala, 1980, 308 p.
- MARTY Paul, *Études sur l'Islam au Sénégal*, Paris, Leroux, 1917, Tome I, *Les Personnes*, 483 p., Tome II, *Les Doctrines et les Institutions*, 444 p.
- MAUNY Raymond, *Tableau géographique de l'Ouest africain au Moyen Age*. Mémoire de l'IFAN. Dakar : IFAN, 1961, 587 p.
- MAURIES Isabelle , *Évaluation d'organismes financiers faisant le lien entre les systèmes financiers formel et informel dans les pays en développement*, DEA Monnaie, Finance, Banque, université Lumière Lyon 2, 1992-1993.
- MAYOUKOU, Célestin, *Le système des tontines en Afrique, un système bancaire informel*, Paris : L'Harmattan, 1994, 144 p.
- MBODJI Mohamed, «La crise trentenaire de l'économie arachidière» in : DIOUF M.-C. et alii, *Sénégal, trajectoires d'un État*, Dakar, CODESRIA, 1992, pp. 95-133.

TRAVAUX CITÉS

MENDELL Marguerite, SALEE Daniel (eds.), *The Legacy of Karl Polanyi. Market, State and Society at the End of the Twentieth Century*, London, MacMillan and New-York : St. Martin's press, 1991.

MIRACLE M.-P., MIRACLE D.-S., COHEN L., «Informal Savings Mobilization in Africa», *Economic Development and Cultural Change*, n° 24, 1980, pp. 701-724.

MONETTE Michael, *Bulletin régional sur le marché du travail*, Ministère de la main-d'oeuvre, de la sécurité du revenu et de la formation professionnelle, Québec, 1991.

MONTEIL Charles, *Une cité soudanaise : Djenné, métropole du Delta central du Niger*. 1^{re} édition 1932. Paris : Anthropos, 1971, 301 p.

MONTEIL Vincent, *L'Islam Noir : une religion à la conquête de l'Afrique*, Paris éd. rev. Seuil, 1980, 480 p.

Montreal Community Loan Association, Documents and correspondence of the Association, 1989-1990.

Montreal Metropolitan District, Employment and Immigration Commission of Canada, 1991.

MORLAT Gérard, *La Décision*, Paris, CNRS, 1961.

MRAK M., «Role of the Informal Financial Sector in the Mobilization and Allocation of Household Savings : the Case of Zambia», *Savings and Development*, 1989, n° 1, pp. 65-85.

National Association of Community Development Loan Funds, Documents and correspondence.

NDIONE, Emmanuel S., *Le don et le recours. Ressorts de l'économie urbaine*, Dakar : Enda, 1992, 215 p.

NIANGORAN-BOUAH G., *L'Univers des poids à peser la poudre d'or*, Abidjan, Nouvelles Éditions Africaines, 1987.

NICOLAS G., MAGAGI H., MOUCHE M. dan, Le système traditionnel du crédit dans la région de Maradi *Mission d'études socio-économiques du pays Houssa Oriental* CNRS Niamey 1968.

NORVELL D.G., WEHRLY J.-S., «A Rotating Credit Association in the Dominican Republic», *Caribbean Studies*, 1969, n° 1, pp. 45-52.

NSOLE J., *Techniques et pratiques populaires d'épargne et de crédit*, Thèse de 3^e cycle, Université Lyon 2, 1984.

N'TOLO LOUIS Banga, *La notion de taux d'intérêt dans les pratiques financières formelles et informelles en Afrique subsaharienne*, mémoire de DEA 1991-1992, université Lumière Lyon 2, École doctorale de sciences économiques, 150 p.

NZISABIRA JEAN, *Les associations tontinières au Rwanda*, Notes de recherche du Réseau UREF/AUPELF, Financement de l'entrepreneuriat et mobilisation de l'épargne, n° 91-15.

OFONAGORO W.I., «From Traditional to British Currency in Southern Nigeria : Analysis of a Currency Revolution 1880-1948», *The Journal of Economics History* (New York), 1979, vol. 39, n° 3, pp. 623-654.

OFONOGARO P.E., «The currency revolution in Southern Nigeria, 1880-1948», *African Studies Center, Occasional Papers n°4*, University of California, 1976, pp. 2-32.

ORSTOM, INRZFH, *Enquête statistique auprès des pêcheurs. Premiers résultats*. Bamako : ORSTOM (Projet Études halieutiques du Delta central du Niger), INRZFH, pag. mult, 1988.

OSUNTOGUN A., ADEYEMO R., «Mobilization of Rural Savings and Credit Extension by Pre-Cooperative Organizations in South-Western Nigeria», *Savings and Development*, 1981, n° 4, pp. 247-261.

OTU E. I., *Tontines et modes de financement des PME-PMI africaines*, mémoire de DEA 1991-1992, Université Lumière Lyon 2, Département Monnaie, Finance, Banque, 190 p.

OWOUDI Founda, *Évolution du système financier et pratiques informelles d'épargne et de prêt en Afrique*

centrale. Thèse de 3^e cycle sciences économiques MFB, Université Lumière 2. 1987.

PAIRAULT T., «Aperçus sur l'histoire et l'organisation des tontines en Chine», *Cahiers Monnaie et finance* n° 20, 1991, pp. 215-233.

PAIRAULT T., «Une forme d'entraide financière : la tontine de crédit dans la communauté chinoise de Paris», *Épargne sans frontière*, n° 19, juin 1990, pp. 44-49.

PANKHURST Richard, ESHETE Endreas, «Self-Help in Ethiopia», *Ethiopia Observer*, II (11), octobre 1958, pp. 354-364.

PARIS Philippe van, «Quelle réponse cohérente aux néo-libéralismes», *Économie et humanisme*, n° 306, mars-avril 1989.

Partenaires dans le développement économique des quartiers, Montréal, 1990.

PELISSIER Paul, *Les paysans du Sénégal : les civilisations agraires du Cayor à la Casamance*, Paris, Fabrique St Yrieux, 1966, 940 p.

PEYRE Christian, *Impôt et monnaie en Afrique noire*, Mémoire de DEA Monnaie, Finance, Banque, Université Lumière Lyon 2, 1990, 180 p..

PISCHKE, J. D. von, ADAMS, Dale W., DONALD, Gordon, (eds.) *Rural Financial Markets in Developing Countries, Their use and abuse*, Baltimore/London : John Hopkins Press, 1983, XI-441 p.

POLANYI Karl, *Primitiv, Archaic and Modern Economies*, [ed. by George Dalton], Boston : Beacon Press, 1968, pp. 82-85.

POLANYI Karl, *The Livelihood of man*, [ed. by H. W. Pearson], New York : Academic Press, 1977.

PONSON B., SCHAAN J.-L., *L'esprit d'entreprise. Aspects managériaux dans le monde francophone*, Paris : UREF/AUPELF, John Libbey Eurotext, 1993.

PORTERES R., «La monnaie de fer dans l'ouest africain au XXe siècle». *Recherches Africaines, Études Guinéennes*, 4, 1960, pp. 4-13.

Prêter et emprunter. Pratiques de crédit au Mexique, Paris : Maison des Sciences de l'Homme, 1993, XIII - 255 p.

PRICE Thomas, 1987 - *A Report Prepared for the Project «Socio-economic Studies on River Niger*. FI:GCP/NER/027/USA. Rome : FAO.

QUENSIERE Jacques (éd.), *La pêche dans le Delta central du Niger. Approche pluridisciplinaire d'un système de production*. Paris : ORSTOM, (sous presse).

RAGHANI, Mohamed Lemine Ould, *Informalité financière et vitesse de circulation de la monnaie en Afrique : le cas de la Mauritanie*, DEA Monnaie, finance et Banque, Université Lumière Lyon 2, 1993.

RANDLES W. G. L. , «Échanges de marchandises et échanges de dieux, un chassé croisé culturel entre Européens et Bantu», *Annales : E. S. C.*, 30^e année n° 4, juillet-août 1975, pp. 635-653, pp. 641-642.

Report of the Task Force on Community Economic Development, Submitted to the Commission of Economic Development, City of Ottawa, 1988.

RENNUIT Marie-Françoise, «Les systèmes financiers en Afrique subsaharienne», *Épargne sans frontière* 1989, n° 16.

RIETSH Christian, *Une tontine à double niveau d'enclôtures*, Notes de Recherche n° 5, Réseau thématique «Financement de l'entrepreneuriat et mobilisation de l'épargne», UREF/AUPELF, Paris, 1990, 55 p.)

RIVALLAIN J., «Contribution à l'étude du groupe sara, sud du Tchad : implantation des populations, importance des échanges à valeur monétaire à partir des masses métalliques et d'objets en métal, un exemple

le «kul». *Annales de l'Université d'Abidjan*, série 1, t.9, 1981, pp. 23-51.

RIVALLAIN J., *Échanges et monnaies en Afrique du XIVE au XIXe siècle en Afrique d'après les récits de voyageurs*, Lyon/Paris : Musée de l'Imprimerie et de la Banque/Musée de l'Homme, 1994.

RIVALLAIN J., *Étude comparée des phénomènes pré-monétaires en proto-histoire européenne et en ethnoarchéologie africaine*, thèse Université Paris I, 1988.

RIVALLAIN J., «Paléomonnaies africaines : moyens d'approche et fonctionnement, un exemple en pays sara, sud du Tchad». *Cahiers de l'Institut des Sciences Mathématiques et Économiques Appliquées*, (série Progrès et croissance n° 30) 1986, pp. 31-48.

ROBERTS Richard, «Fishing for the State. The Somono and the Political Economy of the Middle Niger Valley, ca. 1712-1905.» in CRUMNEY, D.; STEWART, C., 1981 - *Modes of Production in Africa. The Precolonial Area*. Beverly Hills : Sage, pp. 1-27, annexes.

ROUBAUD F., «Les conditions de l'accumulation dans le secteur informel mexicain», *Cahiers Monnaie et financement* n°20, 1991, pp. 235-260.

ROUSSIER P., *L'Établissement d'Issiny, 1687-1702*, Paris, Larose, 1935.

ROY Bernard, *Méthodologie multicritère d'aide à la décision*, Paris, Economica, 1985, 423 p.

RYCX Jean-François, «Islam et dérégulation financière», *Dossiers du CEDEJ*, 3, 1987, pp. 7-32.

SALAS R., STORPER M., «The four worlds of production» texte présenté à l'occasion d'un séminaire de l'École Doctorale de Sciences Économiques à l'Université Lumière-Lyon 2, Lyon, 18 novembre 1991.

SALEM Gérard, *Des diasporas d'artisans et de commerçants. Étude socio-géographique du commerce sénégalais en France*, Thèse de doctorat 3^e cycle, EHESS-CNRS, 1981, 240 p.

SALIFOU A., «Malan Yavoh, un grand négociant du Soudan Central à la fin du XIXe siècle», *Journal de la Société des Africanistes*, 42, 1972, pp. 7-27.

SANE, Ousmane, *Le rôle des intermédiaires financiers dans le financement des PME au Sénégal* Thèse de sciences économiques, université Lumière Lyon 2, 1993, 360 p.

SANOU I., *Le phénomène tontinier au Burkina-Faso, Étude de 69 cas*, UREF, *Notes de recherche*, n° 90-12.

SECADEV Rapport d'activités et compte-rendu financier, N'Djaména, 31 janvier 1991.

SCHRIEDER G., CUEVAS C.E., *The Structure and Importance of Informal Financial Group in Cameroon*, Seminar in Informal Financial Markets in Development, Washington, octobre 1989.

SEIBEL H.D., «Les formes traditionnelles de coopération et leur rôle dans le développement au Libéria», *Informations Coopératives*, 1970, pp. 12-60.

SEIBEL H.-D., SHRESTHA B.-P., «Dhikuli . The Small Businessman's Informal Self-help Bank in Nepal», *Savings and Development*, 1988, n° 2, pp. 183-200.

SERVET Jean-Michel, *Genèse des formes et pratiques monétaires*. Thèse de doctorat d'État. Université Lyon 2, 1981, 495 p.

SERVET Jean-Michel, *La confiance, un facteur décisif de la mobilisation de l'épargne*, Réseau thématique «Entrepreneuriat : financement et mobilisation de l'épargne, Paris : Uref-Aupelf, n° 1994-41, 28p.

SERVET Jean-Michel, «La naissance des pratiques monétaires : des paléomonnaies aux monnaies frappées», in : *Encyclopédie Quillet-Actuel* 92, pp. 126-134.

SERVET Jean-Michel, «Le système communautaire des Diola de Basse-Casamance (Sénégal) *Cahier AEH* (Université Lyon 2) n° 14-15, 1978, pp. 189-250.

- SERVET Jean-Michel, «Monnaie-riz et échanges à volume égal des Diola de Basse Casamance (Sénégal)», *Cahier Monnaie et financement* (Université Lyon 2) 1978, n° 7, pp. 1-27.
- SERVET Jean-Michel, «Paroles données : le lien de confiance», *Revue du Mauss*, n° 4, 1994, pp. 37-56.
- SERVET Jean-Michel, «Pièces, billets et monnaies primitives», *Économies et société*, série F n°30, 1986, pp.7-18
- SERVET Jean-Michel, Représentations de la monnaie et des formes d'épargne dans le quartier de Colobane, Rapport CNRS, unité 166, «Écologie des communautés villageoises», février 1990.(Enquête réalisée en collaboration avec G. Ducos, linguiste CNRS)
- SERVET Jean-Michel, "Un système alternatif d'épargne et de prêt : les tontines africaines" in : Catalogue de l'exposition *Banque et société humaine*. Paris : Association Française des Banques, 1986, pp. 163-170.
- SHANMUGAM Tiv. S., «Development Strategy and Mobilizing Savings through ROSCA : The Case of Malaysia», *Savings and Development*, 1989, n° 4, pp. 351-367.
- SHARPE William F., «Capital Asset Prices : A theory of market equilibrium under conditions of risk», *Journal of Finance*, septembre 1964, pp. 425-442.
- SHRAGGE Eric, «Community Based Practice : Political Alternatives or New State Forms» in : DAVIS L., SHRAGGE E., *Bureaucracy and Community. Essays on the Politics of Social Work Practice*, Montreal : Black Rose Books, 1990, pp. 137-173.
- SHRAGGE Eric, *Community Economic Development in Montreal. Some Political Questions*, 1991, Mimeo.
- SIMON Herbert A., *Sciences des systèmes, Sciences de l'artificiel*, Paris, Dunod, 1991.
- SOEDJEDE D. A., *L'épargne et le crédit informels au Togo - La tontine commerciale*, UREF, *Notes de Recherche*, n° 90-9.
- SOEDJEDE D. A., «Politique de financement de l'entrepreneuriat au Togo», communication présentée aux journées scientifiques de l'U.R.E.F. Financement, développement et culture de l'entrepreneur, Casablanca 16-18 février 1989.
- Statistics Canada, *Inquiry in the Active Population*, Ottawa, 1990.
- Statistics Canada, *Special Compilation From a Breakdown. «Division of Labour*, Ottawa, 1990.
- SUMATA Claude, *Contribution à l'analyse de l'hyperinflation en régime de dualité des changes : étude théorique avec références à l'économie zairoise*, thèse de sciences économiques, Université Paris X. 1994.
- SWACK Michael, «Community Finance Institutions» in : Bruyn, S. and J. Meehan, *Beyond the Market and the State. New Directions in Community Development*, Philadelphia : Temple University Press, 1987, pp. 79-96.
- Sy Cheikh Tidiane, *La confrérie sénégalaise des mourides*, Paris, Présence Africaine, 1969, 354 p.
- Sy Omar Saïp, *Rôles des mourides dans le développement des PME et des PMI au Sénégal*, Mémoire DESS, Centre de Développement, Université de Rennes I, Dec.1988, 92 p. + annexes.
- TARDITS C., *Porto-Novo, Les nouvelles générations africaines entre leurs traditions et l'Occident*, Paris 1958, p. 26.
- TIANI François Kéou, *L'intégration des banques dans l'économie du Cameroun*, thèse de sciences économiques, MFB, Université Lumière Lyon 2. 1992.
- Des tontines aux banques populaires*, numéro spécial d'*Histoires de développement*, (J.-J. Perennes ed.), n° 1, mars 1988, 52 p.
- TOURE Abdou, *Les petits métiers à Abidjan. L'imagination au secours de la conjoncture*, Karthala, 1985.

- TUBIANA M.-J. «Sécheresse, ONG, et naissance de groupements précoopératifs (Tchad)», Journée d'Études : Transformations de l'environnement. Transformations des systèmes de production, CNRS-INALCO, 28 avril 1990, (dactylographié).
- TYMOWSKI Michal, «La ville et la campagne au Soudan occidental du XIVe au XVIe siècle», *Acta Polonica Historica*, n° 29, 1974, pp. 51-79.
- UICN, SCF, OXFAM, 1988 - *Rapport saisonnier du suivi alimentaire Delta Seno. Stratégies vivrières*. n° 5, oct.-déc., Bamako : SCF, UICN, OXFAM, 38 p.
- VAN SCHENDEL Vincent, TREMBLEY Diane, *Economie du Québec et de ses régions*, Sainte-Foy, Québec : Télé-Université, 1991.
- VERLET Martin, *Aspects humains de la pêche au lac Tchad*. 6 vol., Paris : BDPA, CTFT, 1965.
- VERNANT Jean-Pierre, *L'individu, la mort, l'amour*, Paris : Gallimard, 1989.
- VERNIMMEN P., *Finance d'entreprise. Logique et politique*, Paris : Dalloz, Collection Gestion Finances, 1986.
- VIGIER, J.-P., *Finances et solidarité*, Paris : Syros-Alternatives, 1991.
- VUARIN Robert, «L'argent des pauvres et l'argent des riches», Colloque IEDES-CEDEJ, Le Caire, 15-17 décembre 1989, 40 p.
- WEBER Max, *L'Éthique protestante et l'esprit du capitalisme: les sectes protestantes et l'esprit du capitalisme*, Paris, Presses Pocket, 1985, 286 p.
- WELCOMME R.L., *River Fisheries*. FAO Fisheries Technical Paper 262. Rome : FAO, 1985, 330 p.
- WORSLEY P., *Elle sonnait la trompette*. Paris, Payot, 1977, 315 p.
- ZIBANI Nadia, BOUCHEZ Denis, «Les migrations égyptiennes de main-d'oeuvre et leurs enjeux du point de vue de l'infatigable», *Revue Tiers Monde*, n° 121, janvier-mars 1990, 20 p.

REVUES ET PÉRIODIQUES

Épargne sans frontière. Techniques financières et développement, revue publiée à partir de 1985 par l'Association Epargne sans frontière avec pour objectif de rassembler les spécialistes des finances voulant être utiles aux pays en développement, de coupler l'épargne du Nord et celle du Sud dans le but de leur utilisation productive et de promouvoir la création de nouveaux produits financiers.

Notes de recherche du réseau thématique «Entrepreneuriat : financement et mobilisation de l'épargne» (UREF-AUPELF). Une quarantaine de documents ont été publiés depuis 1989 (information peut être obtenue auprès du coordonnateur du réseau, M. Bruno Ponson, ESCP, 79 avenue de la République, 75543, Paris Cedex 11)

Savings and development, revue bilingue (anglais/français) publiée par la Fondation Giordano dell'amore, institution créée par CARIPLO (Cassa di Risparmio delle province lombarde) à Milan.

TABLE DES MATIÈRES

PRÉSENTATION	p. 5
AVANT PROPOS	P. 9
Jean-Michel SERVET : <i>Formes, raisons et devenir des modes informels d'épargne</i>	p. 19
1 - LES FONDEMENTS SOCIO-CULTURELS DES PRATIQUES FINANCIÈRES	
Jean-Michel SERVET - <i>Occidentalisation du monde et rencontre des imaginaires monétaires.</i>	p. 39
Josette RIVALLAIN - <i>Des paléomonnaies aux tontines africaines.</i>	p. 51
Joseph TUBIANA - <i>Regard sur les formes traditionnelles d'entraide en Éthiopie.</i>	p. 59
Nour-Eddine HADDAB, Pierre TRAIMOND - <i>Épargne informelle en Égypte et au Proche-Orient.</i>	p. 71
2 - ANALYSE ÉCONOMIQUE ET ANALYSE FINANCIÈRE DES PRATIQUES INFORMELLES D'ÉPARGNE ET DE PRÊT	
Michel LELARD - <i>Les pratiques informelles d'épargne et de crédit : une approche économique</i>	p. 85
Eddy BLOY - <i>Les tontines : une analyse financière</i>	p. 105
3 - PRATIQUES INFORMELLES, PRATIQUES ALTERNATIVES, CAS CONCRETS	
Michel DROMAIN - <i>Un adage à l'épreuve des faits : la place des femmes dans les tontines au Sénégal.</i>	p. 121
Christian RIETSCH - <i>Tontineurs et non-tontineurs à Niamey.</i>	p. 141

Maxime AKPACA - <i>Le rôle financier des boutiquiers au Sénégal.</i>	p. 165
Omar Saïp SY - <i>Les pratiques financières des mourides au Sénégal.</i>	P. 189
Eveline BAUMANN - <i>À chacun son bas de laine. Le comportement d'épargne en milieu pêcheur du Delta central du Niger (Mali).</i>	p. 201
Abdelsalam CHERIF, Marie-José TUBIANA - <i>Les banques de céréales au Tchad.</i>	P. 229

4 - RETOUR DE L'INFORMEL AU NORD, DE NOUVELLES SOLIDARITÉS FINANCIÈRES

Demba DIA - <i>Tontines africaines en France et frustration financière.</i>	p. 241
Marguerite MENDELL - <i>De nouveaux partenariats sociaux.</i>	p. 263

CONCLUSION

Jean-Michel SERVET - <i>Vers de nouvelles hypothèses</i>	p. 279
----------------------------------------------------------	--------

TRAVAUX CITÉS	p. 291
----------------------	--------

Épargne et liens sociaux

Mise en page : Marc Hernu

La collection des «Cahiers Finance, Éthique, Confiance» est publiée sous la direction d'Hélène Ploix et Jean-Marie Thiveaud.

Épargne et liens sociaux
Études comparées
d'informalités financières

Mise en page : Marc Hernu

Les Cahiers «Finance, Éthique, Confiance» sont publiés sous la direction
d'Hélène Ploix et Jean-Marie Thiveaud.

FINANCE
ÉTHIQUE
CONFIANCE

Ouvrages déjà parus dans la collection
«Cahiers Finance, Éthique, Confiance»

La jurisprudence du Conseil des bourses de valeurs
sous la direction de Bruno de Maulde et Hélène Ploix

Le droit du délit d'initié en Europe
Claude Ducouloux-Favard et Jihad Azour

Déontologie et droit des activités financières
Alice Pezard, Jihad Azour et Guillaume Eliet

Épargne et liens sociaux.
sous la direction de Jean-Michel Servet

Souveraineté, légitimité de la monnaie
sous la direction de Michel Aglietta et André Orléan

Les défaillances bancaires
sous la direction de Christian Gavalda

•

Rapport moral sur l'argent dans le monde
édition 1994
édition 1995

Achévé d'imprimer
sur les presses de
IDF impressions

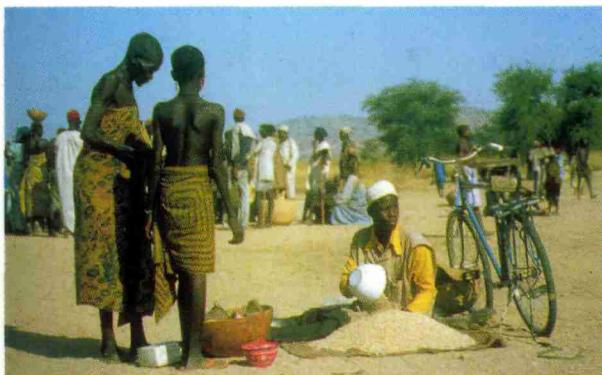
2^e trimestre 1995

N° ISBN : 2-911144-00-7

Dépôt légal : mai 1995

Créée à l'initiative de l'**Université des Réseaux d'Expression Française**, la collection *Universités francophones* s'insère, depuis 1988, dans le paysage éditorial international. L'**UREF** met ainsi à la disposition des étudiants et des chercheurs des ouvrages de haute qualité scientifique.

Rédigés par des équipes à caractère multilatéral, manuels, monographies et actes de colloques abordent des problématiques intéressant l'ensemble du monde francophone. En outre, ils s'adaptent, grâce à une politique de prix particulière, à ses différentes réalités économiques : autant de conditions contribuant à la reconnaissance et au succès de la collection.



ÉPARGNE ET LIENS SOCIAUX :
ÉTUDES COMPARÉES D'INFORMALITÉS FINANCIÈRES

par

Maxime AKPACA, Eveline BAUMANN, Eddy BLOY, Abdelsalam CHERIF,
Demba DIA, Michel DROMAIN, Nour-Eddine HADDAB, Michel LELART,
Marguerite MENDELL, Christian RIETSCH, Josette RIVALLAIN,
Jean-Michel SERVET, Omar Saïp SY, Pierre TRAIMOND,
Joseph TUBIANA et Marie-José TUBIANA

L'édition de ce Cahier est réalisée dans le cadre
du Programme international de recherche «Finance, éthique, confiance»,
organisé par la Caisse des dépôts et consignations et mis en œuvre par
l'Association d'économie financière.

250 FF.

Prix préférentiel UREF : 60 FF.

ISBN 2-911144-00-7

59.4666.0



9 782911 144004

